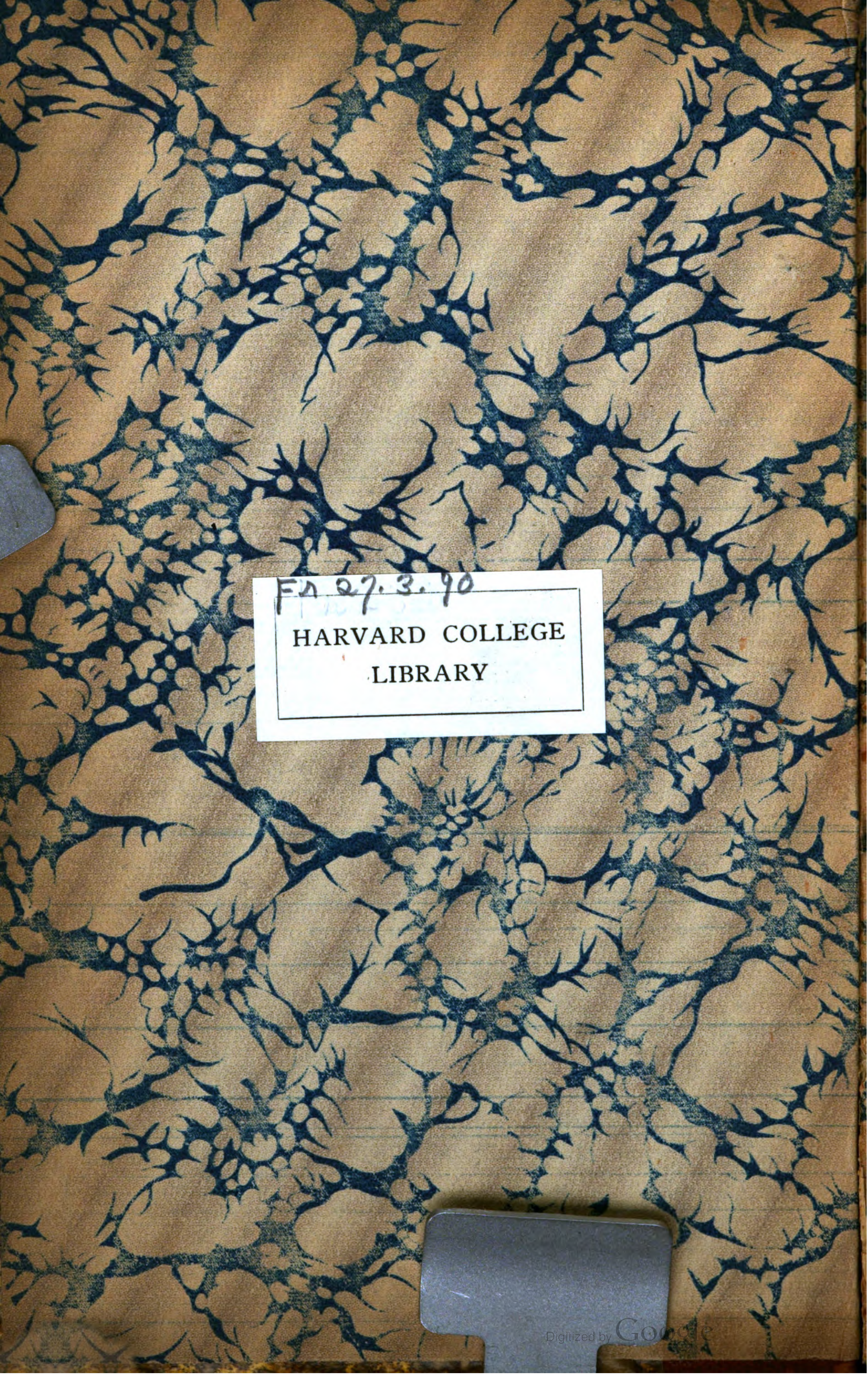



Fr 27.3.90
HARVARD COLLEGE
LIBRARY
Digitized by Google



JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE

1896



NANCY

RENÉ WIENER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES DOMINICAINS, 53.

—

1896

JOURNAL
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ET DU
MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

45e ANNÉE. — 1er NUMÉRO. — JANVIER 1896.

Procès-verbal de la séance du 13 Décembre 1895

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le Président rend compte du service funèbre célébré à la Chapelle des Cordeliers, le 12 novembre, pour le repos de l'âme des princes et princesses de la Maison de Lorraine. La Société y a été représentée.

Il est donné avis du Congrès provincial de la Société bibliographique qui tiendra sa 6e session à Nancy, au mois de juin 1896.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, informe que la 20e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements tiendra ses séances à Paris, du 7 au 11 avril 1896. La Société est invitée à envoyer des délégués.

Le Ministre informe de même que le 34e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne, le 7 avril 1896. Les membres de la Société qui désirent y prendre part doivent se faire inscrire avant le 15 janvier.

Il est donné avis d'une demande de souscription pour l'érection d'un monument, en l'honneur de Louis Pasteur, à Dôle (Jura).

La Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc tiendra, à l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation, une réunion extraordinaire ; elle invite les membres de la Société à y prendre part.

Admissions.

Sont admis en qualiié de membres titulaires :

M. l'abbé Théophile Didrit, curé de Charmes-la-Côte ; M. Eugène Fristot, à Bernécourt ; M. l'abbé Paul Viansson-Ponté, curé de Petit-Failly, par Longuyon ; M. George, notaire à Lunéville ; M. l'abbé Potier, curé d'Aingeray ; M. l'abbé Cuny, à Bréménil ; M. l'abbé Denis, curé de Reméréville ; M. Dassigny, comptable, à Mirecourt ; M. l'abbé Charles Lorrain, curé de Mamey ; M. l'abbé L. Jehet, curé d'Abainville.

M. Mercier adresse ses remerciements à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

Ouvrages offerts à la Société.

Faits divers recueillis à Bar-le-Duc, en l'année 1720, par Mlle Buvigny-Clouët ; Nancy, Crépin-Leblond, 1895, in-8° de 28 p.

Le cinquantenaire de la section historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg, par R. Parisot, (Extrait du *Journal de la Société*) in-8° de 7 p.

Notice sur Haussonville, par l'abbé Paquatte ; Metz, Imp. lorraine, 1895, in-8° de 266 p.

Journal de la Santé, (nos du 20 octobre et du 17 novembre 1896) (1).

Sainte Marie Majeure, par L. Germain ; Nancy, Sidot, 1895, in-8° de 29 p., pl.

Supplément au Journal *le Lorrain* (n° 281) (2).

L'Etoile des Bergers, almanach pour 1896 ; Nancy, Vagner, grand in-8° de 66 p., pl.

Le Postillon lorrain ; Nancy, Vagner, 1896, grand in-8° de 66 p., pl.

Les Bénédictins anglais de Dieulouard ; Nancy, Vagner, 1884, in-8° de 46 p., pl.

Le P. le Bonnetier (1720-1804), par M. l'abbé Melnotte ; Nancy, Vagner, 1892, in-8° de 34 p., pl.

Notice historique sur Scarpone et Dieulouard, par le même ; Nancy, Vagner, 1893, in-8° de 190 p., pl.

La nationalité de Jeanne d'Arc, par M. l'abbé Jehet ; Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1895, in-8° de 50 p.

Phototypie d'une charte de 1421, concernant Morhange, offerte par M. Watrinet.

Les périodiques des Sociétés avec lesquelles nous sommes en échange de publications.

Lectures.

M. Charles Guyot continue la lecture du travail de M. Krug-Basse, *Le Parlement de Lorraine-et-Barrois*, destiné aux *Annales de l'Est*.

(1) Ces numéros contiennent des articles de M. le Docteur Bonnejoy.

(2) Ce numéro contient un article de M. l'abbé Jean : *Un comte de Salm et le choix de sa sépulture en 1271.*

M. Charles Guyot donne lecture du travail de M. Houzelle, intitulé *Notice sur Saint-Montan, près Montmédy*, destiné au *Journal*.

MÉMOIRES

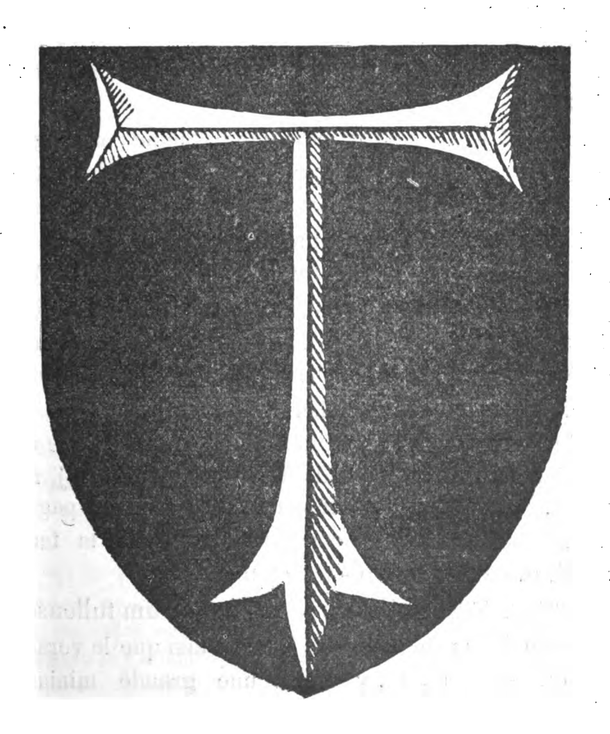
UN MISSEL INCUNABLE DE TOUL, 1492.

Le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, de 1895, renferme la suite d'un important travail de M. Henri Monceaux (1) sur *les Le Rouge de Chablis*. Ce chapitre étendu traite des ouvrages exécutés à Paris, de 1479 à 1493, par Pierre Le Rouge, calligraphe, dessinateur, miniaturiste et graveur ; de nombreuses reproductions, fac-simile des planches les plus curieuses, rehaussent singulièrement l'intérêt de cette étude. Or, parmi les livres illustrés par Le Rouge, l'auteur parle d'un Missel de Toul, de 1492, qui nous était tout à fait inconnu ; le plus ancien qu'ait signalé Beaupré ne date que de 1508 (2). On nous saura donc gré de transcrire, sans y rien changer, la description qu'en donne M. Monceaux ; elle est accompagnée de deux grandes figures dans le texte, et d'autant de planches repliées. L'auteur a mis très obligeamment à notre disposition les clichés de ces gravures ; la reproduction des planches ne nous a point paru nécessaire

(1) M. H. Monceaux est conservateur du Musée d'Auxerre, et secrétaire de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

(2) Beaupré, *Notice bibliographique sur les livres de liturgie des diocèses de Toul et de Verdun...* (Nancy, 1843), p. 16.

Anno icarnationis dñice mil° qua-
dri°. octua°. xii°. Aprillis. iii°. ꝙ in si-
gne sacri missalis op⁹ more tulleñ. i
star correctissimi exẽplaris ordina-
tũ. In laudẽ ⁊ gloriã scte ⁊ idiuidue
trinitatꝭ tociusqꝫ celestis curie ipres
sum Parisius per Magistrum pe-
trũ le rouge.



parce que l'une, la Messe, se retrouve exactement dans les missels de 1508 et 1551, et l'autre a été imitée dans le premier de ces livres liturgiques ; mais nous avons accepté avec reconnaissance les deux figures représentant la Rencontre à la Porte dorée et les armoiries de Toul.

MISSALE secundum usum tullensem. *Paris, Pierre Le Rouge, 3 avril 1492*, (1493, n. st.)

1 ex. sur vélin réglé, Bibl. de M. Paul Durieu, conservateur adjoint au Musée du Louvre, rel. ais de bois. H. 0.295 ; l., 0.202.

Seul exemplaire connu. Sur la feuille de titre on lit en ms : *Ex libris prœceptoriœ sti Antonii mussiponti.* N. 18.

In-f° à 2 col, de 39 ll. à la page pleine ; car. goth. rouges et noirs, de cinq grandeurs, et musique notée à la main sur filets imprimés en rouge. Grandes lettres et initiales exécutées au pinceau en rouge et bleu. 8 ff. non paginés pour le titre et le calendrier ; puis 69 ff. paginés, à la suite desquels viennent 10 ff. non paginés, dont un blanc, sur lequel on a transcrit à la main les cérémonies et prières consacrées à la fête de l'Assomption. Viennent ensuite les folios paginés 77 à 192. Enfin, deux ff. non paginés, l'un pour la table et le dernier blanc. En tout 204 ff. Sign. a iiij - k iiij. Puis viennent 2 feuilles de 4 ff. sans signatures ni pagination. Les signatures reprennent ensuite à la feuille m. M, n, par 3 ; N I ; o - z ; c par 4.

(F° 1 r°.) Titre : Missale secundum usum tullensem. Le reste de la page est resté blanc, ainsi que le verso. Il devait, sans doute, y avoir une grande miniature d'ornement.

(F° 3, non paginé, mais signé a ii.) commencement du calendrier, qui se continue sans pagination jusqu'au f° 7, qui comprend le mois de décembre. Le f° 8 manque à l'exemplaire.

(F° 3, paginé i.) Introit. Belle planche à mi-page (H., 0,147 ; l., 0,151.) représentant le sacrifice de la Messe (1). Cette planche, ainsi que les suivantes, que nous décrivons, a été gouachée, ce qui dénature un peu l'ensemble de la gravure que nous avons cru cependant bonne à reproduire, car elle doit se retrouver dans d'autres Missels exécutés soit par Pierre, soit par Guillaume Le Rouge. Le feuillet est entouré d'une bordure composée d'arabesques, fleurs, oiseaux et grotesques. Au bas, écusson supporté par des lions. (Armoiries effacées.)

(F° IX v°.) La Nativité, petit bois gravé dans un portique architectural. H. 0, 010 ; l., 0, 072.

F° XIIII v°.) Adoration des Mages. Gravure superbe. H., 0, 106 ; l., 0, 074.

(F° lxix. v° et les 5 f°s suivants, non paginés.) Musique notée pour les différentes fêtes. *Prefatio communis.* — *In Epiphania.* — *In quadragesima usque ad palmas.* — *Dominica in ramis.* — *In die paschæ, Ascensionis, Penthecostæ*, etc., etc. Un 6e folio est blanc. Un 7e, blanc au recto, est occupé au verso par une planche à pleine page, gouachée et enluminée, entourée de bordures et représentant le Calvaire, Jésus sur la croix, la

(1) Il s'agit, plus précisément, de « la Messe de saint Grégoire », ainsi qu'il est inscrit au bas de la planche. Toutefois, cette représentation s'écarte notablement de la donnée primitive : le célébrant semble y être, non le pape, mais un prêtre ordinaire.

Sainte Vierge les bras en croix (1), et saint Jean un livre à la main (2). Nous avons reproduit cette planche en *fac simile*. A la suite, manque un folio qui devait également être occupé par la seconde planche représentant Dieu le père entouré des quatre évangélistes qu'on trouve ordinairement au canon de la messe. H., 0, 245; l., 0, 145, sans les bordures. Viennent ensuite 3 ff., sans chiffres ni signatures, consacrés au canon de la messe et imprimés en caractères de deux sortes, mais beaucoup plus gros que ceux du corps de l'ouvrage.

(F° lxxvii.) *In die sancto pasche.* Petit bois malheureusement empâté par la gouache, entouré d'un triple filet, et représentant Jésus sortant du tombeau. H, 0, 087; l., 0, 070.

F° iiiixxix v°). Petite gravure dans un cadre à triple filet, représentant l'Ascension. H., 0, 187 ; l., 0, 070.

(F° iiiixx. xiii r°.) La Pentecoste. La Vierge en prière au milieu des apôtres. Scène encadrée par des piliers et colonnes d'architecture très grâcieux. Bois gravé et gouaché. H., 0, 113 ; l., 0, 080.

F° iiii^{xx} xviii r°.) La Sainte-Trinité. Petite gravure miniaturée avec bois en bordure. H., 0, 072; l., 0, 051.

(1) C'est-à-dire que la Vierge se croise les avant-bras sur la poitrine, les mains ouvertes.

(2) Il le tient de la main gauche ; il lève l'avant-bras droit, en dirigeant la main ouverte vers le Christ. — La branche supérieure de la croix, très étroite et courte, a son extrémité cachée par l'écriteau, rectangulaire, aux initiales I. N. R. I. Le soleil et la lune occupent les angles supérieures du tableau. Au bas de la croix, on voit le crâne d'Adam et un tibia. La perspective offre Jérusalem, sous la forme d'une ville fortifiée, avec des tours et des clochers nombreux.



Imp. H. Christophe, Nancy.

L'ANNONCIATION

(F° iiii^{xx} xix.) *De Sacramento altaris.* — Petite gravure sans cadre. H., 0, 072 ; l., 0, 070.

(F° vi xx vii v°.) Saint André sur la croix. Gravure sur bois dans un cadre à triple filet. H., 0, 087 ; l., 0, 066.

(F° vi xx vii r°.) *In die Conceptionis.* — Gravure sur bois à deux compartiments, avec cadre à colonnes architecturales, répétées plus loin. Ici, elle est miniature et représente dans le bas l'annonciation de l'ange, et dans le haut sainte Anne et Joachim (1). H., 0, 110; l., 0, 080.

(F° vi xx xiii r°.) La Purification. Présentation au temple. Gravure sur bois enluminée, avec colonnes du temple faisant cadre. H., 0, 105 ; l., 0, 073.

(F° vi. xx. xvi v°.) Même gravure que l'avant-dernière, mais ici elle est très sobrement gouachée et la gravure apparaît dans sa finesse et savante simplicité. Nous la reproduisons ici.

F° viii. xx. xi r°.) *De Virgine Maria.* — Petite gravure (avec bordure formant cadre) affreusement gouachée, représentant la Vierge donnant le sein à l'Enfant.

(F° ix. xx. ii r°.) 2e colonne, l'explicit dont nous donnons ci-dessus le fac-simile et au-dessous duquel on a gravé l'écusson du chapitre de Toul (2), un grand T sur fond rouge.

(1) C'est la scène connue en iconographie sous le nom de Rencontre à la Porte dorée.

(2) Ce sont les armes de Toul, que C. Lapaix (*Armorial des villes de Lorraine*, 2e édit., p. 252) décrit ainsi : *De gueules, à la lettre capitale T* (*ou Tau*) *fleuronnée d'or.* » — Le chapitre de Toul portait (*ibid.*, p. 270, à propos de Vicherey) : *De gueules à trois cailloux d'argent.* » Ces cailloux rappellent le patron du chapitre, saint Etienne, protomartyr, qui fut lapidé.

Au verso de ce folio commence la table continuée au folio suivant non paginé. Un folio blanc complète cette dernière feuille, ainsi que nous l'avons dit.

Les caractères employés sont différents de ceux employés paur la *Mer des Hystoires*. Ils appartiennent à une fonte neuve et d'un œil plus gros (1).

Je n'ajouterai qu'un mot, sur l'intérêt des quatre gravures reproduites par M Monceaux et sur lesquelles j'ai déjà mis quelques notes. La crucifixion est une planche d'assez grand style ; la Rencontre à la Porte dorée constitue, je crois, la première figure allégorique (2) de l'Immaculée Conception, croyance qui devint si populaire à partir du xv[e] siècle ; la Messe, qu'il serait long de décrire, semble attester, par les regards des fidèles tournés vers la présence réelle, qu'on n'avait pas encore pris l'habitude, respectueuse mais peu logique, d'incliner la tête pendant l'Elévation ; enfin, l'écusson toulois est d'un genre aussi curieux que caractéristique. — Il semble que la planche de la Messe a dû être acquise par l'évêché de Toul ; c'est bien la même, croyons-nous, qui a servi pour les missels de 1508 et de 1551. LÉON GERMAIN.

(1) Henri Monceaux, *les Le Rouge de Chablis*, dans le *Bull. de la Soc. des sciences hist. et natur. de l'Yonne*, année 1895 ; Auxerre, 1895. Le Missel est décrit sous le n° 23, p. 159-163 et, pour la pagination de l'ouvrage, p. 273-277.

(2) Déjà, dans le Missel de 1508, la gravure qui se rapporte à l'Immaculée Conception offre une scène tout à fait différente, usitée à la fin du xv[e] siècle et dans le cours du xvi[e] : la Vierge, debout, est environnée d'emblèmes divers, que souvent l'on confond, à tort, avec ceux des litanies de Lorette ; au-dessus d'elle, le Père éternel, en buste, la bénit.

NOTE SUR DOM BENOIT DIDELOT, BÉNÉDICTIN.

« Un bénédictin du nom de Didelot a tracé à l'eau forte une petite planche intitulée : *Passage des Tectosages d'Europe en Asie* », écrivait le conseiller Beaupré en 1867 (1). Cette petite vignette (2), exécutée lorsque son auteur, admis par Dom Remi Cellier à l'aider dans ses immenses recherches bibliographiques, était religieux au prieuré de Flavigny-sur-Moselle, a suffi pour faire connaître son nom aux amateurs lorrains. Mais ils ignorent complètement d'autres détails bien plus importants sur la vie de ce disciple de saint Benoît. Ce sont ses travaux liturgiques qui ont absorbé presque toute son existence et lui ont assuré un rang distingué parmi les bénédictins de la fin du siècle dernier. Son nom méritait d'être tiré de l'oubli et j'ai pu avoir quelques renseignements sur sa personne, grâce à une brochure sur *les Correspondants de Grandidier*, Colmar, 1895, par le R. P. Ingold de l'Oratoire qui m'a permis d'y puiser largement.

I. — C'est un bénédictin de la Franche-Comté, un Bollandiste par parenthèse, Dom Anselme Berthod, qui nous trace en 1779 de Dom Didelot le portrait suivant, portrait peu flatté, mais qui à l'air d'être très ressemblant ; « Dom Benoît Didelot avait un talent particulier « pour nous fournir les Leçons des Pères conformé-

(1) *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1867, p. 247.

(2) In-12, oblong, dédié au R. P. Dom Remy Cellier, prélat de Flavigny par S. T. H. et O. S. D. Benoît Didelot. Les armoiries de Dom Cellier sont au milieu de la dédicace.
L'auteur a copié une peinture de Decazes dont une toile est au musée de Rouen.

« ment aux plans que nous nous étions proposés. Je ne « sais si, dans la France entière, il existe quelqu'un « aussi profond, aussi bien nourri de l'esprit des Pères. « Nous n'étions embarrassés que du choix et de l'ordre, « car il fallait un peu régler sa tête qui n'avait plus le « goût que nous aurions pu désirer. Il pourrait peut- « être vous être d'un grand secours, si vous remplissez « la tâche que vous vous proposez ; mais sa tête est « comme le chaos, *rudis, indigesta que moles*, quoique « ce religieux soit très aimable et bon confrère. » Les Bénédictins publiaient alors un nouveau missel de leur ordre, et l'abbé Grandidier, auquel Dom Berthod écrivait, préparait une nouvelle édition du missel de Strasbourg. Trois ans après, le même parle encore de son confrère : « Notre missel est bon, écrit-il, et j'es- « père que vous en serez content. J'aurais voulu que « dans la préface on donnât une idée de l'ouvrage. « D. Didelot n'a pas réussi dans ce morceau. Il n'est « pas bien rédigé. »

II. — Dom Benoît Didelot, né à Vadonville (canton de Commercy), fit profession à l'abbaye de Senones en 1753. On le voit successivement à Flavigny, à Moyen-Moutier (1771), à Saint-Léopold de Nancy, où il est peut-être sous-prieur (1777), au Mesnil-les-Lunéville (1782), à Lay-Saint-Christophe, dont il est prieur (1784) et où il rencontre son oncle Dom Hilaire Goubert, originaire aussi de Vadonville et qui fit profession à Saint-Avold en 1736. Il aimait à se rappeler qu'il avait accompagné, étant prieur de l'abbaye de Munster, le coadjuteur Dom Benoît Aubertin dans sa visite au savant prince-abbé de Saint-Blaise dans la Forêt-Noire, Dom Martin Gerbert. Dom Didelot entretint une longue

correspondance avec celui-ci (1). Le 16 octobre 1771, il lui écrit qu'il va lui envoyer deux exemplaires du nouveau missel bénédictin; le 14 juillet 1777, il a de ses nouvelles par Dom Fangé, abbé de Senones, alors à Nancy; le 20 février 1782, il lui annonce que c'est Hœner qui a imprimé le missel bénédictin. Cet imprimeur consentait à fournir au prince-abbé deux cents exemplaires du *Psalterium estivale* à cinq francs l'exemplaire, « Hœner, imprimeur du Roi, mettra toute « sa gloire à vous servir », ajoute-t-il.

Le 15 novembre 1784, Dom Didelot écrit à Dom Gerbert de Lay « petite maison à une lieue et demie de Nancy » dont il est prieur. Il le prévient du malheur qui vient de frapper Hœner, son imprimerie a été la proie des flammes dans la nuit du 14 au 15 octobre, il ose espérer que, pour donner des ressources au malheureux incendié pour remonter ses ateliers, le prince-abbé voudra bien lui prendre un certain nombre de ses *Usages bénédictins* qui ont été adoptés par les religieux de Saint-Blaise. Il rendra ainsi un grand service « à un brave et honnête citoyen qui le touche de près « par les liaisons que ses ouvrages ont mis entre eux. »

Cette lettre montre le caractère généreux de Dom Didelot et elle mérite d'être signalée. Etant à Nancy, il signe, comme prieur de Lay, le 15 janvier, le procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé lorrain. Peu après, il part pour Neufchâteau dont il a été nommé

(1) Les cinq lettres de Dom Didelot sont extraites des archives de l'abbaye de Saint-Paul en Carinthie, héritière des papiers du monastère de Saint-Blaise. Dom Didelot avait dû connaître Dom Gerbert lors de la visite en 1759 de celui-ci à Dom Cellier à Flavigny. (*Inter allemannicum... S. Blasianis*, 1762, 495.)

prieur curé de Notre-Dame par l'abbaye de Saint-Mansuy-les-Toul (1), patron du bénéfice. Il pouvait avoir 55 ans.

De Neufchâteau, il écrit pour la dernière fois au prince-abbé Dom Gerbert ; sa lettre est empreinte de tristesse. Quel sera le sort des religieux en France, se demande-t-il. « Leur existence dans le royaume est « fort problématique et tous sont dans la plus grande « incertitude de leur sort. » Ccla ne l'empêche pas d'être fort tranquille à Neufchâteau et d'y travailler comme dans son jeune temps. Il a entrepris à la prière de l'ancien évêque de Nancy, Mgr de Fontanges, alors archevêque de Toulouse, un ouvrage qui avait pour but de mettre sous les yeux des fidèles les monuments de la tradition si peu connus alors de la plupart des ecclésiastiques. Les circonstances avaient retardé la fin de l'impression du premier volume, mais celui-ci devait bientôt être terminé. Enfin, Dom Didelot fait encore voir la bonté de son cœur en priant Dom Gerbert d'acheter à de pauvres religieuses de Nancy un magnifique ostensoir. C'était pour payer leurs dettes, écrit-il, qu'elles faisaient ce sacrifice. Il est plus que probable que le prince-abbé, occupé à rebâtir son abbaye incendiée, ne put accepter le marché que lui offrait le bénédictin lorrain.

Que fit Dom Didelot après son expulsion de la cure de Neufchâteau ? Nous l'ignorons. Dans tous les cas, ces quelques pages auront fait connaître un bénédictin lorrain, digne élève de Dom Calmet et de Dom Cellier.

(1) Lors de la visite de cette abbaye, le 13 juillet 1790, le prieur Dom Jean Nicole le porte absent à Neufchâteau. Le prieuré était une fondation ducale de la fin du XI[e] siècle, uni plus tard à Saint-Mansuy.

APPENDICE

Le prieuré de Lay-Saint-Christophe en 1790

Le 5 mai 1790, lors de la visite des commissaires délégnés, il y avait dans le prieuré, dépendant de l'abbaye Saint-Arnould de Metz, six religieux :

1° Dom Hyacinthe Drouot, 58 ans, prieur, déclare vouloir rester au couvent.

2° Dom Joseph Richard (1), 55 ans, sous-prieur, il quittera si on lui donne une pension.

3° Dom Anatole Queliné, 87 ans, veut aller demeurer à Hattonchatel.

4° Dom Hilaire Goubert, 71 ans (a dû décéder peu après).

5° Dom Joseph Guillaume, 55 ans, veut rester au couvent.

6° Dom Louis Petit, 51 ans, se décidera plus tard s'il veut rester ou quitter.

Comme l'on voit, le prieuré était une espèce d'hospice de l'ordre pour desservir le pèlerinage de Saint-Cloud dont on voyait la châsse en bois doré dans la sacristie haute (2), avec le bras doré contenant la relique

(1) Dom Richard se nommait en religion Dom Mansuy. Il était né à Fontenoy-le-Château et fut en 1771, prieur de Mesnil-les-Lunéville. En 1790, il exhibe à la municipalité de son endroit natal un certificat du 25 octobre émané de Lay-Saint-Christophe. Il déclare y fixer sa résidence et le 25 janvier suivant, on le voit prêter le serment constitutionnel ; puis le 16 messidor an III, se déclarer prêt à faire les fonctions de curé et enfin le 13 septembre 1797, prêter le serment de haine à la Royauté et à l'anarchie. (C. Olivier, *Fontenoy-le-Château*, 296. Annales de la Société d'Emulation des Vosges, Epinal, 1894.)

(2) La sacristie était celle de l'église conventuelle à la *Haute Laye*. Il ne reste plus du prieuré vendu en 1794 qu'un

de saint Christophe et trois calices en argent (les religieux en vendirent deux pour payer leur contribution patriotique), etc. La sacristie basse contenait un petit saint Christophe en piédestal, un vieux tableau, etc. L'église avait des orgues. Chaque moine occupait une chambre confortable. Il y avait le logis des hôtes. La bibliothèque était bien fournie en ouvrages ; Dom Calmet, étant prieur, y avait beaucoup dépensé d'argent il y avait 990 volumes, 115 in-folios, 190 in-4° et 686 in-8°, plus beaucoup de journaux, des brochures et des bréviaires de l'ordre et autres ouvrages de piété.

Les volumes étaient marqués : *Scti Clodulphi de Laio, 1725.* Le 15 juin 1794, le fermier du couvent, gardien des scellés de la bibliothèque, fait observer que les membres du directoire du district avaient permis à un moine d'enlever 60 à 70 volumes et qu'il a dû en prendre plus. Les commissaires trouvèrent néanmoins, lors du transfert des livres à la bibliothèque de Nancy, 451 ouvrages faisant 985 volumes, ce qui ne différait guère du chiffre primitif. (J. Favier, *Coup d'œil sur les Bibliothèques des Couvents du district de Nancy, Nancy, 1883, 18*). Sur une *Biblia sacrahébraïca*, Anvers, Plantin, 1584, un vol. in-folio, on lit sur la première page ; *Ex Dono D. Aug. Calmet, pri. tit. 1724* et *Ex Bibliotheca monasterii Clodulphi de Laio, 1724.*

A. BENOIT.

bâtiment fort simple. D'après Grille de Beuzelin, en 1835, on voyait chez un tonnelier, dans une petite salle voûtée des traces indéchiffrables de peinture paraissant remonter au xve siècle...

La sacristie basse se trouvait dans l'église paroissiale à la *Basse Laye*. Le prieur, seigneur du village, était décimateur et nommait à la Cure (B. Picart).

CHRONIQUE.

UN VOYAGE EN LORRAINE EN 1741

Nous avons rėçu d'un de nos confrères l'extrait suivant de la relation d'ün voyage effectué en 1740 et 1741 par le prince héritier de Hesse-Darmstadt, ses deux frères puînés et quatre personnes de leur suite. Ce voyage, commencé par la Haute-Alsace et la Franche-Comté, poussé jusqu'à Marseille, Toulouse, Poitiers et Paris, se termina par la Lorraine, d'où les princes gagnèrent leur résidence de Bouxwiller. L'auteur de la relation est vraisemblablement Frédéric-Philippe-David Reuss, conseiller du landgrave de Hesse et l'un des voyageurs, car le manuscrit auquel nous empruntons les passages relatifs à la Lorraine, est conservé dans sa famille.

«..... Le 8 (mars 1741), nous arrivames à 11 heures à *Verdun*, et nous comptions en repartir après avoir dinés ; mais il fallut y rester toute la journée, puisque nous n'y trouvames point de chevaux de poste. Verdun est un des trois Evechés, qui faisoient autre fois partie de l'Empire, et qui ont été cédés à la France. Son Eveque aussi bien que celui de Metz et de Toul, avoit la dignité de Prince, que ces Messieurs voudroient bien réclamer encore, mais inutilement. La ville n'est pas grande, mais un peu fortifiée, et a une citadelle. Il y avoit alors le Régiment de Rohan Infanterie et un Escadron de Bourbon Cavallerie en garnison. Nous vimes monter la Garde, et les Princes reçurent la visite de plusieurs officiers. Le 9 nous arrivames à *Metz*, à deux heures après midi. M. le Marechal de Belle Isle qui en est Gouverneur, aussi bien que de tout le pays messin, et qui commande dans les trois Evechés, venoit de faire son entrée, qui lui étoit due en trois qualités, d'abord

comme Gouverneur, en suite venant la première fois comme Marechal de France, et enfin comme ambassadeur du Roy, Metz étant place frontière. Nous fumes mal logés à la Croix d'Or, ce cabaret aussi bien que tous les autres de Metz, sont abominables. Nous sortimes encore ce jour pour rendre visite à M. le Marechal de Belle Isle, à M. de Sogar, Lieutenant General, à M. l'Intendant, nommé de Creille, et à M. de Rochecolombe, Lieutenant du Roy, et nous ne trouvames que ce dernier. Le 10 nous fimes encore des visites le matin, chés M. de Belle Isle, chés le Premier Président et chés le Procureur Général. L'Intendant étoit venu prier les Princes à diner, et nous régala d'un grand repas, à l'issue duquel M. de Belle Isle donna aux Princes le Directeur du Genie nommé M. de Rosiere, pour leur faire voir les fortifications du coté de la porte de France. Il s'en faut beaucoup qu'elles soient achevées. On nous montra aussi les belles casernes de Champierre et des Coaslins, (ces dernieres ont été baties par le feu Eveque de ce nom), l'arsenal et Grand Magazin qui renferme les Pontons, les Chariots et autres attirails pour faire marcher une armée. Ce qu'il y a de commode, est, que l'on peu faire sortir tout cela en secret, sans que personne dans la ville s'en aperçoive. Le 11. nous visitames le reste des fortifications et particulièrement celle de la belle Croix, montagne qui commandait Metz, et que l'on a inséré dans son enclos à cause de cela avec des frais immenses. La gallerie des mines est un ouvrage parfait. Nous vimes outre cela dans cette matinée plusieurs embellissement que cette ville doit aux soins M. de Belle Isle. On nous montra aussi le plan de ce qu'on alloit encore faire, ouvrage qui demande bien du

tems et de l'argent. Nous dinames chez le lieutenant du Roy, et vimes après le repas monter la garde, que M^r le Marechal, pour faire plaisir aux Princes fit ranger sur le grande Esplanade. En suitte nous allames à la Citadelle, et nous y visitames le grand arsenal, que l'on nous dit renfermer des armes pour 60 000 hommes, mais je crois qu'il y a un peu de rodomontade dans ce calcul. Nous soupames ce soir chés M. de Streff, Lieutenant Colonel du Régiment Royal Allemand. Le 12, nous vimes passer en revue le Regiment Royal des Vaisseaux, et manouvrer le beau Bataillon de Beauce. Revenus au logis, les Princes reçurent plusieurs visites, et nous dinames en suite chez M. le Premier Président de Montelon, ou nous trouvames très nombreuse Compagnie. Après ce repas nous fimes quelques visites, les quelles expédiées, nous allames à la Comedie, que nous trouvames passable. Le premier acteur et sa femme nommé Clavel, etoient de l'ancienne Trouppe de Darmstatt. A l'issue du spectacle, nous fumes agreablement surpris par l'arrivée du Prince Frederic de Deux ponts, avec le quel nous soupames chez Mr de Creill. Le 13. nous partimes pour aller à Luxembourg, et vimes en passant *Thionville*, tres jolie place, et fort reguliere. Le Gouverneur, M. de Gionsac, Lieutenant General des armées du Roy, chez le quel nous dinames, nous y fit mille politesses, et toute la Garnison vint aussi faire leur Cour aux Princes. Nous trouvames des chemins affreux entre Thionville et Luxembourg. Le Prince hereditaire (*sic*) dans sa chaise de Poste, et le Prince George, qui courit (*sic*) à cheval, s'en tirèrent assès bien, mais la berline eut grande peine. Il nous fallut enfin douze cheveaux, et nous arri-

vames très tard. Le lendemain 14 etc..... Nous retournames le 15. à Metz, ou nous soupames chés M. de Creill en Compagnie du Prince Frederic des deux Ponts. Nous en partimes le 16 et dinames à *Nancy*, capitale de Lorraine, ches M. le Comte de Segur, lieutenant general des armées du Roy, qui commande dans la Lorraine, et qui actuellement dans l'absence de M. le Marechal de Belle Isle a aussi le commandement des 3 Evechés. M. de Planta (1), qui n'avoit pas fait avec nous le voyage de Luxembourg, nous rejoignit dans cette ville. Nous arrivames le soir à *Lunéville* résidence du Roy Stanislas. Nous logeames au Sauvage, et restames incognito jusqu'au lendemain 17, que les Princes se firent annoncer chés Mr le Duc d'Ossolinsky Grand Maitre de la Maison du Roy, qui envoya dabord un Gentilhomme ordinaire du Roy faire des complimens aux Princes. Luy meme le suivit de pret, et les pria de la part de sa Majesté de loger au Chateau, ce qu'il ne purent qu'accepter. Il mena en suite les Princes dans un carosse Royal, et nous fit mener nous autres dans son carosse de parade voir les Jardins, en attendant que le Conseil fut fini. Nous y vîmes la maison Turc (*sic*), qu'on appelle Chiost (*sic*), et qui est de la propre invention du Roy. Elle est extremement jolie. Le bas forme un sallon, et au dessus sont de petits cabinets ou le Roy couche en été. Il y a une belle grotte et plusieurs jets d'eau, et entr'autres un qui se trouve au milieu de la table ou l'on mange, au lieu de surtout. A onze heures les Princes furent conduits à l'audience du Roy, qui les reçut très gracieusement et avec beaucoup d'amitié. Mr de Gueyling (1) et moi lui

(1) L'une des quatre personnes de la suite des princes.

fumes aussi présentés. De la nous fumes chés la Reine qui fit pareillement aux Princes un accueil très gracieux. Comme le Roy, depuis jeudi jusqu'au samedi midi, pendant tout le careme ne mange point, ce fut le Duc d'Ossolinsky qui nous traita, et cela magnifiquement. Il nous mena encore à la promenade après le repas, et montra les petits hermitages que le Roy a fait batir dans le Jardin à coté du principal. Le premier plus grand que les autres, et bati à la chinoise est à M. le Duc, notre conducteur, et les autres, fort petits, mais ayant chacun un jardinet sont aux principaux seigneurs de la Cour, qui sont obligés d'y loger, pendant toute la belle saison, et le Roy dine chez chacun d'eux une fois par mois. De là nous allames au manege, et nous y vimes manœuvrer le corps des Cadets, composé moitié de Gentilshōmes Lorrains et moitié Polonois. Nous allames ensuite faire des visites aux principales Dames et Seigneurs de la Cour, après quoi nous retournames au Chateau, ou les Princes firent des parties de Jeu dans la Gallerie de la Reine ; Le Roy y étoit, et ne se lassoit pas de leur témoigner mille amitiés. Nous soupames chez M. de la Galliserie (*sic*), Chancelier du Roy et Intendant de Lorraine. Il y avoit bonne et nombreuse Compagnie. Le 18, les Princes reçurent et rendirent des visites. Ils furent en suite à l'heure ordinaire faire leur Cour à leurs Majestés chés les quelles M. de Montijo, ambassadeur d'Espagne pour la Diette de Franckfort eut ce jour audience. Le Roy mangea en public, et les Princes avec luy, le Prince héréditaire étant à sa droite. Mrs de Planta, de Gueyling

(2) Une autre des quatre personnes de la suite des princes.

et moi eumes aussi l'honneur d'etre à la table de Sa Majesté et le Roy étoit extremement guay pendant tout le repas, à l'issue duquel nous primes congé, enchantés des manieres gracieuses de cet adorable Prince, qui ne voulut point laisser partir les Princes, qu'à condition qu'il reviendroient bientot. Nous fumes coucher ce jour à Sarbourg et arrivames heureusement le lendemain 19, à Bouxwiller. »

NÉCROLOGIE

—

M. JULES MARCHAL

Il est une région frontière de notre province vers la Champagne, le Bassigny lorrain, qui n'a pas encore fixé, au point dont elle semble digne, l'attention de nos historiens ; ou plutôt, une seule localité de cette région a concentré presque complètement les recherches : assurément l'ancienne ville de la Mothe méritait cet honneur, par ses sièges héroïquement supportés et par sa fin tragique. Mais combien d'autres localités, combien de familles célèbres et d'artistes renommés n'étaient-ils pas aussi dignes d'études sérieuses ! Rien en particulier, croyons-nous, n'avait été fait sur Bourmont; personne n'avait consulté les archives de l'ancienne prévôté, entassées sans classement et d'un abord inaccessible.

Depuis quelques années, pourtant, nous avions dans cette ville un confrère, ancien magistrat, qui s'était épris du goût des recherches sur l'histoire locale, et consacrait les loisirs de sa retraite au dépouillement des archives. De ses découvertes, il a parfois publié les résultats; plus souvent encore, il faisait profiter ses confrères, leur communiquant, avec l'obligeance la plus large, les renseignements, retrouvés par lui, qu'il savait se rapporter aux sujets de leurs investigations. M. Marchal se faisait une fête de recevoir des confrères et se passionnait, avec l'ardeur d'un jeune homme, pour les souvenirs de la Mothe; le jour où le monument

commémoratif en projet sera exécuté, on ne pourra manquer de rappeler la part qu'il a prise à cette œuvre, ce dont témoignent d'ailleurs ceux de ses travaux qu'a publiés notre Société.

Nous nous réjouissions de le retrouver à cette inauguration et nous comptions que sa vie calme, la régularité de ses occupations aimées, lui assureraient de longs jours, au grand bénéfice de nos études. Hélas ! une courte maladie, compliquée d'une attaque, nous a enlevé M. Marchal le 15 octobre dernier ; il n'avait que 66 ans. C'est une perte très regrettable pour la Société d'archéologie lorraine et une peine réelle pour tous ceux qui ont été en rapport avec le défunt.

Avant d'énumérer les publications de notre confrère, il convient de rappeler les étapes de sa carrière. M. Jules-Eugène Marchal, né à Chaumont (Haute-Marne), le 11 juillet 1829, fit ses études à Langres et à Chaumont; licencié en droit, en 1851, il fut pendant quelques années attaché au cabinet de M. Migneret, préfet de la Haute-Vienne et de la Haute-Garonne, puis chef de cabinet de M. de Villesaison, préfet de la Haute-Marne, de 1857 à 1860, époque à laquelle il fut nommé juge de paix du canton de Montiérender (Haute-Marne) ; enfin, sur sa demande, le 1er mai 1867, il obtint le même poste pour le canton de Bourmont, où il prit sa retraite.

Voici les titres des publications de M. Marchal que nous avons pu recueillir :

1. *Recherches sur la station romaine de Noviomagus* ; Epinal, 1869, in-8° de 32 p. (extr. des *Annales de la Soc. d'Emulation des Vosges*).

2. *Etat-civil de la Mothe* dans le *Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres*, 1883.

3. *Description de la ville et forteresse de la Mothe*, 1634-1646, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1885.

4. *Un monument gaulois à la Mothe*, dans le *Bull. de la Soc. hist. et archéol. de Langres*, 1887.

5. *Quelques monuments funéraires de l'église de la Mothe*, même *Bulletin*, 1889.

6. *Notes diverses sur la Mothe* ; même *Bulletin*, 1889.

7. *Souvenirs du Bassigny. Fragments détachés de l'histoire de la Mothe*; Langres, 1889, gr. in-8° de 59 p. (C'est la réunion de plusieurs articles publiés dans le *Bulletin* de Langres).

8. *Souvenirs du Bassigny. La famille Blanchevoye*; Nancy, 1892, in-8 de 14 p., 2 pl. (texte extr. du *Journal de la Société d'archéol. lorraine*, 1892, p. 27-33).

9. *La famille Héraudel*, dans les *Mémoires* de la même Société, 1892.

10. *La dernière délibération de la communauté de la Mothe*; Nancy, 1894, in-8° de 40 p., 2 pl. (texte extr. des mêmes *Mémoires*, 1894).

11. *Souvenirs de Bassigny. Une page du nobiliaire. La famille Sarazin de Germainvilliers*; Langres, 1895, gr. in-8° de 15 p. (extr. du *Bulletin* de Langres).

12. *Souvenirs de Bassigny. La famille Thouvenel*, dans le *Journal de la Soc. d'arch. lorraine*, 1895, p. 211-221.

M. Marchal a dû laisser des notes très nombreuses et des travaux commencés; nous espérons qu'ils ne seront pas perdus et que ses œuvres trouveront des continuateurs.

Avant de terminer, nous avons un devoir à remplir. Pour ceux d'entre nous qui, ayant été en relations personnelles avec notre confrère, ont pu jouir du bienveillant accueil et de la cordiale hospitalité de madame Marchal, qu'il nous soit permis de lui présenter la respectueuse expression de notre profonde condoléance et de nos reconnaissants souvenirs.

Léon GERMAIN.

ACQUISITION DU MUSÉE LORRAIN.

—

Sceau en cuivre de la famille des Salles.

(Le défaut de place nous oblige de remettre au numéro suivant l'énumération de plusieurs dons faits au Musée lorrain.)

Pour la commission de rédaction, le Président: Ch. GUYOT.

NANCY. — IMPRIMERIE CRÉPIN-LEBLOND, 21, RUE SAINT-DIZIER.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

45e ANNÉE. — 2e NUMÉRO. — FÉVRIER 1896.

Procès-verbal de la séance du 10 Janvier 1896

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le Président rappelle que le 34e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne, le 7 avril 1896.

Madame Marchal fait espérer l'envoi prochain des travaux manuscrits de son mari concernant l'histoire de la Mothe.

Présentations.

Sont présentés comme membres titulaires : M. l'abbé Girard, aumônier de l'hôpital militaire de Nancy et de la chapelle ducale de Lorraine, 28, quai Claude-le-Lorrain, par MM. de Souhesmes, de Mont et de

l'Héraule; M. l'abbé Simon, aumônier militaire, 28, quai Claude-le-Lorrain, par les mêmes.

M. l'abbé Viansson-Ponté, M. E. George et M. l'abbé Potier adressent leurs remerciements pour leur admission en qualité de membres titulaires.

Distinctions conférées à des membres de la Société.

M. Duvernoy, secrétaire-adjoint, est nommé officier d'Académie.

M. Paul Boëswillwald est nommé inspecteur général des Monuments historiques, en remplacement de son père.

Nécrologie.

La Société a reçu avis du décès de M. F. Marly, membre titulaire.

Ouvrages offerts à la Société.

La seigneurie et les seigneurs de Meinsberg, par J. Florange; Paris, Florange, 1896, in-8° de 69 p., pl.

Les fouilles du Vieil-Aître, par Léopold Quintard; Nancy, Crépin-Leblond, 1895, in-8° de 38 p., pl.

Bresson, Notice généalogique (1628-1888), par Henri-Léon Bresson; Paris-Auteuil, Roussel, 1888, in-8°, 48 p., pl.

Les périodiques des Sociétés avec lesquelles nous sommes en échange de publications.

Le Président dépose sur le bureau le volume des *Mémoires* pour 1895, et annonce l'achèvement prochain du volume des Documents.

Lectures.

M. C. Guyot continue la lecture du travail de

M. Krug-Basse : *Le Parlement de Lorraine-et-Barrois*, destiné aux *Annales de l'Est.*

M. le Dr Bleicher donne lecture de son travail, fait en collaboration avec M. J. Beaupré : *Complément du Manuel pour les recherches archéologiques ; époques romaine et mérovingienne.*

MÉMOIRES

—

ALEXANDRE DE LA MORRE, RECEVEUR GÉNÉRAL DU BARROIS (1629-1704)

Au nombre des portraits qui composèrent jusqu'en 1888 l'intéressante galerie de tableaux de Mme Vaultier à Ligny, figurait celui d'un lorrain dont la physionomie ne manque pas d'originalité : Jean-Alexandre de la Morre, receveur général du duché de Bar et poète à ses heures. Fonctionnaire et littérateur, le cumul est fréquent de nos jours ; au dix-septième siècle il était une exception, surtout dans notre pays troublé ou épuisé par des guerres continuelles. Aussi le souvenir d'Alexandre de la Morre mérite-t-il d'être rappelé ici.

Comment ne pas constater tout d'abord chez lui un phénomène curieux d'atavisme ? Son sang mêlait à sa source deux origines bien différentes : d'une part, le sang de braves lorrains attachés malgré tout à leur foi, à leurs princes, à leur sol natal, et d'autre part, ce sang italien, si vif, si ardent, si prompt à s'épanouir en fleurs d'intelligence ou à produire cette exquise sensibilité et ce goût des choses de l'esprit qui furent la

caractéristique de la race des la Morre (1). Né le 27 juin 1629, de Charles, seigneur de Montplonne et d'Anne des Pointes, mariés à Tannois en 1626 (2), Alexandre de la Morre fit à l'Université de Pont-à-Mousson de brillantes études : les diplômes de maître ès-arts et de licencié ès-lois qu'il y obtint prouvent qu'il cultiva avec un succès égal le droit et la littérature. Ayant succédé en 1656 à son père qui occupait depuis 1627 les fonctions de Receveur des domaines du Barrois, il conserva cette charge jusqu'en 1672. A cette date la maison seigneuriale de Savonnières lui ayant été donnée pour récompenser ses services, il s'y créa un séjour délicieux qui fut longtemps un but favori de promenade pour la société barrisienne. Jusqu'à la Révolution on admirait dans le parc, au milieu d'un îlot ombragé, une sorte de temple élevé en 1684 à l'honneur de Pan, le dieu des bergers ; c'est là que la Morre aimait à se retirer pour méditer et travailler à l'aise dans la com-

(1) Originaire de la Morra au duché de Saluces, venue en France à la suite de François Ier et fixée en Lorraine avec Nicol de la Morra, receveur de la Maison de Stainville, cette famille déjà très considérée s'éleva bientôt au premier rang. La descendance de Nicol et de Catherine Michelle de Guyot fut très nombreuse et l'on peut dire que peu de généalogies présentent une suite aussi fournie d'hommes remarquables et utiles à leur pays. Dernier mâle du nom : le vicomte Gabriel de la Morre, colonel d'infanterie, chevalier de St-Louis, commandeur de la Légion d'honneur. — Armes d'azur à cinq chevrons d'or.

(2) Charles de la Morre était fils de Claude, intendant de la princesse de Salm et d'Alix Gillot. Anne des Pointes était fille de François et de Christine d'Avrillot. Il est souvent question de Charles de la Morre dans le journal de Gabriel le Marlorat son beau-frère.

pagnie des auteurs anciens tant sacrés que profanes, c'est là qu'avec la même facilité, il célébrait en vers les spectacles de la Nature ou des scènes de la Mythologie et composait des proses chrétiennes, des paraphrases de Psaumes, une Introduction à la lecture de saint Jérôme, une dissertation sur la *Synagogue confondue* par ses prophéties et quelques morceaux de polémique qui témoignent à la fois d'une piété solide et d'une érudition variée.

Réunies sous le titre un peu barbare de *Collectanea* les œuvres du Receveur général furent imprimées au Bourg en 1694 chez un s^r^ Monard qui semble avoir été un concurrent malheureux du fameux Lochet, car, à juger par l'exemplaire qui nous est parvenu, son imprimerie laissait beaucoup à désirer. De cet ouvrage tiré à petit nombre nous ne connaissons qu'un exemplaire encore bien imparfait : c'est un petit in-douze qu'une reliure défectueuse n'a pas protégé contre les injures des hommes et du temps et qui débute par une courte invocation gravée sous une grossière image de la croix couronnée d'épines :

> O languens Deus ! O Scelleris pia victima nostri,
> Quœ spinis prœbes vulnera, X^te^, tuis !

Les poésies françaises de la Morre ne méritent pas qu'on s'y arrête (1) pas plus qu'aux pièces latines autres que les petits poèmes champêtres : ceux-ci sont charmants et permettent de comparer l'auteur lorrain à son contemporain Claude Le Pelletier qui se délassait des

(1) L'une d'elles l'*Andromède délivrée*, mise en musique par Anne Magot (1688-1780) acquit de ce fait une certaine célébrité.

soucis de sa charge en célébrant tout à la fois dans la langue de Virgile les beautés de la Religion et les charmes de la vie rustique. Comme le ministre d'Etat de Louis XIV, la Morre fut un chrétien austère et un zélé fonctionnaire, comme lui aussi il aima la Nature, les frais vallons, les vertes prairies, les grands bois de son pays natal.

Le 8 janvier 1654, Alexandre de la Morre, avait épousé Marguerite de l'Escale (1) déjà veuve d'un capitaine au régiment de Nettancourt, M. de Villers. Elle mourut le 2 juin 1667. Le 9 octobre de l'année suivante M. de la Morre s'unit en secondes noces à Esther de Billault (2) avec laquelle il vécut pendant trente-six ans, ce qui n'empêcha pas sa veuve de se remarier avec François de Colliquet, contrôleur des Domaines et conseiller à la Chambre des Comptes.

De Marguerite de l'Escale, Alexandre de la Morre laissa sept enfants :

1° *Charles*, seigneur de Savonnières, reçu conseiller-secrétaire et garde du Trésor de la Chambre des Comptes du Barrois, le 9 janvier 1699. De son mariage avec Françoise Gilson, qu'il avait épousée le 15 février 1680, il n'eut qu'un seul fils, Antoine, mort président de la Chambre des Comptes. Charles de la Morre mourut à Bar, le 4 octobre 1710.

2° *Jean-Baptiste*, chanoine de Saint-Pierre de Bar et grand-maître de l'Ordre de St-Hubert, mort le 16 novembre 1721.

(1) Née le 9 mai 1630 d'Henri de Lescale et de Louise Didelot.

(2) Fille de François de Billault et de Claude de Mussey.

3° *Thérèse* épousa le baron Antoine de Rouyn, président de la Cour des comptes en 1732.

4° *Jeanne* fut mariée en 1675 à Antoine de Colliquet, seigneur de Lenoncourt et de la Vallée.

5° *Marguerite* religieuse de Sainte-Claire.

6° *Alexandre*, conseiller à la Cour des Comptes, marié à Marie Alyot, fille de Jean-Baptiste Alyot, médecin ordinaire du Roi très chrétien. Il mourut en 1713. L'intrépidité avec laquelle il combattit la cause lorraine au profit de la France lui a fait un certain renom (1)

7° *Françoise* religieuse à Nancy.

Le traité de Ryswick (1697) qui rendit la paix à la Lorraine si longuement éprouvée, lui rendit aussi un souverain, le bon duc Léopold, dont le premier soin fut de réparer les malheurs causés par cinquante années de guerres. La Cour des Comptes de Bar, absolument désorganisée puisqu'elle n'avait reçu aucun conseiller depuis 1654, attira tout d'abord la sollicitude du Prince : il installa au fauteuil présidentiel le baron d'Alençon, qui depuis dix ans attendait cette investiture et il l'entoura de collègues choisis parmi les plus distingués de la noblesse barroise Alexandre de la Morre obtint que la place de conseiller-secrétaire à la Cour qui lui était offerte échut à son fils aîné ; c'était à ce moment-là, le poste le plus élevé après celui de président. L'ancien receveur général du Barrois jouissait alors d'une verte vieillesse, mais sa fin fut hâtée par un événement fâcheux qui produisit dans le pays une grande agitation. Au printemps de 1703, le bruit courut

(1) Voir à ce sujet la correspondance d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse douairière de Lorraine.

avec persistance que plusieurs de MM. des Comptes avaient prévariqué et reçu des « pots de vin », que quelques-uns d'entre eux avaient été mandés à Nancy où s'instruisait la cause, etc. En réalité, il ne s'agissait que d'altération dans les comptes de subvention pour les cinq années précédentes et S. A. R. avait provoqué elle-même une enquête qui aboutit bientôt à l'interdiction provisoire du président d'Alençon (1).

S'il fut coupable, ainsi que permettaient de le supposer les pièces produites, les dépositions unanimes de ses collègues et son propre silence, nous devons ajouter que ce fonctionnaire ne demeura pas longtemps dans la disgrâce du Prince qui non seulement lui rendit son poste mais le créa dans la suite conseiller d'Etat.

Aux termes d'un procès-verbal signé par tous les conseillers des Comptes « cette affaire est publique et fait tant d'éclat dans la province qu'il est à craindre que la Chambre n'y perde son crédit et la confiance que les peuples y avoient cy-devant ». Si le scandale eut un retentissement profond, on comprend aisément ce que durent souffrir les membres d'un Corps aussi honoré et aussi digne de l'être, mais aucun n'y fut plus sensible qu'Alexandre de la Morre. Charles d'Alençon était son plus intime ami, l'ami des anciens, des bons et des mauvais jours ; avec lui il avait débuté dans la carrière et tous deux ne s'étaient jamais quittés pas plus qu'ils n'avaient quitté la ville de Bar, où d'Alençon était lieutenant général avant d'épouser la fille du pré-

(1) La lettre de cachet adressée au procureur général de Rouyn est du 5 juin 1703.



ALEXANDRE DE LA MORRE

(1629 - 1704)

sident de Beurges (1). Et pour comble d'amertume c'est Charles de la Morre qui, en sa qualité de secrétaire de la Chambre avait dû déposer à Nancy, recueillir les témoignages, rédiger les procès-verbaux et enregistrer la condamnation du vieil ami de son père ! Frappé à la tête et au cœur, l'ancien receveur général du Barrois ne se releva pas : on le vit encore se traîner au mariage de sa petite fille Jeanne avec M. de Saint-Baussant (2), mais moins de deux mois après, une seconde attaque d'apoplexie le foudroya (24 décembre 1704). C'était la veille du beau jour de Noël qu'il avait chanté en ces vers d'une émotion si pénétrante :

Dum jacet in cunis Deus et sua brachia tendit
Castæ nostra juvant pectora deliciæ.
O lactens Deus ! O quanto me incendis amore !
Quos ignes gelido stramine, Parve, foves !

FOURIER DE BACOURT.

TRANSMISSION AUX XIV[e] ET XV[e] SIÈCLES D'UNE RENTE SUR LES VILLAGES DE ROUVRES ET DE LANHÈRES.

Dans le tome XLII des *Publications de la Section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg* (1895), M. le D[r] van Werveke a publié (p. xxv-xxix) une longue charte qui intéresse deux villages du département de la Meuse ainsi que plusieurs familles

(1) Le président d'Alençon demeura dans sa charge pendant trente-quatre ans et mourut d'apoplexie le 11 juin 1742 sans postérité.

(2) J.-B. Thierry, baron de Saint-Baussant en 1723, fils de Jean et de Nicole de Saillet. Il mourut le 28 septembre 1741 et Jeanne de la Morre, le 19 juin 1764.

de Metz et du Pays messin ; il en a simplement donné le texte ; je crois utile d'en faire un résumé et de tenter d'identifier, non seulement les localités, ce qui est facile, mais encore les personnages cités.

Voici l'entête rédigé par M. van Werveke :

« (**1410**, N. st.) **1409**, *15 mars*. — Thielman de Leustange (Luttange), écuyer, cède à Henry de Bellenge, écuyer, demeurant à Thionville, tous les arrérages de la moitié d'une rente de 70 livres tournois.

» Original, parchemin. Communiqué... par M. Graf, professeur à l'Athénée. »

Cette charte relate ce qui suit :

Jehan de Malaincourt (1), clerc, a acquis de « la communaltey, manans et habitans dez villes de Roube (2) et de Lanhiere (3), on diocèse de Verdun », une rente et pension annuelle de 70 livres de terre à bons petits tournois ; il l'a remise en gage « au signour Jehan de Mairley le grant (4) », pour la somme de 900 florins

(1) Sans doute Malancourt, ham. comm. de Montois, canton de Briey ; le *Dict. top. de la Moselle* donne les formes *Molincourt* en 1343, *Mallencourt* au xve s., *Molaincourt* en 1452.

(2) Rouvres-en-Woëvre, canton d'Etain ; v. à la fin.

(3) Lanhères, même canton ; v. *ibidem*.

(4) Sans doute Marly, anc. canton de Verny, arr. Metz. — Le *Dict. top* fournit les formes *Marlay* 1345, *Marleit* 1350, *Mairley*, 1390 et 1404, etc., mais non *Mairley le grant*. — On voit plus loin, à propos de son fils, que ce Jean de Mairley était chevalier, surnommé le jeune, et que sa femme s'appelait Clémence. — Je ne sais s'il appartenait à la famille de Marley, ou du Saulcy, de laquelle hérita plus tard la

d'or à l'écu, qu'il lui doit, ce qu'attestent des lettres datées de 1344, sous le scel de la prévôté de Sancey (1)

célèbre maison de La Marck ; mais on peut le croire petit-fils d'un autre Jean de Marley, chevalier. qui figure dans la charte que voici :

1334, 8 octobre. — Raoul, duc de Lorraine et marchis, déclare que messire Jean de Marley, chevalier, a reconnu avoir donné à Ferry, son fils, la forte maison de *Hanamanin* (Hénaménil) et de 20 livrées de terre. (Chartes de Reinach, nº 230.)

Un autre Jean, dans la charte suivante, pourrait être son oncle :

« Le 14 Avril 1343. Henri Comte de Bar, reconnoît devoir à Jean de Marlay, Ecuyer, fils de Jean de Marlay Chevalier, mille florins d'or, pour 600 écus d'or, qu'il a payés à son acquis à Jean Desarmoises pour le rachat de Norroy-le-sec », etc. (Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, art. *Norroy-le-Sec*.)

C'est peut-être le même, devenu chevalier, ou le précédent, qui paraît dans celle-ci :

« 1346, 17 avril. — Ysabelle, duchesse de Lorraine, fait savoir que « sire Jehans de Marley, chevalier, est entré en son hommage pour la terre de Henaulzmanis et dépendances ; elle permet qu'il entre aussi en l'hommage de son fils Raoul, duc de Lorraine et marquis, pour sa terre dessus dite ». (Chartes de Reinach, nº 339)

Enfin, c'est bien celui de notre charte, encore écuyer, qui figure dans la suivante :

« 9 février 1371. Quittance de domages de Jehan de Marley, escuiers, le jonnes, fils mons. Ferrit de Marley, chivelliers, pour la prise que les Messins avoient faite de Perrin, fils de Girard de Noviant-sus-Muzelle, l'un de ses servans. » (*Hist. de Metz* des Bénédictins, t. IV, p. 271.)

Le même « Jean de Marley », sans doute, est cité comme témoin dans l'analyse d'une charte du 30 septembre 1383. (Chartes de Reinach, nº 745.)

(1) Commune de Audun-le-Roman, canton de Briey.

et celui de « jaidis signour Jehan d'Aspremont (1), signour de Conflans (2) et de Fourpach (3). »

Jehan (4), écuyer, fils de seigneur Jehan de Mairley, chevalier, le jeune, qui fut, et dame Clémence (5), sa

(1) Second fils de Gobert, sire d'Apremont, mort en 1325, et de Marie de Bar ; il reçut Conflans en héritage et épousa Marguerite de Forbach, héritière de cette seigneurie. Il mourut sans enfants en 1377. (Clesse, *Hist. de Conflans en Jarnisy*, 1872.)

(2) Conflans (en Jarnisy), ch.-l. de canton, arr. Briey.

(3) Forbach, anc. ch.-l. de canton, arr. de Sarreguemines.

(4) Serait-ce lui qui épousa Marie de Manonville (non citée par M. H. Lefebvre dans *Manonville et ses seigneurs*) et eut d'elle un autre fils appelé Jean ? M. Ch. Buvignier parle de ces alliances dans son travail *Jametz et ses seigneurs*, mais il appelle plutôt ces personnages : *du Saulcy*. Etant donné précisément la complication de cette question généalogique, je crois devoir en exposer quelques éléments.

« Il est certain, dit M. Buvignier, que Geoffroi (de Jametz) n'eut d'autre enfant que Marguerite, mariée en 1384 à un sire de Manonville (M. H. Lefebvre le nomme Jean), et non Morinonville, comme l'a écrit D. Calmet.

» Marie, leur fille, épousa *Jean Ier du Saulcy*, de cette célèbre maison de Marley, à laquelle avait appartenu l'évêque de Verdun, Albert de Hirgis.

» De ce mariage naquit *Jean II du Saulcy*, seigneur de Marley et de Jametz, qui s'unit, le 2 juin 1403, à Jeanne de Lénoncourt, dame de Florenge en partie. L'autre partie de cette terre appartenait à la sœur de Jeanne, à Marguerite de Lénoncourt, qui l'abandonna, par acte du 3 février 1430, à *Colard de Marley*, fils unique de Jean II, son neveu.

» Colard épousa, très jeune, Ide du Chastelet.

» En 1446, le 15 juin, il arrête les conventions du mariage de Jeanne, sa fille (unique), avec... Robert de la Marck... Cette union fut célébrée le 22 juin 1449. L'année suivante, Colard était mort... »

(5) La famille de cette dame nous est inconnue.

mère, femme dudit seigneur Jehan de Mairley le grant, ont transmis cette rente à Roillon Bouwenel (1), citain de Metz, par lettres de tabellion et instrument public, sous le scel de la cour de Metz et ceux desdits Jehan, écuyer, et dame Clémence, sa mère, faites le 28 (*vingt-wysme*) novembre 1363 ; — ils se sont muni du consentement dudit « jaidis signour Jehan d'Aspremont, comme signour desdits villes de Roube et Lanhiere », qui a encore délivré d'autres lettres confirmatives le mercredi devant Noël de la même année.

Cette rente et ces lettres sont advenues à feu seigneur Thiebault Bataille (2), jadis citain et maître échevin de Metz, à cause de dame Bietrix (3), sa femme, fille dudit Roillon Bouwenel. — Thiebault a survécu à sa femme ; il est mort en possession du tout, qui a passé après son trépas, à honorables personnes Gillet Bataille (4) et Gillette, femme de Thielleman de Leustanges (5), l'aîné, écuyer, ses exécuteurs testa-

(1) Ce personnage m'est inconnu.

(2) Famille des parages de Metz. « Thiebault Bataille, maître-échevin en 1397 et échevin, vivant en 1400 », le second des deux fils de Nicolle Bataille, maître-échevin en 1342, est cité par le Baron d'Hannoncelles dans *Metz ancien*, II, 10.

(3) Cette personne n'a pas été connue du Baron d'Hannoncelles.

(4) « Gillat I[er] Bataille, échevin du palais, vivant en 1357 », était le frère aîné de Thiebaut. Son alliance est inconnue ; il eut pour fils Jean II, qui continua la famille. (Le même.)

(5) Famille des parages de Metz, dont les armoiries sont ignorées. Le premier que nomme le Baron d'Hannoncelles est précisément notre personnage : « 1386-1404. *Thiellement*

mentaires, qui ont partagé entre eux deux par moitié. — De plus, ladite Gillette a vendu sa part à Petrement le jeune de Leustanges (1), ce qui appert d'un certain écrit d'arche (archives) sur ce fait, à l'arche de Baudowin Fauquenel (2), amant de Saint-Gigoul (3), citain de Metz, fait le 26 octobre 1407. — Ledit Petrement a remis cette part en gage audit *damisoul* (4) Thiellement de Leustanges, écuyer, l'aîné, pour la somme de 200 livres de messins qu'il lui doit : cela par semblable écrit, en date du 26 (vingsyeme) octobre 1407 (5).

Enfin, l'an 1409, en la tierce indiction, le 15 mars,

de Lustange, du parage de Jeurue, branche des La Court, y figura en 1386, 1397 et 1404. »

Luttange, village de l'anc. canton de Metzerwisse, arr. Thionville, « a donné son nom, dit le *Dict. topogr.*, à une maison d'ancienne chevalerie qui portait pour armes : *d'argent à l'aigle éployée d'azur, sans bec ni membres.* » Il ne semble pas que cette famille soit la même, bien qu'un aigle figure dans les armoiries du parage de Jeurue.

(1) Ce personnage n'est pas cité par le Baron d'Hannoncelles.

(2) Famille des parages de Metz. Notre personnage en termine la généalogie : « *Baudouin Faulquenel* (fils de Jean III), amant de Saint-Gengoulf, mourut le 1er octobre 1422, ayant épousé Anel, fille de Stevenin Bonnefille, amant de Saint-Gorgon, laquelle vivait en 1425 et dont il ne laissa pas de postérité. Tous deux furent inhumés à Saint-Victor. » (Le même, qui reproduit l'épitaphe.)

(3) Saint-Gengoulf, paroisse de Metz.

(4) Damoiseau. Il est singulier que cette qualification ne précède pas le nom de Thiellement dès sa première citation dans la charte.

(5) Il est curieux que cet acte soit juste d'un an, jour pour jour, postérieur au précédent. — Faudrait-il lire : le 20 ?

premier an de la création du pape Alexandre V (1), en la présence du notaire public et des témoins souscrits, ledit Thiellement de Leustanges, écuyer, l'aîné, vend sa moitié de ladite rente à damisoul Henry de Bellenges (2), écuier, demeurant à Thionville. L'acte est passé à Metz, en présence dudit Baudowin Fauquenel, l'amant, et de Jennin Mairetel, citain de Metz, sous la signature de « Jennin Wauan de Saint-Aubin, clerc dou diocesse de Toul, dez austoritéz apostolique et impérial publique et dez cours de Metz et de Toul notaire jureis. »

Les deux localités sur lesquelles la rente était assise ne peuvent être que *Rouvres* (aussi appelé Rouvres-en-Woëvre) et *Lanhères*, villages limitrophes, situés dans le canton d'Etain, à l'Est de cette ville ; les formes *Roube* et *Lanhiere* sont à ajouter au *Dictionnaire topographique de la Meuse*. LÉON GERMAIN.

CHRONIQUE.

DATE DE FONDATION DE LA COLLÉGIALE DE LIVERDUN

Pierre de Brixey, évêque de Toul, de 1167 à 1192, reconstruisit le château de Liverdun, en fit une place très forte, la porte inexpugnable de tout l'évêché de Toul, dit-il dans une charte de 1183, citée dans les *Communes de la Meurthe*, et y fonda ensuite une collé-

(1) Le pape Alexandre V fut élu au concile de Pise en 1409 et mourut l'année suivante. (*Dict.* de Moréri.)

(2) Ce personnage et les deux qui sont cités ensuite me sont inconnus.

giale en l'honneur du martyr saint Eucaire. La charte de fondation de cette collégiale a été publiée par dom Calmet, dans son *Histoire de Lorraine*, t. II, p. 401 de la première édition, et t. VI, p. 58 de la deuxième édition.

Mais on sait combien les pièces justificatives de ce grand ouvrage sont éditées d'une façon défectueuse. Ici, l'erreur est dans la date : 1188, qui est répétée deux fois, en chiffres arabes dans la marge, en chiffres romains dans le texte, comme pour bien nous montrer qu'il n'y a pas là une simple faute d'impression. Henri Lepage a reproduit cette date de 1188 dans sa *Statistique de la Meurthe* (t. II, p. 306), qui a été faite principalement à l'aide des œuvres de dom Calmet, mais dans l'*Inventaire des archives de Meurthe-et-Moselle*, tome IV, p. 4 de l'introduction, et art. G. 132, il donne une autre date, celle de 1184 qui est la véritable, et qu'il a prise dans les documents que renferme cette liasse G. 132.

Là se trouve en effet un texte manuscrit de la charte de Pierre de Brixey qui porte la date de 1184. Cette pièce ne suffirait pas du reste à entraîner la conviction, car ce n'est pas un original, c'est une copie du XVII[e] siècle, et les copies peuvent toujours être fautives. Mais dans la même liasse figure l'original en parchemin d'une bulle du pape Lucius III rendue pour confirmer la fondation de la collégiale et lui garantir ses biens. Cette bulle est datée du 24 décembre 1184, et elle est évidemment postérieure à la charte d'érection. Un autre document original est une bulle d'Urbain III datée du 18 septembre 1186 qui reproduit à peu près la teneur de la précédente, et confirme encore l'invraisemblance de la date de 1188.

Au reste, même si ces divers documents, copie et originaux, n'existaient pas, on pourrait établir aisément que la date fournie par dom Calmet est inexacte. Cette date est en effet formulée ainsi : Anno Incarnationis Verbi 1188, indictione 2, concurrente 7, epacta 17. Or, en 1188, l'indiction est 6, le concurrent 5, l'épacte 20. Aucun de ces éléments secondaires ne correspond donc à l'année de l'Incarnation. Au contraire, en 1184, l'indiction est bien 2 et le concurrent 7 ; à la vérité, l'épacte de 1184 est 6 et non 17, mais l'an suivant, 1185, elle est effectivement de 17, et on se rend compte que le rédacteur de la charte épiscopale a dû se tromper d'une année en consultant son comput, et prendre une ligne plus bas le chiffre qu'il cherchait (1).

Cet exemple prouve combien il faut se méfier des textes édités par dom Calmet, et surtout de leurs dates, qui peuvent si facilement avoir été mal transcrites. Avant de les citer dans un travail historique, il est indispensable de les vérifier, soit en recourant aux originaux, soit en comparant entre eux les divers éléments de la date pour voir s'ils concordent.

E. DUVERNOY.

(1) Nous devons observer qu'on peut expliquer d'une autre manière cette mention : épacte 17. En effet, M. Giry, dans son excellent *Manuel de Diplomatique*, p. 151, nous apprend que beaucoup de computistes changeaient le chiffre de l'épacte non au 1er janvier, mais au 1er septembre précédent, par analogie avec l'indiction qui commençait aussi le 1er septembre. Si cet usage a été suivi ici, il n'y aurait aucune faute dans la date de la charte de Pierre de Brixey, et de plus, nous arriverions à ce résultat que cet acte a été rendu dans les quatre derniers mois de 1184.

LE CULTE DE GARIN LE LOHERAIN

En appendice de l'article sur le culte de Garin le Loherain publié dans ce *Journal* en 1894 (p. 275), nous croyons devoir reproduire ce passage de l'*Histoire de Lorraine* par Aug. Digot, passage qui nous avait échappé (1re édit, t. I. p. 420 : *Appendice. Observations sur la généalogie des premiers ducs de Lorraine*) :

« Le duc Raoul regardait comme un de ses ancêtres un personnage fabuleux : Guérin ou Garin-le-Loherain, qui a fourni le sujet d'un poème chevaleresque bien connu.

» Le 1er octobre 1341, Raoul donna à la collégiale Saint-Georges de Nancy quatre livrées de terre à petits tournois, pour célébrer les anniversaires de la duchesse Aliénor de Bar (1), de la duchesse Marie de Blois, (2) de la princesse Marguerite de Lorraine (3), enfin, ajoute-t-il, « pour faire l'anniversaire chacun « an à toujours maix à teil jour, comme on le fait en « l'englise de Mès (Metz), pour le Loheran Guérin, qui « fuit li uns des chies (chefs) de nostre lignaige (4). »

L. G.

(1) Sa première femme, morte en 1332.

(2) Sa seconde femme, elle ne mourut qu'en 1365.

(3) Sans doute sa sœur, « Marguerite, promise à Wencelas de Luxembourg, roi de Bohême et empereur d'Allemagne, mais mariée à Ulric VII, seigneur de Ribeaupierre, lequel mourut en 1377 » (Viton).

(4) « Archives du département de la Meurthe, fonds de la collégiale Saint-Georges. »

QUESTION

—

LE SIÈGE DE DUN AU XVI[e] SIÈCLE (1).

La ville de Dun-le-Chastel, située sur la Meuse entre Verdun et Stenay, aurait été au XVI[e] siècle l'objet d'un siège mémorable. — Deux gravures représentant les incidents de ce siège existaient anciennement. Des exemplaires en ont été vus par plusieurs personnes dignes de foi.

L'une d'elles, M. le docteur Vincent, de Vouziers, décrit ces gravures en ces termes :

« Quant aux gravures que j'ai vues, voici ce que je m'en rappelle : deux gravures de format petit in-4° en hauteur (?) — Au milieu de la gravure une figure grossière de Dun, pareille où à peu près à celles que donne Tassin, mais plus détaillée ; puis, éparses dans le reste de la feuille, les figures de compagnies de gens de guerre, à pied et à cheval, et de batteries d'artillerie. Les pièces sont représentées vomissant le feu et la fumée. A quelques unes des compagnies et des batteries, une courte inscription (en latin ?) en caractères italiques. Ces gravures sur cuivre peuvent être allemandes ou lorraines. Peut-être sont-elles postérieures au milieu du xvi[e] siècle et dateraient-elles de la Ligue. ».

Tout enseignement sur le lieu où se trouveraient des exemplaires de ces gravures serait précieux pour une étude sur l'histoire de Dun.

ROBINET DE CLÉRY.

(1) Nous accueillons avec intérêt la question suivante, déjà posée dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, n° du 30 décembre 1895, col. 674.

BIBLIOGRAPHIE

L'ŒUVRE DU MÉDAILLEUR NICOLAS BRIOT EN CE QUI CONCERNE LES JETONS, PAR M. JULES ROUYER

C'est un vrai monument que notre éminent confrère M. Rouyer a voulu élever au grand artiste lorrain, et la publication est digne à la fois du sujet et de l'auteur. Le livre, grand in-octavo de 238 pages, est extrait pour la plus grande partie de la *Revue belge de numismatique*, ainsi que les douze premières planches qui l'accompagnent ; il est complété par quelques observations additionnelles et par deux phototypies de la maison Royer de Nancy. Le tout, tiré à cinquante exemplaires seulement, forme un volume précieux par sa rareté en même temps que par la valeur de son contenu.

Nous sommes particulièrement heureux de le signaler à nos lecteurs, parce que c'est avec un sentiment de fierté pour la Société d'Archéologie lorraine que nous avons vu souvent citer par l'auteur des passages de nos *Mémoires* et de notre *Journal*, dans lesquels M. Jules Rouyer a puisé des arguments en faveur de Nicolas Briot. Bien avant que les articles de M. F. Mazerolle eussent donné au sujet son actualité, Henri Lepage et Edouard Meaume avaient déjà consigné des observations essentielles pour l'histoire artistique du grand monnayeur. Et lorsque se produisit inopinément la thèse qui dénie à Briot toute originalité pour reporter sur Guillaume Dupré le mérite de son œuvre, c'est chez nous qu'avec une vigueur juvénile M. L. Jouve est venu prendre la défense de notre compatriote.

Le but de M. Rouyer est de restituer à Briot la part

de gloire qui lui est due ; le moyen qu'il emploie consiste à nous montrer et à nous décrire les produits les plus indiscutables de son talent. Comme la matière est très vaste, M. Rouyer a volontairement restreint son étude : laissant à peu près de côté les monnaies, il se cantonne dans les jetons, et bien qu'ainsi réduite on peut dire que sa démonstration est largement suffisante. Son argument est fort simple : d'après M. Mazerolle, Briot livré à lui-même n'aurait rien fait que de médiocre et ce serait seulement grâce aux conseils et aux corrections de Dupré que quelques-unes de ses pièces sont estimables ; M. Rouyer prend Briot à ses débuts, le suit pendant toute son aventureuse carrière, chez Charles de Gonzague, auprès d'Henri II de Lorraine, à la cour de Charles II d'Angleterre, et dans toutes ces phases successives, pendant lesquelles on ne peut admettre qu'il fut soumis à à l'influence de Dupré, il nous le montre inégal sans doute, travaillant autant *propter famem* que *propter famam,* mais fournissant toujours des chefs-d'œuvre et conservant le caractère artistique qui lui est propre.

Ajoutons aussi que M. Rouyer ne fait point de polémique : les preuves viennent se grouper sous sa plume sans qu'il ait besoin de recourir à une critique amère et à plus forte raison à des personnalités toujours fâcheuses. Son livre n'en a que plus de poids, et sa forte discussion conservera tout son intérêt même après que l'incident qui l'a fait naître sera depuis longtemps assoupi.

M. Rouyer s'excuse de ce que dans sa retraite il travaille trop lentement et ne peut consulter facilement les grandes collections qui lui seraient utiles. Son livre,

commencé en avril 1893, est achevé seulement en décembre 1895 ; qu'importe ? Ce n'est pas nous qui nous plaindrons de cette marche prudente qui permet à l'auteur d'accueillir les documents nouveaux qui lui sont fournis.

Nous souhaitons seulement que M. Rouyer continue à nous faire profiter de sa profonde expérience : après le jetons de Nicolas Briot, il nous doit les monnaies. Si ce complément n'est pas nécessaire pour assurer la gloire du médailleur de Damblain, qu'il le donne du moins à la science lorraine et à ses nombreux amis.

Ch. GUYOT.

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARCHIVES COMMUNALES ARRONDISSEMENT DE BRIEY.

Notre laborieux et érudit confrère, M. Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, en même temps qu'il opère la nouvelle installation des archives départementales dans les bâtiments restaurés de la Monnaie, poursuit le complément de l'inventaire sommaire édité par H. Lepage. Il s'agit maintenant des archives des communes, et le fascicule qui vient de paraître comprend l'arrondissement de Briey. (1)

Ces archives communales ne se composent le plus souvent que de registres des naissances, mariages et décès. Lors même qu'on n'y trouve rien de plus, une analyse d'actes de l'état civil n'en est pas moins intéressante, à cause des très nombreuses indications généalogiques qu'elle fournit sur les familles du pays. Mais certains villages, et naturellement aussi les bourgs et les villes de quelque importance, sont plus riches : ils fournissent des chartes parfois très anciennes, quelques-unes inédites, et d'autres documents variés. M. Duvernoy reproduit in extenso tout ce qui lui paraît rare, de sorte que plusieurs de ses articles ont une étendue que ne comportaient jamais ceux des archives départementales. Nous relevons encore une inovation heureuse : pour un certain nombre de textes qui ont donné lieu à des dissertations ou à des travaux critiques, nous trouvons en note l'indication bibliographique de ces travaux ; ainsi ceux do

(1) In-4° de 324 p. et 1075 nos. Nancy, imp Nicolle, 1896. En vente au prix de 8 fr.

M. Lepezel et de M. L. Germain, pour le canton de Longuyon, etc. Ce sont des renseignements fort utiles, qui ne sauraient être trop multipliés.

Nous espérons que les autres arrondissements ne se feront pas trop attendre, et que les chercheurs seront bientôt en complète possession de ce précieux instrument de travail, dont ils seront redevables au digne successeur de H. Lepage (1). Ch. G.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Par M. Monal, pharmacien à Nancy : Grande taque de cheminée, aux armes d'Antoine de Go, avec la date de 1570.

— M. Gelhaye, négociant à Nancy : Taque de cheminée, aux armoiries de Philippe III, roi d'Espagne, avec l'inscription suivante : *Dominus mihi adiutor*, 1603.

— M. Léopold Quintard, à Nancy : Sceau du tabellionnage de Deneuvre, moulage en plâtre.

Fragment de hache en serpentine, trouvée au Noirval (forêt de Haye) en 1879.

— M. Gaston Save, à Nancy : Médaille religieuse de Notre-Dame-de-Liesse.

— M. Iohmann, bijoutier à Nancy : Insigne de chevalier de l'Ordre de Saint-André-du-Chardon, établi en Écosse par Jacques V, au XVIe siècle.

Sur la face : Saint André ; au revers : un chardon ; autour, sur les deux côtés, la devise : *Nemo me impune lacessit*, que l'on peut traduire ainsi : personne ne me harcèle impunément.

(1) L'auteur se propose de donner à la fin de son travail une liste d'*errata* ; il prie en conséquence ses lecteurs de vouloir bien lui faire connaître les rectifications qui leur paraîtraient nécessaires.

— M. Edouard Bour, à Nancy : Médaillon représentant le Roy Stanislas, signé : F. Lallemand.

— M. J. Rouyer, à Thiaucourt : Quatorze empreintes en plâtre, de médailles, monnaies et jetons, de l'œuvre du graveur lorrain Nicolas Briot, conservés dans les collections du cabinet des médailles, à la Bibliothèque nationale à Paris.

Jeton en cuivre de Louis XIV daté de 1696, gravé par Chéron, de Lunéville.

— La Princesse Marie-Louise de Bauffremont : Porte-bouquet sous la forme d'un écusson, décoré des armes des ducs d'Aumont et de Villequier ; surmonté de la couronne ducale et supporté par deux cigognes.

ACQUISITIONS.

Jeton en argent gravé par Nicolas Briot, pour le couronnement de Charles Ier comme roi d'Ecosse.

Dessin à l'encre de chine, représentant le Catafalque élevé dans l'église des Cordeliers, pour les obsèques de Léopold, duc de Lorraine.

VERSEMENT DE MEMBRE PERPÉTUEL.

A versé la somme de 200 fr. dans les conditions indiquées à la délibération du 8 avril 1891, et est en conséquence devenu membre perpétuel de la Société d'archéologie lorraine :

M. Henri Mengin, avocat à la Cour, membre de l'Académie de Stanislas.

Pour la commission de rédaction, le Président : Ch. GUYOT.

NANCY. — IMPRIMERIE CRÉPIN-LEBLOND, 21, RUE SAINT-DIZIER.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

45e ANNÉE. — 3e NUMÉRO. — MARS 1896.

Procès-verbal de la séance du 14 Février 1896

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le Président a reçu de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, avis de l'ordonnancement d'une somme de 1,000 francs à titre d'encouragement pour la publication d'un *Guide pour les recherches préhistoriques dans l'Est de la France*.

L'académie Mont-Réal, de Toulouse, ouvre un concours extraordinaire en l'honneur du prochain couronnement de l'Empereur de Russie.

Le Président dépose sur le Bureau une demande de souscription à l'ouvrage de M. L. Viansson-Ponté, intitulé : *Les Jésuites à Metz*.

La Société d'études ardennaises demande l'échange de ses publications avec celles de la Société. — Renvoyé au Bureau.

Admissions et Présentations.

Sont admis comme membres titulaires : M. l'abbé Girard, aumônier militaire de Nancy et chapelain de la chapelle ducale de Lorraine, 28, quai Claude-le-Lorrain, à Nancy et M. l'abbé Simon, aumônier militaire, 28, quai Claude-le-Lorrain, à Nancy.

Sont présentés en qualité de membres titulaires : M. l'abbé J.-P. Nicolas, curé de Laneuville-sur-Meuse, par MM. l'abbé Gillant, Germain et Guyot ; M. l'abbé Alfred Sibille, vicaire à Château-Salins, par MM. l'abbé Jean, Germain et Guyot ; M. l'abbé Petit, curé de Marsal, par les mêmes ; M. l'abbé Clanché, professeur à Saint-Léopold, par MM. l'abbé Lacombe, l'abbé Beugnet et Germain.

Ouvrages offerts à la Société.

Hiatus et Lacune. Vestiges de la période de transition dans la grotte du Mas-d'Azil, par Ed. Piette (Extrait des *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, 1895) ; Beaugency, Laffray, 1895, in-8° de 44 p.

Note sur l'installation de l'École forestière à Nancy, par Ch. Guyot ; Nancy, Berger-Levrault, 1896, in-8° de 15 p.

L'œuvre du médailleur Nicolas Briot en ce qui concerne les jetons, par J. Rouyer ; Nancy, R. Wiener, 1895, in-8° de 288 p., pl.

Annuaire de Lorraine, année 1896 (envoi de MM. Crépin-Leblond) ; Nancy, Crépin-Leblond, 1896, in-4° de 1482 p.

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Meurthe-et-Moselle, tome VII, série E, arrondissement de Briey ; Nancy, Nicole, 1896, in-4° de 324 p.

Étude d'une plaque de foyer, par L. Maxe-Werly ; Paris, Plon, 1895, in-8° de 12 p., pl.

Compiègne pendant l'invasion espagnole, par Arthur Bazin ; Compiègne, H. Lefebvre, 1896, in-8° de 85 p.

M. l'abbé Nicot, curé de Tantimont, par l'abbé Charles Pierfitte ; Saint-Dié, Humbert, 1895, in-8° de 9 p.

Saint Nicolas, patron de la Lorraine, discours prononcé par l'abbé Mourot ; Nancy, Crépin-Leblond, 1896, in-8° de 28 p.

Notes archéologiques et historiques sur les noms de Vaudémont, Sion, Orsaville, par l'abbé Didrit ; Nancy, René Vagner, in-8° de 20 p.

Le lit du duc Antoine, par Léon Germain, in-8° de 40 p., pl.

La légende du siège de Dun, en 1593, par le même ; Montmédy, Pierrot, 1896, in-8° de 4 p.

Les périodiques des Sociétés avec lesquelles nous sommes en échange de publications.

Comptes du Trésorier.

Le Trésorier donne lecture des comptes de la Société pour l'exercice 1895. — Renvoyé à la Commission des finances.

Lectures.

M. Ch. Guyot donne lecture du travail de M. H. Lefebvre : *La terre de Haye et le ban de Blaincourt.* La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la commission de revision MM. Léon Germain, F. des Robert et L. Lallement.

M. Guyot continue la lecture du travail de M. Krug-Basse, sur *le Parlement de Lorraine-et-Barrois,* destiné aux *Annales de l'Est.*

M. Bleicher donne lecture de son travail, fait en collaboration avec M. J. Beaupré, et intitulé : *Matériaux pour l'histoire de la métallurgie en Lorraine.* La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la Commission de revision MM. Pfister, Wiener et Cournault.



RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1895, PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, PAR M. J. FAVIER.

MESSIEURS,

Votre commission des finances s'est réunie, le 21 février 1896, pour vérifier les comptes de 1895, et préparer, dans ses grandes lignes, le budget pour 1896.

Chargé par elle de vous rendre compte de ces opérations, je commencerai, avant d'entrer dans le domaine des chiffres, par vous dire que nous avons constaté une régularité parfaite dans les comptes de notre trésorier; et pour faire cette constatation, nous n'avons pas eu besoin d'invoquer toutes les règles de la comptabilité : les tableaux des recettes et des dépenses avaient été dressés avec tant de précision et de netteté, qu'un simple coup-d'œil nous aurait suffi pour y voir clair. Comme les années précédentes, nous nous sommes fait un devoir d'en féliciter M. R. Wiener et nous comptons que vous voudrez bien vous associer à nous pour lui en témoigner notre reconnaissance.

En ce qui concerne nos prévisions pour le budget de 1896, il nous a été aussi très facile de les établir, dans les limites du possible, grâce aux indications sûres qui nous ont été fournies. Vous admirez, Messieurs, le zèle, la sagesse et la correction avec lesquels M. Ch. Guyot préside à nos séances mensuelles ; eh bien ! vous ne l'ignorez d'ailleurs pas, notre président apporte les mêmes qualités dans l'examen des plus petits détails pouvant intéresser la Société. Aussi, nous vous proposons de lui exprimer également notre reconnaissance pour son dévouement au-dessus de tout éloge.

Grâce à une direction aussi vigilante, l'état de la Société ne peut péricliter.

Au commencement de 1895, la compagnie compte 497 membres titulaires, plus 12 membres perpétuels vivants, en tout 509. Dans ce total, 286 reçoivent les *Mémoires* et le

Journal ; 223, les *Mémoires* seulement. C'est ce qu'on peut appeler un nombre brut, qui devrait produire pour notre budget une somme de 3.581 francs. Malheureusement il reste toujours un certain nombre de cotisations irrecouvrées, pour des causes très diverses. Ainsi le compte de 1895 ne porte en recette, pour cet objet, que 3.474 francs ; encore est-il en progression sur l'année qui précède.

Les dépenses pour l'impression des volumes et des planches ont été inférieures à celles de 1894 (3.044 francs au lieu de 3.213 francs) ; cependant l'élévation des frais de recouvrement et de correspondance, ainsi qu'une somme de 76 francs payée à titre de subvention au monument de La Mothe, ont encore amené, comme l'année dernière, un léger déficit de 58 francs. Nous prévoyons de plus que le volume de *Documents*, dont s'occupe avec zèle notre confrère M. Marichal, comprendra un plus grand nombre de feuilles que nous ne l'avions estimé d'abord ; sans doute la Société en subira une perte qu'il est encore difficile de préciser.

Pour ces motifs, il conviendra de limiter strictement le volume des *Mémoires* de 1896 à 25 feuilles, plus les 2 feuilles pour les tables et la liste des membres.

On voit aussi combien il est désirable que nos ressources s'accroissent par l'adjonction de nouveaux membres ; en adressant nos remerciements à ceux de nos confrères qui ont bien voulu nous amener de nombreuses recrues pendant l'année écoulée, nous les prions de veiller aussi à ce que les anciens nous demeurent fidèles, afin que nous n'ayons pas à relever une différence aussi grande entre les ressources prévues et l'actif net de la Société.

Les dépenses du Musée ont été cette année exceptionnellement importantes.

Nous avons d'abord publié la 7ᵉ édition de notre catalogue, d'où une dépense de 1821 francs. Grâce aux soins donnés à cet ouvrage par notre Conservateur, les collections du Palais Ducal peuvent être enfin connues et avantageusement appréciées.

Puis, les acquisitions se sont élevées bien au delà des prévisions, par suite des fouilles du cimetière mérovingien de Saint-Jean-du-Vieil-Aître, et du transport à Nancy du monument de Philippe de Gueldre. Il a fallu enfin loger convenablement tous les objets exhumés de la rue des Goncourt. C'est pour l'ensemble un débours de plus de 1.300 francs absolument inattendu.

Nous avons dû enfin liquider les travaux entrepris pour la restauration des bâtiments qui nous ont été cédés par la Division militaire, soit 10.111 fr. 50. De ce chef nous avions déjà payé, précédemment, 6.826 fr. 05. Total : 16.937 fr. 55. Pour faire face à cette dépense, nous avons reçu jusqu'à ce jour, à titre de subventions extraordinaires de la Ville et de l'Etat, 11.830 fr. 50. La différence, soit 5.107 fr. 05 provient d'économies faites sur les exercices antérieurs ; mais nous sommes à bout de ressources : notre compte en banque n'accuse plus à notre actif que la modique somme de 77 francs.

Il nous est donc impossible, pour le moment, d'aller plus loin et de terminer le programme que nous nous étions tracé. Il reste encore à faire, dans les nouveaux bâtiments, des travaux pour environ 2.000 francs ; nous venons de constater en outre que les balcons sont dans un pitoyable état ; une somme également de 2.000 francs nous sera nécessaire pour les refaire complètement. Ce sont des dépenses qui s'imposent à bref délai ; mais nous devons attendre de nouvelles allocations supplémentaires, que la bienveillance de la Ville et de l'Etat ne nous refusera pas.

Il nous reste enfin à vous mentionner l'état de la souscription pour le monument de La Mothe, qui forme un compte entièrement à part. Le total produit par cette souscription est de 1650 fr. 75, dont il a été dépensé à ce jour 132 fr. 50. On s'occupe en ce moment de recouvrer les dernières cotisations et la construction doit être commencée dès le début de la belle saison.

J. FAVIER

MEMOIRES

—

SAINT-MONTAN, PRÈS MONTMÉDY, CIMETIÈRE MÉROVINGIEN.
NOTICE HISTORIQUE.

Quand on se rend de Montmédy à Marville, par la vieille route, la seule qui autrefois reliait Montmédy à Verdun, auprès de « Rameray », on grimpe une côte abrupte, au sommet de laquelle est un vaste plateau. Sur sa gauche, le voyageur aperçoit, masqué dans un repli de terrain, une ferme longeant le chemin, dans le mur de laquelle il remarque une niche renfermant la statuette d'un saint portant une petite église: c'est la statue de « saint Montain » et la ferme porte la dénomination de « Saint-Montan ».

Entre les deux bâtiments du corps de ferme est la cour, en pente déclive vers le bois de la « Cranière ». A l'extrémité nord, jaillit une source d'une eau fraîche et limpide.

En juin 1895, M. le docteur Ch. Spiral, propriétaire des fermes de Valendon et de St-Montan, fit creuser une fosse à purin dans la cour de cette dernière. Les ouvriers mirent à découvert 18 squelettes, pour la plupart orientés les pieds au nord, c'est-à-dire dans la direction de la pente du sol. Tous avaient une pierre plate dressée à la tête. Ces squelettes ont, en général, appartenu à des hommes d'un âge adulte et en pleine force ; j'y ai cependant vu des ossements de jeunes enfants de 4 à 6 ans.

Le 28 juin, accompagné du docteur Spiral, je me rendis sur les lieux. Descendu dans la fosse, je creusai près du bassin d'un squelette qui était dans la tranchée et j'aperçus un fragment de forme cylindrique, dont le diamètre aurait pu mesurer $0^{m}06$. Il était d'une épaisseur de $0^{m}001$ et formé d'une matière à reflets noirs, dans laquelle se remarquaient des paillettes d'un jaune d'or. Les parois étaient polies comme celles du verre ; aussi avais-je, de prime abord, cru

voir un goulot en verre coloré d'une teinte violacée. Rien qu'au toucher, cette matière tombait en poussière (1).

Le long du fémur de ce squelette, j'ai recueilli des tessons de poterie gauloise. Autour des autres sépultures, j'ai également ramassé de nombreux fragments de poterie antique. Les ouvriers, à leur tour, avaient remarqué le fond d'un vase d'une terre qu'ils croyaient noircie par le purin.

D'où la conclusion que lors de l'inhumation de ces cadavres, on y a ajouté des vases de poterie antique, soit des plateaux d'offrande, soit d'autres vases funéraires. Ce qui nous porterait à croire que ces sépultures remontent à une époque antérieure à l'ère chrétienne, car les Francs ne déposaient généralement qu'un seul vase aux pieds de leurs morts.

Etant donnée la faible épaisseur de terre — environ 0^m50 dans la partie supérieure de la cour — qui recouvrait les squelettes, on ne pouvait guère nourrir l'espoir de trouver des vases funéraires dans leur entier : les chariots pesamment chargés soit d'engrais, soit de récoltes, avaient dû les briser depuis longtemps.

A l'angle nord-est de la fosse, nous remarquâmes une tête humaine, et de chaque côté une pierre dressée, le tout surmonté d'une pierre plate, à grains oolithiques assez fins, qui servait de couverture. Quand l'ouvrier eut arraché cette pierre d'une forme à peu près rectangulaire, de 0^m75 de longueur, nous remarquâmes qu'une des faces était creusée, d'une taille assez grossière et d'un creux d'environ 0^m04. La partie creuse était tournée vers la face du mort. Cette pierre, brisée à l'un de ses angles avant d'être utilisée comme couverture tombale, ressemblait assez à ces pierres à évier qui se rencontrent encore dans quelques vieilles maisons de nos campagnes ; une espèce de goulot avait été creusé sur l'un des

(1) D'après l'examen qu'a bien voulu faire M. le docteur Bleicher, les fragments recueillis sont des morceaux de verre en voie de décomposition (N. D. L R.).

rebords, mais à une profondeur moindre que celle de l'intérieur. Une partie du rebord opposé était usée par le frottement d'un corps cylindrique, comme cela se remarque parfois sur de vieux éviers usés par le frottement du seau. Cette dalle n'a dû servir à aucun usage depuis sa taille, car les traces de l'outil sont très apparentes.

En creusant près des vertèbres cervicales, j'ai trouvé deux grains de collier d'une forme allongée ressemblant à celle de l'olive. Ils sont d'ambre tous les deux, recouverts d'une patine jaunâtre.

Un ouvrier a ramassé auprès d'un autre squelette un pareil grain de collier également perforé. Ces grains sont tout à fait semblables à ceux dont l'abbé Cochet nous donne le dessin et qu'il a trouvés, en 1853, dans le cimetière franc-mérovingien d'Envermeu (1).

Là ausssi, j'ai recueilli un fil métallique tors, de l'épaisseur d'une épingle à cheveux. Sa cassure est celle de l'argent, mais à un titre fort inférieur. C'était vraisemblablement une boucle d'oreille, d'une circonférence de $0^{m}10$; mais nous n'avons point trouvé le chaton qui l'ornait. Elle devait, à part peut-être quelques différences au nœud, ressembler à celles dont l'auteur de la *Normandie souterraine* nous donne la description et qui ont été aussi trouvées à Envermeu.

Notre boucle d'oreille nous paraît avoir une grande analogie, et pour la grandeur et pour la forme, à celles recueillies par M. de Widranges dans le cimetière franc de Remennecourt (Meuse) (2).

Ces trouvailles ne sont pas les seules : déjà, en 1847, M. X. Sommeillier, qui venait de faire l'acquisition de

(1) Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 370 ; voir aussi planche X, fig. 6.

(2) Mémoires de la *Soc. philomatique de Verdun*, tome III, p. 227, pl. 1, fig. 6.



St-Montan, y fit creuser une cave et mit à découvert deux sarcophages en pierre (1).

C'était donc, à n'en pas douter, l'emplacement d'un cimetière antique, situé au sommet d'une pente déclive. En creusant plus loin, on aurait certainement exhumé de nouvelles sépultures, puisque de nouveaux squelettes s'apercevaient dans les tranchées. Tout porte encore à croire qu'il y a eu au même lieu promiscuité de cimetières : les ossements superposés à la partie basse en sont la preuve.

Qu'était-ce donc que Saint-Montan ?

Sous la décadence de l'empire romain, des Francs s'étaient établis sur les rives du Rhin et même sur les bords de la Meuse. Plusieurs fois déjà, ils s'étaient avancés au travers des Ardennes jusqu'au confluent de la Chiers.

« Parmy ceux qui importunoient le ciel avec plus de persévérance en faveur de la Gaule ravagée par les barbares, il y avait un solitaire dans les Ardennes, nommé Montain, à qui Dieu avait fait la faveur d'être aveugle pour ne pas voir ce qui l'affligeoit (2). »

Montain passe pour être le fils d'un roi des Alamans ; d'autres soutiennent qu'il était Romain d'origine. Quoi qu'il en soit, il habitait, d'après une tradition de l'abbaye d'Orval, sur les bords de la Chiers, entre Marville et Montmédy, une solitude qui porte son nom. Il y bâtit un modeste oratoire, près d'une source (3).

(1) Il y a quelque 30 ans, M. Gavroy, cultivateur à Flassigny, découvrait près de St-Montan et du Valendon, dans les aisances communales de Flassigny, plusieurs sarcophages de différentes grandeurs, avec de nombreux vases de l'époque remaine, qui ornent actuellement le Musée de Verdun.

Rappelons aussi qu'une voie réputée *diverticule romain* passe non loin de là.

(2) « L'apôtre de nos Roys », par le P. René de Ceriziers, jésuite, p. 7.

(3) La source est au bas de la cour de la ferme, c'est-à-dire à l'extrémité nord du cimetière.

C'est dans cette solitude que, pendant son sommeil, il se crut transporté au milieu des anges qui discutaient sur la ruine ou le rétablissement de l'Eglise des Gaules et déclaraient qu'il était grand temps d'en avoir pitié. Pendant cette discussion, une voix douce et paraissant venir des régions supérieures frappa son oreille. Cette voix lui prédisait la naissance de Remi, auquel devait être confié le salut de la Gaule-Belgique et lui ordonnait d'annoncer à Célinie qu'elle serait la mère de ce saint.

Célinie, mariée à Amilius, maître de la terre des Potées (1), était alors, toujours d'après la tradition, âgée de 90 ans. Afin de persuader la pieuse femme, il ajouterait que quelques gouttes du lait dont elle nourrirait son enfant lui rendraient à lui-même la vue, quand il s'en serait frotté les yeux (2).

En ce moment, la Gaule était envahie par des barbares, qui durent inquiéter Montain dans sa retraite Aussi le pieux cénobite la quitta-t-il pour se fixer dans un autre désert, non loin de La Fère, où il accomplit sa mission et annonça à Célinie la naissance de saint Remi, son épiscopat et la conversion des Francs (3) ; c'est là aussi qu'il fut guéri de sa cécité par l'attouchement du lait qui nourrissait le jeune enfant. Il mourut dans la première partie du VIe siècle ou à la fin du Ve (4).

(1) La terre des Potées, appelée plus tard la Baronnie des Potées, se composait de 17 communes : Aubigny, Vaux, Villaine, Lépron, Logny, Bogny, Marlemont, Prez, Cermion, Blombay, Chilly, Etalles, Marly, Flaignes-les-Oliviers, Maubert, Fontaine, Laval-Morancy, Sévigny-la-Forêt, et Justine.

(2) Abbé Foussin. — *Monographie de l'abbaye de l'église de St-Denis*, p. 2.

(3) Masson. — *Annales ardennaises*, p. 251.

(4) M. Jeantin (*Manuel de la Meuse*, p. 1334) fait mourir saint Montain le 17 mai 535, « quelques mois », dit-il, après la naissance de saint Remi. L'auteur du *Manuel de la Meuse* commet une erreur chronologique, car si l'évêque de Reims était né seulement en 535 ou en 534, il n'aurait évidemment pu baptiser Clovis, le jour de Noël, de l'an 496.

J'ai dit plus haut que la présence de vases funéraires au cimetière antique de St-Montan nous ramenait vraisemblablement à une époque antérieure au christianisme.

Si cette conjecture est vraie, la tradition de l'abbaye d'Orval serait quelque peu erronée : le lieu où Montain se serait établi entre Montmédy et Marville n'aurait point été une solitude ; car en effet quel résultat aurait-il pu espérer à prêcher dans un désert ? L'endroit où ce saint vint s'établir pour annoncer la religion du Christ et fonder l'oratoire de St-Montan était probablement habité. N'était-ce point à cette époque reculée une villa gallo-romaine ?

Une collégiale fut bâtie en son honneur à St-Montan. Ses reliques furent partagées entre La Fère, Laon et l'abbaye de Juvigny. M. Jeantin (1) dit avoir vu les procès-verbaux qui constatent que sa châsse, avec ses ornements, était encore en cette abbaye lors du séquestre mis en 1792.

St-Montan, de la seigneurie de Bazeilles, était une enclave de l'ancienne prévôté de Virton et de St-Mard, dans les terres communes de la châtellenie de Marville. Il formait un fief qui, d'après l'auteur précité (2), aurait, le 3 mai 1362, été vendu par Jehan d'Iray, dit le Carpentier, et Béatrix, sa femme, à Marguerite de Bazeilles, abbesse de Juvigny. Celle-ci devint ainsi haute, moyenne et basse justicière du fief de St-Montan, lequel comprenait deux églises, ermitage, maisons, jardins, terres et prés. La cense était affectée à l'entretien de deux ermites, dont la nomination appartenait à l'abbesse. L'aumônier du couvent était curé de St-Montan.

En 1738, l'abbaye échangea une partie de la terre de St-Montan, les deux tiers des dîmes de ce lieu, quatre fauchées de pré, au haut du Chabot, ban d'Iré-le-Sec, et deux jours de terre, lieu-dit « Vaulondon », au-dessous et près de l'ermitage, contre les droits seigneuriaux qui apparte-

(1) Jeantin, *Manuel de la Meuse*, note de la page 1335.

(2) *Eod. loc.*, page 1334.

naient au prince de Condé sur le village de Remoiville, avec son quart du moulin banal et autres revenus dans cette localité. Mais l'abbesse se réserva néanmoins la chapelle de St-Montan avec l'ermitage et le jardin y attenant, y compris aussi le droit de nommer les ermites et celui de pouvoir les expulser.

Dans la première partie de ce siècle, il y avait à St-Montan une auberge mal famée : on prétendait que le voyageur attardé qui y entrait pour y passer la nuit n'en sortait point. Aussi à la nouvelle de l'exhumation des sépultures de St-Montan, les vieillards d'Iré-le-Sec crurent-ils aux restes des victimes de l'aubergiste d'autrefois.

Le tradition rapporte que les enfants des fermiers de l'abbaye de Juvigny, habitant le village d'Iré-le-Sec, avaient le privilège d'aller à l'école auprès de l'ermite ou des ermites de St-Montan. Et cependant le pauvre ermite n'était pas grand clerc, si l'on en croit l'anecdote suivante :

On était à la fin de la semaine sainte, et l'ermite, ne sachant quelle messe il fallait chanter le dimanche suivant, c'est-à-dire le jour de Pâques, dépêcha sa sœur vers le curé de Bazeilles, afin que celui-ci voulût bien le tirer d'embarras, et le prêtre voisin écrivit sur le sabot de la commissionnaire « Resurrexit », le premier mot de l'introït de la messe de Pâques. Et la sœur de l'ermite s'en retourna. Mais la rosée du matin fit en partie disparaître l'écrit du prêtre de Bazeilles, si bien qu'au retour à l'ermitage, de *Resurrexit* il ne restait plus que *Re......* L'ermite perplexe conclut que *Re.....* signifiait *Requiem,* et le jour de Pâques, il chanta l'office des morts.

F. HOUZELLE

NOTES ADDITIONNELLES SUR LA LISTE DES CURÉS DE REMIREMONT ÉDITÉE PAR M. L'ABBÉ BUISSON (1)

I. D'après une pièce de ma collection, qui est un extrait

(1) *Journal,* 1891, p. 214, 250.



(collationné à Metz le 9 août 1681) d'un livre intitulé : *Rubriche* de ce qui concerne les revenus spirituels et temporels de l'abbesse de Remiremont, le « sire Jehan, curé de Remiremont » signe avec plusieurs autres un acte du 5 mai 1291. Ce sont des reprises par Jean de Scey, mari de Dame Béatrix, à raison de son douaire sur les biens de feu Regnauld de Fougerolles, son premier mari, et de sa « mainbournie » sur Jehan de Fougerolles, son fils. D'après la liste Didelot, ce curé ne nous était connu qu'à la date de 1262.

II. « Jehan de Granges », curé de Remiremont, signa la transaction passée entre Clémence d'Oiselet et son chapitre, non point le 8 avril 1303, mais le 8 avril 1309, comme il résulte d'une copie de cette transaction, collationnée à l'original le 24 mars 1597, laquelle est aussi en ma possession. Ce curé n'est point mort le deux des ides d'avril 1309, mais en 1319. J'en ai la preuve dans mon obituaire de Remiremont :

« ij id. apr. *obiit* Johannes de Grangiis, can. ac curatus Romaricens. qui pro anniversario suo dedit xı lib. turonn. MCCCXIX ».

III. Entre ce prêtre et Nicolas Ade, il y a une lacune ; elle pourra être comblée par le document suivant, qui existe sur parchemin au fonds lorrain de la Bibliothèque nationale, n° 389, p. 38 :

« Je Villaumes Dancelles, chenoines de Verdun et *cureis de Remiremont*, fais cognoissant à tous que jay receu de haut et noble prince mon chier et amez signour Ferris duc de Loh. et marchis, quarante livres de petits tournois qu'il me promist à paiier à la Penthecouste novellement passée... pour la paix et l'accord faitz entre Phelippe de Bayon, chancelier de Remiremont, et moi, dou descort que estoit entre nous pour la grant chancellerie. Si men tieng pour bien paiiez et en acquiz ledict monsignour lou duc et mon oncle, R. ff. Jean de Fougeruelles qui pleiges en estoit et lour hoirs. En tesmoingnaige de veritei ai je mis mon scel

pendant en ces présentes lettres que furent faictes lan de grace nostre Signour mil trois cens et dix neuf, le diemenge après feste sainct Pierre et sainct Paul les apostres... » (1er juillet 1319).

IV. Voici, pour terminer, la mention de Jehan de Belmont dans mon obituaire, et la date de sa mort (26 juillet 1368) :

« vij kal. obiit Johannes de Bellomonte qui dedit nobis XXV sol. cum dimidio (mil trois cent soixante huict) ». L'addition en français est de la même main.

A. DIDIER-LAURENT

SÉPULTURE DE DOMINIQUE FOURIER DANS L'ÉGLISE DE VÉZELISE.

Il était d'usage autrefois d'inhumer dans les églises les ecclésiastiques et un certain nombre de personnes auxquelles leur situation sociale faisait accorder cet honneur. Cette coutume était suivie à Vézelise, et même l'église de cette ville ne réservait pas aux seuls dignitaires la faculté d'y élire leur sépulture, il suffisait pour cela de payer à la fabrique une certaine rétribution ; on en trouve des exemples jusqu'en 1730.

C'est en vertu de cet usage que la sépulture fut accordée à Dominique Fourier, père du Bienheureux Pierre Fourier de Mattaincourt ; nous tenons à signaler ici cette particularité, parce que nous croyons qu'elle n'a pas encore été consignée dans les travaux généalogiques concernant la famille du Bienheureux.

Le mérite de la découverte revient à dom Pothier, bénédictin de la congrégation de France, qui la fit par hasard, en compulsant dans un autre but les anciens cahiers de l'état civil conservés aux archives communales de Vézelise. Il s'empressa d'en faire part à la *Semaine religieuse de Saint-Dié*, qui relate le fait dans son numéro du 16 février 1894.

Dans le même registre se trouvent deux actes, concernant l'un la seconde femme de Dominique, et l'autre Dominique lui-même.



« Le 25 février 1620, à six heures du soir, mourut « Mikaelle Guérin, jadis nourrice à Madame la Grande-« Duchesse de Florence, mère de celui qui règne maintenant, « et inhumée en l'église, vers les fenêtres à l'endroit de « l'autel. »

Et immédiatement après : « Ce 24 mars 1620, mourut « Dominique Fourrier, dit de la Chambre (1), mari de ladite « Guérin, inhumé en l'église auprès de sa femme ».

Ces actes précisent très bien l'endroit ou reposèrent longtemps, dans le chœur de l'église, Dominique Fourier et Mikaelle Guérin. Je dis *reposèrent*, car depuis de grands changements eurent lieu, qui bouleversèrent entièrement le chœur. Ainsi vers 1755, l'autel principal fut démoli, les petits autels supprimés, et le sol fut exhaussé. En 1857, M. Klein étant curé de Vézelise, les belles pierres tombales qui pavaient le chœur furent employées dans les allées et remplacées par de la mosaïque. A la suite de ces travaux beaucoup d'ossements furent extraits et portés au cimetière.

Voilà pourquoi il est impossible aujourd'hui d'indiquer exactement l'emplacement de la sépulture de Dominique Fourier, dont les restes ne se trouvent plus sans doute dans notre église. Bernard GÉGOUT.

CHRONIQUE.

STATUETTES GALLO-ROMAINES DU CABINET DU ROI STANISLAS (2).

En 1755, deux statuettes de bronze et un socle de statuette également en bronze portant une dédicace DEO MERCVRIO

(1) Ce surnom était donné à Dominique Fourier par allusion à ses lettres d'anoblissement, dans lesquelles le duc Charles II: le qualifie : « notre amé et féal.., valet de chambre des nostres et controlleur ordinaire en l'estat de nostre très chière et amée fille la grande duchesse de Toscane ».

(2) D'après une communication particulière de M. Robert Mowat, membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

IOVANTVCARO, furent découverts aux environs de Tholey, district de Trèves, et offerts en don au roi Stanislas par le supérieur de l'abbaye de Tholey. Les archives de Coblentz possèdent le livre-terrier dans lequel se trouve le procès-verbal de cette découverte, avec le texte complet de l'inscription gallo-romaine. Ce procès-verbal a été publié dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande* (Bonn, tome XLIX, 1870, p. 187). — Il y aurait un très grand intérêt à retrouver ces objets antiques.

L. G.

Voici la traduction du procès-verbal en question, qu'a bien voulu nous donner M. R. Parisot.

Extrait d'un ancien registre cadastral de l'abbaye de Tholey (*Kreis* de Saint-Wendel, *Regierungsbezirk* de Trèves).

Procès-verbal de la découverte de quelques divinités païennes faite le 13 juillet 1755.

Nous qui avons apposé ci-dessous nos signatures ou notre signe, habitants du village d'Osenbach situé dans la Lorraine allemande, bailliage de Schambourg, faisons savoir par le présent acte que le 13 juin (sic) de l'année courante, tandis que nous travaillions à la nouvelle chaussée en construction au lieu-dit Waresswæltgen (1), entre Tholaye, Altzweiler et Osenbach (2), en creusant dans la partie élevée de cet endroit, nous avons extrait des anciens fondements païens qui s'y trouvent (là où d'après la tradition commune il doit y avoir eu autrefois une ville construite par Rixiovar) une petite caisse quadrangulaire en airain ou en cuivre, à en juger d'après l'apparence ; cette caisse était placée au milieu de deux petites statues ou idoles posées à ses côtés à environ un pied et demi ; sur les faces de cette caisse était gravée l'inscription suivante en caractères tels que nous les reproduisons :

DEO MERCVRIO IOVANTVCARO PRO SALVTE
ROMANIAE. ROMANAE. ET ROMANI SEVERI
IVLIVS ROMANVS PATER VISSV (sic) MONITVS.
V. S. L. L. M.

(1) Aujourd'hui Varuswald.

(2) Osenbach au nord-est de Tholey, kreis de Saint-Wendel.

6

Nous sommes heureux d'offrir le tout au Révérend Père Théobert Dhame, actuellement abbé du monastère de Tholaye, comme étant le seigneur foncier et justicier du lieu, et nous voulons attester par le présent acte qu'il en est ainsi.

Tholaye le 13 juillet 1755.

Signe de Marguerite + Rohr.

Signe de Jacob || Gœrz.

Jacob Britz.

Le 12 février 1756 les susdites statues ont été adressées avec la caisse et le procès-verbal original au roi Stanislas sur sa demande.

Registre cadastral de l'abbaye de Tholey, p. 276.

Communication due à l'obligeance de monsieur l'archiviste Eltester à Coblenz.

DU TITRE DE PRIEUR DE SAINT-JACQUES PORTÉ PAR DOM REMI CEILLIER

Dans sa belle *Etude biographique et critique sur Dom Remi Ceillier* (*Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 2e série, t. X), M. l'abbé Beugnet rappelle (p. 258) que ce Bénédictin devint PRIEUR DE SAINT-JACQUES, par résignation de Dom Pierre de Vassimont. Puis l'auteur ajoute cette note :

« Nous ne saurions dire exactement quel était ce prieuré. — L'abbé Guillaume (*Notice sur Flavigny*, dans les *Mém. de la Soc. d'arch.*, 1877, p. 256) nomme un prieuré de Saint-Jacques-au-Mont, qu'il place sur le territoire de Flirey. Nous doutons fort qu'il y ait eu un monastère bénédictin dans cette région ; en tous cas, nous le placerions plutôt sur le territoire de Lironville, où il existe encore une ferme qui porte le nom de Saint-Jacques. — Nous pensons qu'il s'agit plutôt du prieuré de Saint-Jacques de Neufchâteau, dont la fondation remonte à l'an 1048 et nous est rapportée par Dom Calmet : *Hist. de Lorraine*, tom. I, col. 1188. »

La prévision de M. l'abbé Beugnet paraît fort juste et mérite d'être corroborée par quelques renseignements.

Dans sa *Notice de la Lorraine*, Dom Calmet a mis un

article spécial sur ce « prieuré de Saint-Jacques près de Neufchâteau » et sur celui-là seul (1re édit. t. I, Suppl., col. 175-176). Ce prieuré dépendait de l'abbaye de Saint-Mansuy ; il était situé *à une lieue de* Neufchâteau (1) du côté de Sionne, et son église servit de paroisse aux habitants de ce village (cf. H. Lepage, *Le département des Vosges*, art. *Sionne*). — Dans le même ouvrage, Dom Calmet a encore consacré à ce prieuré un paragraphe à l'article « *Sionne*, *Rorté*, *Le Prieuré de saint Jacques* » (t. II, col. 497-498), et il a inscrit en titre : « Le Prieuré de Saint-Jacques-du-Mont (2). » L'abbé Guillaume s'est donc complètement mépris en allant chercher ce monastère vers Flirey (3).

Dans *Le département des Vosges*, H. Lepage parle du prieuré de Saint-Jacques à l'article *Neufchâteau* et à l'article *Sionne* (t. II, p. 358 et 492). Il n'en détermine pas exactement la position topographique. Mais notre confrère M. Robert Parisot, agrégé d'histoire et ancien officier, qui a tenu, il y a quelques années, garnison à Neufchâteau ainsi qu'au fort de Bourlémont, me dit qu'il existe encore quelques ruines et des restes de jardins du prieuré de Saint-Jacques : l'emplacement s'en trouve au milieu des bois, dans une situation très pittoresque, vers l'extrémité d'un contrefort

(1) Dom Calmet dit « à une lieuë et demie » à l'art. *Sionne* (t. II, col. 498).

(2) Cf. le *Pouillié... de Toul* du P. Benoît Picart, 1711, art. *Sionne*, t. I, p. 412-413.

(3) Il n'y avait là qu'un ermitage, témoin cet article du *Dict. topogr. de la Meurthe* : « Saint-Jacques, anc. ermitage aux Bénédictins de Saint-Mansuy de Toul, cne de Flirey. »

Dans son édition du *Pouillé de Toul rédigé en 1402* (*Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, t. VIII, 1863), H. Lepage a fait mention d'un ancien prieuré de Saint Jacques, paroisse de Condé-en-Barrois. Mais on voit dans le *Dict. topogr. de la Meuse* (p. 205) que cette maison n'appartenait pas à l'Ordre bénédictin : « Saint-Jacques, ermitage ou prieuré ruiné, commune de Condé, était aux religieux de Saint-Antoine de Bar. »

qui, partant du plateau de Bourlémont, se termine dans la direction de Sionne; ainsi se vérifie le surnom *au Mont* ou *du Mont*, conforme à l'affection des Bénédictins pour les lieux élevés :

Bernardus valles, *colles Benedictus amabat*,
Oppida Franciscus, magnas Ignatius urbes.

Léon GERMAIN.

BIBLIOGRAPHIE

LA NATIONALITÉ DE JEANNE D'ARC
PAR M. L'ABBÉ JEHET

La bruyante attaque de M. E. Misset: *Jeanne d'Arc champenoise*,— quoi qu'on puisse dire de la convenance d'une polémique sur un sujet qui ne devrait éveiller que des sentiments d'une patriotique union dans le cœur de tous les Français, — a eu du moins cet avantage de provoquer de nouvelles recherches et de donner naissance à de nombreux travaux qui resteront acquis pour l'avancement de notre histoire locale (1). Parmi tous ces travaux, dont quelques-uns sont fort recommandables à des titres divers, nous tenons à signaler surtout la brochure publiée par M. l'abbé Jehet,

(1) Abbé Lhôte, *Jeanne d'Arc la bonne lorraine*, St-Dié, 114 p. 1895. — L. Germain, *Bibliographie : Jeanne d'Arc champenoise, par M. l'abbé Misset*, Nancy, 12 p. 1895. — E. Duvernoy, *Sur le ressort de la prévôté de Gondrecourt*, Nancy, 11 p. 1895. M. Duvernoy a aussi publié dans les *Annales de l'Est* (avril 1895) un important article critique sur le livre de M. E. Misset. — Poinsignon, *Ni Lorraine, ni Champenoise*, Châlons, 19 p. 1895. — E. Badel, *Jeanne d'Arc est Lorraine*, Nancy, 22 p. 1895. — Abbé Jehet, *La nationalité de Jeanne d'Arc*, Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, in-8°, 50 p. 1895. — Abbé Nalot, *Recherches sur la nationalité de Jeanne d'Arc*, Montreuil-sur-Mer, 58 p. 1874 (compte-rendu par M. L. Germain, dans les *Annales de l'Est*, n° d'avril 1895). — Abbé Mourot, *La nationalité de Jeanne d'Arc, réponse à l'étude de M. l'abbé Misset*, *Annales catholiques*, 1896.

curé d'Abainville, parce qu'elle nous semble répondre le mieux à toutes les questions soulevées et qu'elle réalise aussi complètement que possible le désir qu'éprouve tout esprit impartial de voir clair au milieu des ténèbres amoncelées autour de la nationalité de Jeanne d'Arc.

M. l'abbé Jehet possède parfaitement son sujet ; la discussion est toujours appuyée de preuves exposées avec lucidité, la plupart extraites des auteurs qui se sont occupés de Jeanne d'Arc, d'autres qu'il a retrouvées et mises en lumière. Les deux premiers chapitres, sur Gondrecourt et sur Vaucouleurs, sont une analyse très savante des conditions de la formation territoriale des seigneuries dans notre pays au moyen âge. Dans le chapitre III, il combat directement la thèse de M. Misset et réfute les arguments par lesquels son brillant adversaire pensait avoir accablé à tout jamais les tenants de l'opinion contraire. Preuve administrative, fiscale, judiciaire, politique, géographique, tout est patiemment et clairement discuté et c'est merveille de voir comment, sous sa plume, les impossibilités prétendues par M. Misset s'expliquent, les fausses analogies s'effacent, les contradictions apparentes se fondent dans une harmonieuse déduction. Enfin, dans un dernier chapitre, M. Jehet complète sa démonstration et pose ses conclusions. Il a prouvé que Jeanne est née de parents non français sur une terre Barroise. Il explique comment, dans ces conditions, elle a été appelée *la bonne lorraine*, bien avant Villon, née sujette d'un seigneur lorrain, dans les limites de l'ancienne Lorraine. Nous remercions surtout l'auteur d'avoir eu le respect de son sujet et de n'avoir pas employé pour le besoin de sa cause le moyen facile qui consiste à ridiculiser son adversaire. Il ne s'est permis, en terminant, qu'une phrase ironique, mais combien mordante, à l'adresse des partisans de la Champagne : « Cette Jeanne d'Arc, Française et Barroise, a été brûlée à Rouen, par le fils d'un serf champenois, Pierre Cauchon. »

Le petit curé de campagne, comme s'appelle trop modestement M. l'abbé Jehet, a bien rempli sa tâche ; il faudrait maintenant que sa brochure fût lue et appréciée là où se forment les opinions et où se créent les renommées, à Paris. Or, tandis que la *Jeanne d'Arc champenoise* de M. Misset a eu les honneurs de la haute critique parisienne, tandis que tous les catalogues de livres nouveaux relatent cet ouvrage, les réponses qui lui ont été faites passent inaperçues et ne sont mentionnées nulle part. Si bien qu'aux yeux du public, M. Misset a triomphé sur toute la ligne. Cela se comprend trop, hélas ! Il est parisien, ses adversaires sont des provinciaux ; or, pour beaucoup de gens, que peut-il sortir de bon de la province ? Toutefois on trouve encore, même à Paris, des juges impartiaux et c'est ceux-là qu'il importe de convaincre. Pour cela c'est faire œuvre méritoire que de donner une publicité aussi large que possible aux travaux imprimés en Lorraine ; il faut que chacun de nous s'y emploie de son mieux et c'est ce que nous avons voulu réaliser ici, non dans l'intérêt de M. Jehet, mais dans l'intérêt supérieur de la vérité historique. Ch. GUYOT.

NECROLOGIE

M. EMILE BŒSWILLWALD

La presse parisienne contient en ce moment l'expression des regrets du monde artistique au sujet de la mort imprévue de ce doyen des architectes français. Il ne nous appartient pas d'apprécier ni sa vie si bien remplie, ni ses œuvres si nombreuses et notamment ses restaurations de tant de monuments anciens qui, grâce à lui, ont été sauvés de la destruction. De la cathédrale de Strasbourg à Notre-Dame de Paris, de la Sainte-Chapelle à Notre-Dame de Chartres, il faudrait suivre M. Bœswillwald dans toutes ses entreprises continuées jusqu'à un âge où le plus souvent le repos est depuis longtemps devenu nécessaire.

Mais il est une de ces œuvres qui nous appartient et qui lui a mérité la reconnaisssance des Lorrains, c'est la reconstruction du Palais ducal de Nancy. Lorsqu'on écrira l'histoire de notre Musée et des bâtiments qui l'abritent si magnifiquement aujourd'hui, deux noms d'architectes devront être placés au premier rang : pour les premières restaurations, après que nos prédécesseurs eurent arraché morceau par morceau la Porterie, puis la Galerie des Cerfs, à d'humiliantes promiscuités, c'est Châtelain qui sut tirer parti de l'informe monument et y installer le premier Musée, celui qui fut détruit par l'incendie, avec une si terrifiante rapidité, le 17 juillet 1871 ; pour la réédification entreprise immédiatement après le désastre, c'est M. E. Bœswillwald, alors inspecteur général des monuments historiques, qui dressa le projet et en assura l'exécution. Grâce à lui, en juillet 1876 tout était terminé, la flèche aiguë surmontée de la couronne ducale se dressait de nouveau au-dessus de la « triomphante maison » d'Antoine et de Charles III : et vraiment, n'eût été la perte irréparable des collections et de la bibliothèque, on n'avait plus à regretter les suites d'une catastrophe qui avait d'abord paru sans remède, tant l'éminent architecte avait su faire revivre l'ancienne disposition et le style élégant de l'édifice.

M. Emile Bœswillwald s'intéressa jusqu'à la fin à cette œuvre, et il y a peu d'années encore, de passage à Nancy, il prenait plaisir à revoir notre Palais Ducal, montant jusqu'aux combles, avec cette agilité qui était un des privilèges de sa verte vieillesse. Plus heureux que tant d'autres, il se survit dans un fils digne de lui, héritier de sa science et de ses fonctions : c'est M. Paul Bœswillwald qui a dirigé l'année dernière les travaux, encore incomplets, que nous avons entrepris dans les bâtiments réunis au Musée, c'est à lui que nous offrons nos respectueuses condoléances et notre reconnaissant souvenir.

Ch. GUYOT

M. LOUIS SIDOT

M. Louis Sidot, qui vient de mourir à Nancy, était membre perpétuel de notre Société depuis deux ans à peine. Il avait voulu, en s'attachant plus étroitement à nous, montrer sa prédilection pour les livres lorrains et les publications lorraines, auxquelles lui et son frère ont toujours fait une large place dans leur maison de librairie. Il avait aussi enrichi notre Bibliothèque de plusieurs manuscrits intéressants. Les bibliophiles et les auteurs donneront un cordial souvenir à l'éditeur bienveillant et expérimenté, Messin qui, après 1870, a transporté au milieu de nous son établissement, et ce deuil leur rendra d'autant plus sympathique le magasin de la rue Raugraf où son frère et ses neveux sauront continuer d'honorables traditions. CH. G.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Par M. E. Gené, à Nancy : Une médaille octogonale en bronze, trouvée au chaix Clérin, près l'ancienne commanderie de Saint-Jean, portant d'un côté l'image de sainte Thérèse et de l'autre celle de saint Jean-de-Dieu

— M. H. Mengin, avocat : « Registre des procès-verbaux des séances de la Société populaire de Nancy, réintégrée par les représentans du peuple Lacoste, Bar et Baudot. » In-f°, du 27 pluviôse an II au 27 thermidor même année.

ACQUISITION.

Un ensemble de cartes anciennes, de diverses provenances, concernant la Lorraine et les pays voisins.

Pour la commission de rédaction, le Président: CH. GUYOT.

NANCY. — IMPRIMERIE CRÉPIN-LEBLOND, 21, RUE SAINT-DIZIER.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

45e ANNÉE. — 4e NUMÉRO. — AVRIL 1896.

Procès-verbal de la séance du 13 Mars 1896.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le Président a reçu de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, avis de l'ordonnancement d'une somme de 500 francs à titre de subvention pour les fouilles du cimetière mérovingien de Saint-Jean-du-Vieil-Aître.

Le Président propose de fixer au vendredi 17 avril, la prochaine séance, à raison des vacances de Pâques. — Adopté.

Sur la proposition de M. Léon Germain, la Société confère le titre de membre correspondant à M. Van Werveke, secrétaire de la section historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg.

Admissions et Présentations.

Sont admis, comme membres titulaires, MM. l'abbé J.-P. Nicolas, l'abbé A. Sibille, l'abbé Petit et l'abbé Clanché.

Sont présentés, en qualité de membres titulaires, M. l'abbé Bagard, curé de Maixe, par Einville, par MM. l'abbé Chatton, Duvernoy et Ch. Guyot ; M. Robinet de Cléry, ancien magistrat, 20, rue du Cloître-Notre-Dame, par MM. Germain, de Souhesmes et Guyot ; M. Charles Mathieu, capitaine en retraite, place de la Carrière, 27, à Nancy, par MM. Lefebvre, Germain et Guyot ; M. Pacotte, rue de la Monnaie, 2, à Nancy, par MM. Germain, de Ladmiraut et Guyot ; M. Nau, professeur de mathématiques à l'Institut catholique, 74, rue de Vaugirard, à Paris, par MM. Germain, de Souhesme et Guyot.

MM. l'abbé Girard et l'abbé Simon ont adressé leurs remerciements à l'occasion de leur admission comme membres titulaires.

Rapport de la Commission des Finances.

M. Favier donne lecture du rapport présenté, au nom de la Commission des Finances, sur les comptes de M. le Trésorier, pendant l'exercice 1895. La Société, conformément à ses conclusions, approuve les comptes de l'exercice 1895, et remercie une fois de plus son Président et son Trésorier du dévouement qu'ils ne cessent d'apporter à la gestion de ses intérêts.

Ouvrages offerts à la Société.

Les anciennes cloches de Fontaines, par M. Léon Germain ; Nancy, Sidot, 1896, in-8° de 15 p.

Grands et petits chevaux de Lorraine, par le même ; Saint-Amand, Destenay, 1896, in-8° de 8 p.

Le bon père Antoine Hautcolas, par M. Labourasse ; Verdun, Laurent, 1896, in-8° de 22 p.

Les Medard, par M. Albert Jacquot; Paris, Fischbacher, 1896, in-8° de 24 p.

Phototypies de l'abbaye de Cherlieu et des ruines de Demangevelle, offertes par M. G. Barbey.

Les périodiques des Sociétés avec lesquelles nous sommes en échange de publication.

—

M. Lefebvre propose d'organiser des excursions archéologiques. La Société en adopte le principe et décide qu'il sera statué ultérieurement sur les voies et moyens.

Lecture.

M. Charles Guyot termine la lecture du travail de M. Krug-Basse, intitulé : *Le Parlement de Lorraine et Barrois*, destiné aux *Annales de l'Est*.

M. Guyot donne lecture du travail de M. E. Fourier de Bacourt, intitulé : *La reprise maternelle dans le Barrois*, destiné au *Journal*.

MÉMOIRES

—

LE TOMBEAU DE GARIN LE LOHERAIN

M. Léon Germain a déjà consacré deux notices du *Journal de la Société d'archéologie lorraine* (1) au culte de Garin le Loherain. Elles établissent qu'à la cathédrale de Metz et à la collégiale de Saint-Georges, à Nancy, des anniversaires étaient célébrés au 10 février, en mémoire de Garin que le duc Raoul appelait « un des chiefs de nostre lignaige. »

M. Favier a publié l'extrait de l'Obituaire de Saint-Georges mentionnant ce service et M. L. Germain a reproduit, d'après Auguste Digot, un texte des archives du département de la

(1) 1894, p. 275. 1896, p. 42.



Meurthe citant cet anniversaire, ainsi qu'un passage du Codex de Saint-Jacques de Compostelle établissant que des reliques de Garin le Loherain étaient conservées, au XIIe siècle, avec celles de plusieurs autres paladins tués à Roncevaux, dans l'église de Belin, près de Bordeaux.

M. L. Germain ajoutait à cette indication la note suivante :

« Je ne sais plus où j'ai lu ceci : Dom Calmet assure « avoir trouvé, dans le cartulaire de Saint-Arnoul de Metz, « la trace de la sépulture du père de Garin ; il en cite, en « effet, une phrase : *In loco qui dicitur parvulus, a latere* « *sinistro, in parte aquilonari, in angulo, sub acu lapideo,* « *sepultus est Hervinus dux Metensis.* »

En effet, l'existence de la sépulture du duc Hervis à Saint-Arnoul, ainsi que du tombeau de Garin à la cathédrale de Metz, est mentionnée à deux reprises dans le manuscrit de Philippe de Vigneulles qui traduit en prose de son temps (1515) le roman d'Hervis et celui de Garin (1).

« Outre plus, dit Vigneulles, de ceste présente cronique « moult de choses s'en monstrent ancor aujourduy, tant de « la sépulture à duc Hervy, lequel gist en l'église et monas- « tère de sainct Arnoult devant Mets, avec plusieurs aultres « de leurs lignies, et de la sépulture de la belle Beautrix « qui est au cloistre dudit monastère, comme aussi du « Lhorains Guérin que gist au grant moustiet de Mets, toute « enthière, ellevoit en haut en un circus de pierre, et le « peult-on voir comme cy après seroit dit. »

Plus loin, en effet, Vigneulles répète ces indications : « Et icy après sansuit en brief la mort du noble duc Hervey, « lequelle mourut dessus les Vandres en une bataille qu'il « fist après de Mets et an lancontre diceux des Vandres. « Et est enterré et gist son corps à l'abachies de St-Arnoult,

(2) Mss. n° 97 de la Bibliothèque de Metz, cité dans le *Bulletin de la Soc. d'arch. et d'hist. de la Moselle*, t. VI, p. 125, par M. Anatole Durand.

« devers les pourtes de la cité ; aucy la vie et histoire
« du noble duc Guérin son fils, con dit à Mets le lourain
« Guérin et qui gist tout anthier en ung fornis de pier à
« Sainct-Estienne en l'église cathédrale de la cité de Mets,
« comme chacun le peult veoir. »

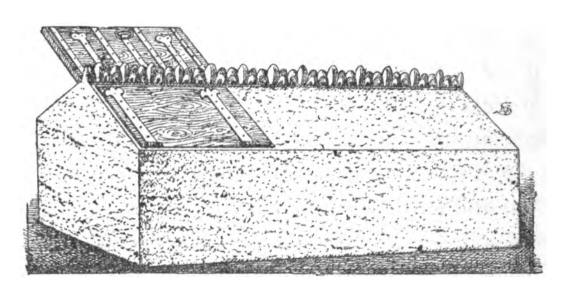
On remarquera que, dans la première citation, la sépulture de Garin est « ellevoit en haut en un circus de pierre », c'est-à-dire élevée en haut en un cercueil de pierre. Or, on trouve, dans un manuscrit de la Bibliothèque municipale de Saint-Dié, la description d'un cercueil de pierre élevé à 18 pieds de hauteur dans le collatéral nord de la cathédrale de Metz et qui présente des particularités intéressantes. Ce manuscrit (nº 38, A.) intitulé : *Monuments précieux de l'église de Metz*, est un curieux recueil de croquis et de notes sur les antiquités de ce diocèse, contenant 76 dessins exécutés en 1520-1521 par un chanoine de la cathédrale, nommé Arnould Drouet (1). Mais le texte qui nous intéresse, ainsi que les deux dessins qui l'accompagnent, sont de la main de Dom Jean François (1754-1771), qui augmenta ce manuscrit, devenu après lui la propriété de Dom Calmet. Voici ce texte, qui occupe les pages 49 et 50 du manuscrit :

« Depuis que l'église-cathédrale de Metz fut achevée en l'an
« 1503, l'on a toujours vu, dans l'un des collatéraux à
« gauche, au-dessus de la porte de la sacristie basse, à
« dix-huit pieds de hauteur, au bas d'un des vitraux, un
« tombeau de pierre de taille dont l'arête de dessus est
« sculptée, sur le dessus ayant deux volets de bois à char-
« nières ou bandes ferrées, de la longueur de deux pieds
« six pouces chacun, sur un pied trois pouces de large,
« posés des deux côtés de la plus grande largeur dudit
« tombeau. Sa longueur a six pieds quatre pouces six lignes,

(1) Cf. *Dessins satiriques contre les papes, dans un manuscrit de Saint-Dié*, et *Philippe de Florange, grand-prévôt de Saint-Dié*, par G. Save, dans le *Bulletin de la Soc. philomatique vosgienne*, 1895-1896.

« sa hauteur deux pieds six pouces, sa largeur du côté de la « tête est de deux pieds, et du côté du pied, d'un pied neuf « pouces. L'an 1754, la curiosité m'a porté d'y monter. J'ai « vu et distingué dans ce tombeau les ossements d'une « personne, non assemblés, dans un cercueil de bois sans « couvercle. Outre qu'il n'y a aucune inscription sur ce « tombeau, aucun des plus anciens chanoines de cette « cathédrale n'a pu m'en donner le moindre éclaircissement. »

Les deux dessins qui accompagnent cette note peuvent se résumer en celui que nous donnons ici. Nous avons relevé le



volet postérieur pour montrer ses ferrures et la position de ses charnières (1).

Le même tombeau est encore décrit ainsi qu'il suit, dans les *Mémoires sur Metz*, manuscrit de Dom Tabouillot, n° 159 de la Bibliothèque de Metz :

« Tombeau de pierre au-dessus de la petite sacristie, au « collatéral de la Vierge. — Il est fait en forme de cercueil, « élevé à 16 pieds de hauteur, au bas d'un des vitraux du « collatéral. L'arête du dessus est sculptée et offre à la vue « des fleurs de lis mal faites. Il y a deux volets de bois sur la « couverture aux deux bouts, de la longueur de deux pieds « six pouces, à bandes de fer, sur un pied trois pouces de

(1) Ce tombeau a déjà été reproduit par Bégin, *Cath. de Metz*, p. 196 et 203; mais il prend les deux faces pour deux tombeaux différents et leur donne une attribution inexacte.

« large. Il est long de six pieds quatre pouces six lignes ;
« haut de deux pieds six pouces, large de deux pieds du
« côté de la tête et, au pied, de un pied neuf pouces.
« Depuis que la cathédrale fut achevée, en 1502, on a tou-
« jours vu ce tombeau où il est, sans scavoir à qui il fut
« destiné. En 1754, quelqu'un l'a vu ouvert et n'y a vu qu'un
« cercueil de bois dans lequel il a aperçu les ossements d'une
« personne. Le cercueil de bois était sans couverture en
« dedans et il n'y a, ni là-dedans, ni en dehors, aucune ins-
« cription qui indique le nom ni les qualités de la personne
« dont les os y reposent. »

Ainsi, au milieu du siècle dernier, la tradition que ces restes étaient ceux de Garin le Loherain s'était perdue, sans laisser de traces dans la mémoire des chanoines. Le tombeau lui-même disparut à la Révolution et l'on peut supposer qu'il fut jeté à bas et brisé, en même temps que celui de l'architecte Pierre Perrat, également élevé sur une corniche, et dont M. de Bouteillier a raconté la destruction d'après des renseignements traditionnels (1).

On remarquera, d'après le dessin de Dom Jean François, que le sarcophage de Garin paraît monolithe, car on n'y voit point le joint du couvercle et de la cuve ; l'existence même des deux trappes paraît rendre ce couvercle inutile. Est-ce pour cette raison que, dans les deux passages de Vigneulles, il est dit que cette sépulture est « toute enthière » ? Ou bien cette expression veut-elle dire que les ossements se trouvaient bien complets, ce qui n'est pas contredit par la visite de 1754 ? Nous croyons plutôt que Vigneulles a voulu exprimer ainsi que l'on voyait toute la sépulture et non pas seulement sa partie supérieure, comme dans le cas où un tombeau repose dans le sol et ne laisse voir qu'une dalle ou un cénotaphe qui lui est superposé.

(1) *Bulletin de la Soc. d'arch. et d'hist. de la Moselle*, t. XII, p. 9.

Mais si ce sarcophage était monolithe, comment le tailleur de pierre a-t-il pu creuser le pied du sarcophage, par les étroites ouvertures des deux trappes ? Comment a-t-on pu y glisser décemment le corps du défunt et surtout le cercueil qu'y a vu Dom Jean François ? Il faut remarquer que la forme même du sarcophage, avec son arête supérieure ornée d'une crête de fleurs de lis, indique qu'il n'était pas fait pour être inhumé dans le sol, car cette crête décorative n'aurait plus eu de raison d'être. Il n'a pu être taillé qu'en vue d'une exposition à l'extérieur et ses seules ouvertures, les deux trappes, montrent qu'il ne devait recevoir que des ossements déjà exhumés, déjà anciens. Et, en effet, le visiteur de 1753 a remarqué qu'ils étaient « non assemblés », c'est-à-dire en désordre. Enfin la disposition des charnières des deux trappes, s'ouvrant du même côté, semble indiquer que le tombeau devait être autrefois plus à portée des fidèles, à qui ces ossements pouvaient être montrés, soit comme objet de vénération, soit comme reliques saintes, et que sa place primitive était sur le sol de l'église d'où il fut exilé sur une corniche, sans doute vers 1503, quand on commença la restauration du chœur, date donnée par Dom Jean François et Dom Tabouillot.

Probablement, à sa place primitive, une inscription voisine indiquait le nom du personnage auquel appartenaient ces restes ; mais cette inscription n'accompagna point le tombeau dans son transfert, car elle n'eut pas été lisible à 18 pieds du sol, et c'est ainsi que la tradition du nom de Garin, encore connue de Vigneulles, douze ans après le transfert, avait entièrement disparu 150 ans plus tard.

Vigneulles applique au sarcophage, dans son second article, le terme de « fornis », qui veut dire arche et qui convient très exactement à la forme de ce tombeau, avec sa face supérieure à deux versants et son arête saillante et sculptée. Les monuments de cette forme sont assez rares et appartiennent surtout aux XIe et XIIe siècles. Ce sont plutôt des

châsses que des tombeaux, où l'on déposa les os des saints, des évêques ou des princes, après leur relèvement, pour être exposés à la vue et au toucher des fidèles, dans la nef ou la crypte des églises, car jamais on n'a trouvé sous le sol de tombeau à couvercle en toit Nous citerons seulement comme exemples les sarcophages de l'évêque Adeloch à Saint-Thomas de Strasbourg et de Gérard Ier aux Cordeliers de Nancy, dont les dimensions indiquent qu'ils ne pouvaient contenir un corps entier, et qui sont, du reste, d'un style postérieur à la mort de leurs possesseurs.

Si donc, comme le croit Vigneulles, le sarcophage de Metz était bien celui de Garin, il indiquerait que ses restes ont été exhumés vers le XIe siècle, déposés jusque vers 1503 dans un lieu de l'église accessible aux fidèles et enfin élevés sur la corniche du collatéral nord, de 1503 à 1792.

La Chronique rimée de Metz dit :

En l'an sept cens, à mon avis,
Régnoit à Metz le duc Hervis
Qui fut père à Lorain Guérin
Et au duc Beller de Bellin.

Peut-être faut-il croire que les restes de ce dernier étaient bien à Belin, près Bordeaux, tandis que ceux de son frère Garin existaient vraiment à Metz (1).

G. SAVE.

(1) Girbert, fils de Garin, joue un grand rôle historique à l'époque des derniers Carlovingiens, comme on le voit surtout dans la Chronique de Richer, et le P. Benoît Picart assure qu'il fut inhumé à Remiremont. Il y a, dans la crypte de cette église, un tombeau carlovingien à couvercle bombé, presqu'en toit, et orné de croix inscrites dans des cercles.

LETTRE DE LA DAME DE BLAMONT AU CHAPITRE DE SAINT-DIÉ (24 JUILLET 1444.)

Nous avons publié ici même, il y a un an, deux documents du xve siècle tirés de la collection de notre confrère, M. Zeiller, de Lunéville. Voici un nouveau document de la même époque que M. Zeiller a bien voulu nous communiquer et nous permettre d'insérer dans le Journal : c'est l'original d'une lettre missive, écrite, comme il était d'usage, sur une feuille de papier d'assez petites dimensions ; elle était fermée à l'aide d'un cachet de cire rouge apposé sur le dos et dont il ne reste plus que des traces insignifiantes.

A vénéraubles personnes, mes chiers et grans amis doien et chapitre de l'esglise cathédra de Saint-Diei.

Vénéraublez personnes, mes chiers et grands amis, toutes recommendations prémises, vous scaveis asseis coment par aultres fois vous ais heut prier par mes lettres que vous pleut à avoir pour recommender mon très chier et amé fil Oulri de Blammont, chenonne de Straubourg, de Colloingne et de Toul, etc., estudient de présent à Paris, en lui proveoir en vostre esglise quant li cas y enschairoit, comme ma fiance en estoit en vous. Sur quoi moult admiablement me feistes responce que en averiés très bonne diligence, de la quelle responce pour lors ency à moi faite vous remercie de boin cuer, vous priant ancor de richief moult chièrement que quant li cas y enschairroit, vous l'aiéz en mémoire, et en faire tellement comme escript et respondu le m'aveis, et comme ma perfaite fiance en est en vous, affin que tous nos amis en soient plus enclin d'aidier, soustenir et deffendre vostre dicte esglise et vous tous aussy, en créant au sourplus, s'il vous plait, Mongny, son clerc, portour de ces lettres, de ce qui vous en dirait de part moi pour ceste fois ; et s'aulcune chose vous plait que faire puisse bonnement pour vous, rescripvéz le moi, et de boin cuer l'acomplirais. Ce sceit Nostre Seignour, mes chiers et grans amis, li quel vous ait en sa saincte garde. Escript le xxiiiie jour de jullet l'an quarante quatre.

Margueritte de Lorrenne, dame vave de Blammont.

L'adresse de cette lettre qualifie l'église de Saint-Dié d'église-cathédrale ; elle n'était alors qu'une simple collégiale, et le restera longtemps encore, puisque l'évêché de Saint-Dié n'a été créé qu'en 1776. L'erreur est assez étrange, mais ne laisse pas d'être explicable, et ne suffit pas, en tous cas, pour qu'on puisse mettre en doute l'authenticité de la lettre.

L'auteur de la lettre, Marguerite de Lorraine, est une fille de Ferry de Lorraine, — lui-même fils cadet du duc Jean Ier, — et de Marguerite de Joinville, comtesse de Vaudémont. D'après M. Léon Germain (1), elle était le sixième des sept enfants du comte et de la comtesse de Vaudémont. Elle avait épousé en premières noces Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Marinvilliers. Devenue veuve, elle se remaria avec un seigneur de Blâmont sur le nom duquel nos historiens lorrains ne sont pas d'accord. Le père Picard, dans son *Histoire de Toul* (p. 589), et M. Germain (*ibid.*) désignent Henri IV ; mais M. de Martimprey dans son historique si détaillé et si consciencieux des *Sires et comtes de Blâmont*, nous apprend qu'Henri IV, sire de Blâmont, mourut en 1421, et qu'antérieurement à cet événement, son fils aîné Thiébaut (II) avait épousé Marguerite de Lorraine-Vaudémont (2). M. de Martimprey ayant étudié tout particulièrement la généalogie et la chronologie des sires de Blâmont, et son travail étant le plus récent, nous n'hésitons pas à nous ranger à son avis, malgré l'attention que méritent les recherches de M. Germain.

On voit par la suscription de la lettre que Marguerite était veuve quand elle écrivit aux chanoines de Saint-Dié. En effet, Thiébaut II était mort dès 1431, peut-être des suites d'une blessure reçue à la bataille de Bulgnéville, à laquelle M. de Martimprey (3) croit qu'il prit part dans les rangs de

(1) Dans son étude sur *Ferry Ier de Lorraine, comte de Vaudémont* (*Mémoires de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1881, p. 121).

(2) *Mémoires...*, 1891, p. 31, 51-52.

(3) *Ibid.*, p. 59.

l'armée lorraine, combattant, par conséquent, son beau-frère, le comte de Vaudémont. Ses enfants étant encore mineurs, leur mère fut chargée de la mainbournie qu'elle exerça jusqu'en 1437. La date de sa mort n'est pas connue, mais elle survécut longtemps à son mari, car son testament daté du 6 avril 1469 a été retrouvé et publié par M. de Martimprey (1).

Quant à Olry de Blâmont, pour lequel Marguerite, sa mère, demande aux chanoines de Saint-Dié une prébende dans leur église, il est plus connu que ses parents, parce qu'il devint évêque de Toul en 1495, et exerça ces hautes fonctions ecclésiastiques jusqu'à sa mort, le 3 mai 1506. Cependant, la lettre de sa mère nous apprend sur lui quelques particularités qu'ont ignorées ses historiens, le père Picard et M. de Martimprey. Ceux-ci (2) énumèrent les canonicats qu'Olry cumulait avant de monter sur le siège de Toul, et ils ne citent pas Cologne, qui est mentionné dans la lettre de 1444. Cette lettre nous fait voir, en outre, qu'il était déjà à cette date chanoine de Strasbourg, Cologne et Toul. Dans la suite, Olry devint encore chanoine de Metz, Verdun et Saint-Dié ; d'après le père Picard, ce serait en 1445 qu'il aurait reçu cette dernière prébende : les démarches de sa mère auraient donc été suivies d'un prompt effet.

Nous voyons encore dans le texte publié plus haut que le futur évêque de Toul avait fait ses études à l'Université de Paris, et qu'elles n'étaient pas encore terminées en 1444. Il était donc encore très jeune à cette époque, et devait être l'un des plus jeunes des six enfants que Marguerite de Lorraine donna à son second mari (3).

E. DUVERNOY.

(1) *Ibid.*, p. 65.
(2) *Histoire de Toul*, p. 590 et *ibid.*, p. 92.
(3) M. de Martimprey en établit la liste, *ibid.*, p. 69.

DU TITRE D'ARCHEVÊQUE PORTÉ PAR SAINT CHRODEGANG.

Le titre d'archvêque porté par l'évêque de Metz saint Chrodegang, a jusqu'à nos jours constitué une énigme historique, d'apparence insoluble ; la signification en a notamment été débattue pendant la querelle arrivée, il y a près d'un demi-siècle, entre quelques savants de Metz et de Nancy, qui, tous d'accord pour souhaiter la reconstitution d'une province ecclésiastique lotharingienne, se partageaient sur le choix de la métropole, chacun faisant valoir les titres actuels et historiques de sa ville à devenir le siège d'un archevêché.

Je n'ai pas l'intention de m'arrêter davantage sur ces incidents qui paraissent déjà bien vieux, ni même de rappeler la très remarquable leçon sur saint Chrodegang faite, il y a quelques années, par M. Ch. Pfister, dans son cours d'histoire de Lorraine.

Mais il me semble fort opportun de reproduire la conclusion à laquelle est parvenu M. l'abbé L. Duchesne et qui ressort d'un article récemment publié.

L'une des deux courtes mais très érudites communications de M. l'abbé Duchesne aux fêtes du cinquantenaire de la Société archéologique de Sens, en 1894, est intitulée : *Wilchaire de Sens, archevêque des Gaules* (1), désignation qu'on lui voit prendre à un concile à Rome, l'an 769 : *Wulcharius, Archiepiscopus provinciæ Galliarum.* Or, l'auteur y retrouve le témoignage d'une suprématie réelle, dans laquelle Wilchaire aurait succédé à saint Chrodegang, comme celui-ci avait succédé à saint Boniface.

La grande nouveauté, en France, de cette opinion nous engage à transcrire avec quelque développement l'argu-

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XVII, 1895, p. 15-22.

mentation de M. l'abbé Duchesne. Voici donc comment il s'exprime à propos de la qualification portée par Wilchaire :

« Ce titre et la prépondérance qu'il implique posent une question dont on n'a pas, je crois, tenu assez compte. D'une part, nous sommes habitués, par un usage qui remonte à plus de mille ans, à considérer comme équivalents les titres d'archevêque et de métropolitain ; que le titulaire de l'église de Sens porte, dans un document du VIII[e] siècle, la qualité d'archevêque, cela nous paraît tout simple, Sens ayant été, depuis la fin du IV[e] siècle, une métropole ecclésiastique. D'autre part, le titre imposant de primat des Gaules et de Germanie, lui aussi consacré par des documents d'une antiquité plus que millénaire, nous empêche de concevoir de l'étonnement quand nous entendons parler d'un archevêque des Gaules siégeant à Sens.

» Cependant cela n'est pas aussi simple qu'il paraît d'abord. Entre l'année 876, où l'archevêque Anségise reçut du pape Jean VIII son diplôme primatial, et l'année 769, où Wilchaire porte le titre d'archevêque des Gaules, il y a tout un siècle de réformes ecclésiastiques. Anségise est dans ce que, nous autres antiquaires, nous pourrions appeler la tradition nouvelle ; Wilchaire appartient encore à l'ancien monde, et c'est là ce qui fait l'intérêt de son cas.

» Sous les princes mérovingiens, comme aux derniers temps de l'empire romain, il y avait, en Gaule, des sièges épiscopaux tout court et des sièges métropolitains. Les titulaires de ceux-ci se qualifiaient d'*episcopus metropolitanus*, ou de *metropolis* ; aucun d'eux ne prenait le titre d'archevêque.

» Entre les métropolitains, il n'y avait aucune hiérarchie ; tout ce que l'on peut constater, c'est une certaine préséance reconnue à celui de Lyon vers la fin du VI[e] siècle et au siècle suivant.

» Ce défaut d'organisation n'était pas sans inconvénient. Quand les princes carlovingiens Carloman et Pépin-le-Bref

entreprirent de remédier à l'affreuse décadende dans laquelle étaient tombées les institutions ecclésiastiques, ils ne tardèrent pas à constater que leurs évêques, déshabitués de l'action commune, isolés les uns des autres, privés de toute direction supérieure, ne pourraient les aider que faiblement. Dans cette détresse, ils eurent l'idée de s'adresser à saint Boniface, vicaire du Saint-Siège pour les pays transrhénans. Saint Boniface ne prit pas le titre d'*archiepiscopus*, ni surtout d'*archiepiscopus Galliarum*, mais il en exerça certainement les fonctions.

» On voit dans sa correspondance et dans les autres documents du temps, que le titre d'*archiepiscopus* n'était encore employé que pour désigner des évêques, métropolitains ou non, qui avaient reçu le pallium. C'est dans ces conditions qu'il fut porté par saint Chrodegang de Metz, à qui le pape Etienne II donna le pallium en 754, l'année même où Boniface disparaissait dans sa mission de Frise. Chrodegang est connu par le rôle spécial qu'il joua, après saint Boniface, dans l'œuvre de la réforme du clergé. Il semble bien que son action ait été soutenue non seulement par sa valeur personnelle, mais par une autorité spéciale et hors ligne. Paul Diacre rapporte qu'il consacra « un très grand nombre d'évêques en diverses cités » ; ce n'était pas, en ce temps-là du moins, l'affaire des simples évêques ; je ne sais même si les termes dont se sert Paul Diacre ne donnent pas lieu de conclure à une activité plus que métropolitaine. En effet, on ne constate, dans la province de Trèves, que quatre changements d'évêques pendant son épiscopat. Ce ne sont pas là les *episcopi quam plurimi* dont parle Paul Diacre. Chrodegang a donc exercé son autorité dans un ressort plus étendu que ceux des métropolitains, dans un ressort analogue à celui de saint Boniface. Du reste, au concile d'Attigny, tenu vers l'année 765, on le voit présider une assemblée de 27 évêques, parmi lesquels ceux de Mayence, Sens, Rouen, Besançon, Tours ; il y avait même là un autre prélat décoré

du pallium, Willichaire de Vienne, devenu évêque de Sion et abbé de Saint-Maurice. Et comme évêque et comme décoré du pallium, ce Willichaire était bien plus ancien que Chrodegang : cependant il reste dans le rang.

» Chrodegang mourut en 766 ; nous ne savons pas s'il prit le titre d'archevêque des Gaules ; mais il paraît bien en avoir eu le rang et la fonction. Trois ans après sa mort, nous trouvons à la tête d'une députation de l'épiscopat franc, dans laquelle figurent six ou sept métropolitains, un personnage qui porte décidément le titre. La chronologie semble indiquer une certaine continuité : à Boniface succède Chrodegang, à Chrodegang Wilchaire. »

L'auteur parle ensuite de Wilchaire et termine le chapitre par ce passage, où il est question d'un autre évêque de Metz :

« En ce temps-là, il n'y avait plus de métropolitains ; Charlemagne travaillait, il est vrai, à la renaissance de cette institution, mais il n'y parvint pas tout de suite. Une fois les métropolitains reparus, l'institution temporaire représentée, avec des titres divers, par Boniface, Chrodegang, Wilchaire, perdit sa raison d'être et tomba d'elle-même. Ce fut en vain que l'empereur Louis fit attribuer des titres spéciaux à son frère Drogon, évêque de Metz, et que Charles-le-Chauve en agit de même à l'égard d'Anségise de Sens. Les métropolitains s'opposèrent énergiquement à l'établissement de toute suprématie efficace. »

Je craindrais d'affaiblir par un commentaire les extraits si intéressants que l'on vient de lire et qui donne la plus haute idée du rôle important joué par saint Chrodegang dans l'Église franque.

Léon GERMAIN.

CHRONIQUE.

—

OPINION DE VIOLLET-LE-DUC SUR LES TAPISSERIES DITES DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

En parlant, il y a quelque temps (*Journal*, 1895, p. 140-143), des tapisseries dites de la tente de Charles le Téméraire, j'ai rappelé les objections auxquelles leur authenticité a été exposée ; des archéologues, ajoutais-je, contestent qu'elles remontent, celles du moins de la Condamnation de Banquet, au-delà de l'époque de Louis XII, et j'ai entendu quelques-uns d'entre eux s'appuyer sur l'opinion qu'aurait formulée feu M. Darcel, conservateur du Musée de Cluny, opinion que je ne sache pas avoir été publiée. M. G. Save a bien voulu me faire remarquer qu'il y avait eu apparemment une confusion avec ce qu'a écrit Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire de mobilier*. Il importe, je crois, de reproduire le passage à titre de renseignement ; on sait, du reste, que ce bel ouvrage du célèbre architecte n'est pas resté à l'abri de critiques nombreuses et parfois fondées :

C'est à l'article *Coiffure* et à propos de l'abandon, par les femmes, du hennin, de 1480 à 1485, que l'auteur s'occupe de nos tapisseries : « Déjà, en 1480, dit-il, les dames portaient la coiffe basse aussi bien que les bourgeoises. En admettant que les tapisseries de Nancy soient bien réellement celles qui furent prises dans les bagages de Charles le Téméraire, ces coiffures basses des femmes dateraient au plus tard de 1477. Mais, parmi ces tapisseries, il est nécessaire de faire une distinction : celle qui représente l'histoire d'Assuérus est bien certainement de 1470 à 1475, et peut avoir été trouvée dans les bagages de Charles le Téméraire, après la bataille de Nancy ; quant à celles qui représentent la *Moralité du banquet*, il nous est impossible de leur assigner une date antérieure à 1495. Les habits portés par les

personnages sont tous, sans exception, de 1500, et tels qu'on les portait à la cour de Louis XII. Cela n'enlève rien à la valeur des braves Lorrains qui se comportèrent si bien à la journée du 5 janvier 1477, ni même à l'intérêt que présentent ces précieux tissus ; mais il faut, pensons-nous, prendre son parti sur la provenance douteuse de ces tapisseries ou détruire tous les monuments contemporains. D'ailleurs l'*histoire* manuscrite de Charles IV, conservée à Nancy (1), ne fait nulle mention de ces tapisseries et de leur origine, non plus que l'*Histoire du parlement* (2). La bataille de Nancy ayant été donnée le 5 janvier 1477, il faut admettre que les cartons qui ont servi à la fabrication des tapisseries de la *Moralité du banquet* datent, au plus tard, de 1474. Or, en 1474, on ne trouvera pas une seule vignette de manuscrit, pas une peinture, pas une sculpture présentant les vêtements d'hommes et de femmes figurés sur ces tapisseries, vêtements identiques avec ceux en usage pendant les premières années du XVIe siècle. Les hommes portent tous, sans exception, les cheveux longs et le chapeau à la mode vers le milieu du règne de Louis XII (1505). Les femmes sont coiffées de la coiffe, qui persiste jusque sous le règne de François 1er (3) ».

Suit la description de cette coiffure de femme, avec des figures.

Léon GERMAIN.

(1) La Bibliothèque publique de Nancy possède plusieurs histoires manuscrites du duc Charles IV ; je ne sais pas à laquelle l'auteur a voulu faire allusion; cela est, du reste, de peu d'importance dans la question.

(2) Je ne connais pas d'ouvrage intitulé exactement *Histoire du parlement* de Lorraine. Il ne pourrait y être fait mention des tapisseries qu'à propos du don que le parlement en aurait obtenu des ducs, pour meubler les appartements de la Cour souveraine. Viollet-le-Duc a évidemment voulu rappeler qu'aucun ouvrage ancien ne parle de l'origine de ces tapisseries, ce qui est exact.

(3) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français, de l'époque carlovingienne à la Renaissance*, t. III, 1874, p. 247-249.

ÉRECTION DE LA CHAPELLE DE VRONCOURT EN ANNEXE DE FORCELLES-SAINT-GORGON.

Notre confrère M. Heitz nous communique cette pièce en parchemin, qui porte la date du 24 septembre 1600 et dont il a fait la traduction du latin en français. Elle est signée de Charles, cardinal de Lorraine, légat *a latere* du pape Clément VIII. Il y est exposé que l'initiative de cette mesure a été prise par François Alix, seigneur du village de Vroncourt (oppidi de Veruncuriâ), conseiller du duc de Lorraine, qui a fait construire depuis peu une chapelle ou oratoire sous l'invocation de la Vierge Marie, et l'énumération des actes visés par le prélat montre quelles difficultés devaient être surmontées pour une affaire en apparence aussi simple que la constitution d'une annexe.

D'abord, convention entre le seigneur et le curé de Forcelles, contenant engagement du premier pour augmenter les ressources du prêtre, à raison de l'accroissement de ses charges. Puis, engagement semblable de la communauté de Vroncourt. Approbation de l'évêque de Toul, Christophe de la Vallée. Consentement des vénérables chanoines, doyen et chapître de la collégiale de Saint-Jean-Baptiste de Vaudémont, en qualité de collateurs (rectores) de Forcelles. Enfin lettres ducales sanctionnant les engagements réciproques des parties. C'est seulement alors que le cardinal déclare la chapelle de Sainte-Marie de Vroncourt érigée en annexe de l'église paroissiale de Forcelles-saint-Gorgon.

L'acte, donné à Nancy, portait un sceau qui a disparu.

EXCURSION DU 25 AVRIL 1896.

La première excursion organisée par la Société d'archéologie lorraine avait pour but Nomeny et Port-sur-Seille. Quatorze membres y ont pris part. Le train qui quitte Nancy à six heures du matin les a conduits, par Pompey et Custines, dans le val des

Faulx, que la sage lenteur du chemin de fer permet d'admirer tout à l'aise : pays verdoyant, arbres fruitiers en fleurs, nombreux villages agréablement situés. On doit arriver à huit heures au terminus, mais l'heure réglementaire est depuis quelque temps écoulée lorsqu'enfin la ville de Nomeny se dessine à l'horizon. Elle se présente avantageusement sur une colline dominée par les grands pans de murs déchiquetés du château.

Mais Nomeny ne doit nous arrêter que plus tard. Aussitôt débarqués, nous bornant à traverser la ville, nous prenons le chemin vicinal qui, par Rouves, conduit à Eply ; nous n'allons pas toutefois jusqu'à ce dernier village, mais tournant à gauche, à quinze cents mètres de Rouves, nous descendons vers Port-sur-Seille, où nous attirent le château et l'église. Le château surtout : de loin on aperçoit, au bord de la Seille, une grosse bâtisse carrée qui écrase de sa masse les autres constructions du village et qui n'est autre que le donjon du château, autrefois patrimoine de la famille des Salles, à laquelle succéda celle de Ludres. Ce donjon est très curieux avec son escalier à vis encore en bon état, ses grandes salles qui servent aujourd'hui de dépôts de blé et d'avoine, mais où l'on remarque encore des vestiges d'anciennes cheminées ; le chemin de ronde qui règne à la partie supérieure fait penser que sans doute la toiture n'était pas autrefois disposée comme nous la voyons maintenant. Le reste du château est plus modeste d'allure ; tous les bâtiments sont encore intacts, bien que fort délabrés : pavillons de diverses époques, tours rondes et courtines formant l'enceinte, fossés où poussent de grands roseaux, petit parterre et jardin au bord de la Seille ; on peut encore, sans trop d'efforts, reconstituer par la pensée l'aspect que devait avoir cette demeure lorsqu'y vivait son dernier seigneur, le vicomte de Ludres, qui y passa les années dangereuses de la première Révolution, et y épousa, le 28 thermidor an II, sa cousine, Aurore-Monique des Salles. A relire, dans le beau livre de M. de Ludres, cette touchante histoire (1). L'église présente aussi un certain intérêt ; la tour romane, quelques pierres tombales, de petits détails d'architecture et de mobilier nous y retiennent quelques instants.

(1) *Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine*, II, p. 350 et suiv.

Mais il est dix heures et demie ; nous n'avons que le temps de regagner Nomeny pour le déjeuner. Nous prenons cette fois la rive gauche de la Seille ; le sol est assez sec pour qu'il soit possible de suivre un petit chemin dans les prés, qui raccourcit sensiblement la distance pour gagner Clémery ; de même depuis ce village, nous pouvons prendre un autre chemin dans les champs et ne rejoindre la grande route de Pont-à-Mousson qu'au moulin de Brionne. Cette partie du trajet est très agréable ; on a en vue presque constamment le château de Clémery, dont on longe le parc et dont la plus belle façade est précisément tournée de ce côté. Il appartient à la famille de Ladoucette. Si Port-sur-Seille, abandonné par ses maîtres, ne nous donne plus que le souvenir d'une époque disparue, Clémery en parfait état, pareil à un château des bords de la Loire, un petit Chambord par le style et la disposition générale, est tout prêt pour recevoir ses hôtes et symbolise bien le confort de la vie moderne.

Nous n'avons pas le temps d'explorer, à droite de la route, avant d'arriver à Nomeny, l'emplacement d'un ancien village détruit, Malnois, où l'on a fait déjà des trouvailles : il est midi, bien sonné, et les forces de l'archéologue le plus zélé ont des limites. Aussitôt après un modeste et excellent repas, nous montons au château, dont les ruines superbes dominent la ville. Il ne présente plus, hélas ! que des ruines, ce château de Nicolas de Vaudémont, marquis de Nomeny, duc de Mercœur, fils puiné du duc Antoine ; il en était ainsi déjà au XVIIIe siècle, d'après dom Calmet. Ces ruines sont enclavées dans des propriétés particulières ; un jardinier fort obligeant nous fait monter dans ce qui reste d'une des tours ; il utilise les ébrasements de l'ancienne muraille en y élevant des lapins et autres animaux. C'est là pourtant que vint au monde et que grandit Louise de Lorraine, future reine de France, l'épouse charmante et malheureuse du triste Henri III.

De là nous descendons à l'église, dont la majeure partie est du XVe siècle ; un des côtés du transept est plus ancien. L'aspect de l'intérieur est curieux, avec cinq nefs ogivales, dont deux étaient autrefois divisées par de nombreuses chapelles. Pierres tombales, inscriptions, vieilles statuettes intéressantes ; au dehors, un petit beffroi flanque la tour principale. En face, nous entrons au pres-

bytère, où l'on nous montre, dans le jardin, une belle pierre sculptée : c'est l'image d'un chevalier à genoux, tête nue et mains jointes ; elle serait le portrait d'un comte de Toullon (?) Il est bien laid, le cher sire ; mais comme son armure est complète, et comme il serait placé à son avantage dans la galerie de notre Musée !

Enfin nous parcourons la ville, qui nous a tous séduits. Pourtant les rues sont en très forte pente, tortueuses, sans alignement ; mais partout de vieilles maisons qui offrent encore de remarquables détails : façades Renaissance, fenêtres délicatement sculptées, anciennes boutiques au cintre surbaissé ; toute cette variété vraiment artistique ne se retrouve plus dans la plupart des villes où depuis longtemps la manie de la régularité règne tristement. A Nomeny, combien de vieilles maisons méritent d'être reproduites ! Heureusement, nous avons avec nous un des membres les plus éminents de la Société lorraine de photographie ; pour nous du moins ces souvenirs ne seront pas perdus.

Sans l'heure avancée, nous serions restés longtemps encore ; mais il faut regagner le train qui va nous ramener à Nancy. De l'avis de tous, cette première excursion a été fort agréable, grâce sans doute à celui qui a eu la bonne pensée de nous indiquer notre itinéraire, grâce aussi à ce radieux soleil de printemps qui fait voir tout en beau, les hommes et les choses.

Ch. G.

BIBLIOGRAPHIE

LES CACHETS DE NASIUM

PAR M. L'ABBÉ H. THÉDENAT.

Sous ce titre, M. l'abbé Thédenat a publié, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1893, p. 319-377, l'histoire très documentée et appuyée d'une bibliographie très complète, d'une découverte faite à Naix en Barrois, en 1807. Il s'agit de huit cachets d'oculistes trouvés dans une fouille, avec des vases en poterie. Leur description avait été faite tout d'abord par Denis, propriétaire-

rédacteur du *Narrateur de la Meuse.* M. Thédenat reprend la description de Denis, la rectifie et la complète en mettant à profit les nombreux travaux publiés sur ce sujet.

Il nous raconte ensuite la dispersion de ces petites pierres : la première a disparu ; deux autres sont entrées au Musée britannique, une au Cabinet de Vienne, trois au Musée du Louvre, la dernière est devenue la propriété de M. Robert Mowat. M. Thédenat y joint deux autres cachets : l'un publié par Denis, mais de provenance inconnue ; l'autre, édité par M. Castan, appartient au Musée de Besançon.

Ce sont des monuments épigraphiques assez semblables, dont chacun contient, avec le nom de l'oculiste, la désignation du collyre et la spécialité de son emploi. Pour les cachets de Naix, les noms des oculistes sont respectivement : Gaïus Er(ucius) Valerianus, Quintus Junius Taurus, Junius Taurus, Lucius Junius Philinus, Lucius Claudius Martinus. Enfin, ces pierres sont gravées, les unes sur une seule tranche, d'autres sur deux, trois ou quatre tranches ; au total vingt-deux inscriptions.

Ch. G.

NECROLOGIE

M. DE MONTESQUIOU

Nous apprenons la mort de M. le comte de Montesquiou, ancien préfet de Meurthe-et-Moselle, l'un de nos membres honoraires. Le regretté défunt rendit au Musée lorrain de signalés services dans l'œuvre de restauration entreprise en 1871, aussitôt après l'incendie du Palais ducal. Le bienveillant appui du premier fonctionnaire du département était précieux à ce moment, où il s'agissait d'intéresser les pouvoirs publics à des travaux que quelques-uns estimaient inutiles ou trop coûteux. Si l'Etat se décida de bonne grâce à suivre l'exemple de libéralité magnifique donné par l'empereur

d'Autriche, il convient d'en reporter, au moins pour partie, le mérite au préfet qui fut l'intermédiaire obligeant du Comité auprès de l'administration centrale.

M. de Montesquiou était homme de goût : en s'inscrivant un des premiers sur la liste de souscription du Musée, il voulut, pour laisser une trace durable de son passage, que son offrande fût consacrée à l'acquisition d'une belle cheminée du XVI[e] siècle, provenant de Saint-Nicolas de Port ; c'est celle qui orne notre première salle, où se trouvent les tapisseries de Charles-le-Téméraire.

Ch. G.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Par M[me] veuve Klein, à Nancy : Buste d'un christ tenant le globe dans la main gauche (XVII[e] siècle).

— M. Badel : Armoiries de M[mes] de Chambrun et Le Bègue de Girmont. Moulage des cloches de Saint-Nicolas de Port, inaugurées le 12 avril 1896.

— M. Michel, conducteur des travaux de la ville : Divers jetons trouvés dans des fouilles rue de l'Equitation.

— M. Collombier d'Einville : Deux monnaies de Ferri III, provenant de la trouvaille de Sionviller, faite en 1873.

Pour la commission de rédaction, le Président: Ch. GUYOT.

NANCY. — IMPRIMERIE CRÉPIN-LEBLOND, 21, RUE SAINT-DIZIER.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

45e ANNÉE. — 5e NUMÉRO. — MAI 1896.

Procès-verbal de la séance du 17 Avril 1896.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

La Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc rappelle les concours qu'elle a ouverts en l'honneur du 25e anniversaire de sa fondation et informe que le délai de dépôt des manuscrits est prorogé jusqu'au 31 décembre 1897.

Le Congrès de la fédération archéologique et historique de Belgique se tiendra à Gand, du 2 au 6 août 1896 ; la Société est invitée à s'y faire représenter.

Le Président annonce la promotion du secrétaire perpétuel de la Société, M. Léon Germain, au grade d'officier de l'Instruction publique et lui transmet les félicitations de la Société.

Admissions.

Sont admis, en qualité de membres titulaires, MM. l'abbé Bagard, Robinet de Cléry, Ch. Mathieu, F. Nau et A. Pacotte.

MM. l'abbé Clanché et M. l'abbé Petit ont adressé leurs remerciements à l'occasion de leur admission en qualité de membres titulaires.

Nécrologie.

La Société a reçu avis du décès de M. Boeswillwald, inspecteur général honoraire des monuments historiques, membre titulaire, et de M. Louis Sidot, membre perpétuel.

Ouvrages offerts à la Société.

Conclusions pour le Domaine de l'Etat français contre M. François Dufresne ; Nancy, Crépin-Leblond, 1896, in-4° de 19 p.

De l'Insolation à Nancy, par C. Millot (extrait du *Bulletin de la Société météorologique*), in-8° de 8 p., pl.

Observations météorologiques de la Commission de Meurthe-et-Moselle, année 1895, in-8°, n. p., pl.

La statue de Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas-de-Port ; Nancy, Crépin-Leblond, 1896, in-8° de 35 p., pl.

Les Cloches de Saint-Nicolas-de-Port, par Emile Badel, Nancy, Crépin-Leblond, 1896, in-16° de 36 p., pl.

Riste-sur-Feste, par M. Léon Germain ; Nancy, Sidot, 1896, gr. in-8° de 24 p.

Les périodiques des Sociétés avec lesquelles nous sommes en échange de publication.

Lecture.

M. Charles Guyot donne lecture du travail de M. l'abbé Viansson-Ponté, intitulé : *Notes historiques sur Einville-au-Jard.* La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la commission de révision, MM. Germain, Sorlat et Lefebvre.

MÉMOIRES

ACROSTICHE PEINT A FRESQUE A L'ENTRÉE DU CLOITRE DU COUVENT DES PP. CAPUCINS (MAISON-MÈRE DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE), A NANCY.

En 1880, le *Journal de la Société d'archéologie lorraine* (1), donnait une traduction de deux vers latins de forme mystique, découverts sur le mur du réfectoire du couvent des anciens Pères Capucins, aujourd'hui Maison-Mère de la Doctrine Chrétienne. Il est étonnant que les sœurs n'aient pas montré au religieux de l'Ordre de Saint-François, auteur de la traduction, une autre inscription en français, véritable tour de force poétique ; c'est un acrostiche découvert en 1841, non loin de la première, et que nous reproduisons plus bas avec la note qui l'accompagne et que voici (2) :

« Les vers suivants peints à fresque, à l'entrée du cloître de la Maison-Mère de la Doctrine Chrétienne, à Nancy, étaient couverts d'un blanc de bourre, enduits uniformément avec le reste du mur ; on avait pris la précaution, en piquant la fresque pour faire tenir cet enduit, de ne point donner les coups de pointes entre les lignes, afin sans doute, de conserver cet ouvrage ingénieux ; ce qui fait croire que les capucins, avant de quitter ces lieux sanctifiés par leur piété et leur vertu, avaient eux-mêmes pris soin de protéger ainsi, contre le vandalisme révolutionnaire, ce monument de leur vénération pour leur saint fondateur (3). On doit adopter ce

(1) Tome XXIX, p. 71.

(2) *Revue ecclésiastique, scientifique et littéraire de Nancy et de Saint-Dié*, janvier et février 1842. Nancy, Imp. Raybois et Cie, grand in-8°. — Recueil rare et des plus estimés.

(3) Les Capucins se rattachent à l'ordre de saint François, mais il ne semble pas exact de dire que ce saint est leur fondateur ; il mourut en 1226 et les Capucins ne commencèrent à se former que vers 1525 (N. D. L. R.).

sentiment avec d'autant plus de raison que plusieurs des sœurs de la Doctrine Chrétienne, entrées en cette maison dès qu'elle fut donnée à leur Congrégation (en 1802) et qui n'en sont pas sorties, n'avaient aucune idée de ce pieux acrostiche, et qu'assurément les personnes qui avaient remplacé les enfants de Saint-François n'auraient pas mis tant de soin à la conservation de ce religieux souvenir.

« On jugera facilement par l'ortographe que ces vers acrostiches datent de plusieurs siècles (?) Ils ont été découverts en septembre 1841.

« On y trouve dix fois le mot François..... »

Suit, composée typographiquement, l'inscription que la planche jointe à cet article représente d'une manière très préférable ; on peut y lire très facilement dix fois, en suivant les grandes lettres dans les différentes directions indiquées par les encadrements, le mot François, Voici, du reste, la transcription de ce texte :

Faire éclatter la foy, parler sans fiction,
Renverser les erreurs du superbe héréticque,
Arracher à Sathan l'ordinaire praticque,
Ne nourir ses enfans qu'en paix et en union,
Chérir la pauvreté comme sa fille unicque,
Ordonner tout son cœur à la dévotion,
Imiter Jésus-Christ et sentir l'affliction,
Sont du grand sainct François la vie séraphique.

Nécessairement, cet acrostiche ne doit remonter au plus tard qu'à la fin du XVIIe siècle, ou au commencement du siècle suivant. Les nombreuses reconstructions du couvent, d'après Lyonnois, ne permettent pas de lui donner une date plus ancienne.

A. BENOIT.

LA REPRISE MATERNELLE DANS LE BARROIS.
SES ABUS SOUS LÉOPOLD Ier.

Nul n'ignore que dans le Barrois, le moyen le plus usuel d'acquérir la noblesse était la reprise maternelle. Le fils d'un roturier et d'une « noble » pouvait, après le décès de son père, « suivre l'état et condition de la mère en renonçant à la tierce partie des biens de la succession paternelle au profit du duc » (1). Si lui-même avait continué à vivre roturièrement une fois en possession de cette succession, il devait, pour devenir noble, l'abandonner toute (2).

Cette facilité d'acquérir la noblesse et par là de se soustraire à l'acquit des charges publiques était regrettable ; il semble que le devoir des souverains eût été de la réduire et finalement de la supprimer; loin de là, ils l'étendirent de plus en plus au point que l'institution de la noblesse en fut dépréciée. Les abus datent surtout du règne de Léopold. Non content de faire servir l'article 71 de la coutume au profit d'enfants nés hors du Barrois (3), il n'exigea plus absolument la noblesse de la mère et admit que l'on se recommandât de la présence d'une femme noble dans la famille, cette femme fût-elle aïeule (4), bisaïeule (5), aïeule maternelle (6), épouse (7), belle-mère... (8).

(1) Coutume de Bar, art. LXXI.

(2) V. Le Paige (Comment. de la coutume de Bar-le-Duc..., p. 122 et suiv.).

(3) Lepage et L. Germain (Dissert. sur la noblesse, p. 34 et s.).

(4) Anoblissement de F. Lafauche (28 septembre 1712).

(5) Anoblissement de J. Le Paige, commentateur précité de la coutume de Bar (17 avril 1708).

(6) Anoblissement d'A. Gérard (9 avril 1720), son aïeule maternelle était noble avant d'épouser un roturier.

(7) Anoblissement de N. Marchal (28 août 1700).

(8) Anoblissement de Dom. Aubry, mari de Gabriel Hanel dont la mère Antoinette Perrin était noble (23 janvier 1727). Les autres motifs ne semblaient pas suffisants (V. Ordonn. de 1730 et Dissert. sur la noblesse, p. 36 et suiv.).

L'arbitraire et le ridicule allèrent plus loin encore. Jusqu'à l'avènement de Léopold, aucun Barrois autorisé à reprendre la noblesse maternelle n'avait eu l'idée de délaisser le nom de son père. On citait bien une exception : en 1636, Elisabeth Maucervel, veuve de Luc Parisot, simple bourgeois, demande et obtient pour ses enfants, en même temps que des lettres d'anoblissement, la substitution de son nom à celui du défunt (1). Le fait ne pouvait surprendre les contemporains : le grand nombre de familles Parisot fixées dans la région, la bienveillance des coutumes à l'égard des veuves nobles de roturiers, la disparition imminente du vieux nom des Maucervel le justifiaient suffisamment. Il était réservé à Léopold, déjà prodigue d'anoblissements peu équitables, de sanctionner l'abus dont nous allons parler, abus qui atteignit profondément le prestige de l'aristocratie dans le Barrois.

Dans la première moitié du dix-septième siècle, vivait à Bar un licencié en droit de l'Université d'Angers, avocat au Parlement, dont le nom était depuis longtemps connu dans la province, Nicolas *Barbillat* (2). Il avait dû à une belle position de fortune et à la considération personnelle dont il jouissait de faire de brillants mariages. En premières noces il épousa, en effet, Anne *Leschicault* (3), en secondes

(1) Il est piquant de constater que les deux noms de Maucervel et de Leschicault auxquels nos ducs témoignent une particulière sollicitude, sont ceux de deux traîtres. Après la reprise de la ville de Bar par Charles III, en 1589, Nicolas Leschicault et Jacques Maucervel furent condamnés à la prison et à de fortes amendes (V. Mém. de la Soc d'arch. lorr., année 1884, p. 111).

(2) Les Barbillat étaient originaires du comté de Ligny. Simple rapprochement : au baptême de Gérard Fauchard, fils d'un boucher de Ligny (14 octobre 1575), paraissent comme témoins, Gérard Leschicault, apothicaire, et François Barbillat, boucher. Jeanne Barbillat, sœur de Nicolas précité, épousa, le 13 janvier, Abraham Cachedenier, s[r] de Blondefontaine, et lui donna douze enfants.

(3) Fille de noble Philippe Leschicault et d'Anne Laurent.

noces Barbe de Neyon, dont il n'eut pas d'enfants (1), et en troisièmes noces, le 16 novembre 1664, Marguerite *Boucher* (2) dont la grand'mère maternelle était née Alberte de Gironcourt.

Du premier lit naquit Philippe Barbillat, receveur de la ville de Bar, qui de son mariage avec Anne de *Billault* (3) laissa un fils et une fille.

Sébastien-Philippe Barbillat, né à Bar en 1683.

Marguerite Barbillat, née à Bar le 19 octobre 1684.

Il suffisait à ce Sébastien-Philippe pour se faire anoblir de se recommander de la noblesse de sa mère Anne de Billault. Or, non seulement il substitua au nom de son père celui de sa mère dont il prit aussi les armoiries, mais de peur qu'il y eût encore place pour le « Barbillat », il ajouta au « Billault » de sa mère le « Leschicault » de sa grand'mère et se fit appeler *Sébastien-Philippe de Billault-Leschicault* (4).

La sœur, Marguerite Barbillat, blâma fort ce procédé ; pendant de longues années elle se tint à l'écart du nouvel anobli et de sa femme Marianne Magot (5), puis, un beau jour, en 1736, on apprit non sans surprise qu'elle aussi renonçait à porter le nom paternel et réclamait pour elle les mêmes faveurs qu'avait obtenues son frère Sébastien-Philippe trente-deux ans auparavant avec, en plus, celle très appréciable pour une vieille fille, de n'avoir rien à rendre de la succession de leur père (6).

Ce n'est pas tout.

Ce que venait de faire en 1704 le fils de Nicolas Barbillat

(1) Elle mourut à Bar, le 21 août 1664.

(2) Fille de noble Jean Boucher et de Marie Thevenin.

(3) Née à Bar, le 13 août 1653, de Sébastien de Billault et de Françoise Jobart.

(4) Lettres patentes du 14 septembre 1704.

(5) Fille de Pierre Magot, bourgeois de Bar et de Jeanne Parisot. Mariée en 1711 elle ne mourut qu'en 1780.

(6) Lettres patentes du 22 février 1736.

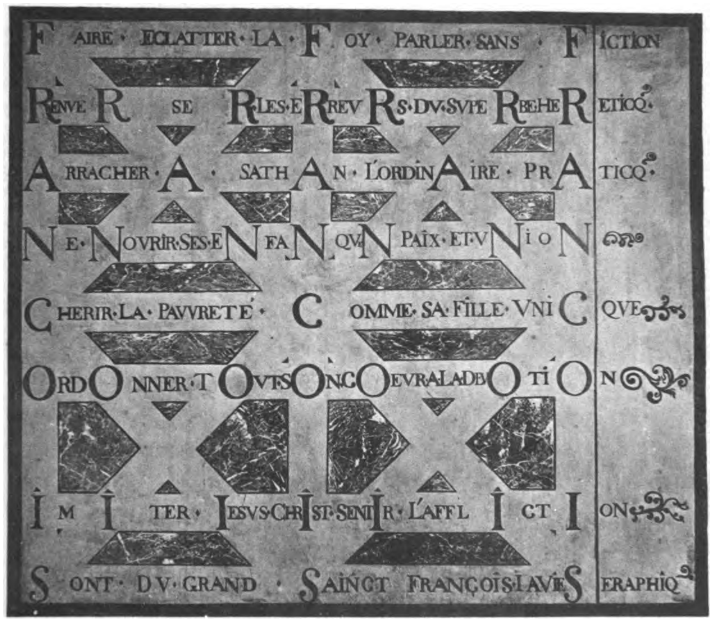
et d'Anne Leschicault, sa première femme, tenta bientôt le petit-fils du même Nicolas Barbillat et de Marguerite Boucher, sa troisième femme, et le 19 mars 1708, Nicolas-François Barbillat, né en 1674, fut autorisé par Léopold à reprendre les noms et armes de sa mère. Il devint donc *Nicolas-François Boucher* et comme son aïeule maternelle (Marie Thévenin) avait reçu de sa mère (Alberte de Gironcourt) la terre de Gironcourt, il ajouta à son nouveau nom celui de ce domaine à lui obvenu par les femmes (1).

Donc, à trois ans de distance, on vit MM. Sébastien-Philippe Barbillat et Nicolas-François Barbillat, tous deux fils et petit fils d'un honorable membre de la haute bourgeoisie barisienne, on les vit, dis-je, grâce à la complicité du prince, non seulement acquérir la noblesse qu'ils n'avaient point, mais aussi substituer sans motif sérieux à leur nom légitime ceux de leurs mères et de leurs grands-mères maternelles (2).

Nouveaux venus dans l'aristocratie barroise, les Billault-Leschicault et Boucher de Gironcourt n'y figurèrent pas longtemps et depuis bien des années déjà, ils sont tombés dans l'oubli auquel eux-mêmes avaient voulu condamner le nom de leur auteur.

(1) La famille Boucher que l'on croit remonter à Cuny, secrétaire du duc Charles III, anobli en 1568 et dont le petit-fils Pierre devint seigneur en partie de Morlaincourt par son mariage avec Marie Dordelu, cette famille, disons-nous, a produit un grand nombre d'officiers supérieurs et subsiste encore avec honneur.

(2) Léopold avait, le 1er octobre 1708, sanctionné un pareil changement de nom en anoblissant F. Gœury, lorrain, avec permission de s'appeler à l'avenir Thoilley de Theillières.



Phot. J. Royer, Nancy.

ACROSTICHE DU CLOITRE DES CAPUCINS

A NANCY

BARBILLAT (1)

NICOLAS BARBILLAT ET MARGUERITE POYART

Nicolas Barbillat et 1° Anne Leschicault — 2° Barbe de Neyon — 3° Marguerite Boucher.

1er lit. Philippe Barbillat épouse à Bar, le 16 mars 1678, Anne de Billault.

3e lit. Nicolas-François Barbillat, épouse à Bar, le 30 décembre 1697, Louise Musnier, autorisé par lettres du 19 mars 1708, à prendre le nom de Boucher.

Sébastien-Philippe Barbillat, autorisé par lettres du 14 septembre 1704, à prendre le nom de Billault-Leschicault

Trois fils prêtres, le dernier mort à Bar, le 23 novembre 1793.

Marguerite Barbillat prend le nom de Billault-Leschicault grâce aux lettres du 22 février 1796

Nicolas Boucher de Gironcourt marié à Catherine de Gainot † 1745

François Boucher de Gironcourt, marié à 1° Thérèse Maucourant 2° Catherine Jallot † 1759

(1) Ce fragment généalogique suffira pour l'intelligence de notre récit.

AUTOGRAPHES INÉDITS DU ROI STANISLAS.

Attaché par tradition de famille à la mémoire du roi Stanislas, bienfaiteur de mon trisaïeul le sculpteur Barthelémy Guibal (1), j'ai recherché les souvenirs de ce prince, et parmi ceux que j'ai pu trouver, quelques-uns m'ont paru inédits.

Le premier en date est la lettre autographe adressée par le roi de Pologne au duc de Bourbon, aussitôt après le mariage de Marie Leszczinska, célébré à Strasbourg, le 15 août 1725, par le cardinal prince-évêque Armand-Gaston de Rohan-Soubise, et où le duc d'Orléans, premier prince du sang, représentait le roi de France.

†

Monsieur Mon Frère, voila le jour arrivé que vous avez désiré, aprez en avoir rendu grâces à Dieu ma plus agréable attention est d'anoncer à l'autheur de ce grand ouvrage qu'yl est accomplys, et pour assurer Vostre Altesse Sérénissime que je ne règle ma suprême satisfaction que selon la vostre et celle que vous aurez de vostre propre production. Je lève les mains au Ciel à cette fin c'est sont mes vœux les plus ardents pour que tout ce qui vient de se passer rejalisse à vostre Gloire et contentement puisque je n'en ay point de plus sensible que celuy d'estre toutte ma vie

De Vostre Altesse Sérénissime

Le très-bon Frère et amy fidelle

Stanislas Roy

A Strasbourg le 15 d'aoust
1725.

Deux autres pièces, entièrement de la main du roi également, mais sans date ni signature, sont relatives à l'érection de la statue de Louis XV, principal ouvrage de Guibal. Cette statue, coulée en bronze par mon trisaïeul dans son jardin, à Lunéville, le 15 juillet 1755, fut érigée au milieu de la place

(1) Né à Nîmes, le 29 janvier 1699, mort à Lunéville, le 5 mai 1757 ; auteur des fontaines de la place Stanislas.

Royale de Nancy, le 26 novembre suivant. On sait qu'elle fut brisée par les Marseillais à leur passage en 1792 (1). On en trouve la reproduction dans le *Recueil des Fondations du Roi de Pologne*, p. 55 du Compte-rendu de la dépense des bâtiments, et au revers de la médaille gravée par Madame de Saint-Urbain, qui fut présentée au roi le lendemain de l'érection, 27 novembre, par M. Thibault, chef du Magistrat. J'en ai une grande et belle gravure (0m90 sur 0m65). Signée : « Guibal Sculptor Regs in. » Enfin elle figure aussi sur le portrait que je possède de mon ancêtre (2), peint par Girardet, par ordre de Stanislas, où le sculpteur est représenté offrant au roi la maquette en cire de la statue de Louis XV.

Le roi de Pologne rédigea lui-même tous les détails de la cérémonie de l'érection, dans la pièce suivante :

†

Ad. M. D. E. B. M. S. V. H. L. J. Ct. (3).

Avec l'aide de Dieu

Ma résolution estant prise de dresser la Statue le 29 de novembre Voicy le règlement qui doit estre observé ce jour-là.

La Statue partyra le 27 pour arryver le 28 le matin sur la place. Elle sera suyvie de deux brygades de mes Gardes du corps qui l'accompagneronts jusqu'à la place où se trouvera un détachement de la garnison pour la recevoir et qui faira un quarré pour ne laisser passer dans son intérieur que les ouvriers nécessaires à la lever.

Si tost qu'elle sera levé on la couvryra d'une voile.

Le 29 je me rendrois à huit heure du matin pour attendre la grande messe et un sermon, à neuf heure après le service je me

(1) Voy. P. Barthelémy. *Les Marseillais à Nancy, 1792* ; Nancy, 1846, pages 79 et suivantes.

(2) L'histoire de ce portrait est racontée dans Barthelémy, *ibid.*, p. 17.

(3) *Ad majorem Dei et beatæ Mariæ semper virginis honorem ; laudetur Jesus-Christus.*

renderois à l'hostel de ville, où je dois trouver l'académie, Mr Tressan portant la parolle.

A dix heure un héros à cheval ayant devant luy six trompettes avec le tymbalier faira le tour de la place en anonçant le jour destiné à l'élévation de la Statue.

A onze heure on découvryra la Statue au bruit du canon et toutte la garnison rengé dans le milieu de la Carierre faisant trois salve de la mousqueterie.

A midy donnera le repas selon larangement partyculier et bien régler pour éviter toutte confusion.

A deux heures après midy des fenestres de chacque pavillon de la place on jettera de l'argent au peuple.

A quatre heure on ira à la Comédie et au Concert.

A huyts heure aprez que l'illumination sera allumé on ira à l'intendance pour voir le feu d'artyfice.

Au retour on commencera le bal qui terminera la feste.

Mais les dispositions prises par le roi n'allèrent pas sans soulever des difficultés qu'il n'avait pas prévues, ainsi que l'atteste cette seconde pièce :

†

Ad. M. D. E. B. M. S. V. H. L. J. Ct.

En rendant ce qui est due à la gloire du Roy par un monument qui la rend immortelle à la postérité mon intention estoit d'invoquer la bénédiction du Seigneur sur sa personne par une solénité de l'Eglise, à qu'elle fin j'avois aranger avec Mr l'archevêque de Besançon comme mon Grand aumonier (1) quyl officieroit pontyficalement à la Primatialle le 26 de ce mois où je devois me rendre avant que de comencer la cérémonie de l'érection de la Statue. J'aye ensuite escrits à Mr l'Evesque de Touls pour le prier de faire réciter une prière convenable à cette occasion le mesme jour dans les paroisses de Nancy.

(1) Mgr Antoine-Cleriadus de Choiseul-Beaupré, archevêque de Besançon, prince du Saint-Empire, primat de Lorraine, grand-aumônier du roi de Pologne.

Mr l'Evesque de Touls (1) est venu me porter la réponse luy mesme en me disant qu'yl alloit faire un mandement pour qu'on donne le salut dans toutte sa diocèse le dymanche suyvant en y prononçant l'oraison et que luy mesme il vouloit dire la messe pontyficalement à bon Secours après que celle de la Primatialle aura esté ditte la veille pour mieux s'acomoder au temps. J'aurois sohaitter qu'y ny aye eu à bon Secours qu'un salut au lieu d'une messe pontyficale la qu'elle auroit peu estre dite à St. Roch.

De bonne foy j'aye creu cet arangement très-convenable à la solennité et nullement préjudycyable aux droits du grand aumonier ny à ceux de l'Evesque dyocésain.

Cependant la dyspute s'est là dessus élevé que je ne prétends nullement décider, ne voulant ny préjudicier aûx usages establis et pratyquez à Versaille ny blesser les pryviléges d'un Evêque Dyocésain.

Mais comme c'est ma présence qui fait la pierre d'achopement dans cette occasion, il m'est permis je crois d'en dysposer dans la veue de ne pas irriter les deux prétentions.

Ainsy si les deux prélats ne trouvent pas le moyen avec politesse de s'acomoder de façon que là où je me trouverois je ne porte préjudice à aucun, il seroit bienséant que chacun fasse valoir son zèle sur le sujet de la cérémonie, Mr l'archevêque de Besanson en qualité de primat fasse l'office solenelle dans son église primatialle le 25 et le mesme jour Mr l'évêque de Touls à St Roch (2) sans que j'y assyste ny à l'un ny à l'autre, les deux prélats solenisant chacun dans leurs jurysdictions personne ne trouveroit rien à dire.

Le lendemain le 26 les choses redevenants à leurs trains naturelles Mr l'archevêque de Besançon en qualité de mon Grand aumônier pouroit chanter la Messe à bon Secours ou nous donner la bénédiction du Salut.

Si tout cela souffre encore quelque dyfficulté je me réduirois ce

(1) Mgr Drouas de Boussey, évêque-comte de Toul, prince du Saint-Empire.

(2) L'église Saint-Roch occupait le coin de la rue Saint-Dizier et la rue Saint-Jean, où est encore aujourd'hui l'image de Saint-Roch.



jour-là à la messe de mon capucin dans ma petitte chapelle de la Malgrange pour couper court à ce qui me faict beaucoup de peine et estant juste au contraire que chacun contrybue à la joye que me doit donner un jour de cette nature.

L'esprit conciliant du bon roi finit par calmer ces susceptibilités, car on lit dans la « Relation de la dédicace de la » statue pédestre de S. M. Très-Chrétienne érigée par S. M. » le Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, dans sa » ville de Nancy, capitale de la Lorraine, le 26 novembre » 1755 » (Nancy, in-4°), que : « ..... le 23 le Roi vint à la » Malgrange, et le 25 il se rendit à la Primatiale, où M. le » Primat chanta le *Te Deum* pour la naissance de Mgr le » comte de Provence. Le 26, le Roi se rendit à Bon-Secours, » où M. le Primat célébra une Messe chantée par la Musique » du Roi.

» M. l'Evêque de Toul chanta aussi à l'Eglise paroissiale » de Saint-Roch de Nancy une Messe pontificale à laquelle » il avait invité le clergé séculier et régulier. »

P. ZEILLER.

CHRONIQUE.

—

UN IMPOT SUR LES SUCCESSIONS A VAUDÉMONT, EN 1394.

La charte que nous reproduisons ci-après nous a été communiquée par notre confrère M. Paul Zeiller, auquel elle appartient. Ce peut être l'original, mais le parchemin a été rogné, de sorte qu'il ne contient ni sceaux ni signatures. Cette charte n'était pas inconnue ; elle a été signalée déjà par H. Lepage dans ses *Communes de la Meurthe*, comme étant extraite d'un cartulaire Vaudémont-Domaine, et notre regretté président en donne l'analyse suivante :

Le 20 février 1393 (v. st.) Ferry (de Lorraine) et Marguerite (de Joinville) promirent aux habitants de Vaudémont de

pouvoir lever un aide sur leurs successions qui arriveront au dit lieu « pour aidier à faire les ouvrages qu'ils ont à présent à faire et aussi en temps advenir, afin que lesdicts ouvrages se puissent mieux parfaire... ».

Il s'agit en réalité de la *closure du bourg*, c'est-à-dire de l'entretien des murailles qui défendaient la ville, travail que les habitants devaient effectuer à leurs frais. On remarquera que le taux de cet impôt est bien faible : 15 sous pour la plus forte succession, et pour les autres à proportion. Si l'on admet que la valeur intrinsèque du sou vers cette époque était d'environ 50 centimes, la plus grosse succession ne donnait lieu qu'à la perception de 7 fr. 50 de notre monnaie.

M. L. Germain a publié sur Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont, une intéressante brochure (Nancy, 1881), à laquelle nous renvoyons pour des détails sur les auteurs de de notre charte. Nous nous bornons à rappeler ici que Ferri est le fils cadet du duc Jean, mort en 1390. Dans le partage qui eut lieu en 1391 entre Ferri et son frère, Charles, duc de Lorraine, le cadet reçut tous les domaines que son père possédait en France, notamment Rumigny (arr. de Rocroi, Ardennes), et Boves (arr. d'Amiens, Somme) ; dans la suite il se qualifie toujours seigneur de ces deux localités.

Marguerite de Joinville avait épousé successivement Jean de Bourgogne et Pierre de Genève. La date précise de son troisième mariage avec Ferri de Lorraine est inconnue ; mais elle n'a pu avoir lieu qu'entre le 4 juin et le 19 juillet 1393, nous dit M. Germain. Notre charte porte la date du 20 février **1393**, mais il faut faire attention qu'alors l'année ne commençait qu'au 25 mars ; c'est donc 1394 qu'il faut lire, avec notre manière actuelle de compter.

Voici maintenant le texte *in extenso*, auquel nous avons ajouté la ponctuation et rétabli un certain nombre d'abréviations. Notre confrère M. E. Duvernoy, a bien voulu revoir cette transcription. CH. G.

Nous Ferris de Loherrenne, signeur de Rumigney, de Bouve, (1) et contes de Vaudémont, et Nous Marguerite de Jeinville (2), dame des dis lieux et contesse de Vaudémont, faisons savoir à tous que comme nous hommes les habitans de nostre chastel et ville de Vaudémont, pour la grande charge de quoi ils sont tenus de retenir toute la closure du grand bourg de Vaudémont qu'on dit le plein, nous aient suppliéi que par nostre licence et volunté il peussent panre et avoir aulcune ayde sur les successions que advenront aus dis habitans par le trespassement de lour amis (3), pour aidier à faire les ouvrages qu'il ont à présent à faire et auxi en temps à advenir, adfin que les dis ouvraiges se puissent mielx parfaire et que les dis habitans en aient moins de charge. Et Nous, oye lour supplication comme juste et raisonnable, avons donné licence et ottroy de nostre grâce espécial aus dis habitans nos hommes que, dès l'emmy aoust darrienne passée jusques à tous jours mais perpétuelment, ceulx qui ores sont jurés pour les dis habitans de Vaudémont et qui on temps advenir y seront, panront et lèveront pour lez dis ouvraiges faire, en et sur la millour succession que est advenue et qui a tous jours mais advenra auz dis habitans par le trespassement de lour amis qui n'averient hoir de lour corps, la somme de quindze solz de monoie cursable en nostre contée de Vaudémont, et des moyenne et petites successions en amanrissant (4) la dicte somme de quindze soulz. Et ce feront lez dis jurés bonnement sens malengin et sens faire partie (5), par le serment qu'il ont à nous et averont à nous successours. Lequel serement ceulz qui seront esleus à tous jours pour jurés par les dis habitans feront en la main de nostre chastellain de Vaudémont qui ores est et qui sera on temps advenir, ou en la main d'aulcun de nous gens, ouct (6) jours daivant la feste de la nativité sainct Jehom Baptiste, ou ouct jourz après. Et de ce faire donons planne puissance aus dis jurés pour nous et nous succes-

(1) Boves.

(2) Joinville.

(3) *Amis* est pris dans le sens de concitoyens.

(4) En *amanrissant*, en diminuant.

(5) Sans faire *partie*, équitablement, sans partialité.

(6) *Ouct*, pour huit.

sours sans rappeler. Et einsi leur avoms promis à tenir perpétuellement lez choses dessus dictes sens faillir. En tesmoing de vérité nous avoms fait sceller ces lettres des nous scelz. Faites et donées en nostre ville de Vézelise l'en de graice nostre seigneur iiij^{xx} m. ccc. et tredze, le xxe jour dou mois de février.

(Parchemin de 33 cent. sur 16. Les sceaux ont disparu.)

ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES DU CABINET DU ROI STANISLAS.

Au sujet du document publié dans ce *Journal* au mois de mars dernier, relativement à des statuettes gallo-romaines trouvées près de Tholey en 1755 et offertes au roi Stanislas, M. R. Mowat a eu l'obligeance de nous communiquer le texte d'une lecture qu'il a faite à la Société des antiquaires de France, le 5 février 1896 et qui sera imprimée dans le *Bulletin* de la savante compagnie.

Nous croyons rendre service et être agréable à nos confrères en reproduisant ici, avec l'assentiment de l'auteur, cette communication ; toutefois, nous en retranchons la copie de deux inscriptions, dont le sort n'est pas connu, et le procès-verbal de la découverte de 1755, dont on a lu la traduction. L. G.

Tout le monde sait que le roi Stanislas Leczinski était un protecteur éclairé des Arts et des Lettres.

Certains indices donnent même à penser qu'il s'était formé un cabinet d'antiquités (1) ; tout au moins je puis citer deux faits qui tendraient à le prouver et je serais heureux si les quelques mots que j'ai à en dire devenaient le point de

(1) Dans le *Catalogue de monnaies et médailles antiques du moyen-âge et modernes, antiquités romaines et gauloises et pierres gravées formant le cabinet de feu M. Bénard, ancien maire de Sermaize* (*Marne*), Paris, 12 mars 1855, on lit à la page 56 :

N. 1018. Un médailler à deux corps en bois de rose à incrustations, avec dessus de marbre, composé, en haut, de cinquante-sept tiroirs et trois grands tiroirs garnis de leurs cartons et dans le bas d'une armoire avec une tablette formant deux corps. Ce médailler, d'un joli style, a servi autrefois de boîte à horloger au roi Stanislas.

départ de nouvelles recherches sur les collections du fondateur de la Société académique de Nancy, d'autant plus qu'il s'agit de deux inscriptions gallo-romaines aujourd'hui perdues.

L'une, découverte à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), portait une dédicace *Deae Victoriae*, si l'on s'en rapporte à la copie, manifestement défectueuse, que Laureau nous en a laissée, dans une note de son *Histoire de France avant Clovis*, t. I, 1789, p. 349.

Je reproduis... cette note... :

Dans un procès-verbal que je fis dresser sur les lieux en 1784 de plusieurs découvertes, je consignai les trois inscriptions suivantes :

. . . .

La seconde était sur une pierre qu'a emportée M. le comte de Lavau.

1
Eæ victoriæ
2
Argutus
3
Sabinii
4
Lupi. Sept.

V. S. L. M.

. . . .

M. Rossignol, dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, 2e série, tome IV, 1853-1856, p. 271, reproduit la deuxième inscription en en défigurant le dispositif :

1re face { . . . . EAE VICTORIAE

2e face { ARGVTVS SABINEI

3e face { LVPI SEI

4e face { V. S. L. M.

Elle fut trouvée (dit-il) dans les ruines d'Alise par M. Laureau de Saint-André, l'historiographe du Roi et donnée au Comte de Lavau, chambellan de Stanislas, roi de Pologne.

Ce comte de Lavau n'est point connu comme collectionneur d'antiquités ; il est donc très probable qu'en raison de sa situation personnelle, dans la petite cour de Stanislas, il a emporté l'inscription d'Alise pour l'offrir à son souverain. Or il faut remarquer que Stanislas est mort en 1766, par conséquent dix-huit ans avant la visite de Laureau à Alise.

Le deuxième fait que j'ai annoncé est encore plus probant. Le 13 juillet 1755, deux statuettes de divinités en bronze et un socle de statuette également en bronze, portant une inscription de consécration au dieu Mercure Iovantucarus, furent découverts près de Tholey, dans le district de Trèves. L'abbé Théobert Dhame, Supérieur du monastère de Tholey, fit hommage de cette trouvaille au roi Stanislas. C'est ce qui est constaté par une pièce conservée aux archives de Coblentz, dans le livre terrier de Tholey et publiée dans les *Jahrbücher des Vereins der Alterthumsfreunden in Rheinlande*, XLIX, 1870, p. 187 :

(M. Mowat transcrit ici le procès-verbal, en allemand, dont nous avons publié la traduction faite par M. R. Parisot.)

Ce document, d'un caractère absolument authentique, fait supposer avec vraisemblance, que Stanislas avait la réputation d'un amateur d'antiquités et que l'abbé de Tholey n'avait songé à lui envoyer en hommage les statuettes et la petite base votive que pour faire sa cour au duc de Lorraine, en sa qualité de seigneur de la terre où la découverte avait été faite. Si le procès verbal emploie le mot *Kæstgen*, c'est qu'effectivement un socle creux de statuette peut bien, à cause de sa forme rectangulaire, être pris par des personnes peu familiarisées avec les antiquités pour une petite cassette ou boîte sans couvercle.

Après la mort tragique de Stanislas en 1766 sa collection d'art et d'antiquités fut dispersée ; il n'en existe aucune

trace dans les inventaires de sa succession que j'ai compulsés aux Archives nationales, KK 1129-1131. Le socle orné de l'inscription votive fait sa réapparition au commencement de notre siècle. En 1804, Marc (1), archéologue bisontin, rapporte que de son temps un socle de bronze portant une inscription dont il donne un texte identique avec celui de Tholey, fut découvert par Laterrade, maire de Scey-sur-Saône, dans le clos de sa maison appelée anciennement Duhel, local d'anciennes usines. Evidemment il a ignoré la découverte du même objet faite un demi-siècle auparavant à Tholey ; de plus, il s'est constitué l'écho d'un faux renseignement concernant la prétendue découverte faite à Scey-sur-Saône. A part cela, son information touchant l'existence du socle votif en la possession de Laterrade est extrêmement intéressante et permettra peut-être de faire retrouver cet objet qui a disparu de nouveau à la mort de son possesseur Dumontet Laterrade, survenue en 1811 à Besançon, où il était président du Tribunal civil. Les recherches que j'ai fait faire à Besançon sont demeurées infructueuses.

Le surnom gaulois *Iovantucarus* donné à Mercure nous révèle avec certitude une attribution nouvelle de ce dieu ; en effet, sa signification est d'une transparence qui ne laisse rien à désirer, d'autant plus précieuse à noter que très rarement les épithètes jointes aux noms des divinités gauloises nous apprennent quelque chose sur leur rôle spécial. Le mot est composé des deux termes *iovantu* et *carus* ; le premier équivaut manifestement, lettre pour lettre, au latin *iuventu-*, avec correspondance phonique du son nasal *-ant* à *-ent*, comme dans *Arcantodan* comparé à *Argentomagus*, *Carpentus* comparé à *Carpentorate* et à *carpentum*. Quant au second terme, qui existe encore dans les langues néo-celtiques avec le sens de « ami », il prouve que le gaulois possédait en

(1) *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, commerce et arts de la Haute-Saône*, tome I, 1806, p. 36.

commun avec le latin un mot *caro-s* de même signification ; en sorte que le mot français *cher* peut se réclamer étymologiquement d'une parenté gauloise aussi bien que d'une origine latine. *Iovantucarus* se traduit donc par *ami de la jeunesse* C'est sans doute en raison de cette attribution spéciale de Mercure que Julius Romanus invoque ce dieu pour le rétablissement de la santé de ses enfants, Romania Romana et Romanius Severus, à la suite d'un avertissement ou d'une apparition manifestée en songe, *ex vissu monitus*. Le mot *vissu* est fautif, soit par redoublement de *s*, pour *visu*, soit par transposition des deux premières lettres, pour *jussu*.

R. MOWAT.

LES PORTRAITS DE FAMILLE.

Combien de ces images sont délaissées ! beaucoup n'offrent guère d'intérêt, elles sont si médiocres ; et puis, ce sont des inconnus ; nous ne savons plus quels personnages elle représentent. Si cependant on savait leurs noms ; peut-être y en a-t-il de célèbres.

Nous entendons parler autour de nous de tel aïeul, d'un magistrat, d'un militaire, d'un artiste ayant honoré sa famille : on aimerait à se représenter ses traits. Eh bien ! nous l'avons peut-être sous les yeux, mais rien ne nous l'assure.

Si parfois il s'agit d'une statue à élever, d'un buste, d'un simple médaillon commémoratif, on regrette vivement l'absence d'une image authentique. Déjà la génération qui nous à précédés est en grande partie tombée dans l'oubli, par le fait de la négligence trop commune relative à la conservation des images.

En lisant récemment la notice de M. G. Michaut sur le peintre Claude Charles et la vérification d'un portrait de cet artiste, appartenant au regretté M. Morey, grâce à une

bienheureuse étiquette collée au dos de la toile, j'ai résolu de ne pas ajourner davantage ma supplication à tous les conservateurs du passé.

Voici, pour ma part, ce que je fais : depuis plusieurs années, j'ai la bonne habitude de coller derrière tous mes portraits de famille, ou autres, une étiquette portant, autant que possible, les indications suivantes : nom et prénoms, — lieu de naissance, — année de la naissance, — date du décès, — profession. – Tout cela n'est pas bien long.

Voilà aussitôt un ou plusieurs ancêtres sauvés de l'oubli, des destructions, de la triste fin chez le brocanteur ou sur la place Mengin. Plus d'un peut prendre un jour le chemin du Musée lorrain, ce qui est beaucoup plus honorable. J'ai déjà, chez moi et chez mes proches, appliqué cette mesure à une soixantaine de portraits.

Autrefois on voyait souvent dans un coin d'une toile ou d'une estampe les armes, ou le nom et l'âge de l'original. On devrait bien reprendre cette pratique ancienne, ce serait encore mieux que l'étiquette au verso. On peut toujours appliquer ces noms très discrètement, si l'on craint un effet choquant dans le fond.

Les albums de portraits photographiques doivent être traités de même, ainsi que les vues, monuments, paysages, jusqu'aux moindres croquis ; chacun de nous sait combien cela ajoute d'intérêt au plaisir que l'on a à regarder un dessin. Tout cela peut constituer pour l'avenir de précieux documents. En fait de *conservation*, rien n'est à négliger.

J'appelle donc sur ce point tout spécial l'attention de tous nos confrères de la Société d'archéologie qui, à leur tour, peuvent faire autour d'eux de la propagande. Nous procurerons ainsi des satisfactions de famille à nous et à nos descendants, et nous pourrons contribuer à l'accroissement de nos chères collections lorraines.

Paul PIERRE.

EXCURSION DU 9 MAI 1896.

La seconde excursion archéologique avait pour but Saint-Mihiel, l'ancienne capitale du Barrois non mouvant, le siège de la Cour des Grands-Jours, la patrie de Ligier Richier.

Sept membres de la Société y prirent part. Partis de Nancy, le samedi, 9 mai, à 7 h. 40, nous arrivâmes à Saint-Mihiel à 9 h. 1/4. La pittoresque petite ville s'allongeant jusqu'à la Meuse, entre ses deux rangs de collines boisées, s'offrit à nos regards éclairée par un radieux soleil.

Notre première visite fut pour les roches, au nombre de cinq, masses imposantes et quelque peu fantastiques, posées comme autant de sphinx au bord de la rivière. Saint-Mihiel est fière de ses roches, elle les porte dans ses armes : « Donec moveantur ! » telle est sa devise.

Les monuments de Saint-Mihiel ont été décrits fréquemment, nous nous bornerons à les mentionner dans l'ordre où ils se sont présentés à nous, renvoyant le lecteur aux travaux de MM. Dumont, Bonnaire, l'abbé Souhaut, L. Germain, etc.

Des roches, nous nous dirigeons, en traversant la plus grande partie de la ville, vers l'église Saint-Etienne où se trouve le célèbre Sépulcre, chef-d'œuvre de Ligier.

Sur notre passage, nous remarquons nombre de maisons curieuses, pour la plupart de la Renaissance, sauf la Grand-Maison du Roi, antique résidence du roi René, des XIVe et XVe siècles. Citons, parmi les autres, la cour de la maison Ulmann, avec son bel escalier Renaissance, sa galerie ajourée et ses cariatides, la maison de La Cour, rue Haute, l'hôtel de Gondrecourt, Grand'rue, vieilles demeures des magistrats des Grands-Jours.

Nous arrivons ainsi à l'église Saint-Etienne, autrefois l'unique paroisse de Saint-Mihiel, reconstruite à la fin du XVe siècle.

Après avoir donné un long tribut d'admiration au Sépulcre, nous vîmes le beau retable, regrettant la disparition des statues qui le garnissaient, les deux « bambinos » et les autres motifs de sculpture dont les Richier et ceux de leur école avaient doté l'église de leur ville natale.

A la sacristie, nous admirons la croix processionnelle d'argent ciselé, superbe morceau d'orfèvrerie de la Renaissance, offert à sa

paroisse, par l'historien Richard de Wassebourg, un enfant de Saint-Mihiel.

Après un déjeuner réconfortant à l'hôtel du Cygne, vieille et vaste maison du XVIe siècle, nous nous rendons à l'abbaye. La célèbre abbaye, reconstruite aux XVIIe et XVIIIe siècles, offre encore des restes importants, notamment la belle façade architecturale sur la place des Moines, l'église Saint-Michel, vaste et majestueux vaisseau du XVIIe siècle, appuyé sur la vieille tour romane, enfin la bibliothèque où nous sommes reçus par M. Vicq, l'aimable bibliothécaire de la ville, toujours empressé de faire aux étrangers les honneurs de sa superbe galerie et des trésors qu'elle renferme.

Une dernière visite pour la cheminée de la maison Alizée, dont le manteau de pierre sculptée est attribué à Gérard Richier ; un dernier adieu à Saint-Mihiel du haut de la promenade des Capucins qui domine la ville et la vallée de la Meuse, puis, à 5 h. 40, nous reprenons le train, emportant une ample moisson de souvenirs lorrains. A 7 h. 1/4, nous étions de retour à Nancy, tous prêts d'ailleurs à recommencer.

H. L.

JEAN, SCULPTEUR, NÉ A METZ, XVIe SIÈCLE.

Le *Journal d'Albert Dürer*, 1520-1521, publié dans le *Cabinet de l'Amateur* (1re année, p. 495), renferme la mention suivante, que nous signale notre confrère M. Paul Lallemand :

« J'ai fait, avec de la craie noire, le portrait de maître *Jean*, le bon sculpteur en marbre qui ressemble à Christophe Kehler. Il a étudié en France et est né à Metz. »

Cet artiste, du moins sous ce nom de *Jean*, ne figure pas dans la *Biographie de la Moselle* d'E.-A. Bégin, ni dans le *Dictionnaire biographique de la Moselle* de Nérée Quépat (1887).

L. G.

Pour la commission de rédaction, le Président: CH. GUYOT.

NANCY. — IMPRIMERIE CRÉPIN-LEBLOND, 21, RUE SAINT-DIZIER.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

45e ANNÉE. — 6e NUMÉRO. — JUIN 1896.

Procès-verbal de la séance du 8 Mai 1896.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

La Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques envoie le programme du congrès qu'elle tiendra à Morlaix et à Brest, du 3 au 11 juin prochain ; elle invite la Société à y prendre part.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à l'occasion du centenaire de l'Institut, offre à la Société un exemplaire des volumes disponibles de ses publications.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie demande à la Société de souscrire à l'érection d'un monument à Joseph et à Xavier de Maistre.

Le Président dépose sur le Bureau le XVIIIe volume des *Documents sur l'histoire de Lorraine :* Catalogue de la collection de Lorraine, par M. Marichal.

Présentations.

Sont présentés comme membres titulaires : M. R. de Maillier, capitaine de cavalerie breveté, 6, rue du Manège, à Nancy, par MM. Lefebvre, de Souhesmes et Quintard.

Le comte L. Laurens de Rouvroy, à Saint-Mihiel, par MM. Germain, de Souhesmes et Guyot.

MM. Robinet de Cléry, Nau et Mathieu ont adressé leurs remerciements à l'occasion de leur admission en qualité de membres titulaires.

Ouvrages offerts à la Société.

Observations sur les crânes et ossements du Vieil-Aître, par MM. Collignon et Bleicher ; Nancy, 1895, Crépin-Leblond, in-8° de 5 p., pl.

Une intéressante donation du Xe siècle, par M. l'abbé L. Jean ; Metz, Imprimerie lorraine, 1896, in-8° de 8 p.

Notre-Dame d'Arlange, 2e article, par le même (extrait de la *Revue ecclésiastique de Metz*, décembre 1895), in-8° de 11 p.

Un comte de Salm en 1271. — Un testament modèle en 1327, par le même (extrait du *Lorrain*, suppléments des 10 novembre et 1er décembre 1895), in-8° de 8 p.

Chants populaires recueillis dans le Barrois (1er fascicule), par le Comte Fourier de Bacourt ; Nancy, Crépin-Leblond, 1896, in-8°, n. p.

La vie de Saint Remi dans la poésie populaire, par H. Jadart ; Reims, Michaud, 1895, in-8° de 54 p.

De la prétendue livre de Charlemagne, par M. de Vienne (extrait de l'*Annuaire de la Société de numismatique*, année 1896), grand in-8° de 37 p.

Catalogue du Musée de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or ; Dijon, Lamarche, 1894, in-4° de 389 p., pl.

Les périodiques des Sociétés avec lesquelles nous sommes en échange de publications.

Lecture.

M. Charles Guyot donne lecture du travail de M. l'abbé Didier-Laurent, intitulé : *Correspondance des Bénédictins de Lorraine avec Moreau, historiographe de France.* — La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la commission de révision, MM. de Mont, Lefebvre et Laprevote.

MÉMOIRE

—

NOTE SUR FOLMAR, COMTE DE CASTRES.

Dans un travail récent (1), j'ai établi qu'en l'état actuel des connaissances, les seigneurs de Riste et la dernière maison des seigneurs de Lunéville paraissent descendre de Godefroy, comte de Castres (Blies-Castel, d'après Dom Calmet), comte dont l'origine n'est pas certaine (2). Ce personnage, qui figure dans plusieurs chartes de 1106 à 1127, semble avoir épousé successivement Mathilde de Luxembourg, héritière de Longwy, et, après 1830, Agnès, comtesse de Langstein, veuve d'Herman Ier, comte de Salm ; M. de Martimprey la croyait fille d'un comte de Montbéliard (3). De ce dernier mariage, Godefroy paraît n'avoir eu qu'un fils, Guillaume, mort prématurément : en 1138, Agnès confirme à l'abbaye de Saint-Sauveur les biens donnés par les comtes de Salm, « principibus Salmeis », et y ajoute « le don de l'église de

(1) *Riste-sur-Feste*, extr. du *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1876, p. 4.

(2) V. l'Appendice.

(3) Comte Edmond de Martimprey de Romécourt, *Les sires et comtes de Blâmont* (extr. des *Mém. Soc. arch. lorr.*, années 1890 1891), p. 14.

Raon (-lès-leau) à l'intention des âmes de Villaume, son fils, qui y est enterré, « pro filio meo, qui illic jacet », et du comte Godefroy, son mari : « *comitis Godefridi, mariti mei* (1) ».

Mais, de son premier mariage, Godefroy de Castres a dû avoir quatre enfants : 1° Folmar Ier, comte de Castres; 2° Grégoire, abbé de Prüm ; Helvide, qui épousa « Gerard de Renecke », et une autre fille, « mariée en la Maison de Brunsvic » (2). C'est de Folmar que je m'occuperai dans cette note, en vue de continuer mes recherches sur sa descendance.

Dans la *Notice de la Lorraine*, à l'article *Castres*, Dom Calmet dit : « Il paroît que cette Terre passa dans la Maison des Comtes de Lunéville, au douzième Siécle, puisque nous trouvons en 1135, 1157, 1160, 1173, 1178, 1179, *Folmarus Comes Castellensis, et uxor ejus Clementia, Filia Mathildis et Folmari Comitis de Lunéville* ». — Cette Mathilde, nommée avant son mari sans doute à cause de l'importance plus grande de sa famille et de ses biens, était, selon toute apparence, l'héritière des comtés de Dagsbourg et de Moha. Mais, évidemment, Dom Calmet a fait une confusion en disant que, par suite de ce mariage, Castres entra dans la maison des comtes de Lunéville. Tout au contraire, c'est Lunéville qui paraît avoir passé de Folmar, comte de cette terre, à sa fille Clémence, mariée à Folmar, comte de Castres, auteur de la dernière maison des comtes de Lunéville.

De son père et de sa mère, Folmar paraît avoir eu en héritage les comtés de Castres, de Longwy et de Hombourg; par sa femme, il semble être devenu possesseur de celui de Lunéville ; du moins, cette terre est arrivée à l'un de ses fils. — Je reviendrai sur son mariage.

(1) *Ibidem.*

(2) A. du Chesne, *Maison de Limbourg*, p. 29 ; cf. Vignier, *La véritable origine des très-illustres maisons d'Alsace, de Lorraine...*, 1649, p. 107, d'après Albéric de Trois-Fontaines.

Passons maintenant au catalogue des actes :

1135. — Folmar, comte de Castres, prend part à la fondation de l'abbaye de Beaupré par la donation de Morillonménil, etc. *Secutus deinde vir illustris et sanctæ Dei Ecclesiæ cultor et amator Folmarus comes Castellensis...* (Charte reproduite dans celle de 1157, v. plus loin).

1145. — Par une charte datée de Metz, le 1er novembre 1145, Albéron, archevêque de Trèves, confirme à l'abbaye de Senones ce qu'elle possédait à Réméréville. Parmi les témoins figure « Folmare comte de Castres (1) ».

1157. — Henri, évêque de Toul, confirme la fondation de l'abbaye de Beaupré et reproduit la charte de 1135 où figure Folmar, comte de Castres (2).

1166. — Je ne sais à quoi se rapporte cette date donnée par Dom Calmet dans le passage cité précédemment de la *Notice de la Lorraine.*

1173. — Charte d'Hillin, archevêque de Trèves, portant « qu'en sa présence et par la médiation de Frédéric Ier, surnommé Barberousse, Mathieu Ier, duc de Lorraine, d'autres princes et seigneurs ecclésiastiques et laïcs et les religieux de Beaupré ont terminé leurs différends ; que *Folmar, comte de Castres*, a confirmé les donations faites à l'abbaye par Folmar, comte de Metz, son beau-père ; etc (3) ».

1178. — « En 1178, dit Dom Calmet, se trouve dans un titre de Beaupré *Vollmarus de Castello*, dont j'ai fait graver le sceau, pl. LXXVIII (4) ».

(1) Dom Calmet, *Hist. de Senones*, édit. F. Dinago, p. 90.

(2) Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re édit., II, 354 ; 2e édit., V, 363. — Cf. E. Chatton, *Journal Soc. arch. lorr.*, 1890, p. 167, qui cite *Gallia christ*, t. XIII : *Instrumenta*, fol. 514 et dit cette charte reproduite par Hugues, comte de Lunéville, en 1181 : Arch. dép., H. 340.

(3) H. Lepage, *Inventaire sommaire des Archives départementales de Meurthe et-Moselle*, H. 331.

(4) *Hist. de Lorr.*, 2e édit., Dissert., II, xxv.

Voici comment il décrit ce monument sphragistique :

« ✝ *Volmarus de Castello.* C'est *Folmar* ou *Volmar comte de Castres*, ou de Blies-Castel. Ce sceau est tiré d'un Titre de l'Abbaye de Beaupré de 1178. On ne remarque aucune trace d'armoiries sur son Ecu (1). » — Ce sceau fort grand est rond (D. 0,065). Le comte, à cheval, tourné vers dextre, tient une lance à longue flamme biffurquée et un écu en triangle très allongé, qui lui cache presque entièrement le corps ; il porte un casque conique, avec jugulaire et couvre-nuque. Le cheval n'est pas armé ni caparaçonné, mais la selle laisse pendre, en arrière des jambes du cavalier, de longs et très minces lambrequins en manière de flammes. — Il y a lieu, du reste, de se méfier de l'exactitude des figures sigillographiques gravées dans l'ouvrage de Dom Calmet.

1179. — « Confirmation par Folmar, comte de Castres, des donations (2) qu'il avait faites à l'abbaye (de Beaupré) et de celles qui avaient été faites par Folmar, comte de Metz, son beau-père, la comtesse Mathilde, femme de ce dernier et Hugues, leur fils, etc. (3). »

1179. — Folmar, comte de Castres (*Folmarus, comes castellensis*) confirme à l'abbaye de Beaupré la donation de Morillonménil, etc. Il associe à cette donation son frère Grégoire, abbé de Prüm, Henri, archidiacre de Metz, Folmar et Hugues, ses fils : « *frater meus Gregorius, abbas de Pruima; ... Henricus, archidiaconus metensis, filius meus; Folmarus et Hugo, filii mei* (4) ».

Folmar mourut sans doute peu de temps après ; car, en 1181, « Hugues, comte de Lunéville », qui ne saurait être que son fils, confirme à l'abbé de Beaupré la donation de

(1) *Ibidem.*, II, LVII.

(2) Notamment le « franc-aleud » de Morillonménil (Champel).

(3) H. Lepage, *Invent.-somm.*, H. 340 ; j'ai examiné l'acte pour en avoir la date précise.

(4) E. Chatton, *Journal Soc. arch. lorr.*, 1890, p. 169, d'après Arch. dép., H. 366.

Morillonménil, etc., faite par Folmar, comte de Castres (*Folmarus comes castellensis*), et reproduit dans cette charte celle de 1157 (1).

Il avait fait aussi une donation assez importante à l'abbaye de Sturzelbronn ; son fils Folmar II, comte de Castres, la confirma en 1200 (2). Dom Calmet dit ailleurs : « *Folmar* ou *Volmar Comte de Castres*, est encore nommé comme un des fondateurs de Stulzelbronn en 1295 (3) et 1296 (4) ».

Revenons sur le mariage de Folmar. Sa femme, ai-je dit, se nommait Clémence, fille de Mathilde et de Folmar, comte de Lunéville. Ce dernier était, à ce qu'il me paraît, le même que Folmar IV, comte de Metz, de la maison de Lunéville, mort vers 1145. La femme de Folmar IV, Mathilde, était fille d'Albert, comte de Dagsbourg et de Moha, et d'Ermenson de Luxembourg, fille de Conrad Ier, comte de Luxembourg. Conrad eut plusieurs entants, dont deux filles qui intéressent nos recherches : cette Ermenson et autre Mathilde, la femme de Godefroy, comte de Castres, mariage duquel Folmar, comte de Castres, paraît être né : il aurait donc été cousin de sa femme au cinquième degré, comme je le montrerai exactement plus loin. Je ne pense pas que cette consanguinité soit inadmissible ; car toutes les familles dont il s'agit étaient plus ou moins parentes.

Mathilde de Luxembourg, qui était la cadette, semble avoir eu en partage le comté de Longwy et peut-être celui

(1) E. Chatton, *l. c.*, d'après Arch. dép., H. 340.

(2) 1200. « Folmar Comte de Castres, fils d'un autre Folmar Comte de Castres, fait du bien à l'Abbaye de Stulzbron. » (Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 2e édit , Diss., VI, 159.) — « En 1200, Folmar Comte de Castres confirme la donation faite par son père à l'Abbaye de Stulzbronn. » (*Ibidem.*, II, 26.) Cf. *Bull. Soc. d'arch. Moselle*, III, p. 109.

(3) Cf. Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, pr., 1re édit., II, 542-543 : *Folmarus Comes de Castele... ; Comiti de Castelle.*

(4) *Ibidem*, Diss., 2e édit., II, 25 ; il renvoie à « *Hist. de Lorr.*, t. 2 ».

de Castres. Quant à Ermenson, devenue veuve d'Albert, comte de Dagsbourg, elle se remaria, vers 1100, à Godefroy, comte de Namur, qui vivait encore en 1138. Du premier mariage, elle eut deux fils et trois filles dont l'une était Mathilde, femme de Folmar IV, comte de Metz.

La postérité de Folmar IV, comte de Metz, est énumérée dans le texte suivant : « *Folmarus Comes Metensis habuit duos filios ex Mathilde conjuge. Scilicet, Folmarum et Hugonem, et tres filias, Clementiam, Agnetem et Adeleydem. Folmarus primus reguavit post Hugo* (1), *qui genuit Albertum Comitem Metensem. Dictus Albertus genuit unam filiam, Catharinam* (vel *Gertrudem*) *qui fuit uxor Theobaldi filii ducis Latharingiæ filii Frederici qui fuit ultimus Comes Metensis* (*Histoire de Metz* (2). PP. 404, 405, Vassebourg, t. 4, P. CCXCVIII). » (Dom Calmet.)

Ce texte fait connaître la fin de la maison de Lunéville.

Pour ce qui est des trois filles de Folmar IV, comte de Metz, on ne sait rien de plus sur la dernière ; Agnès épousa, croit-on, Hugues de Lützelstein ou la Petite-Pierre ; on ignore quel fut exactement son apanage. Clémence est la femme de Folmar, comte de Castres ; la parenté de ces époux, par suite de descendance de Conrad. comte de Luxembourg, s'établit ainsi :

CONRAD, comte de Luxembourg,
ép. CLÉMENCE, comtesse de Longwy.

ERMENSON DE LUXEMBOURG, ép. ALBERT, comte de Dagsbourg.	MATHILDE DE LUXEMBOURG, ép. de GODEFROY, comte de Castres.
MATHILDE DE DAGSBOURG, ép. FOLMAR IV, comte de Metz.	FOLMAR, comte de Castres.
CLÉMENCE.	

(1) Quelques historiens pensent, au contraire, que ce dernier Folmar mourut avant son père. Il n'eut pas de postérité.

(2) Il s'agit d'une histoire de Metz citée par Wassebourg.

On voit que les conjoints devaient être cousins au troisième degré selon la mode romaine, au cinquième selon la française; autrement dit, Folmar était l'oncle, à la mode de Bretagne, de sa femme; l'idée d'une telle parenté semble corroborée par ce nom de Folmar, peu répandu à cette époque en dehors de la maison de Lunéville.

Vignier qualifie Folmar « comte de Chastel et de Longwic ». C'est par sa femme que Lunéville a dû entrer dans la maison de Castres; sinon Folmar, du moins l'un de ses fils, posséda sûrement cette terre.

Ce comte eut trois fils (1) : 1° Folmar II, comte de Castres; 2° Hugues Ier, auteur de la branche des seigneurs de Lunéville et de celle de Riste; 3° Henri, archidiacre de Metz et de Liège (2), puis (1181), évêque de Verdun (3).

J'ai l'intention de m'occuper de Hugues dans un autre article. Quant à Folmar II, il eut pour fils Henry, comte de Castres, qui épousa la fille d'un comte de Salm, d'autres disent de Seyne; il ne laissa, croit-on, qu'une fille, Elisabeth, qui apporta le comté de Castres à son mari, Renaud de Lorraine, fils du duc Ferri II.

Les formes *Castres* et *Castel* (*Castello*) me paraissent si différentes, que je me demande si l'aurait point confondu

(1) L'ordre des naissances n'est nullement certain.

(2) Vignier (p. 4) le dit « Archidiacre de Metz »; ce qui est confirmé par la charte de 1179; il aurait été « archidiacre de Liège » d'après M. Dony (v. la note suivante). — Vignier, au même endroit, dit qu'il fut évêque de *Toul;* il faut lire : *Verdun* (cf. le même, p. 107).

(3) Quelques-uns le font abdiquer en 1185. M. P. Dony (*Monographie des sceaux de Verdun. Evêques*, 1890, p. 25) place son épiscopat de 1181 à 1186. Il dit : « Henry de Castres, archidiacre de Liège, fut nommé évêque par le Chapitre. Son épiscopat dura jusqu'au moment où, persécuté par Folmar, métropolitain et légat du Pape, il reprit ses fonctions d'archidiacre de Liège ». — Sur cet évêque, cf. Roussel, *Hist. de Verdun*, 2e édit., I, 288 et Clouet, *Hist. de Verdun*, II, 306-311.

deux noms, s'appliquant à des contrées assez éloignées l'une de l'autre. N'a-t-on point rattaché au comté de Castel sur la Bliese une forme onomastique appartenant au vieux comté de Casterei vers le pays de Longwy? Plusieurs auteurs anciens qualifient, en effet, la femme de Godefroy de Castres (Mathilde) « *Comtesse de Longwy et de Castres* » ; et, sans pouvoir vérifier actuellement l'assertion de Jean Mussey (*Lorraine ancienne et moderne*) qui veut qu'autrefois Longwy (*Longus-vicus*) se soit appelé *Longum Castrum*, j'ai la preuve qu'un comté ou pagus du nom de Castres existait dans ces parages (1). Je dois, quant à présent, me borner à signaler cette question, dont le développement exigerait des recherches étendues.

Je crois devoir dire ici quelques mots des armoiries que certains auteurs attribuent à la maison de Castres. On a vu que, sur le sceau de Folmar publié par Dom Calmet, l'écu n'offre pas traces de pièces héraldiques. M. Dony n'a pu retrouver le sceau de l'évêque de Verdun qui, dit-il, portait : *d'azur à sept tourteaux d'argent* (il serait plus correct de dire *besants*, les tourteaux étant toujours de couleur et non de métal).

Le *Dom Pelletier annoté* (ms. de la Bibl. publ. de Nancy) offre cet article : « Castre. — Maison de l'ancienne chevalerie. Le comté de Castres est très ancien. On ne sait pas au juste à présent où il pouvait être situé. Voyez Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, tome II, page 23. — Porte *d'argent à 6 tourteaux d'azur*, *2*, *3*, *1* (2) ».

Je ne connais aucun monument qui représente ces armoiries ; la branche de Riste en porta de tout à fait diffé-

(1) « *Ballodium... in Comitatu Casterei...*; idem *in Castereensi Comitatu ;* v. ma brochure *Baslieux*, 1887, p. 48.

(2) Y aurait-il confusion avec une famille de tout autre pays ? Je retrouve une note indiquant ces armoiries : *D'argent à six tourteaux d'azur, posés 2, 2 et 2*, attribuées à « Béatrix de Castro, comtesse de Lemos, femme de Denis de Portugal ».

rentes (1). — Mais, étant donné les relations des premiers personnages de la maison de Castres avec Metz, j'ai été frappé d'avoir trouvé des armoriaux indiquant une famille *de Metz* dont le blason aurait été *de gueules à 6 besans d'argent*. S'agirait-il des anciens comtes de Metz, ou plutôt d'une famille de ce nom (*alias* de Mes) qui existait au XIVe siècle ? Sans attacher grande importance à ces allégations dépourvues de preuves et dont les attributions sont incertaines, il m'a paru curieux de les signaler.

APPENDICE. — Au moment où s'imprime ce travail, résultat de recherches déjà anciennes, vient d'arriver l'*Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine* de Metz, pour l'année 1895 (2) ; continuant ses investigations généalogiques pour l'histoire de la Lorraine et du Westrich, M. le Dr Witte y a publié une longue et savante étude sur la maison de Lunéville dans ses diverses ramifications (3), et il a été amené aussi à s'occuper de Godefroy, comte de Castres. Le temps me manque pour examiner à fond cette dissertation en langue allemande ; mais, d'après les trois grands tableaux généalogiques qui la terminent et la résument, il ne semble pas que l'auteur ait pu se fixer d'une manière précise sur l'origine du personnage en question. Dans la première, il le nomme « *Gottfried von Homburg*, Graf von Kastel, Graf im Nordgau » ; dans la seconde, « Gottfried II, 1087-1102, Graf im Bliesgau ; 1098, comes de Castele ; 1097, Graf im Nordgau, † circa 1127 » ; il l'indique comme fils de « Folmar III (senex) ; 1055, Graf von Metz » et de « Spnanechildis » ; dans le troisième, conformément à cette donnée, il le nomme

(1) *Au chef, chargé de deux cignes issants.*

(2) *Jahr-Buch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde.* Siebenter Jahrg. ; Erste Hälfte, 1895.

(3) Dr. Heinrich WITTE, Hagenau. *Genealogische Untersuchungen zur Geschichte Lothringens und des Westrich.* II. — *Das Haus Lunéville in seinen Verzweigungen.*

« *Gottfried von Lunéville*, Graf im Blies-und Nordgau » (1). M. Witte est d'accord avec moi pour lui faire épouser « Mathildis, comitissa de Longui Homborc et Castris », fille de Conrad, comte de Luxembourg. — Outre Folmar et Helwidis, il désigne encore comme ses enfants : Didier de Hunebourg, landgrave d'Alsace (Dietrich von Huneburg, Landgraf im Elsass), et Ide, « Ida von Kastel, nobilis concubina Heinrich's des Löwen ».

Ainsi que je l'ai fait, M. Witte appelle bien la femme de Folmar de Castres, « Clementia von Lunéville » ; il désigne comme ses père et mère Folmar VI de Hunebourg et Metz, fondateur de Beaupré en 1135, et Mathilde (de Dagsbourg), héritière du comté de Dagsbourg.

Léon GERMAIN

CHRONIQUE.

—

LE SCULPTEUR PIERRE DE MILAN A BAR-LE-DUC.

Nous remarquons, dans les comptes-rendus de l'Académie des inscriptions, un très intéressant travail de notre confrère M. L. Maxe-Werly (1). Ne pouvant le reproduire à cause de son étendue, nous transcrirons tout au moins le rapport fait par le savant critique d'art qui a présenté ce travail. — L. G.

« M. E. Müntz communique de la part de M. Maxe-Werly une notice sur le séjour à Bar-le-Duc d'un sculpteur et médailleur italien célèbre, Pierre de Milan. Cet artiste (identique, d'après l'hypothèse de M. de La Tour, à l'architecte Pietro da Milano, qui dirigea, à partir de 1458, la construction

(1) Je ne dis pas que ces appellations sont contradictoires, celle de *Hombourg* ne désignant sans doute que la principale propriété; mais, dans des discussions généalogiques, il vaudrait mieux toujours maintenir en premier lieu le nom de la famille.

de l'arc de « Castelnuovo » à Naples), est surtout connu par ses médailles du roi Réné et de son gendre, le comte Ferry de Vaudémont.

« D'après les monuments découverts par M. Maxe-Werly, Pierre de Milan suivit le roi René dans le Barrois et se fixa, en 1463, à Bar-le-Duc. C'est là, selon toute vraisemblance, qu'il modela la médaille de Marguerite d'Anjou, reine d'Anglerre. Il sculpta, en outre, pour l'église Saint-Maxe, les « ymages et misteres de la Magdeleine de Baume », et, pour la salle neuve du château, un bas-relief en pierre où il « entailla deux chiens » (motif qui se retrouve, mais avec la date de 1575, dans un bas-relief conservé de nos jours encore à Bar-le-Duc). Ces deux ouvrages semblent avoir disparu depuis longtemps, mais le fait même de l'apparition d'un artiste ultramontain en Lorraine, dans le second tiers du XVe siècle, offre un intérêt tout particulier. Désormais, grâce à M. Maxe-Werly, le nom de Pierre de Milan doit être inscrit, à côté de celui de Francesco da Lovrana (2), parmi les maîtres italiens qui ont préparé l'avènement de la Renaissance dans notre pays (3). »

ORIGINE DES BIJOUX PROVENANT DE SÉPULTURES FRANQUES.

Les *Mémoires* pour 1893 de la Société des Antiquaires de France contient une *Note sur des bijoux barbares en forme*

(1) *Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année* 1896, 4e série, t. XXIV, Bulletin de janvier et février, p. 54-62 : *Un sculpteur italien à Bar-le-Duc en 1463*, par M. Maxe-Werly. — Aussi tiré à part, in-8°, 11 p.

(2) Ou Francesco Laurana, comme on l'appelle d'habitude.

(3) Même publication, p. 51-52. — Nous ajouterons que les textes d'archive cités par l'auteur sont tirés du comptes de Jean de Barbonne, receveur général du duché de Bar : Archives de la Meuse, B. 502.

de mouches (1), signée par M. le baron de Baye, dans laquelle l'auteur se demande quelle fut l'origine de l'art adopté par les populations de notre pays à l'époque où, échappant à la domination romaine, elles se trouvèrent en contact avec les envahisseurs auxquels on a donné le nom de Barbares.

Comparant les trouvailles faites en France avec celles que l'on peut étudier dans les musées de Hongrie et surtout de Russie, M. de Baye constate une analogie étroite entre tous ces objets.

Laissant de côté les bijoux en forme de mouches, qui sont le principal sujet de cette note, nous y relevons l'indication de mobiliers funéraires provenant de la Caucasie du Nord, actuellement déposés au Musée de Moscou. « Ils sont caractérisés par des incrustations de grenats ou de verres en tables, des oiseaux à bec crochu... » Et plus loin : « L'ornementation zoomorphique de ces parures n'a pas encore suffisamment fixé l'attention... Les griffons et les oiseaux à bec crochu sont d'origine orientale... » L'auteur constate que ces produits du style barbare, dont l'extension paraissait limitée à la Hongrie, se trouvent aussi dans toute la Russie méridionale, sur les rivages de la mer Noire, jusqu'au Caucase.

De l'influence grecque, de l'apport de la Perse et d'autres milieux orientaux se forma un style composite qui devait se répandre en Europe, dans tous les pays arrachés à l'Empire romain par les Barbares.

Nous signalons à nos lecteurs ce passage, parce que les oiseaux à bec crochu dont parle M. de Baye et dont il donne un spécimen provenant du musée de Moscou (p. 152), sont identiques à ceux qui ornent la belle fibule provenant des fouilles du Vieil-Aître, qui se trouve au Musée lorrain (2),

(1) P. 137 à 158.

(2) Voir *Mémoires de la Soc. d'arch. lorraine* de 1895, nº 4 de la planche I.

cette constatation vient à l'appui de la théorie qui admet l'origine orientale de ces bijoux et l'identité de fabrication de tous ces objets au ve ou vi^e siècle de notre ère.

CH. G.

LE CONGRÈS BIBLIOGRAPHIQUE.

Le Congrès bibliographique, qui s'est tenu à Nancy du 1er au 4 juin, a provoqué la composition d'un grand nombre de travaux intéressant l'histoire de Lorraine, et plusieurs de nos confrères y ont pris part. C'est le sixième Congrès qu'à organisé en province la *Société bibliographique*, présidée par M. le marquis de Beaucourt, l'historien du roi Charles VII.

Deux sections avaient été formées, s'occupant, l'une des publications de la Société : *Polybiblion*, *Revue des Questions historiques*, etc., ainsi que de la *Société d'histoire contemporaine*; l'autre s'attachant aux recherches régionales d'histoire et de bibliographie, présentées puis discutées en séance, et destinées pour la plupart à être imprimées dans le volume des comptes-rendus du Congrès.

Tous les travaux lus ou résumés à cette section mériteraient d'être cités ; mais cette énumération serait trop longue et ne pourrait, quant à présent, être faite de manière à donner une idée de leur valeur relative. Quelques-uns, comme celui de M. Viansson, sur le pays de la Woëvre, embrassent les annales complètes d'une région ou d'une localité ; d'autres, plus nombreux, se rapportent à des questions spéciales et nous ont fait voyager dans le passé, des origines de l'Église de Toul, sous la conduite de M. l'abbé E. Martin, jusqu'à la Révolution, que plusieurs auteurs ont étudiée, d'une façon très précise et impartiale, dans plusieurs villes ou villages. Nous ne saurions négliger de rappeler d'excellents résumés bibliographiques, tels que ceux de M. l'abbé Müller, de Strasbourg, sur les travaux allemands

relatifs à l'art chrétien, de M. l'abbé Paulus, curé de Puzieux, sur les publications de la Société archéologique de Metz, et de M. le vicomte de Bizemont sur les ouvrages nobiliaires lorrains.

Le Congrès ne s'est pas borné à tenir des séances ; il a été visiter les manuscrits de la Bibliothèque publique, obligeamment disposés par M. Favier dans la salle de l'Académie de Stanislas. Un autre jour, a eu lieu la visite du Musée historique lorrain ; outre M. L. Wiener, conservateur du Musée, M. le Président de la Société d'archéologie, presque tous les autres membres du Bureau et plusieurs de nos confrères s'étaient rendus au Palais ducal pour recevoir les étrangers ; ils ont paru prendre grand intérêt aux explications données par M. Wiener, qui les guidait au milieu des richesses qu'il a tant contribué à augmenter et dont l'arrangement, fruit de son dévouement et de son expérience, a été fort apprécié. Quelques-uns de nos confrères se sont ensuite vus consulter, sur certaines séries d'objets, par des spécialistes. Les récentes trouvailles du Vieil-Aître ont singulièrement fixé l'attention de tous ; M. le Dr Bleicher avait eu la gracieuseté de venir au Musée pour fournir sur ces objets antiques, dont il s'est si savamment occupé, des renseignements qui en ont fait ressortir la grande importance archéologique.

Au dernier jour du Congrès, beaucoup de ses membres ont pris part à une excursion en voiture à Saint-Nicolas de Port et à la chartreuse de Bosserville ; l'ample et calme majesté de ce monastère, fondé par le duc Charles IV, les a vivement frappés. A Saint-Nicolas, le temps s'est trouvé trop court pour étudier, autant qu'on l'eût aimé, la plus belle église de notre ancien duché, où le trésor, exposé pour le pèlerinage de la Pentecôte, n'avait pas été changé de place, et dont le zélé pasteur, M. l'abbé Carrier, a fait très obligeamment les honneurs, accompagné de quelque autres prêtres dévoués au culte du saint patron de notre province.

Il semble que les membres du Congrès bibliographique conserveront un bon souvenir de cette session ; elle aura rendu service en faisant connaître davantage notre région et en produisant un grand nombre de travaux historiques, d'importance très diverse, mais tous profitables aux études sur la Lorraine.

L. G.

NOTES SUR LA FAMILLE DE WARA.

Le *Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est*, au mois d'avril dernier, mentionnait ce qui suit dans la Chronique, (p. 50) : « A Strasbourg, on a vendu, le 31 mars, la collection de tableaux anciens de M le professeur Hugueny, où nous remarquons... un portrait de Jacques Vanloo, représentant un lieutenant général de Saint-Mihiel, Louis-Joseph de Wara, seigneur de Liouville, âgé de 45 ans, daté de 1665, avec ses armoiries au coin de la toile ».

Ce personnage ne figure pas dans la liste des lieutenants-généraux de Saint-Mihiel donnée par Dumont (*Hist. de Saint-Mihiel*, t. III, p. 191). On ne trouve non plus le nom de sa famille dans les tables du *Nobiliaire de Saint-Mihiel,* ni dans la Biographie de l'*Histoire* de cette ville par le même magistrat. Dom Pelletier, en son *Nobiliaire*, a consacré à la famille de ce nom l'article suivant (p. 837) :

« WARA (François-Joseph), conseiller en l'hôtel de ville, et ci-devant prévôt de Thiaucourt, où sa famille se trouvoit établie depuis près de deux siècles, et y avoit toujours été considérée et supporté les charges publiques, fut annobli par lettres données à Lunéville le 2 septembre 1721, contenant : « Qu'il est neveu de Claude Fournier, noble, et qu'il a « épousé Glossinde Mesguillot, aussi de famille noble, de « laquelle il n'a eu qu'un fils, etc. » Porte d'azur, à la levrette passante colletée de gueules, bordée et bouclée d'or, au chef d'argent chargé de trois étoiles d'azur ; et pour cimier

la levrette naissante de l'écu. *Trésor des chartres, fol. 171, régist. 1721.* » (Cf. *Complément au Nobiliaire,* 1885, p. 332, nº 1706.)

Dans la *Biographie du Parlement de Metz*, par Emm. Michel, je vois ce court article : « WARRA (Joseph-Augustin), écuyer, était avocat au parlement de Metz, en 1765 (Registre de la paroisse Saint-Maximin de cette ville). Son fils épousa N... Dancerville, sœur de Madame Bertrand de Boucheporn ». Suit la description des armoiries d'après dom Pelletier.

Notre regretté confrère, le comte E. de Martimprey de Romécourt m'a communiqué autrefois un inventaire de pièces d'archive appartenant à son beau-père, M. le baron de Landres, où je trouve, sous le nº 19 :

« **1785**, 17 mars. — Vente par Mre Joseph-Augustin *de Wara* de Xammes, chevalier, demeurant à Marseille, et dame Anne-Charlotte d'Anserville, sa femme, à M. Jean-Antoine Bouley, avocat, commissaire des poudres, du fief de Xammes, acquis par le vendeur le 4 novembre 1765 sur Mre François-Maximin de Beauvant, écuyer, seigneur de Xammes, et dame Marie de Collignon, sa femme, et une ferme lui appartenant de dame *Wara* de Beauvant, sa tante. » (Parchemin.)

Il nous a paru bon de recueillir ces notes, à propos du portrait qui venait d'être signalé.

L. G.

UN DIPLÔME SUSPECT DE L'EMPEREUR HENRI LE SAINT A L'ABBAYE D'ÉPINAL.

Sous ce titre nous remarquons, dans le *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques (1895, p. 387-388), une savante étude sur un diplôme, conservé à la Bibliothèque d'Épinal, par lequel l'empereur saint Henri confirme à l'abbaye de cette ville les biens qu'elle possède, et lui confère l'immunité. — Ce travail, présenté au Congrès de la Sorbonne, est ainsi mentionné dans le compte rendu officiel (*ibid.*, p. 340-341) :

« M. Bourgeois, de la Société d'émulation des Vosges, soumet à la section les doutes que soulève un diplôme de l'empereur Henri II en faveur de l'abbaye d'Épinal, en date du 22 novembre 1003.

« Ces doutes sont fondés sur l'existence (en forme de copie) d'un autre diplôme de même date, conservé par un cartulaire de l'abbaye. Cet autre texte serait celui du document original, et celui-ci aurait été interpolé très peu de temps après la concession du diplôme authentique.

« Les principales raisons de douter sont le maintien dans le document suspect de certaines fautes commises dans la rédaction du diplôme primitif ; l'extension de la liste des possessions de l'abbaye et l'intervention nouvelle des évêques de Toul, seigneurs spirituels, dans la nomination des abbesses, primitivement soumises à l'approbation des évêques de Metz, seigneurs temporels. »

L. G.

RODOLPHE, ABBÉ DE SAINT-VANNE, ET LA FONDATION DE L'ABBAYE D'ALTMÜNSTER A LUXEMBOURG.

Un récent volume des *Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg* (1895, t. XLIV) offre, de son président M. l'abbé Peters, un travail en allemand (p. 1-27) qui intéresse l'histoire de l'abbaye verdunoise de Saint-Vanne et dont nous croyons devoir reproduire l'analyse suivante, publiée par dom Ursmer Berlière dans la *Revue bénédictine* (avril 1896, p. 174) :

« M. le Dr Peters vient de publier un article sur « *l'abbé « Rodolphe de Saint-Vanne et la fondation de l'abbaye « d'Altmünster à Luxembourg.* » Rodolphe était fils de Conrad I, comte de Luxembourg ; d'abord moine à Saint-Airy, il fut élevé à la dignité d'abbé de Saint-Vanne en 1075, se distingua par ses vertus et par son attachement à Grégoire VII pendant les luttes contre Henri IV. En 1083,

son père fonda l'abbaye d'Altmünster ou de Notre-Dame à Luxembourg, dont le premier abbé, Folmar, fut tiré de Saint-Airy. M. Peters croit que la première idée de cette fondation de Luxembourg fut donnée par un chapitre des abbés de la province de Trèves qui y fut tenu au carême de 1062. C'est une erreur, le procès-verbal de ce chapitre, présidé par les abbés de Gorze et de Saint-Mathias à Trèves, a été publié par Dom Calmet (*Histoire de Lorraine*, 1745, t. II, Preuves, p. CCCXIX-CCCXXII) à la date de 1062. Cette date est fautive, car les statuts de ce chapitre parlent des décrétales et sont basés sur les décrets d'Innocent III, d'Honorius III et de Grégoire IX : ils doivent être de 1262. Le texte de Calmet omet le mot : *ducentesimo*. »

L. G.

TAPISSERIE REPRÉSENTANT LE SIÈGE D'UNE VILLE PAR UN DUC DE LORRAINE.

« Depuis quelques années, dit incidemment Mgr X. Barbier de Montault dans l'un de ses derniers articles, les églises du Poitou sont vraiment au pillage », et il cite de nombreuses aliénation d'objets d'art. Nous lisons dans l'une des notes : « Varennes (1) a vendu une tapisserie historique, provenant du château d'Abin et représentant le siège d'une ville par un duc de Lorraine (2) ».

Il serait à désirer d'avoir des renseignements plus précis sur cette tapisserie.

L. G.

DOM JEAN FRANÇOIS ET LE PRIEURÉ DE MUNO.

Les *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*

(1) Canton de Mirebeau, arr. de Poitiers, Vienne.

(2) *Le drap mortuaire de l'église de Thurageau* (*Vienne*), dans la *Revue de l'art chrétien*, 1896, p. 103, note 1.

(Arlon, t. XXX, p. 33-58) renferment un important travail intitulé : *Le prieuré de Muno et les cours de Vienne et de Versailles (1768 à 1785)* ; nous jugeons utile de reproduire l'analyse suivante qu'en donne Dom Ursmer Berlière dans la *Revue bénédictine* (avril 1896, p. 175) :

« M. Magnette s'occupe de Muno, plus particulièrement des dernières années de ce prieuré, uni, depuis le xviie siècle, au collège des jésuites de Liège. L'acte d'union de Muno au collège de Liège (1586) portait que ce bénéfice reviendrait à l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun, s'il cessait d'être dirigé par des jésuites. La perspective de la suppression de la Compagnie, porta en 1768 D. Jean François, religieux de la congrégation de Saint-Vanne, à solliciter de Rome la provision de ce bénéfice. Les supérieurs lui en avaient donné l'autorisation En 1779, l'évêque de Verdun, commendataire de Saint-Vanne, lui suscita un concurrent dans la personne de D. Pierre Tiroux, prieur de ce monastère. Mais le gouvernement impérial refusa de reconnaître leurs prétentions ; malgré les réclamations de la France en faveur de D. Tiroux, il s'empara des biens du prieuré. Ce sont les relations diplomatiques entre les cabinets de Versailles et de Vienne qui sont exposées ici d'une manière fort détaillée. » — L. G.

EXCURSION DU 28 MAI 1896.

La troisième excursion, organisée par la Société d'archéologie lorraine avait pour but Laître-sous-Amance, Amance, Bouxières-aux-Chênes, Blanzey, Eulmont et Lay-Saint-Christophe. Huit membres y ont pris part.

Partis de Nancy par le train de 10 h. 55, ils arrivaient à Laître à 11 h. 28. Une route ombragée conduit de la gare au village où l'on remarque, tout d'abord, une ancienne maison seigneuriale de l'époque de la Renaissance, avec fenêtres à croisillons ornées de boulets. — L'église de Laître est classée comme monument historique et elle a fait l'objet de plusieurs travaux parus dans les

publications de la Société (1). C'est un édifice orienté, construit en style roman secondaire, vers 1080. L'archivolte dentelée du portail est soutenue par des colonnes reposant sur des lions accroupis ; le tympan, orné d'un bas-relief naïf, est surmonté d'un autre bas-relief rapporté au xve siècle. A l'intérieur, la première travée seule est romane ; à signaler, une clé de voûte aux armes de Lorraine, la pierre tombale de Poiret d'Amance (xve siècle), et enfin, le long du bas côté méridional, les restes fort intéressants du pavé primitif, en briques ornées de dessins géométriques. En montant dans les combles, on constate que l'église actuelle est enfermée dans un édifice plus ancien : dans l'intérieur de l'église romane primitive, on a construit une église gothique.

Après avoir déploré la destruction des curieux chandeliers du xiiie siècle qui, transportés au Palais-Ducal, ont disparu dans l'incendie de 1871, nous nous sommes dirigés vers Amance, par un chemin montant, malaisé, mais admirablement balayé. Nous passons devant l'ancienne maison forte de Boute-en-Grogne et nous voici devant l'antique forteresse d'Amance. — Hélas ! les démolisseurs se sont consciencieusement acquittés de leur tâche et il ne reste plus que le souvenir de ces fiers remparts qui faisaient jadis l'orgueil de nos ducs ; mais combien de détails intéressants dans ces vieilles maisons à fenêtres trilobées ou à portes armoriées, et puis quel admirable panorama ! Que l'on monte jusqu'au Grand-Mont, que l'on pénètre avec escalade sur l'emplacement de l'ancien château, ou que l'on s'accoude simplement sur la terrasse de l'église, la vue est également belle : par un temps clair, elle s'étend jusqu'à Metz. — L'église d'Amance date du xve siècle et les restaurations qu'elle a subies, au xvie et au xviiie, ne l'ont pas trop endommagée ; témoin l'*oculus* flamboyant que l'on remarque derrière le chœur. L'intérieur a trois nefs avec clés de voûtes armoriées, fragments de pierres tombales et fonts du xve siècle ; il possède encore une naïve statue de Saint Roch sous un arc flamboyant.

La descente sur Bouxières-aux-Chênes est facile et Bouxières

(1) *Bulletin*, année 1852, p. 193 ; *Journal*, année 1852-53, p. 150 ; année 1859, p. 197 ; *Mémoires*, année 1866, p. 7 ; année 1867, p. 114 et 129.

même est un long village, montueux, disloqué, où l'élevage des chenilles paraît en grand honneur. Il se compose de quatre localités distinctes : Ecuelle, Bouxières, Moulins et son annexe Blanzey. — L'église de Bouxières date de 1750 et n'offrirait aucun intérêt sans les remarquables stalles de la collégiale Saint-Georges qui y ont été transportées. Ce précieux morceau de sculpture du xv[e] siècle a fait l'objet d'un intéressant travail de Digot (1) ; les motifs sont curieux, parfois énigmatiques, mais ils gagneraient à être débarrassés de la couche de peinture dont on les a recouverts ; et puis que sont devenus les couronnements? on les a vendus, sans doute, à quelque brocanteur. Nous passons devant un chêne de la liberté planté en 1789, puis devant le cimetière occupant l'emplacement de l'ancienne église et nous voici à Moulins. — Malgré ses belles eaux tombant en cascade, Moulins offrirait peu d'intérêt pour l'archéologue sans l'ancien prieuré de Blanzey. Fondé au xii[e] siècle, par les Prémontrés, le prieuré a conservé non seulement ses vastes caves et sa cuisine hospitalière, mais encore son église romane savamment décrite par Digot (2). Le portail moderne n'offre qu'une statue de Sainte Anne tenant la Sainte Vierge sur un bras et l'Enfant Jésus sur l'autre ; l'abside, soutenue par une terrasse, présente une corniche à modillons et un *oculus* rapporté au xv[e] siècle ; sur le flanc septentrional, on remarque la trace d'une des fenêtres en plein cintre remplacées, au xv[e] ou au xvi[e] siècle, par les ouvertures actuelles ; enfin, la tour carrée est percée de quatre baies romanes. A l'intérieur, le chœur et l'abside, défigurée par des fenêtres disproportionnées, présentent une voûte du xii[e] siècle avec des chapiteaux remarquables, et l'autel armorié, de style Rococo, fait pardonner l'anachronisme de ses rocailles par la richesse de leurs dorures. — Sous l'église s'étend une crypte romane, qui nous a paru entourée d'un couloir obscur conduisant à des caveaux : cette partie du sous-sol n'a pas encore été, nous dit-on, sérieusement explorée.

De Blanzey, nous sommes montés à Eulmont, vieux village dont les rues en pentes sont bordées de maisons curieuses : c'est

(1) *Journal de la Soc. d'arch. lorr.*, année 1853-54, p. 67.
(2) *Bulletin de la Soc. d'arch. lorr.*, année 1851, p. 35.

une fenêtre gothique ou une porte de la Renaissance, une niche ogivale ou un fragment de sculpture. Une ancienne habitation seigneuriale du XVIIe siècle est encore flanquée d'une échauguette, et si la maison Renaud ne présente plus qu'un portail mutilé, les amateurs de Claudot y trouveront, paraît-il, une collection de toiles attribuées à leur maître préféré. — L'église, précédée d'une tour à quatre étages, couverte en tuiles plates et percées d'ouvertures gothiques géminées du XIVe siècle, est éclairée par de jolies fenêtres flamboyantes, où l'on remarque quelques fragments d'anciens vitraux ; le chœur seul est voûté, les clés sont armoriées ainsi que les piliers portant la date de la restauration de 1677.

D'Eulmont à Lay-Saint-Christophe, il n'y a qu'un pas, mais l'orage menace et il nous faut passer rapidement devant une maison du XVIe siècle ornée de coquilles, laisser de côté le prieuré de bénédictins fondé au Xe siècle et le presbytère de 1586, pourtant si curieux. A peine avons-nous le temps de jeter un coup d'œil sur l'église : elle est précédé d'une tour à trois étages percées d'ouvertures gothiques géminées et flanquée d'une intéressante tourelle à meurtrières. — L'orage éclatait avec une rare violence, au moment où nous prenions le train de 6 h. 4 qui nous ramenait à Nancy à 6 h. 19.

En terminant, nous croyons devoir adresser nos remerciements à MM. les curés des villages que nous avons visités, principalement à M. l'abbé Vidal, d'Amance, et au vénérable curé de Bouxières-aux-Chênes, qui, non contents de nous accueillir avec une courtoisie parfaite, ont tenu à nous faire eux-mêmes les honneurs de leur paroisse. Ils font leur possible pour retarder la disparition des antiquités qu'elles possèdent : aidons-les dans cette tâche ; multiplions les excursions, démocratisons l'archéologie. Le jour où, dans la commune la plus reculée, les habitants connaîtront la valeur du plus modeste souvenir du passé, on ne verra plus, comme à Amance, un charmant bas-relief stupidement brisé à coups de pierres par des gamins inconscients.

R. DE S.

Pour la commission de rédaction, le Président: CH. GUYOT.

NANCY. — IMPRIMERIE CRÉPIN-LEBLOND, 21, RUE SAINT-DIZIER.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

45e ANNÉE. — 7e NUMÉRO. — JUILLET 1896.

Procès-verbal de la séance du 12 Juin 1896.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes informe que la 21e réunion annuelle des Sociétés des beaux-arts des départements s'ouvrira, en 1897, à l'Ecole des Beaux-Arts, en même temps que la réunion des Sociétés Savantes, le mardi 20 avril 1897.

Le Congrès historique et archéologique de Gand envoie une seconde circulaire demandant à la Société de se faire représenter officiellement par quelques-uns de ses membres.

Le Comité de publication des *Annales de l'Université de Lyon* demande l'échange entre ses Annales et les publications de la Société. — La Société décide qu'il n'y a pas lieu d'accepter cette offre.

La Revue Slave de Knin demande l'échange entre ses publications et celles de la Société. — La Société décide également qu'il n'y a pas lieu d'accepter cette offre.

M. de Landrian rend compte de l'état des travaux exécutés sur l'emplacement de La Mothe.

Admissions et Présentations.

Sont admis comme membres titulaires : M. R. de Maillier, ancien capitaine de cavalerie breveté et le comte L. Laurens de Rouvroy.

Sont présentés comme membres titulaires : M. Georges Goury, avocat, 5 rue des Tiercelins, à Nancy, par MM. Gustave Goury, Léon Germain et Ch. Guyot ; M. Al. Baudon, de la maison de librairie Matot-Braine, à Reims, par MM. Pellot, Jadart et Germain.

Ouvrages offerts à la Société.

Les franquignons de Saint-Mihiel et les gentilshommes d'Amance, par M. de Souhesmes (extrait des *Mémoires de la Société*), in-8° de 12 p.

La vérité vraie sur la plantation et le revenu des pins, par M. Labourasse (extrait de l'*Annuaire de l'Aube*), in-8° de 37 p.

L'école professionnelle de l'Est à Luxembourg, par M. Emile Badel ; Nancy, Kreis, 1896, in-12° de 15 p.

Les volontaires vosgiens en 1792, par l'abbé Pierfitte (extrait du *Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne*), in-12° de 34 p.

Sigillographie de Saint-Dié. — Sceau du chanoine Séhère, par M. Quintard (extrait du même *Bulletin*), in-12° de 5 p.

Das testament der Lothringischen Gräfin Erkanfrida, par M. Sauerland (extrait des *Mémoires de la Société historique et archéologique de Lorraine*), in-8° de 30 p.

Bischof Heinrich Delfin (1319-1325), par le même ; s. l. n. d., in-8° de 108 p.

Le général Salme, par M. Louis Heitz ; Paris, Charles-Lavauzelle, s. d., 184 p.

Le saint Juratoire de Metz, par J. Chappée ; Paris, Lortie, 1896, in-8° de 16 p., pl.

Les périodiques des Sociétés avec lesquelles nous sommes en échange de publications.

Lectures.

Il est donné lecture du travail du Comte E. Fourier de Bacourt : *Chants populaires recueillis dans le pays Barrois.* — La Société vote ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la commission de révision les membres déjà désignés pour examiner la première partie de ce travail.

Il est donné lecture du travail de M. Nau, intitulé : *Négociations relatives à la prévôté de Longwy* (1698-1718). — La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la commission de révision MM. de Souhesmes, Germain et Duvernoy.

Il est donné lecture du travail de M. Pfister : *Donation de l'église de Saint-Dizier au prieuré Notre-Dame de Nancy.* — La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la commission de révision MM. Duvernoy, Quintard et Germain.

MÉMOIRES

—

JACQUES VAULTIER, MAITRE DES ŒUVRES DU DUCHÉ DE LORRAINE

Sous les ducs René II et Antoine vivait un fonctionnaire à qui les archives du temps attribuent des noms si variés que son état civil n'a pas encore été fixé avec certitude (1) : je veux parler du maître des œuvres Vaultier dénommé indifféremment maître Jacot, Jacob et Jacot Walthier, Jacquot de Fleston, Jacques Waulthier et Jacquot de Vaucouleurs, par allusion, sans doute, à son pays d'origine.

Si Jacques Vaultier — pour lui restituer son nom véri-

(1) Lepage, *Les offices des duchés de Lorraine et Barrois.* — *Mém. de la Soc. d'arch. lorr.*, 1869, p. 307.

table — n'a pas le droit absolu de figurer dans la galerie des *Hommes illustres* de la Lorraine où l'a placé Dom Calmet (1), il n'en doit pas moins être considéré comme l'un des meilleurs ingénieurs de son pays. C'est comme maître maçon (architecte) que nous le trouvons cité pour la première fois dans un acte officiel : il dirige alors les travaux exécutés au château de Louppy, résidence aimée du duc de Calabre (1494) ; deux ans après, sous les ordres de Jean de Forges, maître des œuvres du duché depuis 1480, il est occupé aux fortifications de Nancy puis aux réparation du château de Foug et enfin délégué pour visiter les ruines du grand pont de Saint-Mihiel (2) La construction du pont de Malzéville dont il avait passé marché le 21 décembre 1499 avec la coopération de son frère Jean lui fit le plus grand honneur (3). Le 15 septembre 1502 René II lui conféra la charge de « maistre des œuvres et maistre masson par tout son duché de Lorraine pour doresenavant porter et exercer ledit office aux drois, proffis, honneurs et autres appartenances dudict office ; et affin qu'il se puisse mieülx entretenir, ledict sieur lui a donné pour chascun an jusques à son bon plaisir par manière de pension dix frans et dix resaux de bled au terme sainct Martin, commensant le premier terme à la dicte Saint-Martin mil cinq cens et deux » (4).

Depuis cette époque nous trouvons Vaultier à la tête de tous les grands travaux entrepris pour le compte de l'Etat tant dans les châteaux ducaux que dans les villes de Nancy,

(1) V. *Bibliothèque lorraine* de D. Calmet et la *Réfutation* de Chevrier, mal justifiée.

(2) *Arch. de la Meuse*, B. 712, B. 1062. *Arch. de Meuvthe-et-Moselle*, B. 976. Coll. lorr. Bib. nationale, T. 350, Arch. Vaultier.

(3) Le pont devait être construit au prix de 1600 fr. barrois et 20 fr. de pot de vin et livré pour la Saint-Remy.

(4) Lettres patentes de René II. *Arch. de M.-et-M.* B. 1002 et B. 7585. Le maître des œuvres était tout à la fois ingénieur-architecte et fortificateur (V. *Offices*..., l. c., p. 306 et 307).

Longwy, Vaudémont, Pont-Saint-Vincent, Arches, Pont-à-Mousson et Sarreguemines (1). La grande Porterie du Palais qu'il édifia (2) mit le comble à sa réputation et le duc Antoine voulant reconnaître le mérite du maître des œuvres du duché lui conféra la noblesse (5 juillet 1510) (3). Les lettres patentes décrivent ainsi les armoiries du nouvel anobli : *d'azur orlé d'argent à trois ancres géomattryennes* (compas) *d'or, l'une à la pointe de l'escu et deux en chef; et pour cimier : une roue de grue entre deux pennes écartelées d'or et d'azur* (4).

Une autre faveur attendait encore « maistre Jacot ». Le 17 mars 1512 le duc Antoine donnait au « maistre masson du duché de Lorraine l'office de concierge de son hostel de Nancy aux gaiges de trente-cinq francs monnaie de Lorraine et douze resaulx d'avoisne chascun an au terme sainct Remy... en récompenses des peines qu'il a eues et a tous les jours à entendre à l'édiffice et ouvraige de nostre maison... » (5).

Devenu gouverneur du palais ducal, Jacques Vaultier ne se désintéresse pas de ses travaux favoris : il dirige à la fois son frère Jean qui a repris la suite des fortifications de Longwy (6) et son propre fils, Nicolas, maçon du duché occupé à celles d'Epinal (7), il va surveiller de près les tra-

(1) *Archives de la Meuse*, B, 1901 et suiv. *Arch. de M.-et-M.*, B. 9768, B. 9164, B. 1007, B. 2447, B. 9765.

(2) *Les offices*, l. c., p. 307, note 3.

(3) *Trésor des chartes*, B. 10, fol. 156.

(4) L'orle avait déjà disparu de ces armoiries quand Jean Vaultier produisit devant Didier Richier (1579-1581) (R. des Godins de Souhesmes, *Armor. de la recherche*, etc., p. 45).

(5) *Lettres patentes*, B. 7585, fol. 84.

(6) Jean Vaultier, frère de Jacques, chargé de la surveillance et de la direction des travaux ; ils furent reçus en 1509, (Bar, ch. des comptes, B. 532 et 1907). En 1513, Jean Vaultier reçoit une pension comme architecte du baillage de Saint-Mihiel ; il l'est encore en 1522 (Nancy, B. 1018).

(7) *Arch. de Meurthe-et-Moselle*, B. 5919.

vaux exécutés dans le marquisat de Pont-à-Mousson, (1) il dresse des plans, fait des enquêtes sur « l'art et bonne industrie » des sujets capables de le seconder (2) et couronne sa laborieuse carrière par la reconstruction du grand pont de Pont-à-Mousson dont la réception eut lieu solennellement en présence du duc, des maîtres maçons et charpentiers de Lorraine et Barrois et de la cité de Metz (3).

Une généalogie ancienne de la famille Vaultier fixe sans preuves la mort de Jacquot à l'an 1534 : il est certain que dès 1536 le peintre Hugues de la Faye lui avait succédé à la conciergerie du palais (4) et qu'en 1538 Jean Pâris dit Thouvenin était maître des œuvres du duché de Lorraine (5).

Jacques Vaultier laissa trois fils connus :

1° *Bertrand*, clerc chanoine de Saint-Georges, nommé le 15 juin 1522 aumônier de cette église après le décès d'Ambroise de Charnières (6).

2° *Nicolas* « masson de Nancy » associé aux travaux de son père, va inspecter les travaux exécutés au château d'Epinal (7) ; nommé en 1519 gouverneur de l'hôpital Saint-Julien et commis au gouvernement de la ville de Nancy (8), il devint en 1525 lieutenant de François de Dommartin, gruyer général de Lorraine, fonctions qu'il remplissait encore en 1537 (9).

(1) Comme maître maçon du marquisat il touche annuellement 9 quartes d'avoine (*Arch. de la Meuse*, B. 988).

(2) Nicolas Poirel, nommé en 1522 maître-maçon du duché de Bar, sur la présentation de Me Jacot (V. *Offices*, p. 310).

(3) *Archives de la Meuse*, B 989. — *Arch. nationales*, Ch. des comptes du Barrois, 2911.

(4) *Archives de Meurthe-et-Moselle*, B. 7618.

(5) Id. B. 3259 et B. 7626.

(6) *Lettres patentes*, B. 15, fol. 28. Il est dit : Bertrand Walthier, fils de nostre bien amé concierge de nostre maison de Nancy, maistre Jacot Walthier.

(7) *Archives de M.-et-M.*, B. 5920.

(8) Id. B. 7239 et suiv.

(9) Id. B. 7853.

3° *François*, gouverneur du château et receveur de la seigneurie de Condé (Custines) (1).

Dès les dernières années du XVI[e] siècle la postérité de ces trois frères était représentée à Nancy, Lunéville, Saint-Nicolas, Ligny et Saint-Mihiel (2).

C[te] FOURIER DE BACOURT.

A PROPOS DU CHEVALIER GEOFFROI DE KAYSERSBERG ET D'UNE RÉCENTE BROCHURE DE M. A. BENOIT (3).

L'intéressant et curieux opuscule de M. A. Benoit sur le chevalier Geoffroi de Kaysersberg, tué en 1358 devant Tremblecourt et inhumé en l'église Saint-Martin (autrefois Saint-Antoine) de Pont-à-Mousson, me suggère quelques observations, sans grande importance d'ailleurs, que je crois, toutefois, avoir lieu de présenter. Je me suis en effet incidemment occupé de ce personnage au chap. I[er] du *Marquisat de Noviant-aux-Prés*, en un passage intitulé : « La légende de Tremblecourt ».

M. Benoit s'étonne que je n'aie pas préféré, pour l'épitaphe de Geoffroi de Kaysersberg, la version de Grille de Beuzelin à celle de Sansonnetti, la première plus exacte que la seconde, dit-il.

J'avoue ne pas voir en quoi ; je ne vois surtout pas sur quoi on pourrait baser une semblable affirmation, puisque l'original n'existe plus.

J'ai les deux textes sous les yeux et la seule différence sensible existant entre eux, mais capitale celle-là et tout à l'avantage de Sansonnetti, consiste dans le nom du chevalier

(1) Id. B. 4837.

(2) Registres d'Etat civil, chartriers de notaires, archives départementales et particulières.

(3) *Une inscription funéraire de Geoffroi de Kaysersberg à Pont-à-Mousson 1358.* — Rixheim, F. Sutter et C[ie], 1895.

manifestement défiguré par Grille de Beuzelin : « Heysers-purch » au lieu de Kaysersberg, ainsi que le donne Sansonnetti. C'est d'ailleurs cette dernière interprétation que M. Benoit lui-même a adoptée.

Il est très vrai, comme le dit l'auteur, qu'à l'époque où j'écrivais mon travail sur Noviant, je n'avais pas connaissance du texte de Beuzelin, mais je déclare qu'entre les deux je n'eusse pas hésité.

Parlant (p. 9) de la vague tradition relative au siège et peut-être à la ruine du château de Tremblecourt par Geoffroi de Kaysersberg en 1358, tradition que j'ai rapportée et commentée, M. Benoit estime qu'elle ne remonte peut-être pas à plus de soixante ans? Pourquoi? Du moment que, grâce à l'inscription funéraire de Pont-à-Mousson, l'authenticité du fait ne saurait être douteuse, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que le souvenir d'un événement de ce genre, plus ou moins défiguré sans doute par le temps, se soit perpétué dans le pays? Il serait au contraire bien plus extraordinaire de penser que, perdu depuis des siècles, ce souvenir se soit tout à coup réveillé, il y a soixante ans.

Dans une note au bas de la page 12, M. Benoit identifie, d'après Servais, Pierre de Haraucourt, gouverneur de Gondrecourt en 1357, et mis à mort à Reims le 5 avril 1361, par les gens du Roi, avec Pierre de Haraucourt, époux de Jeanne de Noviant et père de Bertrand et Perrin de Haraucourt. Rien n'est moins certain. Servais (*Annales du Barrois*, I. p. 110) nous apprend que le duc Robert ayant saisi plusieurs fiefs sur le gouverneur de Gondrecourt, les rendit, après la mort de celui-ci, à Thierry de Lenoncourt. Il semblerait d'après cela que ce Pierre de Haraucourt n'ait pas eu d'enfants, ce qui n'était pas le cas du mari de Jeanne de Noviant.

De plus, en 1357 et 1358, j'ai cité (1) deux actes de vente

(1) *Mém. de la Société d'arch. lorr.*, p. 442.

et admodiation où Jeanne de Noviant agit seule, en son propre nom, sans mention de son mari ni de la procuration de celui-ci ; il est donc permis de supposer qu'elle était veuve alors, tandis que le gouverneur de Gondrecourt n'est mort qu'en 1361, comme on vient de le voir.

Enfin, dans la même note, des reprises faites en 1363 par Bertrand de Haraucourt, pour les châteaux de Noviant et Tremblecourt, M. Benoit conclut que ce dernier château n'avait pu être détruit, comme le veut la légende, par la troupe de Geoffroi de Kaysersberg. C'est très possible, et je n'ai rien affirmé à cet égard, mais la raison ne serait pas suffisante. Le château pouvait être, en 1363, à l'état de ruine plus ou moins complète, sans avoir été rasé, et il ne l'avait pas été, puisqu'une tour était encore debout en 1625 et même, dit-on, au commencement de ce siècle ; mais, bien que ruiné dès 1358 ou plus tard, les seigneurs n'en continuèrent pas moins à en faire reprise. En 1444, Arnould de Sampigny reprend « le *siège* de la forte-maison » et en 1574, Lucyon de Fresnels reprend le château de Tremblecourt « à présent ruyné » dit-il.

Les seigneurs reprenaient moins les murailles d'une forteresse que le droit d'en avoir une en tel lieu désigné.

En terminant, je m'associe pleinement aux blâmes exprimés par M. Benoit, relativement au vandalisme moderne qui a détruit tant de monuments du passé, sans plus de respect pour l'art que pour l'histoire.

H. LEFEBVRE

CHRONIQUE.

—

OBJETS LORRAINS AU MUSÉE DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA COTE-D'OR.

La Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or vient de publier un luxueux et très intéressant

catalogue (1) de son Musée (2), dans lequel j'ai été heureux de remarquer différents objets se rattachant à la Lorraine et dont il importe, je crois, de transcrire les descriptions, en y ajoutant parfois quelques observations.

Ce catalogue ne donne pas toujours, en effet, une explication suffisante des pièces du moyen âge et des temps modernes, laissant trop aux lecteurs le soin d'interpréter les inscriptions et les représentations iconographiques. Je vais préciser ma pensée par trois exemples empruntés à des catégories diverses : 1° identification de noms; 2° identification de personnages figurés ; 3° leçon de textes.

1. Je parlerai plus loin du sceau qui porte le nom de BLEVREVILLE (n° 1653) et que je crois se rapporter à Bleurville (Vosges). Or, la description ne disant rien de ce nom, on ne sait pas s'il a été interprété.

2. Le sceau n° 1666, apparemment de la fin du moyen âge, aux armes et au nom d'un chanoine de Besançon, représente « deux saints debout...; l'un d'eux tient une palme et un calice, l'autre un agneau pascal ». Je serais surpris que celui-ci ne fût pas à la droite et ne dût être nommé le premier ; quoi qu'il en soit, il s'agit probablement des deux saints Jean, le Précurseur et l'Evangéliste, que la dévotion a souvent réunis (3).

3. Une tombe de 1518 (n° 1229) offre un texte ainsi lu et non expliqué :

... cta donec veniat in muto...

(1) *Catalogue du musée de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or ;* Dijon, librairie Lamarche, 1894 ; gr. in-4°, XXXII-388 pages, 25 planches. (Reçu en mai 1896.)

(2) Ce Musée ne doit pas être confondu avec celui de la Ville de Dijon.

(3) Il est rare que la palme soit donnée à saint Jean évangéliste ; il ne mourut point de mort violente, mais fut cependant martyrisé à la Porte-Latine. Toutefois le « calice » ou plutôt la coupe, d'où le poison doit s'échapper sous la forme d'un serpent ou dragon, constitue la caractéristique la plus habituelle de ce saint.

Ne serait-ce pas un passage du livre de Job (XIV, 14) souvent inscrit sur les tombeaux aux XVIe et XVIIe siècles : *Expecto donec veniat immutatio mea ?*

J'ai hâte maintenant de passer aux objets lorrains, pour lesquels je conserve l'ordre du catalogue :

« **1495**. — Fragment d'une platine (1) de cheminée en fonte à pans coupés au sommet. Au centre écusson ovale entouré du cordon (2) de Saint-Michel, et *parti, au 1er, trois chevrons superposés ; au 2e, trois fers de lance, posés 1 et 2*, le tout entouré d'une couronne de fleurs et de fruits soutenue par deux lévriers. Au-dessus de la couronne, mascaron surmonté d'un arc plein cintre accosté de deux arcs plus petits reposant sur deux pilastres cannelés, et décoré comme eux d'une série de rondelles enfilées. Dans deux cartouches placés au-dessus, on lit les mots : à gauche, DE. COUSANCE (3), à droite, CE. 5 AP. (4) 1581.

« Haut. 0^m67 ; larg. 0^m91. — Provenance : Dijon, rue des Forges. Don de M Bouchard, 1877. — *Mém.* (5) IX, p. CXVI. »

Sauf l'addition du collier de l'ordre du Roi, modification du quantième et diminution de la hauteur, sans doute par détérioration du bas, cette plaque de foyer paraît identique à celle du Musée historique lorrain, que j'ai publiée en 1888 dans le *Bulletin monumental ;* j'y ai reconnu les armoiries de Christophe de Bassompierre, le père du maréchal, et de

(1) C'est le premier catalogue où je voie appeler *platines* les plaques de foyers ou contre-cœurs, ordinairement désignées sous le nom de *taques* en Lorraine et en Champagne. — L'un de nos confrères m'apprend que *platine* est le terme usuel en Franche-Comté.

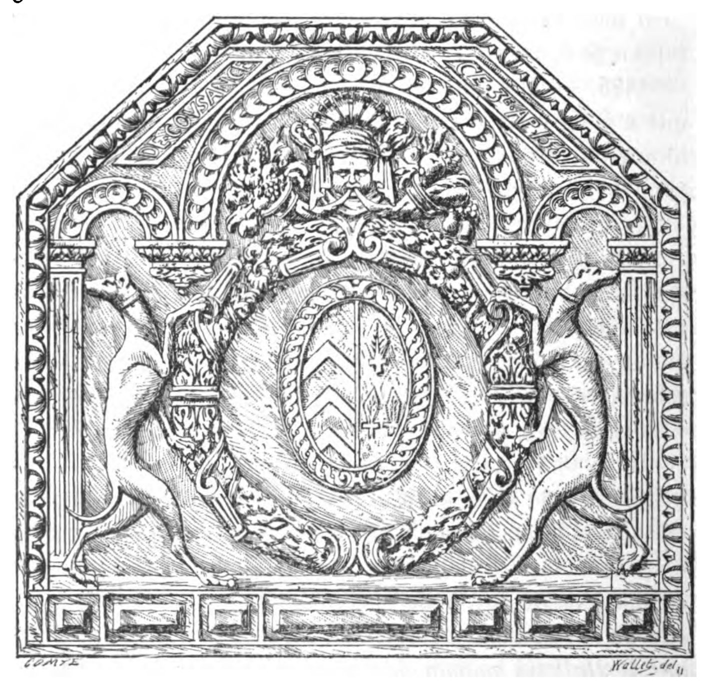
(2) Il serait, je crois, plus exact de dire : le collier.

(3) Lisez : DE COVSANCE.

(4) *Apvril*, avril.

(5) *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*. In-4°.

sa femme, Louise le Picart de Radeval (1). Elle provient sans doute, comme je l'ai indiqué, de Cousances-aux-Forges (Meuse). — On me saura gré, je pense, d'en reproduire la gravure.



« **1496.** — Platine de cheminée en fonte, à pans coupés au sommet. Au centre, écus de France et de Navarre surmontés de la couronne royale et entourés d'une guirlande de fleurs et de fruits soutenue par deux anges. Au-dessus, mascaron de la bouche duquel sortent des cornes d'abondance. Le tout est placé sous trois arcs plein cintre disposés et décorés comme il est dit au numéro précédent. On lit au-dessus,

(1) *Plaque de foyer aux armes de Christophe de Bassompierre et de Louise de Radeval ;* Caen, 1888, in-8, 25 p., 1 fig. (extr. du *Bull. monumental*).

dans deux cartouches, à gauche la date de 1602, à droite, le nom P VAVTRIN.

« Haut. 0^m68 ; larg. 0^m65. »

Je crois déjà avoir vu le nom de *Vautrin* sur des taques lorraines, dont la provenance ne m'était pas connue. La conformité de celle-ci avec la précédente, paraît la rattacher aux forges de Cousances ; cette plaque acquiert par là un grand intérêt.

« **1635**. — Sceau-matrice rond en cuivre avec poignée fixe et chaîne.

» TYPE : Un écu aux armes écartelées (1) de la maison de Lorraine (2) (huit quartiers : Hongrie, Naples, Jérusalem, Aragon, Anjou, Gueldre, Juliers, Bar, et Lorraine sur le tout), surmonté d'une croix tréflée et d'un chapeau avec houppes.

» LÉGENDE : λλ (3) ·⁚ LVDOVICVS · CARDINALIS · AGVYSIA · ARCHIEPISCOPVS · DVX · REMENSIS · PRIMVS · PAR · FRANCIÆ (4) ⁚· — Louis III de Lorraine, archevêque de Reims, de 1605 à 1621.

» Diam, 78^{mill}.

» **1636**. — Sceau-matrice rond en cuivre avec poignée fixe, relié au précédent par une chaînette.

» TYPE : Un écu écartelé aux armes de la maison de Lorraine (5) avec croix, chapeau et houppes.

» Sans légende.

» Diam. 45^{mill}. »

« **1637**. — Sceau-matrice rond en cuivre. Sur la virole est gravée la date 1603.

(1) Cette expression n'est pas tout à fait correcte ; les armes pleines de Lorraine sont *parti de trois*, *coupé d'un*.

(2) L'écu doit être chargé d'un lambel, indiquant la branche de Guise.

(3) Deux lambdas accolés, initiales de *Louis* et de *Lorraine*.

(4) *Louis, cardinal de Guise, archevêque duc de Reims, premier pair de France*.

(5) Même remarque que pour le sceau précédent.

» TYPE : Un écu écartelé aux armes d'Escars et de Givry, avec chapeau et houppes.

» LÉGENDE : ✠ ANNAS :: DESCARS :: CARDINALIS :: DE :: GIVRY (1). — Anne d'Escars, mort évêque de Metz en 1612.

» Diam. 50^{mill}. »

« **1653.** — Sceau matrice rond en cuivre.

» TYPE : Deux martyrs nimbés debout ; entre eux, un petit écu portant *trois glands :* S. BERTHAIRE. S. ATHALAIN. 1603.

» LÉGENDE : ✥ SEEL ✥ DV ∘ PRIEVRE ✥ DE ∘ BLEVREVILLE ∘ IHS (2).

» Diam. 38 ^{mill}. »

Ce sceau est sans doute celui du prieuré de Bleurville (3), qui dépendait de l'abbaye de Saint-Mansuy et fut supprimé en 1627. Je ne trouve pas la désignation des saints Berthaire et Athalain pour ses patrons (4), non plus que les armoiries. L'écu nous offre bien, je pense, ces armoiries du prieuré, plutôt que celles du prieur ; la famille d'Hennezel a un blason semblable : *de gueules, à trois glands d'argent posés deux et un* (5).

« **1719.** — Sceau-matrice ovale en bronze avec poignée.

» TYPE : Un écu aux armes de Lorraine, avec lambel, soutenu par deux palmes et surmonté d'une couronne ducale.

» Sans légende.

» Diam. 33 sur 27$^{mill.}$ »

(1) Ici un petit ornement. Au lieu des quatre points que l'on a dû employer dans cette reproduction, il faut se représenter entre chaque mot, quatre petites billettes couchées, posées 1, 2 et 1.

(2) *Jhesus.*

(3) Canton de Monthureux-sur-Saône, arr. de Mirecourt, Vosges.

(4) M. l'abbé Ch. Pierfitte, curé doyen de Portieux, si versé dans l'histoire ecclésiastique des Vosges, me dit que ces saints sont effectivement les patrons du prieuré de Bleurville. Un travail sur ce prieuré a été couronné il y a quelques années par la Société d'émulation du département des Vosges ; mais il n'est pas publié.

(5) *Complément au Nobiliaire de Lorraine*, p. 210.

Le genre paraît rapporter ce sceau au XVIIe siècle, et le lambel indiquer la branche de Guise.

Tels sont les objets qui, d'après les descriptions du catalogue, m'ont paru se rattacher directement à la Lorraine. Un examen plus approfondi en révélerait sans doute d'autres ; plusieurs non identifiés pourraient peut-être, par suite d'une étude attentive, s'ajouter à cette liste (1).

LÉON GERMAIN.

(1) Le sceau suivant n'a pas reçu d'identification, et l'époque approximative n'en est pas indiquée :

« **1641.** — Sceau-matrice ovale en cuivre avec douille.

» TYPE : Un écu portant *un lion qui scie une montagne, et une étoile en chef ;* chapeau d'évêque.

» Sans légende.

» Dim. 37 sur 29$^{\text{mill.}}$ »

Le « chapeau d'évêque », dont il aurait été bon de noter le nombre des houppes, pourrait bien désigner un ecclésiastique de rang moins élevé ; car, en Gaule et en Germanie, les évêques et les abbés ne manquaient guère de parer leurs écus de la mitre et surtout de la crosse. — Les armoiries paraissent indiquer une famille Simon (*Scie mont*), nom très répandu, comme chacun sait. Sauf l'étoile, qui ressemble assez à une *brisure*, la description conviendrait à l'une des familles Simon qui figurent dans le *Nobiliaire* de Lorraine par Dom Pelletier (p. 751) :

« *D'azur, à un lion d'or, tenant une scie de même, avec laquelle il scie une montagne d'argent* ».

L'important retable d'autel décrit sous le n° 1190 est de l' « époque de Henri II » et provient de la « chapelle du château de Jours, ancienne seigneurie des d'Anglure, près Baigneux ».

On y remarque un écu « *écartelé, aux 1er et 4e du semé de grelots* qui figure dans les armes des d'Anglure : *d'or, semé de grillets* (*grelots*) *d'argent, soutenus de croissants de gueules ;* les deuxième et troisième quartiers sont frustes ; on distingue cependant au deuxième *un chef chargé d'un oiseau de sable* ».

Cette écartelure est, à ce qu'il me semble, celle de la branche de Bourlémont en Lorraine : « *de gueules à trois pals de vair au chef d'or chargé d'une merlette de sable* » (J. Cayon, *Ancienne chevalerie de Lorraine*, d'après l' « Armorial de Callot ».) — Cette description est conforme aux armoiries de l'une des branches de la maison de Châtillon.

EXCURSIONS DES 29 JUIN ET 6 JUILLET 1896.

La quatrième excursion archéologique a eu pour but Pont-à-Mousson et Mousson. Dix membres de la Société y ont pris part ; le train partant à 6 heures du matin conduit en une heure à Pont-à-Mousson, que nous avons traversé rapidement pour monter immédiatement à Mousson. L'air vif du matin rend la course facile, et l'on atteint sans fatigue le sommet de la montagne qui a successivement porté un camp romain, une forteresse austrasienne, et enfin, au XIe siècle, le château de la comtesse Sophie de Bar, dont Richelieu a fait une ruine.

Les fortifications se composent d'une première enceinte couvrant le village que dominait une seconde enceinte entourant le château ; les maisons forment ainsi un demi-cercle entre les deux remparts. — Un bastion hexagone, puis une tour ronde, et nous voici à Mousson. Quelques maisons possèdent encore des fenêtres trilobées, des portes des XVe et XVIe siècles, et l'une d'elles présente des armes étranges qui intriguent les héraldistes. Après un coup d'œil sur la porte fortifiée, avoisinant l'ancienne chapelle des Templiers, nous grimpons au sommet du plateau. L'ancien château n'offre plus qu'une terrasse, mais les remparts qui la soutiennent ont résisté à la mine, et ils tiendront longtemps encore. Du haut de ces glorieuses murailles, la vue est admirable : d'un côté, la ville de Pont-à-Mousson et la riante vallée de la Moselle, de l'autre, la vallée de la Seille et la cathédrale de Metz profilant dans le lointain sa masse imposante. — De l'ancien château proprement dit, il ne reste que la chapelle castrale récemment agrandie et agrémentée d'une tour crénelée que surmonte une statue dorée de Jeanne d'Arc. Hélas ! pourquoi le zèle et la générosité ne donnent-ils pas le goût et le talent ? — La nef latérale de la chapelle est voûtée en plein ceintre et soutenue par de curieux piliers, surmontés de chapiteaux intéressants ; elle renferme les célèbres fonts de 1035, classés comme monument historique et si souvent reproduits qu'il est inutile d'en donner la description (1).

(1) Voir Caumont, *Abécédaire d'archéologie* (*Archit. rel.*), 1859, p. 250 ; Beuzelin, *Statistique monumentale de la Meurthe*, p. 86 pl. 11 et 12 ; *Bull. de la Soc. d'arch. lorr.*, *1851*, p. 23 (art. de A. Digot) ; etc.

De retour à Pont-à-Mousson, notre première visite a été pour Saint-Martin, l'ancienne église des Antonistes, construite en 1474. La façade étroitement resserrée est néanmoins charmante avec ses balcons ornés, son pignon aigu et ses deux tours où le gothique flamboyant applique ses broderies les plus délicates. — A l'intérieur, un tombeau anonyme du XIIe siècle déposé sous une arcade du XVe, la sépulture armoriée d'Esther d'Apremont (1592) et un Sépulcre du XVIIe siècle garnissent les collatéraux ; un *triforium* s'étend autour de la nef, et la tribune est fermée par une galerie ajourée, travail délicat de la fin du XVIe siècle. Mais le chœur est mutilé par un revêtement de marbre, et l'on cherche vainement les fresques qui décoraient jadis les murailles, ainsi que le tombeau du chevalier Geoffroy de Kaysersberg.

Près de Saint-Martin, le petit séminaire est princièrement logé dans la somptueuse abbaye des Prémontrés, datant des premières années du XVIIIe siècle. La chapelle et sa façade, le parloir du style rocaille le plus contourné, les escaliers majestueux, les vastes cloîtres et enfin les célèbres boiseries de la bibliothèque mériteraient un examen plus approfondi ; mais nous avons hâte de repasser sur la rive gauche de la Moselle, et nous consacrerons l'après-midi à la visiter en détail.

La place Duroc offre un coup d'œil bien caractéristique avec ses arcades irrégulières et ses maisons Renaissance. L'une d'elles, ornées de cariatides qui lui ont fait donner le nom de « Maison des sept péchés capitaux », cache au fond d'une cour un bas-relief représentant la conversion de saint Paul et accompagné de deux magnifiques cariatides que Ligier Richier ne désavouerait pas. — Pénétrons dans la maison Lequy pour arriver à une tourelle hexagone fort ancienne dont on attribue la construction aux Templiers ; la tradition rapporte qu'un souterrain partait de là pour traverser la Moselle et monter à Mousson.

La rue Saint-Laurent possède plusieurs maisons du XVIe siècle très remarquables. Dans la cour du n° 9, une magnifique galerie, délicatement sculptée dans le goût de la Renaissance ; au n° 11, une jolie façade avec une cour charmante, un vieux puits, la grille de l'ancien perron, un escalier à vis et des plafonds à poutrelles. La façade, le portail et la porte finement sculptée du n° 19 méritent d'être signalés ; en face, s'ouvre l'église Saint-Laurent,

trop souvent remaniée pour offrir un grand intérêt ; elle possède cependant un tryptique du XVIe siècle, dans le style de la dernière période gothique, œuvre de grande valeur, provenant de l'église des Clarisses (1). Celle-ci était située, non loin de là, dans la rue des Jardins ; il n'en reste plus qu'une sacristie voûtée servant aujourd'hui de cuisine, et une fenêtre du XVe siècle complètement mutilée. Avec deux petits bas-reliefs et deux inscriptions funéraires des XVIe et XVIIe siècles, voilà tout ce qui reste du célèbre couvent qui possédait le fameux tombeau de Philippe de Gueldres, que l'on admire aujourd'hui dans l'église des Cordeliers de Nancy.

En revenant vers la gare, nous avons remarqué une charmante niche du XVe siècle, encastrée dans la façade d'une maison de la rue Victor-Hugo, au nº 23 ; deux portes intéressantes aux nºs 6 et 8 de la rue de l'Union ; et, à 5 h. 38, nous étions de retour à Nancy.

La cinquième excursion archéologique a réuni, le 6 juillet, douze membres de la Société, pour visiter Blénod-les-Toul et Toul. Partis de Nancy à 6 h. 20, nous étions à Blénod à 8 h. 10 ; la rue principale du village possède encore quelques vieilles maisons, le fronton gothique de l'ancienne chapelle Saint-Clément avec inscription de 1420, et un curieux bas-relief du XVe siècle encastré dans une façade. L'église de Blénod est célèbre par son enceinte fortifiée, ses remarquables vitraux et surtout le tombeau de l'évêque Hugues des Hazards. — Une épaisse muraille, flanquée de grosses tours et surmontée d'un curieux chemin de ronde, entoure l'église ; derrière la haute porte gothique, blasonnée aux armes parlantes de l'évêque, s'ouvrent des ruelles étroites encore resserrées par la saillie exagérée des toitures ; des enfants, aux jambes nues, noirs comme des Tsiganes, jouent sur les marches disjointes d'un vieil escalier ; le soleil jette une note vive sur ce décor oriental et on se croirait plutôt sur les côtes de la Méditerranée qu'auprès de l'église construite par Hugues des Hazards.

Le portail Renaissance porte la date de 1512 ; sous le pavé de la nef reposent les parents du fondateur auprès d'une charmante petite tombe d'enfant ; le transept, le chœur, datant de 1506, ont leurs

(1) V. la *Lorraine-Artiste*, 1891, p. 88 (phototypie), et 1892, p. 168.

fenêtres garnies de splendides vitraux, mais les uns viennent d'être enlevés pour être réparés, et les autres, incomplets et remontés au hasard, mériteraient d'être restaurés et remis en place (1). Dans le chœur, Hugues des Hazards repose sous un riche monument, un peu payen comme tous ceux de la Renaissance. Il a été plusieurs fois détruit (2), malheureusement on l'a odieusement enluminé, et la commission des monuments historiques devrait bien le faire remettre dans son état primitif et sauver d'une destruction imminente les verrières qui sont à la merci d'un coup de vent.

A 10 heures, nous partions pour Toul où nous arrivions à 10h.22, après avoir jeté au passage un coup d'œil sur l'antique église d'Ecrouves, qui fera sans doute l'objet d'une autre excursion.

Nous ne pouvons énumérer toutes les maisons particulières qui, à Toul, méritent l'attention de l'archéologue et de l'artiste. Anciennes habitations canoniales pour la plupart, elles ont conservé un cachet de bien-être paisible, au fond de leurs jardins ensoleillés aperçus dans l'entrebaillement d'une porte. Dans ces vieux hôtels silencieux de la rue Gengoult et de la rue d'Inglemur, de la rue Liouville et de la rue Michâtel, on est à l'abri de l'agitation fébrile de notre époque, et la vue se repose des constructions « pratiques » que notre siècle a fait éclore.

Qui ne connaît cette merveille qu'est la cathédrale de Toul (3), avec sa façade magnifiquement ornementée du XVe siècle, ses applications de broderies et sa dentelle qui court des balcons au sommet des tours. Pendant que le fidèle vénère de précieuses reliques, l'archéologue peut étudier le siège antique de saint Gérard, l'épigraphiste relève de curieuses inscriptions, l'artiste admire des verrières merveilleuses, et le simple curieux trouve ici la légende naïve de Notre-Dame au Pied d'argent et la Compagnie des Cadets-Dauphin tirant le papegai, sous la protection de saint Sébastien. — Le faux goût du XVIIe siècle a fait entourer le chœur d'un revêtement de marbre cachant les vieux tombeaux des

(1) Cs. *Mém. de la Soc. d'arch. lorr.*, année 1893, p. 311.

(2) Cs. *Bulletin* de la même Soc., année 1850. p. 147, et *Mémoires*, années 1865, p. 86 de la pag. sp. — V. aussi la *Lorraine-Artiste*, 1891, p. 71 et 700, deux phototypies.

(3) Cs. pour la bibliographie, *Mém. de la Soc. d'arch. lorr.*, année 1880, p. 181.

évêques, et il faut signaler aussi la chûte imminente de la chapelle Sainte-Ursule, un petit bijou de la Renaissance, que l'insouciance administrative laisse tomber en ruines. Il est vrai que l'administration vient d'autoriser l'exécution de peintures affreuses qui déshonorent un des transepts.

Le cloître de la cathédrale date des XIIIe et XIVe siècles, il compte vingt-sept travées, tapissées de vieilles épitaphes ; mais, si l'on admire dans la chapelle Saint-Jean un magnifique rétable d'Ignace Robert (1), comment ne pas déplorer l'abandon dans lequel on laisse ce cloître aux proportions grandioses.

Saint-Gengoult (2) est moins orné, moins fleuri que la cathédrale, mais il possède, comme elle, d'admirables pierres tombales, de merveilleux vitraux des XIIIe et XVIe siècles et un bas-relief attribué à Fr. Chassel. Très curieuse la vieille sacristie du XIIIe siècle, à double étage; les étoffes antiques et les souvenirs des premiers évêques de Toul sont de véritables reliques ; malheureusement, le chœur est dégradé par un revêtement de marbre, et un zèle maladroit a installé, dans une niche du XVe siècle, une apparition de la Salette (!).

Le cloître de Saint-Gengoult est plus célèbre et moins imposant que celui de la cathédrale; ses pinacles sont brisés, ses médaillons martelés, mais l'harmonie parfaite de ses proportions réduites, et la richesse de son ornementation flamboyante en font un petit joyau qui mériterait mieux qu'une admiration purement platonique.

On ne peut quitter Toul sans jeter un coup d'œil sur le somptueux palais épiscopal, construit en 1740, par Mgr Bégon, et assez vaste pour loger aujourd'hui le Musée et tous les services administratifs, judiciaires et municipaux. Après une courte visite au Musée et à l'abbaye Saint-Evre, dont il ne reste plus guère qu'un haut-relief, un charmant pavillon Renaissance et une chapelle découpée en étages, le train de 5 h. 55 nous remenait à Nancy à 6 h. 38.

En terminant, nous croyons devoir appeler de nouveau l'attention de la commission des monuments historiques sur la destruction

(1) Cs. *Bulletin de la Soc. d'arch. lorr.*, année 1852, p. 299.
(2) Cs. *Mém. de la Soc. d'arch. lorr.*, année 1859, p. 5.

prochaine qui menace les vitraux de Blénod, sur les réparations urgentes que réclament les chapelles de la cathédrale, son cloître et celui de Saint-Gengoult, enfin sur les mutilations inintelligentes qu'on laisse commettre dans les églises classées, au mépris de la loi du 30 mars 1887. R. de S.

THÈSE DE DOCTORAT EN DROIT DE M. P. BOYÉ.

Je ne crois pas que nous ayions eu jusqu'à ce jour à enregistrer une thèse de doctorat en droit dont le sujet se rapporte à l'histoire et à l'archéologie lorraine : tous ceux de nos confrères qui ont traité de ces matières concouraient exclusivement pour le doctorat ès-lettres : ainsi MM. Mathieu, Martin et Baumont. Mais le décret du 30 avril 1895, qui a organisé sur de nouvelles bases le haut enseignement du droit, distingue aujourd'hui deux doctorats : l'un spécial aux sciences juridiques proprement dites, le second embrassant les sciences politiques et économiques. Ce dernier confine ainsi à l'histoire, et M. P. Boyé a usé de la faculté conférée par le décret en choisissant un sujet qui offre, pour notre province, un grand intérêt : *Le budget de la province de Lorraine et Barrois, sous le règne nominal de Stanislas* (1737-1766) (1).

M. Boyé promettait de composer sa thèse avec des documents inédits, il a tenu parole. Ce sont les manuscrits des archives départementales, et aussi ceux de la bibliothèque de notre Société, qui lui ont surtout servi. Il en a tiré les éléments d'un récit extrêmement curieux, auquel nous ne ferons qu'un reproche, c'est d'être un peu bref. Si l'auteur nous avait donné, même sommairement, tout ce qu'il a recueilli, sa brochure serait devenue un très gros volume. On l'a bien vu à la soutenance, par les réponses si précises et si documentées, qui prouvaient la solidité et l'ampleur des études auxquelles s'était livré le candidat, et qui lui ont valu un très vif succès.

(1) In-8°, 175 p., Nancy, Crépin-Leblond, 1896.

Nous ne retiendrons de cette thèse qu'une conclusion assez inattendue : la justification de M. de la Galaizière, considéré jusqu'à ce jour comme responsable des mesures rigoureuses prises à l'égard des Lorrains. Il faudra dorénavant le juger plus équitablement. « Il devança à plusieurs reprises, — dit M. Boyé, — les doléances qu'à chaque accroissement de charges présentaient à Versailles les cours souveraines, en traçant au Gouvernement, au sujet de l'épuisement de la Généralité, des tableaux moins pathétiques que ceux de ces compagnies, mais tout aussi précis. Il répète qu'il serait prudent, humain même, de ménager davantage la Lorraine. Mais les prescriptions des Ministres demeurent formelles... » Ce sont les guerres malheureuses, c'est la détestable politique de Louis XV, qui creusent sans cesse le gouffre des finances, qui rendent les ministres français si avides ; M. de la Galaizière n'est que leur instrument.

Le travail de M. Boyé ne forme que la première partie d'une histoire du règne de Stanislas, dont le surplus doit servir à notre distingué confrère pour la conquête d'un autre grade, celui de docteur ès-lettres. En attendant ce couronnement d'études si honorablement et si rapidement menées, nous sommes heureux de signaler un succès qui rejaillit un peu sur notre Société tout entière. Ch. G.

BIBLIOGRAPHIE

GUIDE POUR LES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES DANS L'EST DE LA FRANCE (1), PAR MM. BLEICHER ET BEAUPRÉ.

Ce livre est appelé à combler une lacune depuis longtemps signalée dans nos publications archéologiques. Nous ne manquons pas de monographies savantes des trouvailles faites dans notre région ; nous possédons même un travail

(1) In-12 de 115 p. avec 188 dessins au trait. Couverture en percaline. — Nancy, A. Crépin-Leblond, imprimeur-éditeur, passage du Casino. — Prix : 1 fr. (1 fr. 25 par la poste).

d'ensemble remarquable : *La Lorraine avant l'histoire* de M. F. Barthélemy. Mais il nous fallait un manuel pour ceux qui désirent s'occuper de recherches, et pour ceux, beaucoup plus nombreux qui, mis accidentellement en présence de fouilles recélant des objets anciens, se demandent quelle en est la valeur, s'ils valent la peine d'être recueillis, et quelles précautions prendre pour en assurer la conservation. Que de choses précieuses pour l'histoire sont journellement détruites ou négligées parce que, dans les campagnes, on n'a pas de notions précises sur la signification de ces pierres, de ces morceaux de fer, de bronze, de ces verres, de ces ossements, qui peuvent nous raconter la vie de nos grands ancêtres, de ceux qui les premiers ont occupé notre sol !

M. le Dr Bleicher a bien voulu mettre à notre disposition sa profonde expérience des recherches préhistoriques pour la rédaction de ce *Guide*, dont le texte précis est à la portée de tous. Il a choisi comme types des objets qu'il décrit des exemplaires faisant partie de collections lorraines, et en face de la description se trouve le dessin, dû à notre confrère M. J. Beaupré, qui a fait œuvre d'artiste en même temps que de savant consciencieux dans cette illustration si complète.

L'ensemble, texte et dessin, réalise donc tout ce que l'on peut désirer et nous sommes certain que ce petit volume doit rendre les plus grands services. Aussi la Société d'archéologie lorraine s'est-elle empressée d'en faire la publication, et grâce à une large subvention du Ministre de l'instruction publique, nous sommes en mesure de livrer notre *Guide* à des prix extrêmement avantageux.

A cette époque de l'année, le public est déjà dispersé, de sorte que le moment est peu propice pour signaler un nouvel ouvrage et en assurer le succès. Mais en attendant que celui-ci soit apprécié comme il le mérite dans la presse, et avant même que nous ayons pris des mesures pour sa

large diffusion chez tous les libraires de la région, nous ne voulons pas tarder à remercier MM. Bleicher et Beaupré, et à avertir nos confrères qui voudront tous profiter de cette bonne fortune dont ils sauront s'attribuer la primeur.

CH. G.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Légué par M. Fleischauer, à Colmar : Pertuisane richement gravée, aux armes de Lorraine et Hongrie, avec les initiales : F. I. et M. T. (François Ier et Marie-Thérèse).

Donné par M. le Comte de Landrian, à Nancy : Moule en pierre avec l'inscription suivante : *Carolo quarto regnante Mothae, 1641.*

— M. Alphonse Israël, à Nancy : Taque de cheminée avec la devise suivante : *Le repos sevr av ciel. — 1592.*

— M. Ancel Collot, à Tomblaine : Poteries et fer de cheval, trouvés dans les draguages de la Meurthe à Tomblaine.

— M. Drouet, à Nancy : Une série de douze photographies représentant la façade et l'intérieur du Palais ducal.

— Mme Nicolas Grosjean, à Nancy : Une petite taque de cheminée, aux armes de France.

— M. Mellier, à Nancy : Couteau et scramasax, provenant de Frouard.

— M. Ch. Guyot, à Nancy : Sceau en cuivre, ovale : une Liberté debout avec les faisceaux et le bonnet phrygien ; en exergue : Trib. criminel du dépt des Vosges. Répub. franç. — Sceau en cuivre, rond : les armes impériales ; en exergue : Président de la cour de just. crim. des Vosges.

ACQUISITIONS.

Deux taques de cheminée, l'une aux armes de Lorraine (Charles III) et l'autre avec des armoiries particulières ; plus une lance à douille, provenant du cimetière mérovingien du Vieil-Aître.

Deux hachettes en bronze.

Notre collection préhistorique s'est enrichie d'un certain nombre de spécimens qui viennent combler plusieurs lacunes et forment une série intéressante pour l'étude de l'âge de pierre dans notre pays (Dépôt de la Faculté des sciences de Nancy).

Pour la commission de rédaction, le Président: CH. GUYOT.

NANCY. — IMPRIMERIE CRÉPIN-LEBLOND, 21, RUE SAINT-DIZIER.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

45e ANNÉE. — 8e NUMÉRO. — AOUT 1896.

Procès-verbal de la séance du 10 Juillet 1896.

PRÉSIDENCE DE M. L. QUINTARD, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admissions.

Sont admis comme membres titulaires : M. Georges Goury, avocat, à Nancy, et M. Al. Baudon, à Reims.

Ouvrages offerts à la Société.

Le Budget de la province de Lorraine et Barrois sous le règne nominal de Stanislas, par M. Pierre Boyé ; Nancy, Crépin-Leblond, 1896, in-8° de 171 p.

Note sur l'histoire religieuse du diocèse de Strasbourg dans le canton de Phalsbourg, en 1791 (extrait de la *Revue catholique d'Alsace*), par M. A. Benoît ; Rixheim, F. Sutter, 1896, in-8° de 12 p.

Les loups dans l'ancien comté de Saarwerden pendant la Révolution, par le même ; Colmar, Decker, 1895, in-8° de 8 pages.

Note sur Dom Benoît Didelot, bénédictin, par le même (extrait du *Journal de la Société*, janvier 1896).

Une inscription funéraire de Geoffroy de Kaysersberg, à Pont-à-Mousson, 1358, par le même ; Rixheim, Sutter, 1896, in-12° de 14 p., pl.

Nancy, Guide complet illustré, par M. E. Badel ; Nancy, Crépin-Leblond, 1896, in-16° de 88 p., plan.

Les périodiques des Sociétés avec lesquelles nous sommes en échange de publications.

Lectures.

M. Quintard donne lecture du travail de M. l'abbé Jérôme, intitulé : *Testament de Charles-Louis Hugo, évêque de Ptolémaïde.*

La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme, pour former la commission de révision, MM. de Souhesmes, L. Germain et H. Lefebvre.

M. Germain donne lecture de son *Etude sur des taques de foyer*. La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la commission de révision MM. Quintard, de Souhesmes et L. Wiener.

MÉMOIRES

—

UN EX-VOTO DU DUC DE GUISE, HENRI LE BALAFRÉ, A SAINT-CLAUDE EN FRANCHE-COMTÉ.

Notre regretté président Henri Lepage a prouvé (1) que

(1) *Sur la date et le lieu de naissance de Claude de Lorraine, premier duc de Guise* (*Journal*, 1885, 76). Il y a, page 81, un *lapsus*, il faut lire les *couches* au lieu de la *cruche* de la Royne.

Claude de Lorraine, premier duc de Guise, était né au château de Condé-sur-Moselle, aujourd'hui Custines, et non à Condé-en-Barrois, le 21 octobre 1496. Il cite comme preuve le registre des comptes du duché mentionnant les dépenses faites à l'occasion de cette naissance. Il y a entre autres, le 23 de ce mois, douze florins d'or donnés au suffragant de l'évêque de Metz qui était venu faire la dédicace de la chapelle castrale que M. H. Lepage suppose avec raison avoir été sous le patronage spirituel de saint Claude, abbé du monastère de son nom et archevêque de Besançon.

I. — Pour mettre l'enfant qui venait de naître sous la protection de son saint patron, le duc René résolut d'envoyer à Saint-Claude un prêtre pour y dire des messes et y porter ses offrandes ; et, le 23 octobre, Didier Tallart, aumônier du duc, déclare avoir reçu quatre florins d'or du Rhin pour ses frais de voyage (1) et pour célébrer des messes et porter les offrandes du roi et de la reine.

Claude, premier duc de Guise, n'oublia pas son saint patron ; il donna son nom à son troisième fils, Claude de Lorraine, premier duc d'Aumale, pair, grand veneur et général de la cavalerie de France qui fut tué au siège de la Rochelle. Le troisième fils de celui-ci porta aussi le même prénom ; ce fut Claude de Lorraine, chevalier d'Aumale, abbé du Bec, tué en 1591 en voulant surprendre Saint-Denis. Ce qui fait, avec le duc de Chevreuse, fils du Balafré, tué à Blois, quatre princes de la Maison de Guise qui portèrent le nom de Claude.

Il y a aussi Claude-Eléonore de Lorraine-Elbœuf (branche issue du dernier fils du premier duc de Guise), qui épousa

(1) On payait en 1492 (année de cherté) à Strasbourg, 7 pfennings pour un bon repas, soit 18 sous (CH. GÉRARD, *l'Ancienne Alsace à table*, 1877, 185). D'après l'ouvrage de l'abbé Hanauer, *Etudes économiques sur l'Alsace. Les monnaies*, Paris-Strasbourg, 1876, t. I, p. 467, le florin d'or valait 7 fr. 50 en 1433.

Louis Gouffier, duc de Rouannez, et mourut en 1654 (1).

II. — Le duc Henri de Guise, surnommé le Balafré, petit-fils de Claude, eut aussi une grande vénération pour saint Claude ; il envoya en 1587 à son église en Franche-Comté, une plaque en bronze portant l'inscription suivante pour le remercier de son intervention auprès de Dieu :

Victis, fractis, fusis et fugatis Orthodoxæ Catholicæque religionis hostibus, qui, cum Germanæ, Helveticæ et Galicæ gentis, quadraginta quinque millia hominum collegissent, Galliam ingressi, claves e divi Petri manibus avellere, cumque de sclio et de Sede Apostolica pellere ferociter minabantur : ab Henrico duce Guisiæ cum tribus tantummodo fortium virorum millibus antequam Lygerum attegissent, confessi sunt celeriter et deleti.

Dux igitur ille Guysius, cum reliquas tantæ multitudinis, quæ tota a fide Catholica defecerat, Gebenas usque persequeretur, tantum et tam inexpectatam victoriam Deo referens, Deo divoque Claudio gratias et vota persolvit.

Laureati vero principes, duces, comites, equites et milites qui tantam et tam bene de Republica Christo meritum ducem hac in expeditione sunt sequiti, in perpetuam rei feliciter a Deo gestæ memoriam, hoc æs piis et victricibus dextris inciderunt, anno 1587.

Cet ex-voto rappelle les victoires du duc de Guise qui, avec une poignée d'hommes levés en partie à ses frais, défit complètement les Huguenots à Vimory, le 26 octobre, et à Auneau, le 11 novembre de cette année 1527.

Cette plaque de bronze ne se trouve plus à la cathédrale de Saint-Claude. On suppose qu'elle en a été enlevée par les Suédois lors du sac de la ville par le duc de Saxe-Weimar en 1637. Mais une copie existe dans les archives de Simancas (Espagne) (2), tirée de la missive de l'ambassadeur en

(1) Citons encore la duchesse Claude de Lorraine, fille du bon duc Henri, qui épousa, en 1634, son cousin Nicolas-François de Lorraine-Vaudémont et d'où descend la Maison impériale et royale d'Autriche actuelle.

(2) Royaume de Léon, près de Valladolid.

France Don Bernardino de Mendoça à son maître le roi Philippe II (1).

III. — Il existait dans les temps, sur le territoire de Blainville-sur-l'Eau, une chapelle dédié à saint Claude de Bourgogne, but d'un grand pèlerinage. Elle fut réunie en 1668, au couvent des Dominicains de la localité, lors de sa fondation, sous le titre de *la nouvelle Bethléem*.

Cette chapelle en l'honneur de saint Claude aurait-elle été bâtie par un prêtre franc-comtois, Estève de Vy-dessous-Montjustin (2), qui acheta en 1429, de Jean Gautier et Sybille sa femme, un jour de terre au lieu dit *Abbégiefontaine*, entre Blainville et Mont pour y construire une chapelle et oratoire en l'honneur de Jésus-Christ et de la Vierge Marie, afin d'y terminer sa vie en faisant et exerçant le divin office (3).

Il ne peut être question de la chapelle Saint-Claude de Blainville dans les comptes du duc René. Il n'aurait pas alloué quatre florins d'or à un prêtre pour dire des messes et porter des offrandes à une chapelle située à quelques lieues de Nancy. C'est bien à Saint-Claude en Bourgogne que le souverain envoya Didier Tallard « célébrer messes et porter les offrandes du dit seigneur Roy et de la Reine ».

Outre le Saint-Claude de Bainville, M. H. Lepage cite encore un ermitage Saint-Claude, commune de Thelod (4) (Lorraine), connu dès le XVI[e] siècle, et une chapelle (5), commune de Saint-Baussant (Barrois).

D'après le Pouillé du diocèse de Metz, il y avait une chapelle Saint-Claude près d'Onville, village évêchois, aujour-

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1860, 139, communication de M. Teulet.

(2) Montjustin et Velotte, arr. de Vesoul (Haute-Saône).

(3) H. Lepage, *Communes*, I, 144.

(4) Benoit Picart, *Pouillé*.

(5) On a découvert dans ses ruines des monnaies romaines (*Communes*).

d'hui du canton de Chambley (M.-et-M.). Toutes ces chapelles ont disparu à la Révolution.

L'ancienne église paroissiale d'Haussonville était aussi dédiée à saint Claude. C'est saint Georges, patron de la collégiale, qui l'a remplacé (1).

A. BENOIT

NOTE SUR HUGUES I DE CASTRES, COMTE DE LUNÉVILLE.

Dans ma dernière étude fragmentaire sur les ancêtres de Burnique de Riste (2), j'ai montré que Folmar I, comte de Castres, paraît avoir épousé Clémence de Lunéville, héritière de cette terre, dont il eut trois fils : Folmar II, comte de Castres ; Hugues I, comte de Lunéville, et Henri, évêque de Verdun. — Je voudrais faire connaître à présent le peu que je sais sur Hugues (3).

1173. — Cette date, sur laquelle il convient de faire des réserves, est fournie par Dom Calmet, qui, dans la *Notice de la Lorraine*, à l'article *Lunéville* (I, 696), s'exprime en ces termes : « Le dernier (4) des Comtes de Lunéville nommé Folmar..., donna sa fille Clémence en mariage à Folmar Comte de Castres, ou de Blies-castel, qui eut du chef de sa femme la Seigneurie de Lunéville, ce qui se prouve (5) par une chartre du Monastère de Beaupré, de l'an 1173, donné par le Comte Hugues, fils de Folmar, et le même Hugues, Comte de Lunéville, par une autre chartre de l'an 1189, N° 8. 9. reconnoît qu'il étoit fils du Comte de Castres. »

(1) L'abbé Paquatte. *Notice sur Haussonville*, Metz, 1895.

(2) *Journal Soc. arch. lorr.*, 1896, p. 123.

(3) Je ne me suis occupé de ce personnage qu'accessoirement, afin seulement de bien déterminer la place qu'il occupe dans la généalogie des seigneurs de Riste.

(4) Le dernier de l'ancienne dynastie des comtes de Lunéville.

(5) Ce qui paraît prouvé, c'est cette filiation, mais non pas la possession de la seigneurie de Lunéville, ou du titre de comte de Lunéville, par Folmar de Castres.

Je ne sais à quel dépôt ou inventaire se rapporte la référence de Dom Calmet ; l'exactitude de la date 1173 et de la qualification de comte donnée à Hugues, à cette époque, paraît peu admissible, puisque Folmar, comte de Castres, paraît être mort seulement entre 1179 et 1181 (1). — Hugues aurait-il cependant reçu, du vivant de son père et en succession de sa mère, la seigneurie de Lunéville ?

1179. — Hugues est nommé dans la charte de 1779 par laquelle son père confirme différentes donations à l'abbaye de Beaupré : *Folmarus et Hugo, filii mei* (2).

1181. — En 1181, — après sans doute la mort de son père, — Hugues, comte de Lunéville, confirme les mêmes donations (3).

1189. — « Charte de Hugues, seigneur de Lunéville, par laquelle il maintient l'abbaye (de Beaupré) dans la possession des dîmes et du droit de patronage de la cure de Deinvillers (4). »

1189. — J'ai dit, au commencement, que Dom Camet cite une charte de l'an 1189, dans laquelle « Hugues, Comte de Lunéville... reconnoît qu'il étoit fils du Comte de Castres ». (*Notice de la Lorraine*, I, 696.) — Cette charte n'est pas la même que la précédente, où je n'ai rien vu de tel.

Sans date (xiie siècle). — « Charte portant que Gérard de Bauzemont a donné à la Maison-Dieu de Saint-Georges son pré sous Pessincourt, sur le Sanon, un jour de terre sur le ruisseau Marson, le paturage et l'usage de tous ses alleux, ses fiefs et ses bois ; témoins : Hugues, comte de Lunéville, et Simon, seigneur de Parroy (5). »

(1) *Journal Soc. arch. lorr.*, 1896, p. 121.

(2) *Ibid.*, p. 126, Arch. dép., H. 366.

(3) *Ibid.*, Arch. dép., H. 340.

(4) H. Lepage, *Invent.-somm. des Arch. dép.*, H. 370.

(5) *Ibid.*, H 3136. — Lepage dit cette charte sans date ; mais il la place la première dans l'analyse de la layette, comprenant neuf pièces, du « xiie *siècle* » à 1662.

1206. — « Donation par Hugues, comte (1) de Lunéville, du consentement de ses fils, Henri, chanoine de Metz, Folmar, Hugues et Conrad, aux frères de Saint-Georges de la Maison-Dieu de Lunéville, des droits qu'il avait sur l'église d'Ame-noncourt (2). »

Hugues a dû mourir avant 1211, date à laquelle on trouve son fils Folmar qualifié seigneur de Riste. Hugues me paraît être devenu seigneur de Riste par mariage avec Cunégonde, fille d'un Comte Sauvage du Rhin et d'une fille du comte Renaud Ier de Bar. Ainsi, il serait possible que la terre de Riste provînt de la Maison de Bar. Duchesne (*Maison de Bar*, p. 25, cf. pr., p. 18), parlant des enfants de ce Renaud le Borgne, comte de Bar, et de Giselle de Vaudémont, dit en effet : « N... de Bar espousa le Comte Sauvage en Allemagne, dont elle procréa deux filles entr'autres, à sçavoir Mahaut, femme de Manassès, comte de Rethel, et *Chunegonde, mariée au Seigneur de Riste* ». La chronologie me dispose à penser que ce seigneur de Riste était Hugues dont, que je sache, personne encore n'avait nommé la femme. On sait d'ailleurs que Riste était fief des comtes de Bar et l'on ne voit pas qu'antérieurement cette terre ait appartenu à la maison de Castres, ni à celle de Lunéville, l'éloignement de ces localités étant en outre assez considérable. — C'est, bien entendu, à titre d'hypothèse que je propose ici cette transmission de la seigneurie de Riste, qui aurait pu aussi être donné directement en fief par le comte de Bar à Hugues de Castres.

Hugues fut père de quatre fils (3), nommés dans la charte

(1) Dans le texte de la charte, Hugues est qualifié non pas *comte*, mais *seigneur* (*dns*, c'est-à-dire *dominus*).

(2) H. Lepage, *o. c.*, H. 3146.

(3) Cf. Vignier, p. 4 et 107, où il reproduit ce texte d'Albéric : « Hugo Comes filius Folmari Comitis genuit Folmarum et Conrardum de Rista, et Hugonem, fratrem ejus ».

de 1206 : 1° Henri, chanoine de Metz (1); 2° Folmar qui fut seigneur de Riste, il mourut sans postérité ; 3° Hugues de Castres, comté de Lunéville ; 4° Conrad, seigneur de Riste après son frère aîné. — Il semble aussi que Hugues I fut le père d'Agnès de Riste, qui épousa Henri de Lorraine, dit le Lombard, fils de Ferri de Bitche et seigneur de Bayon. Dom Calmet le mentionne de la sorte, dans sa dissertation sur la maison de Riste, sans faire connaître les parents d'Agnès :

« Henri de Lorraine, dit le Lombard, fils du duc Ferri I, qui mourut (le duc) en 1207, avoit épousé Agnès de Riste, comme on le voit par ses armes qui sont sur sa tombe dans l'église de l'abbaye de Senones. Ses armes sont deux cignes naissans. Vis-à-vis on voit les trois alérions qui sont les armes de Henri le Lombard. Voici ce qu'en dit le Nécrologe de Senones : *xj. kalend. Januarii obiit Henricus miles, dictus le Lombard, Dominus de Bayon, qui contulit nobis pro se et uxore sua Agnete xl. solidos super talliam de Berville.* Henri vivoit encore en 1250 (2). »

La tombe de ce personnage et de sa femme a été publiée, d'après un ancien dessin, par M. G. Save, dans le *Nancy-Artiste* (1886, p. 57). « Cette pierre tombale, dit l'auteur, est ornée d'une curieuse décoration. Une grande fleur de lis, surmontée de deux roses, forme la partie supérieure d'un sceptre partageant la tombe en deux et reposant sur un socle demi-circulaire d'où partent des rinceaux de feuillage, aux palmettes recourbées. A droite (dextre) sont les armes de Lorraine, aux trois alérions, et à gauche celles de Bayon (*lisez* de Riste), aux deux cygnes naissants. » Ce monument est le premier à offrir l'écu qui se retrouve postérieurement

(1) Henri est nommé le premier dans la charte, uniquement, je pense, par honneur pour sa dignité ecclésiastique ; on ne doit donc pas inférer de là qu'il était l'aîné.

(2) Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 2e édit., t. VIII, Dissert., col. CXXXIX. Cf. *Notice de la Lorraine*, art. *Riste*.

sur les sceaux de la maison de Riste et qui, d'après les armoriaux, se décrit ainsi : *D'or, au chef de gueules chargé de deux cygnes issants d'argent.* (Cf. Cayon, *Ancienne chevalerie*, p. 167.) Sur la tombe, les cygnes, dont le cou a peu de développement, occupent la moitié supérieure de l'écu, et l'on ne voit pas de division horizontale.

De son attribution à Agnès de Riste, semble résulter que cet écu appartenait déjà à Hugues; c'est pourquoi j'ai tenu à m'arrêter sur la tombe qui nous fait connaître, à l'époque la plus ancienne, ce curieux blason.

Dans une prochaine étude, je m'occuperai de Folmar, seigneur de Riste.

Léon GERMAIN

NOTE SUR LES BORNES AVANT 1789.

Sur un registre de la Basse-Justice de Gelucourt commençant à l'année 1604 et finissant en 1609, cité par M. Roger, lieutenant général au présidial de Dieuze en 1781, on lit cette formule de bénédiction d'une borne :

« Pour bénir une borne plantée par le consentement de « justice, il convient de dire :

« Celuy a la conscience bien dure
« Et le cœur plein d'ordure,
« Qui pour le monde qui s'y peu dure
« Perd Paradis qui toujours dure.

« Pierre tu as été appellée, mais tu ne seras plus appe- « lée ; mais Borne tu seras appellée. La malédiction que « Dieu donna à Caïn quand il tua son frère Abel soit donnée « à celui ou à celle qui cette borne arrachera, sans le vouloir « et consentement des parties. Au nom du Père, du Fils et « du Saint-Esprit. Ainsi-soit-il (1). »

Maledictus qui moverit terminos proximi sui, dit le *Deutéronome*, XXVII, 17. Les législateurs ont pris soin de

(1) *Affiches des Évêchés et de Lorraine ;* Metz, 23 janvier 1781.

réprimer très sévèrement le crime de ceux qui arrachent les bornes. Les ducs de Lorraine ont laissé de nombreuses et anciennes ordonnances à ce sujet.

On voit dans les anciens pieds terriers les bornes très soigneusement décrites, on cite les blasons qui y sont sculptés, les lettres qui y sont gravées, la pierre employée, etc. Les communautés faisaient tous les ans en grande cérémonie la visite de leur ban pour s'assurer que les bornes étaient intactes. C'était l'occasion d'une singulière coutume à Fénétrange et que je trouve relatée ainsi dans le terrier du village de Mittersheim fait en 1735 par le capitaine Lepage, ingénieur au service de Sa Majesté T. C. :

« La dix septième borne tribanale est marquée S.-BW-M.
« *Steinzel*, *Burgerwald* (Bois communal de Fénétrange, —
« *Mittersheim*) ; elle est près d'un hêtre dit *Burger Ring*, à
« cause de sa figure et où annuellement, les bourgeois de
« Fénétrange faisant la visite de leur bois, le lendemain de la
« Saint-Remy, patron de la ville, font passer les jeunes
« bourgeois à travers du trou de cet arbre formé par une
« branche repliée et entrée dans le tronc. Près de laquelle
« borne se trouve un fossé à dix pieds de l'arbre (1). »

Si on plantait une nouvelle borne, on mettait de la crasse de forge d'un côté pour servir de témoin et de l'autre côté des tuiles de champ ou du verre pilé ; et l'opération était soigneusement rapportée dans le procès-verbal.

Si une borne était déclarée douteuse, on la déterrait et si on retrouvait sous elle les « témoins » ci-dessus indiqués, elle était de suite replacée au même endroit après procès-verbal. Si une borne était reconnue mal placée, il y avait de longues formalités pour l'enlever. C'est ainsi que sur la limite des territoires de Niederstinzel (Fénétrange) et de Diedendorf (Nassau-Saarwerden), les bornes posées en 1533

(1) Archives communales de Mittersheim. Il y a la « Haute Borne » (grosse pierre d'eau) plus loin ; elle est marquée M-B-W.

furent trouvées en 1720 par le capitaine Lepage ne constituant pas la véritable limite des bans, il essaya de faire consentir les officiers de Nassau au déplacement des pierres, mais ceux-ci refusèrent de signer le procès-verbal et de consentir au déplacement.

A. BENOIT.

SCEAU DE DROGON, CURÉ DE LIFFOL-LE-PETIT, XIIIe SIÈCLE.

A la date du 6 août 1887, M. l'abbé Grandjean, alors vicaire à Dun (1), eut l'obligeance de m'envoyer l'empreinte d'une matrice de sceau « trouvée dernièrement, m'écrivait-il, sur le territoire du canton entre Milly (2) et Fontaines (3), au lieu dit Château des Granges ». Il me demandait de lui indiquer ce que l'objet représentait et signifiait.



D'après l'empreinte, ce sceau, de forme appelée ogivale, c'est-à-dire dessinant une ellipse pointue aux extrémités du grand axe (H. $0^{m}037$; L. $0^{m}021$), offre dans le champ, en hauteur, deux animaux, savoir un coq et un renard. Celui-ci semble grimper le long du bord sénestre du champ, dont

(1) Dun-le-Château, ou Dun-sur-Meuse, ch.-l. de canton, arr. Montmédy, Meuse.

(2) Milly-devant-Dun, même canton.

(3) Même canton.

sa longue queue, bien fournie, atteint la pointe inférieure; il tourne la tête pour mordre le coq, qu'il paraît emporter. Le gallinacé, suffisamment reconnaissable par la tête, la crête et la queue, ouvre le bec comme pour pousser un cri de douleur. Du bord dextre émergent des plantes qui garnissent les parties vides. La légende, en caractères gothiques, est : ✠ S' DROGONIS CVRATI DE LIPHODIO PARVO ; c'est-à-dire : Sceau de Drogon (ou Dreux), curé de Liffol-le-Petit.

Cette localité, aujourd'hui comprise dans le département de la Haute-Marne, mais qui touche à Liffol-le-Grand, dans les Vosges, dépendait autrefois de la prévôté d'Andelot et faisait partie du doyenné de Reynel, au diocèse de Toul. L'église était dédiée à saint Remy et la cure placée sous le patronage du chapitre de Lafauche (1). E. Jolibois dit qu' « il est fait mention de Liffol-le-Petit (*Liphodium parvum*) au XIIe siècle (2) ». Cest exactement la forme orthographique du sceau, qui me paraît du XIIIe siècle ; l'attribution me semble donc certaine, bien que je n'aie pas fait de recherches relativement à l'histoire de cette paroisse ; il serait intéressant de connaître des documents sur ce curé Drogon et sur l'itinéraire du sceau qui est allé se perdre aux environs de Dun, près des rivages clermontois de la Meuse.

Comment convenait-il d'interpréter le sujet iconographique? Je me suis adressé à Mgr X. Barbier de Montault, si particulièrement versé dans les questions de ce genre. Le savant prélat a bien voulu m'envoyer cette explication : « Un renard qui emporte un coq. — Allégorie aux devoirs du bon curé, qui doit veiller sur la basse-cour confiée à sa garde, ou pour mieux dire ses paroissiens, exposés aux dangers du

(1) Cf. : Benoît Picart, *Pouillié ecclés. et civil du diocèse de Toul*, 1711, t. II, p. 14 ; Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. I, col. 648 ; Emile Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 334. — La Fauche, canton de Saint-Blin, arr. Chaumont, Haute-Marne.

(2) E. Jolibois, *l. c.* — Dom Calmet, *l. c.*, écrit *Lifou-le-Petit*, et B. Picart *Lifold le petit* avec la forme latine *Lifoldium parvum*.

dehors. » — Un peu plus tard, dans un travail sur lequel je reviendrai, Mgr Barbier de Montault a mentionné le même sceau, d'après la communication que je lui avait faite. Il y voit, « gravé dans le champ, un renard qui emporte un coq dans sa gueule. Des herbes ou branchages constatent qu'il l'a rencontré égaré dans une prairie ou un bois. Le *fol* est bien ce coq étourdi (1) ».

Il y a donc là peut-être une sorte de jeu de mots, d'armes « parlantes », sur le nom de la paroisse ; la prononciation ancienne devait être *Lifou*, et je pense qu'alors, en Lorraine, on devait écrire, au nominatif, *li fous* pour *le fol.*

Le sujet, du reste, n'était pas rare dans l'iconographie et et dans la symbolique populaire, avant que le bon La Fontaine l'eût renouvelé das sa jolie fable : *Le coq et le renard* (livre II, fable xv).

Je citerai trois exemples, d'époques variées, que m'a procurés le hasard (2) :

Dans l'inventaire des bijoux de Louis, duc d'Anjou, dressé vers 1360, on remarque cet article : « Un coc, faisant une aiguière, duquel le corps et la queue est de perles, et le col, les elles et la teste est d'argent esmaillée de jaune, de vert et d'azur, et dessus son doz a un renart qui le vient prendre par la creste... (3) ».

Au musée archéologique de Troyes, existe l'objet suivant, provenant du « couvent des Cordeliers » de la même ville et

(1) Mgr X. Barbier de Montault, *Les gaufriers du Musée d'Orléans ;* Orléans, 1890, gr. in-8°, p. 15, note 2. (Extr. du *Bulletin n° 141* de la Société archéol. et hist. de l'Orléanais).

(2) Un coq est représenté au contre-sceau (*Secretum meum*) appendu, au revers du sceau de l'Église de Saint-Dié *ad causas*, à un acte de 1302 (G. Save, *Sigillographie de Saint-Dié*, pl. XIV, fig. 58). Mais là, c'est vraisemblablement l'emblème de la vigilance.

(3) Léon de Laborde, *Glossaire français du moyen âge...;* Paris, 1872, p. 15, cote 79.

dont les armoiries ne sont pas déterminées : « ROSACE de clef de voûte en pierre sculptée. — xve siècle. — Ecu armorié. Il porte : de gueules au renard d'or tenant entre ses dents un coq de sinople crété et barbé d'or. Casque taré de face. Cimier : un renard tenant un coq. Supports : deux hommes sauvages armés de massues. Le tout, au milieu d'un quatrefeuilles. — Polychromie (1). »

Comme motif principal, l'un des gaufriers du musée d'Orléans, de travail très barbare, offre, sur un écu héraldique, une scène analogue. M. Léon Dumuys, conservateur-adjoint de ce Musée, pensait y voir un « renard poursuivant un coq » ; mais Mgr Barbier de Montault décrit ainsi ce sujet : « Le champ du gaufrier est à peu près rempli par un écusson en accolade, accosté de deux palmes montantes... Une couronne à bandeau perlé et à pointes triangulaires, également perlées, domine l'écu, où est représenté, dans un bois, un loup poursuivant une poule, qui pousse un cri d'effroi. » Le fer porte, en outre, les saints noms de Jésus et Marie entourés d'ornements accessoires, et la date 1670. D'après les renseignements fournis par M. Dumuys, l'auteur attribue cet objet à un « refuge où les religieuses (bénédic-« tines) de Saint-Loup avaient établi un pied-à-terre, pour « les cas de guerre ou d'invasion ». Cette maison, située à Orléans, *rue du Petit-Saint-Loup*, est encore décorée d' « une « sculpture ancienne incrustée dans un mur et représentant, « à mi-corps, un loup qui emporte une poulette. M. Patay, « dans son *Histoire des enseignes d'Orléans*, place celle-ci « parmi les monuments du xviie siècle ». Mais « il s'agit « moins d'une *enseigne* que d'une console d'angle, prove-« nant d'un chapiteau ou d'une retombée de voûte (2) ».

(1) L. Le Clert, *Musée de Troyes. Archéologie monumentale. Catalogue...;* Troyes, 1890, p. 60, cote 299.

(2) Ces dernières citations sont empruntées aux communications de M. Dumuys.

« Cette maison de refuge, conclut Mgr Barbier de Montault, avait pris pour armes parlantes un loup pourchassant une poule, d'abord à cause du titulaire de l'église, puis en raison de sa destination. » — C'est dans cet article que le docte prélat cite le sceau de Liffol (1).

Les sceaux de curés datant du moyen âge sont rares, et beaucoup de ceux que l'on connaît n'offrent pas l'intérêt de celui dont je viens de parler. On doit donc savoir gré à M. l'abbé Grandjean d'en avoir fait connaître la découverte (2).

Léon GERMAIN

CHRONIQUE

—

NOTE SUR L'AQUEDUC DE JOUY-AUX-ARCHES ET SA CONSTRUCTION

Les Lorrains appellent cet aqueduc, qui traverse la Moselle, entre Metz et Pont-à-Mousson, le Pont au Diable. Elevée par les Romains, cette remarquable construction semble encore, à l'heure qu'il est, défier les outrages du temps. Ceux-ci employaient, comme nous, les mortiers ordinaires, composés seulement de sable et de chaux ; mais il n'en était pas de même des mortiers préparés pour les aqueducs, viviers,

(1) Mgr. X. Barbier de Montault, *l. c.*, p. 15-18.

(2) C'est vainement que j'ai écrit, ultérieurement, pour savoir à qui appartient la matrice, et s'il serait possible de la faire acquérir par un musée. — Touchant l'attribution du sceau, j'avais, pour plus de sûreté, consulté M. Alph. Roserot, ancien archiviste de la Haute-Marne. Dans sa réponse, arrivée postérieurement à la rédaction de mon article, il a l'obligeance de me dire : « Il me semble bien, d'après la légende, que votre sceau est celui de Dreux, curé de Liffol-le-Petit. — Ce sceau m'est inconnu, ainsi que le nom de ce curé. Je ne l'ai pas trouvé dans la liste des curés de Liffol-le-Petit donnée par l'abbé Roussel dans son ouvrage sur le diocèse de Langres ».

bassins et citernes, dont les constructions étaient faites, soit par encaissement de planches, lorsque les ouvriers étaient à couvert des injures du temps, soit par encaissement de pierres lorsqu'ils y étaient exposés, c'est-à-dire que les murailles avaient alors un parement de pierres dures pour les garantir des intempéries des saisons.

L'aqueduc de Jouy est revêtu de pierres taillées en forme de brique ordinaire, tandis que l'intérieur de cet aqueduc n'est qu'un blocage composé de cailloutages, de petites pierres et de mortier de sable et de chaux.

Pour faire un mortier propre à la construction des aqueducs, les Romains mêlaient parfaitement ensemble une mesure de chaux en poudre, une mesure de recoupes de pierres prises dans les carrières et passées au panier, ou bien des pierres au préalable pulvérisées, et une mesure de sable de rivière, le tout bien mêlé, broyé, en y ajoutant de l'eau.

Telles sont les matières premières, d'excellente qualité, employées pour la construction de l'aqueduc de Jouy-aux-Arches. Avec le mortier dont il est parlé plus haut, on faisait d'excellentes briques; pour les bien préparer, il fallait que ce fût, pour ainsi dire, à sec, avec le moins d'eau possible, autrement il était à craindre que les tuiles ne se rompissent en sortant du moule. On mêlait au mortier une certaine quantité de paille hachée, pour rendre la brique plus légère. on n'employait que du sable rouge fin, ou de la craie, en y mêlant un tiers de chaux, parce que ces matières étaient moins pesantes, et que la paille s'y attachait mieux. Les terres glaiseuses, au dire des Romains, ne valent rien, parce que, disaient-ils, elles se décomposaient à la pluie. C'est de préférence en automne et au printemps qu'il faut faire les briques, afin qu'en se séchant par une chaleur modérée, elles se durcissent également, en dedans comme en dehors; et qu'au contraire, si on les fabriquait pendant l'été, le soleil sécherait promptement l'extérieur, l'intérieur ne pour-

rait se sécher et se durcir qu'avec le temps, elles se fendraient par la suite en se resserrant.

Les renseignements que je donne ici m'ont paru très intéressants, au sujet de la construction de l'aqueduc de Jouy-aux-Arches ; ils sont extraits d'un ouvrage très rare, je crois, appartenant à ma bibliothèque, et intitulé :

« Recherches sur la préparation que les Romains don-
« naient à la chaux dont ils se servaient pour les construc-
« tions, et sur la composition et l'emploi de leurs mortiers,
« par M. de la Faye, trésorier général des gratifications des
« troupes. A Paris, de l'imprimerie royale, 1777. Brochure
« de 83 pages. »

STANISLAS THOMAS

RESTAURATION DU CAVEAU DU ROI RENÉ A ANGERS.

Nous avons publié l'année dernière (1) le procès-verbal de l'ouverture du tombeau renfermant, à la cathédrale d'Angers, les restes du roi René et de sa première femme, Isabelle de Lorraine. Les cercueils et le caveau ont été de nouveau visités, les 15, 16 et 17 juin 1896, et ont reçu les réparations nécessaires.

L'examen des cercueils n'a pas donné ce que l'on espérait, pour les études archéologiques : pas d'objets précieux, des fragments de tissu tellement détérioré que le dessin était méconnaissable. On a remarqué, toutefois, que le crâne de la reine avait été à sa partie supérieure sciée horizontalement, comme on le pratiquait alors pour l'embaumement; on a trouvé aussi des morceaux de chaussures de cuir sans talons et un lacet muni de quelques œillets en os. Les cercueils en plomb, très détériorés, ont été renfermés dans une nouvelle enveloppe de plomb et de chêne avec tout ce qu'ils contenaient.

Les détails qui précèdent sont extraits de la *Semaine religieuse* d'Angers, n° du 21 juin 1896. L'*Illustration* a donné des gravures représentant le cercueil d'Isabelle de Lorraine,

(1) *Journal*, 1895, p. 255-257.

les crânes du roi et de la reine, enfin le squelette reconstitué du roi René. Ces clichés sont reproduits dans la *Lorraine artiste*, n° du 12 juillet 1896.

NOTE SUR UN VITRAIL PRÉSUMÉ DE HENRI DE LORRAINE-VAUDÉMONT, ÉVÊQUE DE METZ, A LA CATHÉDRALE DE TROYES.

Il me paraît utile de signaler dans notre *Journal* tous les monuments qui se rapportent à l'histoire de Lorraine et de la maison ducale. Or dans une note du t. XI de ses *Œuvres*, récemment paru, Mgr X. Barbier de Montault, dit ceci à propos de saint Pierre (p. 472, note 1) :

« Dans la nef de la cathédrale de Troyes, un grand vitrail de la Renaissance, subdivisé en six baies, consacre, sur deux rangs, onze scènes de la vie de S. Pierre, qui s'étale sur un fond bleu. Le donateur y a apposé deux fois son écusson, tenu par deux anges : *d'or à une bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent.* »

Tel est l'écu de Lorraine. Afin d'être informé plus amplement sur ce vitrail, j'écrivis à M. A. de la Boullaye, président de la Société académique de l'Aube, qui eut l'obligeance de me répondre ceci :

« Arnaud, dans son *Voyage archéologique dans le département de l'Aube*, dit (p. 145) que ces armes de Lorraine ont été placées du temps de Louis de Lorraine, évêque de Troyes (1545), mort le 28 mars 1578, sous le nom de cardinal de Guise, après avoir été archevêque de Sens et abbé de Saint-Victor de Paris.

« Suivant M. Pigeotte (*Etude sur les travaux d'achèvement de la cathédrale de Troyes*), l'opinion de M. Arnaud est inadmissible, le vitrail de la cathédrale ayant été mis en place au moins quinze ans avant 1527, date de la naissance de Louis de Lorraine, ce prélat n'ayant que dix-huit ans, lors de sa nomination à l'évêché de Troyes en 1545.

« M. Pigeotte estime que ce vitrail fut donné à la cathé-

drale par Henri II de Lorraine-Vaudémont, sire de Joinville. Dans les comptes de la cathédrale, il est dit (Arch. de l'Aube, compte de 1511 à 1512) qu'une somme fut payée « à Jehan « Verrat pour avoir relevé deux des panneaux de la verrière « de Monseigneur de Metz ».

« Or, Henri II de Lorraine fut évêque de Metz de 1501 à 1502 (1). Il est donc bien vraisemblablement le donateur de la verrière qui porte les armes de Lorraine.

« Socard, dans sa *Biographie de l'Aube*, dit que Jean Verrat relève « deux des panneaulx de la verrière de « Mgr de Metz, y fait des pièces selon les couleurs des his- « toires, lesquelz panneaulx furent gastés, quand la foudre « tomba sur le clochier ».

« Jean Verrat était né à Troyes vers 1470. Il est mort vers le milieu du XVI[e] siècle, mais a surtout travaillé de 1500 à 1520. »

Il est évident que cet écusson aux armes simples de Lorraine ne peut se rapporter à un prince de la branche de Guise ; mais il paraît attribuable à Henri de Lorraine, évêque de Metz, bien qu'on puisse s'étonner de ne pas voir indiquer la présence d'une crosse, ou autre ornement relatif à la dignité du donateur (2).

Ce prélat était l'un des frères de Ferri II, comte de Vaudémont, père du duc René II, l'un des fils, par conséquent, d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, devenu chef de la maison de Lorraine par la mort de son oncle le duc Charles II (1431). Henri de Lorraine-Vaudémont fut évêque de Thérouanne, puis de Metz ; il mourut à Joinville le 28

(1) Dom Calmet (*Hist. de Lorr.*, 1[re] édit., t. I, dissert. col. XXV) nomme, dans la liste de évêques de Metz : Henri II de Lorraine, depuis 1484 jusqu'en 1501, qu'il résigna son Evêché à Jean de Lorraine (son neveu), qui n'étoit qu'un enfant. Henry mourut en 1505.

(2) Le vitrail est peut-être postérieur à l'époque où Henri céda à son neveu l'évêché de Metz.

octobre 1505 et y fut enterré dans l'église collégiale Saint-Laurent (1). LÉON GERMAIN

RENÉ-LOUIS DE FICQUELMONT, ABBÉ COMMENDATAIRE DE MOUZON.

Dans un numéro récent de la *Revue historique ardennaise* (janv.-fév. 1896, p. 10-19), dom Albert Noël, moine bénédictin de l'abbaye de Glanfeuil, publie un catalogue des Bénédictins ardennais appartenant à la réforme de Saint-Vanne (2); cette congrégation possédait, dans le département, l'abbaye de Mouzon et le prieuré conventionnel de Novy, monastères qui, avec ceux de la Marne, de l'Aisne et de l'Aube, composaient la province de Champagne, l'une des trois de la congrégation.

Les renseignements fournis par l'auteur sont tirés d'une *Matricule* de cette congrégation, existant à la Bibliothèque nationale (mss. lat., n° 407). Elle « forme un petit in-folio de 172 pages, en partie imprimée, mais surtout manuscrite ; elle fut publiée à Nancy en 1727... ». A partir de l'année suivante, elle ne donne plus les lieux d'origine. L'auteur s'arrête à l'année 1768. A la fin de cette énumération, qui comprend 85 numéros, il parle avec quelques détails de Dom François, l'un des auteurs de l'*Histoire de Metz* et auquel, outre la *Bibliothèque historique des écrivains de l'Ordre de Saint-Benoît*, on doit le *Vocabulaire austrasien* et le *Dictionnaire roman, walon, celtique et tudesque*, ouvrages toujours estimés ainsi que recherchés.

Une note de Dom Noël, relative à un membre d'une grande famille lorraine mérite, croyons-nous, d'être reproduite en entier (p. 12, note) :

(1) La *Revue des autographes* de la maison Charavay indiquait récemment un document sur ce prélat (févr. 1895, n° 135) : « Pièce signée : Joinville, 18 oct. 1502, 1 p. in-4. — Signature au bas d'une supplique concernant la tenure du four d'Ancerville (Moselle), canton de Pange. »

(2) *Les Bénédictins ardennais de l'ancienne Congrégation de Lorraine dite de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe.*

« C'est ici, dit l'auteur, le lieu de nommer un abbé commendataire de Mouzon, René-Louis de Ficquemont, neveu de l'un de nos comtes de Grandpré, mais immatriculé au diocèse de Metz. L'abbaye de Mouzon lui fut donnée en commende par le Roi en 1610, et il dut, d'après ses bulles, prendre l'habit monastique dans le Chapitre du monastère en février 1619. Mais, dès 1611, il avait constitué un des moines du lieu, Dom François Richard, pour son vicaire tant au spirituel qu'au temporel. Jamais il ne fut abbé régulier. Richelieu l'employa au service de la France dans les affaires de Liège, et il sema la discorde entre le Prince-Evêque et ses sujets ; les *Mémoires* du temps sont remplis de ses intrigues et ne l'appellent jamais que le *Petit Mouzon*. Il introduisit les Capucins à Mouzon en 1619 et fonda le collège de Charleville pour les Jésuites, à qui il abandonna pour dotation son prieuré de Saint-Julien-lès-Mézières. Il aida à l'entrée de la réforme de Saint-Vanne, et devint encore abbé d'Elan en 1638. Il mourut d'apoplexie le 6 octobre 1658 et fut enterré dans l'église de l'abbaye de Luxeuil (Haute-Saône) ; son administration fut, comme on le voit, des plus bienveillante pour le pays. »

Voir, sur ce personnage, les *Annales d'Yvois-Carignan* de Delahaut, 1882, p. 340-342. On ne dit pas de qui il était fils.

L. G.

ACCORD ENTRE MARGUERITE DE FRANCE, COMTESSE DE FLANDRES, ET L'ÉVÊQUE DE METZ CONTRE LES GRANDES COMPAGNIES, 18 FÉVRIER 1362.

Le Comité des travaux historiques a fait récemment imprimer, dans son *Bulletin historique et philologique* (année 1895, p. 539-547), une communication de M. J.-M. Richard, correspondant du Ministère à Laval, sur trois documents relatifs à l'histoire des Grandes Compagnies, de 1362 à 1366 ; ils sont empruntés aux Archives du Pas-de-Calais. Le second est un « accord intervenu le 18 février 1362 (n. st.) entre Marguerite de France, comtesse de Flandres, d'Artois

et de Bourgogne, et l'évêque de Metz, le comte de Montbéliard et autres, pour réunir en commun les forces nécessaires afin de mettre un terme aux ravages des Grandes Compagnies ». Le but de cette prise d'armes était d'enlever aux Compagnies le château-fort d'Aspremont (1) qui leur servait de repaire.

Outre « Jean de Vienne, évêque de Metz (2) », qui promet vingt hommes d'armes, nous voyons, dans l'accord, figurer quelques personnages qu'il peut être utile de rappeler : « Jaque de Vienne sire de Longwy (3) » et d'autres membres de la même famille, Jehan de Bourgogne (4), Thibaut sire de Nuefchastel (5), Jehan de Nuefchastel, sire de Villafens (6), Jehan, sire d'Oiseler (7), Jean, sire de Ray (8), et Henry de Lonvy, sire de Raon (9). L. G.

(1) Apremont, Haute-Saône.

(2) « Jean III de Vienne, évêque de Metz, fils de Gaucher de Vienne, transféré en septembre 1361 de l'archevêché de Besançon à l'évê hé de Metz, mort le 13 octobre 1382. » (Note de M. Richard.)

(3) « Jacques de Vienne, sire de Longwy... » Je le cite à cause de cette localité de Longwy, dans le Jura, que j'ai vu parfois confondre avec Longwy en Meurthe-et-Moselle.

(4) « Jean de Bourgogne, fils d'Henri de Bourgogne, petit neveu du comte Othon IV. » C'est lui qui épousa plus tard Marguerite de Joinville, héritière du comté de Vaudémont.

(5) « Thibaud V, seigneur de Neufchastel... » Peu de temps après, cette puissante famille devait, comme chacun sait, s'établir en Lorraine.

(6) « Jean de Neufchastel, sire de Villaufans, fils de Thibaud V... »

(7) « Jean, sire d'Oiselet, marié à Marie de Rougement, beau-père de Jean de Vienne, amiral de France. » Plus tard la famille d'Oiselet a compté des membres ou des alliances en Lorraine.

(8) « Jean, sire de Ray et de la Ferté, marié à Marguerite de Neufchastel. »

(9) « Henry de Longwy, sire de Raon, marié à Jeanne de Faucogney. » Je le mentionne par rapport à ce *Raon* placé près de Longwy, au comté de Bourgogne, comme *Réhon* près de Longwy en Lorraine, similitude qui a contribué à la confusion signalée plus haut.

LA DEVISE « VIVE LABEUR »

Les descendants des frères de Jeanne d'Arc ont possédé plusieurs devises héraldiques, mais non pas celle que de nombreux écrivains continuent de donner à la Pucelle ; on ne lui connaît historiquement que cette légende, sur une banderole tenue par une colombe, formant les armoiries qu'elle prit antérieurement à son anoblissement : DE PAR LE ROY DU CIEL. Dans l'*Allocution prononcée par M. de Braux à Saint-Nicolas, le 12 avril 1896* (S. l n. d., 2 ff. in-8°) on lit la note suivante, qu'il importe, ce semble, de reproduire :

« La devise : *Vive labeur*, attribuée si souvent à Jeanne d'Arc, est, en réalité, celle de la famille Thiesselin ; ses armoiries et la devise se trouvent sur le tympan de la porte de la maison de la Pucelle, à Domremy. Nicole Thiesselin avait épousé Claude du Lys et portait pour armoiries : d'azur à trois socs de charrue d'argent 2 et 1, à une molette d'éperon d'or en cœur. La devise est la traduction des armoiries. »

L. G.

Les circonstances ne nous ont pas permis de préparer pour ce numéro l'expression des regrets que nous cause la perte de deux de nos confrères, décédés récemment à Paris : M. Aug. Prost, l'éminent historien messin, est mort le 14 juillet, âgé de 78 ans, et M. Louis Jouve, le 18 juillet, dans sa 83e année ; malgré leur âge avancé, tous deux avaient conservé une activité remarquable et une grande puissance de travail. M. Jouve fut, dans ces dernières années, un collaborateur très apprécié pour notre *Journal* où, par des études de détail, il préparait un ouvrage important sur les artistes de Damblain. Espérons que la rédaction en était assez avancé pour qu'il soit possible de le publier.

Pour la commission de rédaction, le Président: CH. GUYOT.

NANCY. — IMPRIMERIE CRÉPIN-LEBLOND, 21, RUE SAINT-DIZIER.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

45e ANNÉE. — 9e ET 10e NUMÉROS.
SEPTEMBRE-OCTOBRE 1896.

MÉMOIRES

—

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE BARROIS, DE BOUCQ.

En 1490, René II anoblissait son mayeur de Boucq, Brion Barrois ; sa situation, ses actes et ses services, lui avaient mérité cette distinction. L'anobli était-il originaire de Boucq ? Aucun document ne l'indique.

Il y a toutefois apparence qu'il appartenait à une famille locale, qui s'était peu à peu élevée à la situation dans laquelle nous la trouvons à cette date.

Plusieurs familles du même nom existaient à Metz, en Lorraine et dans le Barrois ; mais aucun lien ne paraît les rattacher à Brion Barrois (1).

(1) La fasce ou barre des armoiries de chacune de ses familles me paraît rappeler plutôt le nom qu'une communauté d'origine.

Ayant eu la bonne fortune de retrouver la plus grande partie des archives de cette famille parmi les papiers de la famille de Sébastien de Pistor et du conseiller de Châteaufort, tous deux descendants en ligne féminine de la famille Barrois, il nous a semblé utile d'en dresser la généalogie et d'apporter ainsi un utile complément au trop court article de Dom Pelletier.

Les services lorrains de cette famille méritaient d'être rappelés au cours de cette généalogie, dont tous les degrés ont été établis sur des documents tirés des archives de la famille et de quelques pièces conservées aux archives de Meurthe-et-Moselle.

Fait assez remarquable, même dans notre pays de tradition, l'habitation de Brion Barrois, sûrement bien modifiée, est restée depuis le quinzième siècle aux mains de ses descendants.

Il est bon, nous semble-t-il, de montrer par des faits comment nos ducs ont su, à toutes les époques, récompenser les services de modestes serviteurs en les agrégeant à la noblesse des duchés, et comment la noblesse de race savait les accueillir en contractant des alliances avec les descendants de ces hommes de mérite.

Nous donnerons le texte des lettres d'anoblissement d'après une copie notariée du 6 juin 1596.

Famille Barrois, seigneurs de Boucq, de Delouze, Gondrecourt, Nonancourt, etc.

Porte : *d'azur à la fasce lozangée d'or et de gueules, surmontée d'un bouc naissant d'or.*

Cimier : *une tête et col de bouc au tortil d'azur et de gueules ; le tout porté d'un armet couvert de lambrequins avec couleurs et métaux de l'écu.*

I. Brion Barrois, mayeur de Boucq, anobli par René II, en mars 1490, ép. N..., d'où :



ARMOIRIES DE LA FAMILLE BARROIS, DE BOUCQ

II. Eléazar, homme d'armes dans les troupes du roi, ép. Nicolle de Montigny (1) ; il vivait encore en 1559, d'où :

III. Jean Barrois, écuyer, en son vivant demeurant à Boucq, ép. N..., d'où :

IV. Brion Barrois, écuyer, mort le 8 septembre 1615, ép. par contrat du 8 juillet 1570 Claude de Ramberviller, morte avant 1606, fille d'honoré s^gr Hugues de Ramberviller, écuyer, prévôt de Liverdun, mort lors du mariage de sa fille, et de Catherine de Mousson ; elle est assistée d'honoré s^gr Philippe de Mousson, écuyer, demeurant à Liverdun, et d'honoré s^r Jean de Mousson, écuyer et capitaine dudit Mousson, ses oncles, et *licenciée d'iceulx,* d'où :

1° Eléazar, né en 1582, qui suit ;

2° Jean, né en 1588, qui viendra après son frère.

V. Eléazar de Barrois, écuyer, s^gr de Boucq en partie, mort le 14 février 1616, ép. par contrat du 30 juillet 1612 Béatrix de Berman (2), d'où :

Elisabeth de Barrois, ép. par contrat du 10 février 1635 Jean de Pistor (3).

VI. Jean de Barrois, écuyer, seigneur de Boucq et de Delouze en partie, né en 1588, colonel d'un régiment de cavalerie de S. A., mort le 5 avril 1671, inhumé dans le chœur de l'église de Delouze ; ép. Elisabeth d'Ourches (4), d'où :

1° Jean de Barrois ;

(1) Montigny porte : *d'azur au lion d'or, à la cotice de gueules brochant sur le tout.*

(2) Béatrix de Berman, ép. en deuxièmes noces, en 1623, François d'Ourches, s^gr de Vidampierre. Ils demeuraient à Sauville, où ils achètent la part de maison de M. de Vidampierre le 22 décembre 1628.

(3) V. *Le conseiller d'Etat Nicolas Pistor. — Mém. de la Soc. d'arch. lorraine.*

(4) Ourches : *d'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.*



2° N... de Barrois ;

3° Brion de Barrois, s[gr] en partie de Delouze, mort le 22 novembre 1671, inhumé dans le chœur de l'église de Delouze; morts tous trois célibataires ;

4° François de Barrois de Gomécourt, qui suit ;

5° Louis de Barrois de Nonancourt ;

6° Jeanne-Claude de Barrois, ép. le 3 novembre 1650, en premières noces, Claude, baron de Stainville, s[gr] de Demenge-aux-Eaux, veuve en 1656 ; elle épouse, en secondes noces, Dieudonné, baron des Salles, s[gr] de Bertheléville, le 26 mars 1672. Elle mourut sans enfants, le 31 octobre 1691 (1).

VII. François de Barrois de Gomécourt, écuyer, seigneur de Delouze et Gomécourt en partie, mort en 1689, ép. Claude de Lépine, qui épousa en secondes noces Henri de Brunet, seigneur d'Antilly, d'où postérité.

Elle eut de François de Barrois de Gomécourt :

1° Gabrielle de Gomécourt, dame de Boucq en partie, née en 1662, morte le 21 novembre 1727 ;

2° Marguerite, née en 1663 (?), morte le 5 avril 1737.

3° Barbe, née en 1667, morte le 23 octobre 1727 ;

4° Antoinette de Gomécourt, née en 1668, morte le 13 février 1742 ;

Toutes non mariées ;

5° Claude-Elisabeth de Barrois de Gomécourt, dame de Boucq en partie, ép. Frédéric de Carreaux, morte sans enfants le 7 avril 1750.

Elles laissèrent leur fortune à Charles-Hyacinthe de Brunet, leur frère utérin.

VIII. Louis de Barrois de Nonancourt, écuyer, seigneur de

(1) Stainville : *d'or à la croix ancrée de gueules*. Voir *Maison des Salles*, p. 24. Dieudonné était fils d'Evrard des Salles et de Anne du Mesnil de Vaux. Hugo dit que, capitaine au régiment de Lénoncourt, il mourut sans alliance.

Boucq et de Delouze en partie, mort le 13 octobre 1666, lieutenant-colonel de S. A., à l'armée, épouse Charlotte-Philberte de Parcq, qui fut aussi veuve des sieurs de Mauljean et Melin.

Elle habitait son domicile à Boucq en 1668, d'où :

1° Gabrielle-Henriette de Barrois de Nonancourt, née en 1656, morte le 4 juin 1732 ;

2° Jean-Claude, né en 1659, baptisé à Boucq en 1661, mort très jeune ;

3° Marguerite-Françoise, née en juillet 1661, baptisée à Boucq, ép. en 1695 M. de Vidampierre ;

4° Marie-Gabrielle, née le 6 mai 1665, ép. le 17 mai 1695 Georges de Châteaufort, écuyer, né en 1645, capitaine au régiment de Villeroy, mort en 1713. Marie de B. de Nonancourt mourut le 11 juin 1744, d'où :

1° François d'Aristay de Châteaufort, chevalier, conseiller à la Cour Souveraine de Lorraine, Commissaire extraordinaire de l'empereur François en Cour de France. Il se qualifie seigneur de Delouze, Boucq et Vaudrecourt en partie ;

2° Lucie d'Aristay de Châteaufort.

Sources de la Généalogie.

Dom Pelletier, *Nobiliaire*.

Archives de la Meurthe.

Archives communales de Boucq.

Archives communales de Delouze.

Factum imprimé pour M. de Brunet.

Archives de famille.

Archives de la famille de Châteaufort.

Inscriptions funéraires de l'église de Boucq, par G. de Braux, 1887.

P. Boyé, *Mousson*, 1892, in-8°, p. 40-68 et suiv.

Le conseiller d'État Nicolas Pistor, 1894.

Lettres de noblesse de Brion Barrois, mayeur de Boucq, 1490.

René, par la Grace de Dieu duc de Lorraine et de Bar, Marchis, Marquis du Pont, comte de Provence, de Vaudemont et de Harrecourt, etc.

A tous ceux qui ces presentes lettres verront salut. Comme de droict naturel toutes personnes generallement soient franches et depuis par le droict actribué aux hommes ladicte franchise soit en aucuns cas restrainete, toutesfois l'excellence des Princes de leur doulceur et ynnée clémence se delecte et esjoys a eslever et exaulce[r] ceuix qui par bonnes meurs et louables vertus sont dignes de telle grace et recommanda[ti]on ; scavoir faisons que nous, ayant regard, consideration aux bonnes et louables meurs et merites estans en la personne de nostre chier et bien amé Brion Barrois, a présent maieur de nostre ville de Bouch, prevosté de Fou, et la bonne vie et honneste conversa[ti]on dont il a usé dès le temps de son jeune age et que de tout son cœur il faict et s'est efforcé de faire euvres, faicts nobles et vertueux et quil a des biens suffisamment pour mener bon et suffisant estat en la maniere que font et ont accoustumé de faire les nobles, pour contempla[ti]on aussy des bons et agréables services qui nous a faict dès long temps et faict chacun jour et espérons que fera tousiours en continuant de bien en mieulx pour le temps a venir ; desirant, comme raison est, augmenter et accroistre en honneur et estat pour recompensation des choses dessusdictes et pour exemple donner aux aultres d'eux appliquer et estudier en euvres et faicts vertueux. Iceluy, pour ces causes et aultres raisonnables qui à ce nous mouvent, l'avons anobly et faict noble et par la teneur de ces presentes, de notre certaine science et grace espacialle, anoblissons et faisons nobles et voulons doresnavant luy et ses enffans masles et femelles qui descendront de son corps en leal mariage et leur postérité nés et a naistre usent et joyssent des priviléges, prérogatives et préheminence qui ont accoustumé joyr et user tous autres nobles et qu'ils puissent prendre ordre de Chevalerie, avoir tenir et posséder tous fieds et arrière fieds nobles, cités, villes, chasteaux, et avoir forteresses et seigneuries quelconques, et tout ainsy faire en toutes choses comme s'ils estoient nés et extraicts d'ancienneté de noble lignage, sans ce que pour ce ils soient tenus

nous paier aucune finance, laquelle telle que, a cause de ce qu'ils nous pourroient debvoir de notre habundante grâce, leur avons donné et acquitté, donnons et acquittons par ces presentes; et en signe d'icelle noblesse avons aud. Brion et à sad. postérité, a la decoration d'icelle, donné et donnons, par ces dictes présentes, les armes sy dessoubs ampraintes. Cy donnons en mandement, par ces mesmes presentes, à tous Seneschaulx, Mareschaulx, Baillifs, gens de nos comptes, Procureurs, Recepveurs, Prevost et autres nos officiers, hommes vassaulx et subjects et à chacun d'eulx presents et advenir, prions et requerons tous autres, que, ledit Brion et ses enfants descendus et descendans de son corps en leal mariage et leur postérité et liguée à toujours mais, ils facent souffrent et laisse joyr et user pleinement et paisiblement de notre pleine grâce et anoblissement en les tenant et reputant pour nobles, et lesquels pour tels tenons et reputons sans jamais faire ni souffrir etre faict ni venir à l'encontre; mais, s'aucune chose pour le temps avenir se faisoit au contraire, incontinant et sans delay la reparent ou facent reparer; car ainsy nous plaist, nonobstant quelconques droicts, coustumes et usaiges du pays ou ordonnances et statuts faicts ou à faire à ce contraire. En tesmoing de ce, nous avons signé cesd. presentes de notre main et a icelles faict appendre le grand scel de nos armes. Donné en notre ville de Nancy, au mois de mars l'an de grâce Notre Seigneur mil quatre cent quatre vingt *dix*. Signé au dessoubs : René, Michiel et de Clermont, receveur général de Barrois, et autres présens ; contresigné pour secretaire : Christien. Registrata, Chasteauneuf ; et plus bas est aussy escrit : Aujourdhuy vingt neufiesme jour de mars, l'an mil quatre cent quatre vingts dix avant Pasques communiant, les finances dheues par Brion Barrois, maieur de Bouch. en la prevosté de Foug, pour ceste presente noblesse à luy obtenue de Nostre très redoubté seigneur, Monseigneur le duc, ont esté tauxé en la chambres des Comptes de Bar par les President et gens des comptes a la somme de seize florins de Rhin, de laquelle somme on dit de Chasaulx. recepveur général du duché dud. Bar, sera tenu faire recepte. Faict soubs les seings manuelz de deux de nous, cy mis les jour et an dessusd. Signé : P. de la Mothe et C. du Puis ; et sont cesd. lettres scellées d'un grand scel de cire verde auquel sont emprainctes les armes de Monseigneur pendant à un cordon de soie couleur rouge gris et blan.

Ceste copie a esté extraicte et fidellement collationnée sur l'original des présentes, estant en parchemin, par le tabellion Juré soubscrit demeurant à Nancy et ce conformement, tesmoing son seing manuel cy suis : audit Nancy, ce jourdhuy siixesme jour du mois de Jung mil cinq cent quatre vingt et seize.

Signé : ....

Armoiries :

D'azur à la teste et col de bouch d'or, naissant d'une fasse lozangée de gueullc et d'or ; timbré d'une teste et col de bouch d'or yssant d'un torty d'or, d'azur et de gueulle, supporté d'un armet grillé d'argent, couvert d'un lambrequin au metal et couleurs de l'escu.

B[on] G. DE BRAUX.

NOTE SUR FOLMAR DE CASTRES, SIRE DE RISTE.

Hugues de Castres, comte de Lunéville, paraît être mort entre 1206 et 1211 (1) ; il laissa, entre autres enfants, trois fils qui durent se partager l'héritage territorial de leurs parents :

1° Folmar, sire de Riste ; 2° Hugues II, comte de Lunéville ; 3° Conrad, sire de Riste après son frère aîné. — C'est du premier que je vais m'occuper. Certains historiens l'ont, je crois, qualifié comte ou seigneur de Lunéville (2) ; il doit y avoir là une erreur ; mais il se peut que ce personnage ait hérité de quelques terres dans la seigneurie échue à son frère puîné.

1206. — Folmar et ses frères sont nommés dans la charte par laquelle leur père donne aux frères de Saint-Georges de la Maison-Dieu de Lunéville les droits qu'il avait sur l'église d'Amenoncourt (3).

(1) *Journal Soc. arch. lorr.*, août 1896, p. 176.

(2) Cf. Viguier, p. 4.

(3) *Journal Soc. arch. lorr.*, 1896 p. 176.



1211. — Folmar, sire de Riste, donne, du consentement de son frère Conrad, les pâturages de Beuveille à l'abbaye d'Orval. Voici le texte de cette charte, qu'il peut y avoir intérêt à reproduire, car elle est le premier témoignage du transport de la branche de Riste, du bassin de la Meurthe, dans les régions barroises.

« Universis praesentibus et futuris ad quos litterae praesentes venerint Formarus, dominus de Rist. (1), salutem in salutis Auctore. Noverit universitas vestra quod ego concessi pascua de Bevilles (2), cum assensu fratris mei Gonatii (3), monasterio Aureaevallis, quieta pace in perpetuum possidenda. Ne autem in posterum infirmari possit facta donatio, litteras meas patentes et pendentes fratribus ibidem commorantibus concessi, easdemque sigilli mei munimine volui roborari. Actum hoc anno gratiae millesimo ducentesimo undecimo (4). »

« **1211.** — Thiébaut I du nom, comte de Bar, laisse à sa femme et à Renaud son fils, la ligeité, Ligeium, du comté de Chiny, le fief de Loupy (5) et la ligéité de Riste et Pierre-

(1) Dans l'entête de la charte, le savant éditeur du cartulaire d'Orval écrit ce nom *Rista* et croit devoir placer cette terre auprès de Sainte-Marie-lèz-Etalle ; mais j'ai établi que le château de Riste existait en un endroit qui a conservé ce nom, auprès d'Homécourt et de Sainte-Marie-au-Chêne (*Journal Soc. arch. lorr.*, 1894, p. 197 : *Le castrum Rista*).

(2) Cette localité, dont le nom revient d'autres fois dans le *Cartulaire* (v. la table onomastique), n'a pas encore, que je sache, été identifiée ; je suis persuadé qu'il s'agit de Beuveille, canton de Longuyon ; cf. le *Dict. topogr. de la Moselle.*

(3) Cette forme *Gonatii* a sans doute été mal transcrite par l'auteur du cartulaire manuscrit ; il s'agit évidemment de Conrad, frère de Folmar et plus tard son successeur comme sire de Riste.

(4) H. Goffinet, *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, p. 164, n° CXXI. — Les *Communes luxembourgeoises*, au « Cartulaire » de Sainte-Marie (t. III, p. 679, n° 2), mentionnent : « **1211**. Tolmarus, dominus de Riste ou Rista. » Il n'y a pas de référence. Je pense que cette indication se rapporte à la charte précédente, et que *Tolmarus* est un lapsus.

(5) Louppy-sur-Loison, près de Montmédy.

pont (1), c'est-à-dire ces fiefs, dont les seigneurs étaient hommes-liges des comtes de Bar (2). »

C'est la première fois, à ma connaissance, que l'on trouve Pierrepont associé à Riste. Je n'ai pas trouvé mention du fait que rapporte cette citation, dans le bel ouvrage du R. P. Hipp. Goffinet sur les comtes de Chiny (3). — La femme de Thiébaut I, comte de Bar, était alors Ermesinde de Namur-Luxembourg (4).

1212. — « Au mois de juillet 1212, Folmare, seigneur de Riste, est garant du don que Simon de Parroye fait à l'abbaye de Beaupré, de son moulin de Perscreules (5). »

Je n'ai plus rencontré mention de Folmar après cette époque. Il mourut probablement sans alliance, et son héritage paraît avoir passé à son frère cadet, Conrad, qui notamment lui succéda comme seigneur de Riste. — Je m'occuperai ultérieurement de ce personnage, du temps duquel, en 1215, fut détruit le château de Riste.

Léon GERMAIN.

UNE BRANCHE BATARDE DES BEAUVAU. — LES BLANCHART

Nous avons parlé, au chapitre IV de notre travail sur le marquisat de Noviant-aux-Prés (6), de Claude Blanchart

(1) Pierrepont, canton de Longuyon.

(2) D. Calmet. *Hist. de Lorr.*, 2e édit., t. VII, Diss., col. CXXXIX.

(3) Hipp. Goffinet, *Les comtes de Chiny. Etude historique*, Arlon, 1880. — V. cet ouvrage p. 227 ; il est probable que Dom Calmet parle du *comté* au lieu du *château* de Chiny, dont il fut convenu que pourrait user Thiébaut, comte de Bar.

(4) Cf. *Journal Soc. arch. lorr.*, 1885, p. 83.

(5) D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, 2e édit., t. VII, Diss., col. CXXXIX. Cf. Table de Dufourny, renv. au t. III, p. 965. Je ne sais quelle est la localité nommée *Perscreules*.

(6) *Mém. de la Société d'arch. lorraine*, 1894-1895 et tiré à part : Nancy, Sidot frères, 1895.

seigneur de Hamonville (1) et prévôt de Vignot, fils naturel et reconnu de Claude de Beauvau, aîné de sa maison, conseiller d'Etat et gouverneur du prince Henri de Lorraine, plus tard le duc Henri II.

L'intérêt relatif qui s'attachait à Claude Blanchart et surtout l'intérêt de premier ordre que présente l'illustre maison dont il tirait son origine, nous avaient engagé à faire quelques recherches sur la descendance de ce personnage et de suppléer ainsi aux renseignements qui ont fait défaut à Dom Pelletier, renseignements de nature à intéresser plusieurs familles lorraines.

Ces recherches sont dues, en grande partie, aux bons soins de notre confrère M. l'abbé Poirel, docteur en théologie, curé de Mandres-aux-Quatre-Tours (2), qui a bien voulu compulser pour nous les anciens registres paroissiaux de Hamonville et de Mandres.

On lit dans Dom Pelletier (*Nobil. de Lorraine*, art. Blanchart) :

« On trouve au f° 216 du registre cotté 1619, une déclaration de noblesse pour Claude Blanchart, fils naturel et avoué de feu le sieur Claude de Beauvau, lors gouverneur du duc, suivant l'art 12, titre Ier des coutumes de Lorraine, par lequel la condition des gens anoblis est attribuée aux illégitimes avoués des gentilshommes dudit duché, etc. Porte : D'or à une croix ancrée de gueules cantonée de 4 étoiles de sable. »

I. — CLAUDE BLANCHART Ier, dont il vient d'être question, seigneur en partie de Hamonville, né vers 1580, fondé de pouvoirs de Jean de Beauvau, seigneur de Noviant, bailli de Bassigny et sénéchal de Barrois, son frère naturel, puis

(1) Hamonville, Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, canton de Domèvre, autrefois annexe de Mandres-aux-Quatre-Tours.

(2) Aujourd'hui curé de Haraucourt.

prévôt de Vignot (1), donne, le 18 septembre 1625, son dénombrement aux ducs Charles et Nicolle, pour moitié de la seigneurie de Hamonville, partageable avec le sieur de Dombrot, à cause de Jeanne de Ville, sa femme, et les seigneurs de Bettoncourt (2) et autres.

Sa femme nous est inconnue, mais il dut être marié deux fois, deux de ses enfants étant encore mineurs en 1663. Il laissa :

1° Claude II qui suit ;

2° Nicolas ;

3° Anne ;

Cette filiation est prouvée par les termes du dénombrement dont il va être parlé.

II. — CLAUDE BLANCHART II, seigneur de Hamonville, mort le 7 mai 1694 et inhumé en l'église de Hamonville, fournit, le 28 décembre 1663, son dénombrement se résumant ainsi : « Dénombrement donné par Claude de Hamonville, seigneur dudit lieu, en son nom et comme tuteur de *Nicolas et Anne de Hamonville, ses frère et sœur* mineurs

(1) Prévôté seigneuriale des Beauvau de Noviant dont dépendaient Vignot, Malaumont (près Commercy) et la terre de Hey.

(2) *Inventaire* de Dufourny, II, p. 190, ms. de la bibl. de Nancy. On trouve en 1575, des reprises de Jeanne de Ville pour Hamonville (I, p. 435), mais elle était déjà veuve de François Warin, lieutenant-général au bailliage de Saint-Mihiel, mort en 1570. (Dom Pelletier, art. Warin). On trouve encore des reprises de la même Jeanne de Ville, toujours veuve, en 1584, 1612 et 1614, pour d'autres seigneuries, mais de Dombrot, il n'est question nulle part ; c'est pourtant bien évidemment de cette dame qu'il s'agit.

Bettoncourt. Il y avait, dit Lepage (*Statistique des Vosges*), une maison de Bettoncourt, d'ancienne chevalerie, elle portait : De gueules à 3 salades ou armets mornés d'or ; mais nous pensons qu'il s'agirait plutôt ici des enfants de Daniel de Pouilly, seigneur de Bettoncourt : Charles, Jean, Eric, Albéric et Charles de Pouilly, au nom desquels il fait reprise en 1613 pour Bettoncourt. — *Inventaire* de Du Fourny, table des noms de lieux.

Bettoncourt, Vosges, arr. de Mirecourt, c. de Charmes.

d'ans, pour la moitié de la seigneurie de Hamonville, mouvant en fief du duc de Lorraine, à cause de ses château et baronnie d'Apremont, à eux échue par le décès de *Claude Blanchart*, vivant seigneur dudit Hamonville, *leur père* donataire de Mre Jean de Beauvau, par indivis avec les héritiers du sieur de Dombrot, pour un quart, et les héritiers des sieurs de Bettoncourt, d'Aussy (1) et autres pour l'autre quart, etc. (2) ».

On voit ici que ce Claude avait supprimé son nom patronymique pour ne prendre que celui de sa terre.

Il avait épousé Marie-Françoise Barthélémy (3), morte le 24 janvier 1691.

La filiation des suivants n'est pas établie dans les actes paroissiaux de Hamonville qui les concernent, actes de publications de mariage, de décès et non de baptême ; mais ils ne peuvent être issus que de Claude II, Nicolas son frère étant encore mineur en 1663. On ne voit d'ailleurs figurer nulle part le nom de Nicolas, ni mentionner le nom de sa femme, ce qui donne à penser qu'il mourut de bonne heure sans alliance, tandis qu'on voit Claude et Marie-Françoise Barthélémy figurer au baptême de leurs petits-enfants.

(1) Jean-Charles d'Aucy, seigneur d'Ourches et d'Hamonville, bailli de l'évêché de Toul, fils cadet de Henri d'Aucy, écuyer, seigneur de mêmes lieux, à cause de sa femme, Claude de Seraucourt, fille de Claude de Seraucourt, seigneur d'Ourches et d'Hamonville, et de Charlotte de Serval. Jean-Charles d'Aucy n'eut que deux filles de Marie de la Chaussée, qu'il avait épousée en 1640. — D'Aucy, maison orig. de la Bourgogne venue en Lorraine au xve siècle, éteinte dans le courant du xviie. (Hugo, *Maison des Salles*, gén. d'Aucy et de Seraucourt, pr. p. CXVII^e et suiv. et CXXIV).

(2) Arch. M.-et-M., lay. Fiefs et dénombrements en divers lieux, III, n° 119.

(3) MM. Lepage et Germain citent trois familles anoblies du nom de Barthélemy, (*Complément au Dom Pelletier*, n°s 560, 749 et 895).

Nous trouvons donc dans les actes paroissiaux de la fin du XVIIe siècle :

Charles Blanchart qui suit ;

Nicolle, inhumé au chœur de Hamonville, le 12 novembre 1668 ;

Anthoinette, mariée le 30 janvier 1674 à Humbert ou Hubert Thouvenin, écuyer, seigneur de Villers, maître particulier des eaux et forêts. Dumont le qualifie gentilhomme ordinaire de S. A. (1).

Henriette, mariée le 29 octobre 1693 à Georges Gelée du Chesnois, écuyer, seigneur d'un fief à Blanzée, demeurant à Châtillon-sous-les-Côtes (2) et exempt des gardes du duc Léopold (3). Par lettres patentes du 17 mars 1703, ce prince érigea en sa faveur un fief à Mandres-aux-Quatre-Tours.

III. — CHARLES BLANCHART, écuyer, seigneur d'Hamonville et Ansauville, né vers 1657, capitaine pour le roi de France au régiment d'Ourches, puis dans Boufflers-Cavalerie, puis sous-lieutenant des chevaux-légers de la garde du

(1) Dom Pelletier mentionne deux familles Thouvenin et une famille Thévenin dont le nom se prononçait aussi Thouvenin ?

Dumont (*Nobil. de Saint-Mihiel*, II, p. 423) cite cet Hubert Thouvenin, qu'il marie par erreur en 1754 au lieu de 1674. Il n'a pu établir la filiation de ce personnage, mais il le rattache à la famille Thouvenin anoblie par lettres du 13 juillet 1586 et qui porte : D'azur au chevron d'or cantonné de 3 têtes de lion arrachées d'argent et lampassées de gueules.

(2) Blanzée, Châtillon-sous-les-Côtes, Meuse, canton d'Etain.

(3) Gelée, dit du Chesnois, famille anoblie le 23 avril 1597 en la personne de Nicolas Gelée, archer des gardes de S. A. (Dom Pelletier).

Le premier de cette famille cité par Dumont (*op. cit.*) et qui s'établit à Saint-Mihiel, venant de Chatillon sous-les-Côtes, est précisément ce Georges Gelée, mari d'Henriette Blanchart. Dumont leur donne trois enfants : Georges-François, Anne-Nicolle et Elisabeth-Charlotte qui fut tenue sur les fonts par le duc Léopold et la duchesse sa femme.



duc Léopold (1), mort le 11 septembre 1715, âgé d'environ 58 ans, inhumé dans le chœur de l'église de Hamonville, côté de l'Epître.

Donne, le 28 novembre 1707, son dénombrement pour les trois quarts lui appartenant en la terre et seigneurie de Hamonville, en haute, moyenne et basse justices, avec une maison-fief, distraction faite d'un sixième avec ses beaux-frères (Thouvenin et du Chesnois) (2) Un vingt-quatrième de la totalité appartenant aux sieurs de Saint-Remy (3) et de

(1) Donc, Charles Blanchart quitta, à la rentrée de Léopold, le service de France pour servir son prince légitime.

(2) Cette phrase indique clairement que Charles Blanchart était alors le seul représentant mâle de son nom.

(3) Plusieurs familles ont porté le nom de Saint-Remy et il est plus que difficile de s'y reconnaître. Toutefois, celle des seigneurs de Hamonville et du fief de la Gose Salée de Bernécourt est bien la même qui portait : D'azur au croissant d'argent, au chef de même, chargé de 3 merlettes de sable. La justification en est dans la composition des armes attribuées à Joseph-François Fabvier, annobli le 10 avril 1736, en qualité d'époux d'Antoinette Rouot, fille d'Alexandre Rouot et de *Marguerite de Saint-Remy*, celle-ci issue des Saint-Remy d'Hamonville et de Bernécourt. Ces arme se composent des pièces de chef de celles des Rouot et des Saint-Remy : Coupé, au premier, d'azur à l'étoile d'argent accompagnée de 2 croix ancrées d'or (qui figurent en chef sur l'écu des Rouot), au deuxième, d'argent à 3 merlettes de sable (c'est le chef de l'écu des Saint-Remy).

Cette famille est par conséquent celle dont parle Dumont (*Nobil. de Saint-Mihiel*, I, Suppl., nº 2 bis) et qui, établie à Saint-Mihiel avant le XVIe siècle et y exerçant l'orfèvrerie, justifia de sa noblesse en 1581, dans la personne de Geoffroi de Saint-Remy qui produisit à Didier Richier les armes de ses ancêtres (celles ci-dessus décrites) peintes en un vitrail de l'église Saint-Etienne. Les lettres d'anoblissement de Joseph-François Fabvier la qualifient « d'ancienne extraction ». Ces Saint-Remy figurent dans le *Héraut d'armes* de D. Callot (ms. de la bibl. de Nancy), parmi les nobles se qualifiant écuyer au bailliage de Saint-Mihiel. — Cs. D. Pelletier, *art. Fabvier et Rouot*, généalogie partielle de cette famille ; Dumont, *op. cit.; Manonville et ses seigneurs*, *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1891, appendice, pp. 336 et 337 ; Laroque et de Barthélemy,

Bressoncourt (1), « en vertu des partages faits entre moi et les sieurs Thouvenin et Saint-Remy etc. (2) ».

Charles Blanchart avait épousé, en janvier 1681, Nicolle-Valérie de Fisson (3), d'où sept enfants connus, tous nés à Hamonville.

1° Claude-Jean, baptisé le 24 février 1682. Parrains : Claude Blanchart de Hamonville et madame du Montet (Fisson), évidemment l'aïeul paternel et l'aïeule maternelle. Mort le 6 juin suivant.

2° Marie-Françoise, baptisée le 27 avril 1683. Parrains : Anthoine de Fisson du Montet et Marie-Françoise Barthélemy (femme de Claude Blanchard II). Cette fois probablement, l'aïeul maternel et l'aïeule paternelle.

Marie-Françoise fut mariée en premières noces, le 4 mars 1715, à Louis de Blondelot, écuyer, mort capitaine au régiment de..., ingénieur ordinaire du roi, fils de Jean de Blondelot, chevalier de Saint-Louis (4) et de dame Suzanne de la Morre, de Bar.

Catalogue des gentilshommes lorrains, etc. en 1789, bailliage de Pont-à-Mousson ; de Souhesmes, *Armorial de la recherche de Didier Richier*, p. 87.

(1) Les Bressoncourt étaient des bâtards de Choiseul-Meuse (Dom Pelletier, p. 86) ; mais nous pensons qu'il y a erreur de nom et qu'il faut lire : « Bettoncourt » comme dans les dénombrements précédents.

(2) Arch. M.-et-M., carton B, 10.999. Ce dénombrement fort intéressant est rapporté *in-extenso* dans les *Communes de la Meurthe*, à l'art. *Hamonville*.

(3) La famille de Fisson est bien connue (cs. Dom Pelletier, à ce nom) ; nous supposons, d'après les dates, que Nicolle-Valérie était la fille d'Antoine de Fisson Ier, qui fut parrain de son second enfant, et de Jeanne de Lescale.

(4) Cette famille de Blondelot paraît peu connue en Lorraine. Le *Nobiliaire Bonneval* (ms. appartenant à M. A. de Rozières, de Mirecourt), nous apprend M. L. Germain, la dit anoblie par Louis XIV et éteinte. Portait : Moucheté d'hermine, chappé d'azur, au chef chargé de 3 merlettes de sable.

Le mariage fut célébré par Gaspard de Blondelot, ancien chanoine de Saint-Pierre de Bar. Parmi les témoins, nous remarquons Charles *de* Blanchart (sic) père, Jean de la Morre, conseiller, maître des comptes, de Bar (1) ; Nicolas-Antoine Thouvenin, chevalier, seigneur de Saint-Julien, Sault et Herbouville, sous-lieutenant des chevau-légers de S. A. R., Jean de Boquet, lieutenant de cavalerie au régiment de Lenoncourt.

Restée veuve sans enfants, Marie-Françoise Blanchart, épousa en secondes noces, le 11 octobre 1725 (2), François-Remy Tardif, écuyer, d'une famille noble originaire de Touraine et peut-être d'Ecosse, selon une tradition; devenu colonel d'infanterie au service de France, brigadier d'ingénieurs et ingénieur en chef pour le roi à Toul ; né à Perpignan en 1700, mort en 1755, fils de Remy Tardif, écuyer, maréchal de camps, directeur des fortifications du Dauphiné, de la Sarre et des Trois-Evêchés (3) et de Madeleine de Panne.

Françoise Blanchart avait donc 42 ans et son mari 25 ans ; mais c'était une héritière, ce qui explique bien des choses.

Par contrat du 20 juilllet 1725, Marie-Françoise Blanchart laissait à son mari la propriété de tous ses biens, en cas de non existence d'enfant, c'est ce qui arriva ; celui-ci, devenu

(1) Sans doute Jean-Baptiste de la Morre, fils d'Alexandre II, conseiller-auditeur des comptes de Bar, et de Marie Alliot et petit-fils d'Alexandre I[er], receveur général du Barrois, et de Marguerite de Lescale, grand'tante de Françoise Blanchart. — La Morre, famille d'origine italienne « della Morra ». (Cs. Dom Pelletier à ce nom et le travail de M. F. de Bacourt sur Alexandre de la Morre et sa famille, dans le *Journal de la Soc. d'arch. lorr.*, février 1896).

(2) Le mariage fut célébré par Jacques Tardif, chanoine de la cathédrale de Toul, oncle du marié, né en 1660, mort en 1741, inhumé devant la porte de l'église Saint-Jean-du-Cloître.

(3) Mort au château de Hamonville le 1[er] septembre 1730, inhumé au chœur de l'église. Sa femme morte au même lieu, le 8 décembre 1741.

ainsi seigneur d'Hamonville et Ansauville, se remaria, en 1733, à Marie-Catherine Fyon, d'une famille du pays de Liège.

Leur postérité a formé la branche des Tardif d'Hamonville encore existante. M. Tardif vendit Hamonville en 1755, à François-Joseph, marquis de Clermont-Tonnerre (1).

Le fait, pour Françoise Blanchard, d'avoir possédé la maison seigneuriale et la partie principale de la terre de Hamonville et d'avoir pu les laisser à son mari, sans qu'il se soit produit d'instance en retrait lignager, prouve surabondamment qu'il n'existait plus de représentant mâle du nom de Blanchart.

3° HUMBERT BLANCHART, baptisé le 24 octobre 1684. Parrain : Humbert Thouvenin, écuyer (son oncle). Dut, pour les raisons que nous venons d'énoncer, mourir avant le deuxième mariage de sa sœur, et sans postérité.

4° VICTOIRE, baptisée le 24 avril 1686. Parrains : Joseph le Bègue de Chantraine (2) et demoiselle Henriette Blanchart (qui devint madame du Chesnois).

5° JEANNE-VALÉRIE, baptisée le 6 décembre 1687. Parrains : Jean Thiéry de Saint-Baussant (3) et Jeanne Dattel, fille (4).

(1) Cs., pour cette branche des Clermont, G. de Braux : *Stanislas, comte de Clermont-Tonnerre* (*Journ. de la Société d'arch. lorr.*, 1889).

(2) L'une des plus grandes figures du règne de Léopold, Joseph Le Bègue, seigneur de Germiny, Chantraine, etc., baron de Torcheville, comte du Saint-Empire, plénipotentiaire du duc Léopold aux congrès de Ryswick et d'Utrecht, conseiller d'Etat, garde des sceaux, puis premier ministre en 1729, mort à Lunéville en 1730 ; fils de Charles le Bègue, conseiller, secrétaire d'Etat et de Marguerite Rutant. (Dom Pelletier). Il se fit, pour un temps, appeler Le Bègue de Chantraine. V. *Communes de la Meurthe*, au mot *Chantraine*.

(3) Jean II, né en 1650, petit-fils de Jean Ier, auteur de la famille, et fils de Charles Thiéry, lieutenant-général au bailliage de Saint-Mihiel, et de Marie Rustant (Dumont, *op. cit.* gén. *Thiéry*).

(4) Jeanne Dattel ou Datel, probablement fille de Jean Dattel, sr de Malzéville en partie, et d'Anne de Fisson. Famille anoblie par le duc Antoine en 1541 (Dom Pelletier, art. Dattel).

6° Marguerite-Charlotte, baptisée le 20 février 1689. Parrains : Le baron de Mirecourt, demeurant à Essey (1) et Marguerite Durand (2), femme d'Anthoine de Fligny, de Xivray ; mariée le 29 janvier 1714, à Hamonville, à Louis de la Ruelle, écuyer, seigneur de Seicheprey, fils de Jean de la Ruelle, écuyer, seigneur en partie de Riaville, et de Madeleine Dorgain, d'où postérité (3). Louis de la Ruelle, figurait au premier mariage de sa belle-sœur, Marie-Françoise.

7° Anne-Marguerite, baptisée le 12 août 1691. Parrains :

(1) Charles, baron de Mirecourt, mort à Essey-en-Voivre à la fin du xvii[e] siècle, le dernier mâle de sa famille, suivant le *Dom Pelletier annoté*, ms de la Bibl. de Nancy. On voit, en des reprises de ce seigneur faites en 1665 pour Villotte-devant-Louppy, qu'il était fils de René de Mirecourt et de Marguerite de Fresne (Dufourny, II, p. 210, *op. cit*). Cette famille est comprise au catalogue des nobles se qualifiant écuyers au bailliage de Saint-Mihiel. (*Le Héraut d'arme*, *op. cit.*). Porte : De sable à des chataignes, *alias* des creusets d'or.

(2) De la famille Durand de Silly ? (Cs. Dom Pelletier, art. Durand).

(3) C'est par erreur que, dans la généalogie Guérin de la Marche, Dumont marie Louis de la Ruelle, qu'il dénomme Christophe-Louis, avec Françoise Blanchart (M[me] Tardif).

Il y a plusieurs familles de la Ruelle dont deux anoblies en 1549 et 1570 (*Complém. au Dom Pelletier*, *op. cit.*). Les la Ruelle de Seicheprey, d'ancienne extraction, se prétendent issus des « *lignages* » de Verdun. De fait, les petits-fils de Louis de la Ruelle et de Marguerite Blanchart (Louis, né en 1757, Emmanuel-Nicolas-François, né en 1760, et Sigisbert-François, né en 1763, enfants de Charles-Louis-Jean de la Ruelle et d'Elisabeth de Cassagniard de la Serre) obtinrent permission de prendre la qualité de chevalier, par arrêt de la Chambre des comptes du 21 juin 1771 (Arch. M.-et-M., Reg. B 662, n° 15 et *Complém.* à Dom Pelletier, *op. cit.*). A cette occasion, ils produisirent une filiation avec pièces à l'appui, qui se suit régulièrement depuis Ancherin de la Ruelle, écuyer, qualifié « l'un des seigneurs du lignage de La Porte de Verdun » vivant en 1530. Portent : Lozangé d'argent et de gueules en fasce. Ils avaient un frère aîné (d'un premier mariage de leur père avec Christine Guérin de Lamarche), Charles de la Ruelle, qui prit du service en France et se maria en Bretagne où il paraît s'être fixé.

Jean Thouvenin (1) et Anne de la Ruelle, fille. Morte le 25 avril 1693 et inhumée dans l'église.

D'après tout ce qu'on vient de voir, la famille Blanchart a du s'éteindre, dans sa représentation mâle, dès le premier quart du XVIIIe siècle. Par les femmes, elle s'est fondue dans les familles de Thouvenin, Gelée du Chesnois, de la Ruelle, et compte ainsi, en Lorraine, de nombreux descendants (2).

H. LEFEBVRE

TABLEAU DE MONNAIES AYANT COURS EN LORRAINE EN 1602.

On donne le nom de Terres Communes à une étroite bande de terrain s'étendant entre le duché de Bar et celui de Luxembourg, comprenant diverses communautés, dont la plus importante était Marville, aujourd'hui département de la Meuse, arrondissement et canton de Montmédy, et qui resta longtemps indivise entre la Lorraine et les Pays-Bas espagnols. Au commencement du XVIIe siècle, les souverains de ces deux pays voulurent faire cesser cet état de choses anormal et nommèrent des négociateurs pour procéder au partage des Terres Communes. La commission délivrée par le duc de Lorraine à ses agents est datée du 9 août 1601 ; le traité de partage fut signé le 26 mars 1603 (3). Dans l'inter-

(1) Jean Thouvenin, sgr de Broussey, Raulecourt et Hamonville en partie, fils (et non pas frère, comme l'écrit Dumont) de Humbert Thouvenin et d'Antoinette Blanchart (Actes paroissiaux de Hamonville).

(2) La famille Blanchart d'Hamonville n'a rien de commun avec une autre famille Blanchart alliée aux Maler, aux Brenner, aux Romur (Cs. Dom Pelletier, pages 98, 526, 704) et dont les armes sont toutes différentes, comme nous avons pu nous en assurer au vu du sceau apposé au bas d'un dénombrement de Michel-Lothaire de Blanchart, écuyer, vivant en 1665 (Arch. M.-et-M., lay. Fiefs assis en diverses lieux, I, n° 51).

(3) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 72, folio 100 verso et B. 73, folios 139 à 147. — On trouvera encore des documents sur les Terres Communes dans les articles B. 951 et B. 1262 des mêmes archives ; aux archives de la Meuse, art. B. 255 et B. 2940, et dans le registre de la Collection de Lorraine cité plus bas.

valle, les négociateurs jugèrent utile de fixer en francs et en gros la valeur des nombreuses monnaies qui avaient cours dans ce territoire, afin de supprimer l'agiotage auquel donnait lieu ce numéraire trop varié. Nous avons retrouvé à la Bibliothèque Nationale, dans le registre 633 de la Collection de Lorraine, folio 86, le tableau qu'ils dressèrent à cet effet, et nous pensons qu'il peut être utile de le publier, même après les savantes recherches sur *les Monnaies lorraines* que M. de Riocour a publiées en 1883 et 1884 dans les *Mémoires* de notre Société.

E. DUVERNOY.

8 juin 1602.

Evaluation des espèces et alloy d'icelles selon qu'elles auront cours au domaine.

Les commis et députéz de leurs Altesses au partaige des Terres Communes assemblez en ce lieu de Marville, ayant recognu l'abus que les marchans et autres qui trafficquent es dictes terres commectent à l'exposition des espèces d'or et d'argent, leur constituans et donnans tel pris que bon leur semble, et à leur volonté, au préjudice de l'aucthorité des princes, dommaige et interest du publicque et des particuliers, ont pour retrancher tel abus advisé conjoinctement et en attendant le parachef du dict partaige, et pour le temps seulement qu'il y sera besoigné, vacqué et attendu par les dicts députéz, d'estatuer et imposer par forme de règlement provisionel soubz le bon plaisir néantmoings des deux princes ung pris certain aus dictes espèces d'or et d'argent, selon lequel, et pendant le devant dict temps les dictes espèces auront cours et seront mises es dictes Terres Communes, scavoir :

MONNAIES D'OR.

Le noble à la rose..................	12 fr.	9 gros
Le noble henricus d'Angleterre.......	11 —	9 —
Le noble henricus de France.........	10 —	6 —
Le double ducat vieux...............	11 —	9 —
Le double ducat nouveau..	11 —	3 —
Le double réal d'or.................	8 —	2 —

Le ducat simple nouveau	5 —	8 —	8 deniers.
Le réal d'or simple	4 —	1 —	8 —
L'angelot vieux	8 —	2 —	
L'angelot nouveau de Bettambourg	6 —		
Le double Albertus	7 —	8 —	
Le demi Albertus	3 —	10 —	
Le ducat à la grande croix	5 —	2 —	
Le ducat à la petite croix	5 —	2 —	8 —
Le double ducat de Portugal	10 —	6 —	
Le double ducat à la plume	10 —	6 —	
L'escus sol	5 —		
L'escus d'empereur ou royne	4 —	2 —	8 —
L'escu de Castille double	10 —		
L'escus d'Espaigne	4 —	10 —	8 —
L'escus d'Italie	4 —	9 —	
L'escu de Lorraine	4 —	9 —	
Le polonnoys	5 —	3 —	
Le florin d'or	4 —	8 —	

MONNAIES D'ARGENT.

Le ducaton	4 fr.	2 gros	
Le talers à la masse	2 —	10 —	
Philippe talers	4 —		8 deniers.
Le reistaller	3 —	6 —	
Pièce de huict réaux de quatre de deux d'Espaigne à la croix	3 —	6 —	
Les autres à l'équipolent.			
La pièce de vingt gros de dix et de cinq à la trousse		19 —	
Les autres à l'équipolent.			
Les pièces de vingt solz, de dix solz et de cinq solz de France		19 —	
Les autres à l'équipolent.			
Le quart d'escu de France		14 —	4 —
Le teston de France		13 —	8 —
Le teston de Lorraine		12 —	8 —
Le teston de Metz		12 —	8 —

Les huict deniers faisants partout le demy gros et ont les dicts

députéz inhibéz et deffendus, inhibent et deffendent très expressément de la part de leurs dictes Altesses à toutes personnes de quelle qualité ou conditions elles soient de mettre, exposer, prendre, recevoir et allouer les susdictes espèces d'or et d'argent à plus hault pris au dedans des dictes Terres Communes à peine de confiscation d'icelles sur ceulx qui les auront receuz et d'amende arbitraire sur ceulx qui les auront exposéz. Mandons et ordonnons aux prévostz, officiers, justiciers et généralement à tous autres des dictes Terres Communes qu'il appartiendra chacun en son endroict de faire publier la présente ordonnance en sorte que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance, et icelle faire observer de poinct en poinct selon sa forme et teneur.

Donné à Marville le huictiesme jour de juing mil six cent et deux. — Ainsy signé : Giles du Faing de Lenoncourt, etc.

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LUXEMBOURG. EXTRAITS INTÉRESSANT LA LORRAINE.

M. le professeur N. van Werveke, secrétaire de la section historique de l'Institut Grand-Ducal, a publié récemment le Catalogue très détaillé des manuscrits de la Bibliothèque de Luxembourg (1). Cette collection, comprenant 262 nos et plusieurs fragments d'ouvrages, peut se diviser en deux parties, provenant, l'une de dons particuliers, l'autre des abbayes d'Orval et d'Echternach. — En parcourant ce savant travail, j'ai remarqué différents manuscrits, et surtout des citations, qui sont relatifs à la Lorraine. Je crois rendre service en les faisant connaître ; si l'importance n'en paraît point en général considérable, ils présentent une assez grande variété et, comme le dit l'auteur dans sa préface : « Ce qui est sans

(1) *Catalogue descriptif des manuscrits de la Bibliothèque de Luxembourg*, par N. van Werveke, professeur ; Luxembourg, imp. Fr. Bourg-Bourget, 1894 ; in-8°, 509 p. (La couverture porte : *Supplément au Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg*, troisième partie).

valeur pour l'un, peut être d'un grand intérêt pour un autre ». Il importe de savoir au plus juste quelles sortes de renseignements offre à nos études ce fonds jusqu'ici peu connu et qui vient d'être si soigneusement inventorié. J'y ajouterai quelques notes. L. G.

N° **52**. Livres d'heures à miniatures, manuscrit sur parchemin de la fin du xve siècle. En 1684, il appartenait à l'abbaye dite de Munster à Luxembourg, mais auparavant il avait sans doute fait partie de la bibliothèque du duc Charles III; en effet, il est revêtu d'une reliure en cuir doré, présentant sur les deux plats un fer qui, d'après la description, est celui qui existe sur tous les volumes du Cartulaire de Lorraine, conservé aux Archives de Meurthe-et-Moselle : l'écu aux armes pleines de Lorraine est surmonté du *bras armé ;* un encadrement ovale (1) offre huit petits écussons aux quartiers (Juliers et Gueldres réunies en un), divisant en autant de fragments la devise *Et adhuc spes durat avorum* et la date 1587 (2).

N° **119**. Manuscrit sur parchemin du xiiie siècle. Il renferme différents traités, sermons et catalogues de miracles. L'un des plus longs porte en tête : *Incipiunt miracula domine*

(1) M. van Werveke ne mentionne pas l'existence de cet encadrement, prouvée par le contexte et la comparaison avec l'écusson du Cartulaire de Lorraine.

(2) Il existe une planche lithographiée, d'il y a une vingtaine d'années, tirée en or sur papier carmin glacé, représentant deux écussons semblables sauf la date, qui est 1582 pour l'un, et 1596 pour l'autre. Le 2 de la première étant en forme de Z allongé, il semble permis de se demander si la reliure du manuscrit n'aurait pas été frappée avec ce fer, dont le plein inférieur du 2 serait devenu indistinct, de sorte que l'on pourrait voir un 7 au lieu de ce chiffre 2. C'est à vérifier. — Cette plaque de reliure n'est pas citée dans l'*Armorial du bibliophile* de Joannis Guigard. — J'ai publié un article sur ce manuscrit, au point de vue de sa composition, dans l'*Espérance* du 6 septembre dernier.

nostre de Rupe Amatoris (1). M. van Werveke ajoute : « Les légendes de la Vierge Marie de Rocamadour sont inédites ; cependant M. G. Servois en a traité dans la Bibliothèque de l'école des chartes, vol., IV, 3, 21 et 228. » L'une d'elles concerne un duc de Lorraine, sans doute Mathieu II ; elle est cotée n° 27 (p. 262) et paraît n'occuper que la partie inférieure du feuillet 142 recto : « *De quodam milite*. Matheus dux Lotharingie accipitrem inestimabiliter propter sui valorem diligabat..... »

N° **187**. « Manuscrit sur papier de la fin du XVIIe siècle. — 196 feuillets à 21 lignes. — H. : 203 mm. ; L. 156 mm.

« Histoire des évêques de Metz, Verdun et Toul, divisée en quatre chapitres :

« Fol. 1 : Caput I. De provincialium ecclesiarum episcopis atque imprimis Metensi. Provincialium metropolitanae nostrae....

« Fol. 3 : Caput II. Episcoporum ecclesiae Metensis aut Mediomatricum catalogus. Mediomatricorum seu Mediomatricum,... Continue l'histoire de ces évêques jusqu'à Georges d'Aubusson de la Feuillade, 1669.

« Fol. 82 : Caput III. De episcopis Virdunensibus. In Virdunensium antistitum rebus.... L'auteur mentionne en dernier lieu François de Lorraine († 1661) comme décédé récemment : Cuius tamen super defuncti administrationem virtutesque minus nunc quidem michi exploratas aliorum calamis posteritati commendandas relinquo.

« Fol. 138 : Caput IV. Episcoporum Tullensis ecclesiae catalogus. Tullensium rebus nil poterit esse nudius, etiam postquam Francisci Rosierii (2), archidiaconi eius ecclesiae, stemmata decerpseram, et metropolis ipsius copia sublevatus ad auctoritatis publicae fidem multa revocaram, cum oppor-

(1) Rocamadour, canton Gramat, arr. Gourdon, Lot.

(2) François de Rosières, auteur du *Stemmatum lotharingiæ*.

tune se dedit Carolus Mambourgius (1), homo veteris memoriae cupidissimus, qui et in summo istic collegio nobili praeditus sacerdotio, ac rerum divinarum iuxta ac humanarum studiis egregie excultus, utilem posteris ac probabilem in multis navarit operam. Leuci vero,.... L'auteur nomme encore André du Saussay, comme vivant septuagénaire († 1675 octogénaire). »

N° **199**. « Recueil, en partie seulement manuscrit, du XVIIe-XVIIIe siècle. »

Sous la cote 106 (p. 401-402), aux fol. 288-291 du ms., une pièce imprimée à Metz :

« [M. Carolus Reyphius]. S. Jean Damascene, le portrait de la protection de la tres sainte Vierge Mere de Dieu, dedié à Messeigneurs..... les Depvtez Ordinaires des Trois Etats du Pays, Duché de Luxembourg et Comté de Chiny...... le (6) et (7) Septembre 1679..... A Metz, chez Nicolas Antoine....... M.DC.LXXIX. — Quatre feuillets. »

N° **237** (p. 439). « Manuscrit sur papier du XVIIe siècle. — 75 feuillets à 28 lignes par page. — H. : 268 mm. ; L. : 168 mm. »

C'est l'œuvre d'un Bénédictin de Saint-Vanne ; je n'en reproduis que le titre :

« Recueil de l'histoire de l'abbaye de Nostre Dame de Luxembourg, dite vulgairement Munster, fait par le R. P. P. Benoist, religieux de S. Vanne de Verdun, à l'instance et prière de Mons. Henry Suynen, très-digne abbé dudit Munster. » — « Henry Suynen, ajoute M. van Werveke, devint abbé de Munster en 1636. »

N° **240** « Manuscrit sur papier, de 1805 à 1810. — 25

(1) Il s'agit sans doute de Charles Maimbourg, « protonotaire apostolique, chanoine de l'église collégiale de Toul, mort le 14 des calendes d'avril 1625, et inhumé dans ladite cathédrale avec épitaphe » (Dom Pelletier, *Nobiliaire*, p. 517).

tomes. — H. : 320 mm. ; L. : 210 mm. ». (C'est une copie des manuscrits originaux). Titre : Voyages curieux et utiles, composés par Pierre Alexandre Cyprien Merjai (1) à Luxembourg MDCCV. » Plus loin l'auteur se qualifie « ancien bachelier en droits de la célèbre université de Louvain, et comme homme de lois du département des Forêts, domicilié en la ville de Luxembourg ».

Tome XVII. — Fol. 1464 : De la célèbre abbaye d'Orval (2) de l'ordre de Citeaux.

Tome XVIII. — Fol. 1473-1500 : (Suite de la description d'Orval).

Fol. 1500 : De N. D. d'Avioth (3).

Fol. 1504, v. : De la ville de Mouzon.

Fol. 1507, v. : De la ville d'Yvoy-Carignan.

Tome XXI. — Fol. 1749 : De la ville de Longwy.

Tome XXII. — Fol. 1858, v. : De la ville de Thionville.

Tome XXIII. — Fol. 1896 : De la ville de Metz.

Fol. 1959, v. : De la célèbre abbaye de Gorze.

N° **245.** « Manuscrit sur papier du XVIIIe siècle. » Recueil d'ordonnances. A la cote 23, p. 475 (fol. 220 du ms.) un document intéressant pour toute la Lotharingie : « Copie de *l'arche et la loy de Beaumont*, en 158 articles ».

N° **253.** « Manuscrit sur papier de 1780. » Titre : Compte de recette de la province de Luxembourg. — Au fol. 155 (p. 480) : « Recette de l'échange faite des terres communes avec le duc de Lorraine (4). »

(1) Sur ce personnage, v. A. Neyen, *Biographies luxembourgeoises*, t. I, p. 443.

(2) Territ. de Villers-devant-Orvel, canton de Florenville, arr. Virton, Luxembourg belge (près de la frontière).

(3) Canton de Montmédy.

(4) Il s'agit d'un échange antérieur, relatif, sans doute, à la région dite *Terres communes*, Marville, Arrancy, etc., qui a été l'objet de différents règlements ; en 1780, il n'y avait plus de duc de Lorraine.

Fragments de manuscrits. N° 7 (p. 503). « Deux feuillets sur papier ; xve siècle... Fragments d'un registre aux revenus de l'abbaye de Munster. » Il est relatif à la dîme des porcs, sur différentes localités, parmi lesquelles Xivry-le-Franc (1). « En bas (du fol. 1, r.), une notice sur le relaissement des dîmes de Xivry-le-Franc : Chiverey. » M. van Werveke transcrit cette note, qui est en allemand.

Idem. N° 12. — « Trois fragments d'une copie d'actes des amans de Metz, incomplets à la marge gauche et en bas, de la fin du xive siècle.

« Contenu : *a*) Le doyen et le chapitre de la grande église de Metz déclarent relaisser à ...... « la maixeure et lou meix « dareire que fut ledit...... — C'est escris fuit [fait.....] M.CCC « et L.XXVII ans. Jehan Paipperelz (2) l'escript de l'airche « Joffroy d'Ex (3). »

« *b*) Les mêmes déclarent consentir à ce que Collignon... tienne « la maixeure et lou meix darier que fut Jehan Pot- « dewain lou boulangier », moyennant un cens de 12 deniers et de 4 chapons ; les biens relaissés sont situés au ban de « Roppeney » (4). — Cist escris fuit fait lou VII............

(1) Canton d'Audun-le-Roman, arr. Briey.

(2) Ce personnage ne figure pas dans la généalogie de la famille Papperel par le baron d'Hannoncelles (*Metz ancien*, II, 198) ; on peut croire qu'il était le père de « Louis Papperel, amant de Saint-Jean », vivant en 1386 et 1404, le premier que cite D'Hannoncelles, et l'aïeul de « *Jean Ier* Papperel, écuyer maître-échevin en 1428... »

(3) Ce personnage est sans doute le même que « Jeoffroy Ier Desch » ou plutôt son fils « Jeoffroy Desch, amant de Saint-Gorgon », dont parle D'Hannoncelles (*o. c.*, II, 64). La femme de ce dernier, Catherine, vivait en 1404, et, dès 1397, leurs trois fils étaient reçus dans la branche des Lacourt, au parage de Jeurue.

(4) Ancienne forme du nom de Rupigny, hameau, commune de Charly, anc. canton de Vigy, arr. de Metz. Il y a aussi un autre « Rupigny, hameau absorbé par Sainte-Barbe », même canton (*Dict. topogr.*).

MCCC et LXXVIII ans. Jehan Paipperelz l'escript de l'airche Joffrois d'Ex.

« *c*) Les mêmes relaissent à Gillequin..... plusieurs masures et meix sis au ban de Roppeney. — Cist escrit fuit fait lou VII[e] jours de janvier quant il ot à milliaires MCCC et LXXVIII ans. Jehan Paipperelz l'escript de l'airche Joffroy d'Ex.

« *d*) Haidouwis de la Bairre de Chapponruie (1) acquitte pour toujours à Jacques de ..... (2), chancelier de la grande église de Metz, la masure « que fuit maixon que cist en « Choppourue ». — Cist escris fuit fait lou samedi devant feste S. Jehan Baptiste quant il ot à milliaire MCCC et LXXVI ans. Jehans Paipperel l'escrit de l'airche Joffroy d'Ex.

« *e*) « Catherine femme Arnoult Berniscop de Chappon- « ruis que fuit » acquitte à sire [Jacques de] ...., chanoine et petit chancelier de la grande église de Metz une masure. — Cest écris fut fait .... quant il ot à milliaire MCCC et LXXVI ans. Jehans Paipperel l'escript. »

CHRONIQUE.

—

FOLKLORE. — LA LÉGENDE DE L'EUNUQUE.

Depuis une vingtaine d'années, les études de folklore ont pris un essor extraordinaire ; la bibliographie en est fort considérable et des revues spéciales, dirigées par de vrais

(1) Cf., plus loin, *Chopponrue*, *Chapponruis ;* serait-ce la Chapellerue ?

(2) A cette époque D'Hannoncelles (*o. c.*, I, 259) indique comme chanceliers : « 1364, Nicolle Baudoche. — 1380-89, Gérard de Mouzon. » Mais le titre donné ici à Jacques ne paraît pas exact ; car c'est évidemment lui qui, dans la pièce suivante, est qualifié « *petit* chancelier de la grande église de Metz ».



savants, leur sont consacrées. Comme l'archéologie en général, cette science nouvelle procède principalement par recherche des faits, enquêtes sur leur valeur documentaire, classement en groupes similaires, puis comparaison, de nature à établir les situations réciproques et à former des rapprochements. Il est reconnu à présent que les légendes réellement spéciales à un personnage ou à une localité sont rares. En des pays très éloignés et en des temps trés différents, on rencontre les mêmes traditions, variées pour les détails mais pareilles dans le fond ou dans les données primitives, qui, très simples au commencement, s'accroissent peu à peu et se développent de diverses manières, suivant les circonstances accidentelles et les habitudes des régions où ces traditions se propagent. Je ne serais donc pas surpris que l'on retrouvât en plusieurs contrées la légende lotharingienne de l'eunuque, dont je vais parler, et il me paraît utile d'appeler l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à la rechercher en tous lieux.

Longtemps, avec beaucoup d'autres personnes, j'ai cru cette légende particulière au comté de Chiny ; mais je l'ai rencontrée ensuite au-delà des bornes de cet État ; puis, enfin, elle m'a été présentée sous une autre forme à Senon, près d'Etain. C'est ce que je vais raconter.

Les comtes de Chiny, de deux dynasties rattachées par le sang, ont conservé l'indépendance de leur État du xe siècle jusqu'au xive, époque à laquelle, après des démembrements et des vicissitudes singulières, il fut définitivement annexé au duché de Luxembourg. Or, ces comtes ont laissé chez les descendants de leurs sujets un renom des plus remarquables, et l'on n'a pu accepter que leur disparition n'ait pas été le résultat d'un événement anormal.

Ecoutons d'abord, relativement à cette étonnante popularité, le dernier historien de ces comtes, le R. P. Hipp. Goffinet :

« Bien que, dit-il, la famille régnante de Chiny ait disparu

de nos contrées depuis plus de cinq cents ans, sa mémoire n'a pas cessé d'y être en vénération. Avant la Révolution française, il était d'usage dans beaucoup de paroisses de célébrer annuellement un service funèbre pour ceux que l'on appelait partout « nos anciens bienfaiteurs ». Aucune fondation n'existait cependant ; mais, aux yeux du peuple, c'était un devoir bien naturel, celui de la reconnaissance. Ce pieux usage, aussi honorable aux obligés qu'aux bienfaiteurs, n'a pas été complètement anéanti par les bouleversements et les rapines de la Révolution ; puisse-t-il subsister longtemps encore (1) ! »

Mais, laissons maintenant le même historien nous retracer la légende. Il le fait au sujet de l'épitaphe de Marguerite de Lorraine, dernière comtesse de Looz et de Chiny, qui mourut, pense-t-on, en 1349 ; dans ce texte, que je crois, du reste, très postérieur (2), le R. P. Goffinet s'arrête sur ces mots : *posteritatis spe destitutus vel diffisus*. « L'auteur de l'épitaphe, dit-il, les applique mal à propos au comte Arnulphe III, qui n'eut pas lieu de craindre un manque de postérité. Mais il n'est pas impossible que cette phrase ait été inspirée par une tradition populaire d'une extrême ténacité. Mantellius la rapporte dans son histoire de Looz, et elle existe encore dans le comté de Chiny. La voici. On s'y raconte toujours que la maison de Chiny fut éteinte par suite d'un crime de castration, commis par un oncle dénaturé sur la personne de l'héritier du comté, son neveu. Inutile de

(1) Hippolyte Goffinet, *Les comtes de Chiny, Etude historique* (Arlon, 1880), p. 3.

(2) *Notes historiques sur la Maison de Lorraine*, Nancy, 1882 (extr. des *Mém. Soc. d'arch. lorr.*) ; v. p. 56 note. Je n'ai pas osé là émettre un avis sur la valeur de l'épitaphe, mais j'ai reproduit un passage de Dom Calmet (*Hist. de Lorraine*, 1re édit., t. II, col. 574, note *e*) qui dit « cette épitaphe écrite sur un parchemin, d'une main très nouvelle, suspendue près le tombeau de la Princesse Marguerite. Le tombeau est ancien, mais on n'y voit ni inscription ni date ».

demander des noms et des dates : le peuple n'a de mémoire que pour les faits singuliers ou à sensation. Exaspéré de l'injure faite à son fils, le comte jura de punir de mort le coupable et courut mettre le siège devant son manoir, situé, disent quelques-uns, sous Florenville, vers Martué. Quand la brèche fut praticable, le comte de Chiny fit lancer dans la place une lettre adressée à sa sœur, femme du coupable. C'était un sauf-conduit pour elle, pour ses enfants et pour ce qu'elle pourrait elle-même emporter. Une heure après, on vit s'abaisser le pont-levis et apparaître la noble dame entourée de ses jeunes enfants et portant sur ses épaules ce qu'elle avait de plus cher, son mari. On trouve ailleurs des légendes semblables à celle-ci (1). »

La seconde partie de cette tradition est, en effet, très répandue, sans pourtant qu'il me souvienne de l'avoir rencontrée en Lotharingie. Je ne m'y arrêterai pas. Mais la première, celle de l'eunuque, offre un attrait beaucoup plus grand. — D'après ce que je crois me rappeler avoir entendu raconter dans le comté de Chiny, et plutôt encore dans le pays de Longuyon, le comte, père de la victime, ou même ce dernier personnage lui-même, devenu comte, n'aurait trouvé rien de mieux, pour enlever à son cruel oncle l'héritage convoité, que de disséminer les terres domaniales en donnant notamment aux communes les bois situés sur leur territoire. A Longuyon même, contrairement à la vérité historique, la tradition veut que cette ville ait fait partie du comté de Chiny, et que les bois communaux aient été donnés par le dernier de ces petits souverains (2). Un don analogue se raconte dans la localité où le R. P. Goffinet place l'histoire de la forteresse assiégée par le comte de Chiny ; mais là, le dernier comte aurait été la victime de son propre frère.

(1) Hipp. Goffinet, *o. c.*, p. 481-482.

(2) J'en ai déjà dit un mot dans ma brochure bibliographique : *La paroisse de Longuyon* (Montmédy, 1890), p. 13.

On lit en effet, dans les *Communes luxembourgeoises* (t. III, 1890, p. 1038, note) :

« Voici une légende qui a cours dans le pays au sujet de la grande donation du comte de Chiny aux communes du comté :

« Au moyen-âge existait le Château-Fort, dit *de la Cou*, « situé dans la prairie de la ferme, longeant la Semois, ban « de Martué. L'emplacement du château est encore marqué « par des fossés, et, il y a vingt-cinq ou trente ans, on y « trouvait encore des débris de diverses sortes.

« Ce château était occupé par le frère du comte de Chiny « lequel, pour capter la fortune de son frère, lui avait fait « subir l'opération pratiquée sur les gardiens du sérail.

« Arrivé à un certain âge et se rendant compte de sa « fâcheuse situation physique et de la méchanceté de son « frère, il aurait donné aux communes formant l'ancienne « gruerie de Chiny, les droits usagers dans la forêt de ce « nom, droits actuellement abolis par suite du partage de la « dite forêt entre les communes usagères. »

« (Note de M. Collard, secrétaire communal à Florenville, 1889.) »

Nous allons enfin retrouver cette légende, mais sous un aspect très différent, à Senon, près de Briey, où existe une église fort belle et spacieuse, bâtie, dans la première partie du XVIe siècle, par un opulent dignitaire ecclésiastique originaire du lieu, le protonotaire apostolique Léonard Waltrin.

En 1888, j'ai lu, à la Société de Bar-le-Duc, un travail sur ce personnage et sur l'église de Senon (1), que j'avais visitée

(1) *Mém. de la Soc. des Sciences, Lettres et Arts de Bar-le-Duc ;* 2e série, t. VIII, p. xiij (procès-verbal de la séance du 2 mai 1888). Cf. mon article *Taque de foyer du Musée archéologique d'Arlon aux armoiries de Léonard Waltrin, protonotaire apostolique, natif de Senon (Meuse), 1573,* dans *les Communes luxembourgeoises*, t. Ier (suppl., 1891), p. 748-752. — Voir aussi ma brochure *Le musée de Longwy* (Montmédy, 1893), p. 12-14.

quelque temps auparavant avec le regretté abbé N. Robinet, travaillant alors au *Pouillé* de Verdun, dont sa mort prématurée ne lui a permis de publier que le premier des trois tomes projetés.

Mais, aux yeux du peuple, ce n'était point assez pour cette grande église d'avoir été bâtie dans des conditions naturelles par un protonotaire. Il fallait que ce fût un évêque, voire même un cardinal : le cardinal Huin, natif d'Etain, où son souvenir est demeuré ; il fallait, en outre, que le démon s'en mêlât, personnellement et moralement, par la suggestion d'actions criminelles, dont la construction de l'édifice aurait été le rachat.

Voici donc ce que, depuis la rédaction de mon travail sur Léonard Waltrin et au mois de février 1888, a bien voulu m'écrire l'abbé Robinet :

« Toutes les légendes des anciennes églises se répètent au sujet de celle de Senon : c'est le diable qui a porté les pierres en une nuit... *Guillaume Huin avait un eunuque* (1) *dont il avait capté la fortune ; il a voulu la restituter en construisant l'église de Senon*... On ose à peine l'écrire !... *Un homme, quelques-uns disent un évêque, avait violé nombre de femmes ; l'officialité le condamna à construire une église dans laquelle il y aurait autant de fenêtres que de victimes*, etc., etc. »

Cette tradition d'un eunuque dont on capte ou veut capter l'héritage, appliquée surtout au cardinal Huin, d'irréprochable mémoire (2), et à l'église de Senon, paraît bien extraordinaire. Je pense donc qu'il convient d'y voir la dérivation d'une légende répandue sous des formes variées, et

(1) La légende l'indiquerait-elle comme devenu eunuque du fait de l'évêque ?

(2) J'ai dit quelques mots de ce prélat dans *les épitaphes* de l'église d'Etain ; Bar-le-Duc, 1887 (extr. des *Mém. de la Soc. de Bar-le-Duc*), v. p. 27-31.

qu'il serait intéressant de rechercher ailleurs. Et, d'une manière générale, je me permets d'engager nos confrères à s'enquérir de tous les documents du folklore lotharingien, en ce moment où les études de ce genre deviennent réellement scientifiques, mais où les progrès de l'instruction publique, et parfois les facéties des écrivains, font disparaître ou dénaturent les vieilles légendes.

Léon GERMAIN.

EPITAPHE D'ANICETUS, ORIGINAIRE DE LA CITÉ DE METZ (1).

D ♡ M
ANICETI
CIVISM
EDIOMA
TRICI
V A N
X I I X

D'après l'original (Musée de Sens).

Cippe prismatique mesurant 1m 60 de hauteur sur 0m 53 de largeur et 0m 40 d'épaisseur. Il a la forme d'une porte dont les montants sont figurés par deux fausses colonnes et le battant par un cadre. Les colonnes supportent à la partie supérieure un fronton triangulaire. Au-dessous, entre le fronton et le battant, est un cartouche à queues d'aronde qui forme la partie transversale de la porte. Dans ce cartouche sont gravés les sigles M D séparés par une feuille de lierre. — La grandeur des lettres de l'inscription croît à chaque ligne ; les A n'ont pas de barre transversale, mais un petit appendice en forme de virgule, tracé de gauche à droite. Les lettres

(1) Extr. de : P. Arnauldet, *Inscriptions antiques de la Quatrième Lyonnaise*, dans les *Mém. Soc. Antiquaires de France*, 1893 (parus en mars 1896), p. 113-114. — L. Germain.

M A dans *Mediomatrici* sont liées. A la dernière ligne, le nombre 18 est exprimé par soustraction : XIIX au lieu de XVIII.

Nous connaissons la provenance de ce monument par Lallier : il vient des murs de Sens ; il a été trouvé dans les fondations du mur de M. Vernay, près de la porte Formeau. Il est conservé sous les hangars du jardin de la Mairie.

Bulletin de la Société archéol. de Sens, t. Ier. — Lallier, *Recherches*, p. 43 et pl. V, n°3. — Julliot, *Catal.*, 1866, 1867 et 1891.

D(*iis*) *M*(*anibus*) | *Aniceti* | *civis M* | *ediorna* | *trici.* | *V*(*ixit*) *an*(*nis*) XIIX.

1. *Aniceti.* Le défunt ne porte qu'un seul nom, d'origine servile, emprunté au grec Ἀνίκητος (invaincu-invincible). C'est celui sous lequel on avait l'habitude de le désigner.

2. *Civis Mediomatrici* = originaire de la cité de Metz. A partir de l'édit d'Antonin Caracalla, qui étendit le droit de cité à tous les habitants de l'empire, la désignation de la tribu est généralement remplacée dans les inscriptions par les mots *civis, domus*, suivis de l'indication de la patrie. *Civis Mediomatricus* veut dire : originaire de la cité de Metz.

La *civitas Mediomatrica*, capitale *Divodurum* (Metz), fit partie de la Ia Belgica, capitale *Augusta Treverorum* (Trèves), Cf. *Les inscriptions des Mediomatrici* dans Robert et Cagnat, *Epigr. de la Moselle*, t. I, p. 4 ; t. II, p. 11, 15, 20.

P. ARNAULDET.

LA FÊTE DU MALHEUR A VÉZELISE, AN III.

On lit dans le *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques (1895, p. 293) sous la signature de M. A. Aulard, membre du Comité :

« M. Duvernoy, correspondant du Ministère, à Nancy, a

communiqué deux textes empruntés aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle :

« 1° *Arrêté du district de Strasbourg (22 frimaire an III) pour activer la fabrication des sabots destinés à l'armée.....*

« 2° *Procès-verbal de la fête du Malheur célébrée à Vézelize (30 brumaire an III).* — Il s'agit ici d'une fête en l'honneur des indigents inscrits sur le livre de la bienfaisance nationale. Les détails en sont assez curieux pour l'histoire sociale et morale de la Révolution. Je propose le dépôt aux Archives. »

L. G.

CRISTAL GRAVÉ DE LOTHAIRE II, ROI DE LORRAINE.

Dans le compte rendu d'une séance à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 27 septembre 1895 (1), nous lisons :

« M. Babelon fait une communication sur la gravure en pierres fines à l'époque carolingienne. Après avoir démontré que la glyptique était tombée dans une décadence profonde à l'époque mérovingienne, M. Babelon signale une renaissance brillante de cet art, au IXe siècle, sous les successeurs de Charlemagne. Cette renaissance est représentée par divers monuments, entre autres : un grand disque de cristal représentant l'histoire de Suzanne, gravé par ordre de Lothaire II, roi de Lotharingie, et conservé au British Museum..... Au milieu du Xe siècle, la gravure en pierres fines retomba dans la barbarie d'où elle ne sortira de nouveau qu'au temps de Suger. »

L. G.

(1) *Revue de l'Art chrétien*, 1896, p. 39.

ARMORIAL DE LORRAINE MANUSCRIT, A LA BIBLIOTHÈQUE DE BESANÇON

Il existe, du siècle dernier, quantité d'armoriaux des duchés de Lorraine et de Bar, qui paraissent avoir été faits soit pour des amateurs, soit pour des magistrats des différentes juridictions où l'on avait besoin d'être renseigné sur l'état des personnes et sur la qualité des familles. Plus ou moins variés, ces recueils paraissent néanmoins se rattacher à un prototype, ou dériver d'une même manière d'apprécier et de classer les familles; il en est qui se bornent aux anoblis; mais le plus grand nombre y ajoutent les gentilshommes, les écuyers et assez souvent aussi les familles considérées comme appartenant à l'ancienne chevalerie.

La plupart des propriétaires actuels de ces armoriaux s'en exagèrent l'intérêt et la rareté; très fréquemment ils croient avoir en leur possession les manuscrits de Dom Pelletier, sans observer que ce Bénédictin entendait publier, non pas un simple *Armorial*, mais bien un *Nobiliaire* des deux duchés; de plus, l'on n'a pas encore prouvé l'existence de manuscrits des deux volumes qu'il devait consacrer aux écuyers et aux chevaliers : j'ai souvent ouï dire qu'ils ont été détruits après l'assassinat de l'auteur; et, en outre, on ne sait pas exactement à quel degré d'élaboration étaient poussés ces travaux.

Le seul manuscrit que je connaisse comme étant certainement de Dom Pelletier, c'est l'Armorial du château de Saulxures, dont a parlé J. Cayon (1); mais c'est là un ouvrage

(1) Il appartenait en 1850 au comte Albert de Rutant; v. Jean Cayon, *Ancienne Chevalerie*, p. XXII. Le même prétend que l'un des manuscrits originaux de Dom Pelletier existe : « Un curieux délicat et zélé, dit-il, M. de Gourcy, entre autres monuments de ce genre, possède particulièrement l'œuvre inédite jusqu'ici de cet auteur infortuné, sur l'ancienne chevalerie de Lorraine... » La suite fait assez voir, ce me semble, que ce n'était pas le manuscrit destiné à l'impression.

spécial qui devait être offert à l'empereur François. Il ressemble du reste, pour la composition et l'ordonnance, à beaucoup des autres armoriaux du temps.

C'est sans doute dans la même catégorie qu'il faut faire rentrer un manuscrit de la Bibliothèque de Besançon, dont M. le Conseiller P. Lallemand m'a adressé la description suivante ; il ne s'illusionnait nullement sur l'importance de ce travail, mais pensait, et je suis de son avis, qu'il convient de signaler les ouvrages curieux, relatifs à la Lorraine, qui existent dans des dépôts étrangers à notre province.

Cet Armorial appartenait à un membre de la famille de La Lance dont il porte l'*ex-libris;* déjà nous avons à la bibliothèque de la Société un ouvrage, en un volume, qui semble offrir à peu près la même composition et fut fait « par le baron de Lalance, 1834 (1) ».

Voici la description envoyée par M. P. Lallemand :

Bibliothèque de Besançon

Armorial de Lorraine, manuscrit attribué à Dom Ambroise Pelletier, n°s 701, 702, mss.

Cet armorial, en deux volumes petit in-f°, est d'une écriture fine, mais lisible, de la fin du siècle dernier.

Chaque volume porte l'*ex-libris* d'un membre de la famille de La Lance (*D'azur à trois annelets d'argent.* Couronne de comte. Supports : à dextre un lion rampant ; à sénestre un lion couché. Devise : *hac virtutis iter.*)

Le premier volume est intitulé : *Armorial général des Duchés de Lorraine et de Bar.*

Il est divisé en trois parties :

Première partie, contenant les *Anoblis.* — 341 pages. — Courte préface, non signée, indiquant le plan de l'ouvrage. — Dissertation sur la noblesse copiée dans le Nobiliaire. —

(1) J. Favier, *Catal. des manuscrits de la Société d'archéologie lorraine*, n° 195.

Puis l'armorial, orné de nombreux blasons à l'aquarelle, d'une exécution soignée, mais mal dessinés.

Deuxième partie, contenant les reprises de noblesse maternelle. — 21 pages, sans blasons.

Troisième partie, contenant les gentils-hommes étrangers et les nobles confirmés, maintenus, reconnus et déclarés tels par les souverains de la Lorraine. — 60 pages ; nombreux blasons.

Le tout est une copie abrégée du *Nobiliaire*. L'auteur se contente presque toujours de copier l'indication des armoiries et la date de l'anoblissement ; il passe la partie biographique. Son seul travail original consiste dans le soin qu'il a pris de placer dans deux chapitres spéciaux les reprises de noblesse maternelle et les confirmations de noblesse étrangère.

Le deuxième volume est intitulé : *Armorial général des maisons d'ancienne Chevalerie des Duchés de Lorraine et de Bar*, anno 1686. — 259 folios ; blasons peints en tête de presque tous les folios.

C'est une copie du *Simple crayon* de Husson-l'Escossois.

« En résumé, conclut M. Lallemand, cet armorial manuscrit est une œuvre de patience ; mais il ne contient, je crois, aucun document inédit.

« Je n'y ai trouvé aucune date. Je serais porté à l'attribuer à un membre de la famille de la Lance dont il porte l'*ex-libris*. La notice sur cette famille, dans le second volume, est continuée au XVIII[e] siècle. »

L. G.

REGISTRE DE COMPTES DE LA VILLE DE BADONVILLER.

On lit dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, au procès-verbal de la séance du 11 décembre 1895 (p. 323) :

« M. Prou, bibliothécaire, transmet de la part d'un religieux bénédictin, Dom de la Tremblaie, un manuscrit trouvé

par ce dernier dans la bibliothèque de feu notre confrère Anatole de Montaiglon ; ce manuscrit, in-folio, porte le timbre de la Société des Antiquaires et paraît être sa propriété ; il renferme les comptes de la ville de Badonvillier au commencement du XVIIIe siècle.

« M. le Président se fait l'interprète des remerciements que la Société doit au P. de la Tremblaie pour cette restitution. Puis la Société décide, par un vote à mains levées, que le manuscrit en question sera offert en don à la Bibliothèque nationale. »

Nous pensons que la localité désignée est Badonviller en Meurthe-et-Moselle, plutôt que le petit village de Badonvilliers dans la Meuse. L. G.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire numismatique du Barrois ; monnaies des comtes et des ducs de Bar, par M. Léon MAXE-WERLY ; Bruxelles, 1895, in-8, 265 p., figures.

L'important ouvrage que notre confrère M. L. Maxe-Werly vient de publier dans la *Revue belge de numismatique* (1894 et 1895), puis de faire tirer à part, mérite à tous égards d'être signalé ici. Le travail de F. de Saulcy sur le même sujet remonte à 1843 ; depuis, beaucoup de découvertes nouvelles ont été faites, et le progrès des connaissances historiques proprement dites devait s'étendre sur certaines questions monétaires. M. Maxe-Werly, si particulièrement versé dans les études numismatiques et dans l'archéologie barroise, était tout désigné pour composer cette monographie, dont nous ne pouvons mieux faire ressortir l'intérêt qu'en reproduisant l'appréciation donnée par M. A. de Barthélemy, lorsqu'il a offert l'ouvrage, au nom de l'auteur, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L. G.

« Cette série monétaire a déjà été étudiée par Mory d'El-

vange, Tobiesen et Saulcy ; mais, depuis cinquante ans que ce dernier a présenté sur les monnaies barrisiennes un travail critique, nombre de pièces nouvelles ont été signalées, ainsi que des documents d'archives restés inédits. M. Maxe-Werly a repris le travail de Saulcy, l'a considérablement augmenté et modifié. Aujourd'hui, il donne un travail définitif composé avec le soin méticuleux qu'il apporte à ses recherches. On pourra encore rencontrer des pièces barrisiennes nouvelles, mais je crois qu'elles se classeront naturellement dans la monographie de M. Maxe-Werly sans modifier sa classification.

« Les comtes et les ducs de Bar ont émis des monnaies à leur nom pendant trois siècles et demi, depuis le milieu du XIIIe siècle jusqu'en 1575. L'étude de ce monnayage permet d'apprécier un détail qui a son importance. Généralement on admet qu'un personnage pourvu d'un fief dans lequel il était en quelque sorte souverain, sauf la suzeraincté du roi, avait le droit de frapper monnaie ; il jouissait, répète-t-on, de droits régaliens. Je crois que c'est une erreur, particulièrement en ce qui concerne l'ancienne France, où le roi ne concéda le droit de monnayage que très tardivement aux seigneurs laïques. On en a la preuve dans les duchés de Bretagne et de Bourgogne.

« Le comte de Bar au milieu du XIIIe siècle, voyant autour de lui, en Champagne, en Bourgogne, en Lorraine, les seigneurs laïques et ecclésiastiques avoir leur monnaie, voulut les imiter. Il y avait là des profits à ne pas négliger. Il eut donc sa monnaie à Bar. Mais, peu après, la royauté voulut arrêter cette tendance générale à usurper ses droits, et en 1314, parut l'ordonnance qui énumérait les prélats et les barons de France à qui ce privilège était maintenu : le comte de Bar n'y était pas compris. Que fit-il ? Son fief, depuis 1302, était partagé en deux zones : le Barrois mouvant, sur la rive gauche de la Meuse, qui relevait du roi de France ; le Barrois non mouvant, sur la rive droite, qui restait terre

lorraine. Le comte de Bar transporta la fabrication de sa monnaie dans le Barrois non mouvant, où lui et ses successeurs purent librement faire de la monnaie en or et en argent et imiter le numéraire du roi de France et de leurs voisins sans être inquiétés. Peut-être est-ce ainsi qu'il faut expliquer l'origine du monnayage barrisien. Quelque chose de semblable eut lieu en Bourgogne, où les ducs abandonnèrent leur atelier de Dijon pour transporter en Franche-Comté le centre de leur fabrication monétaire (1).

NECROLOGIE

—

M. AUGUSTE PROST.

Le savant érudit de Metz dont nous avons récemment annoncé la mort, était membre titulaire de la Société d'archéologie lorraine depuis 1852, c'est-à-dire depuis les premières années de sa fondation. Il était né à Metz, le 11 août 1817 ; la mort l'a donc enlevé à 79 ans. Prost, qui avait passé dans la banque les premières années de sa jeunesse, sentit s'éveiller sa vocation archéologique, lors de la tenue à Metz, en 1846, du Congrès archéologique de France. Depuis cette date jusqu'à sa mort, il n'a cessé de donner chaque année quelques articles sur l'histoire de sa cité ; certains d'entre eux sont devenus dans la suite de gros volumes. Nous ne pouvons dresser ici une bibliographie de ses œuvres ; nous renvoyons à l'article que lui a consacré, en 1886, M. Nerée Quépat dans son *Dictionnaire biographique de la Moselle ;* Quépat cite de lui 126 brochures ou ouvrages, et cette liste s'est considéra-

(1) *Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus* des séances de l'année 1896; 4e série, t. XXIV, Bulletin de mars-avril ; p. 112-113. — La *Revue historique*, juillet-août, 1896, p. 403, signale un compte rendu du même ouvrage publié dans le *Bulletin critique*, 1896, n° 15. — V. aussi *Annales de l'Est*, 1896, p. 576.

blement allongée ; car Prost a travaillé jusqu'à son dernier soupir. Nous devons nous borner à signaler ici ses grands ouvrages. Ce sont d'abord ses *Etudes sur l'histoire de Metz*, parues en 1865 et où il dégage avec sûreté les éléments réels que cachent les anciennes légendes messines ; ce sont ses belles recherches sur la *Cathédrale de Metz* où il a réussi à reconstituer l'édifice du ve et celui du xie siècle et où il fournit tant de renseignements précieux sur le monument actuel. Ce sont les deux gros volumes consacrés à *Corneille Agrippa*, ce personnage si étonnant du xvie siècle qui vécut pendant quelque temps à Metz et qui se livra avec passion aux sciences occultes. Ce sont enfin ses travaux sur le *Patriciat dans la cité de Metz*, sur les *Paraiges messins* et d'autres articles sur les anciennes coutumes messines qui se sont condensés en quelque sorte dans son volume : *Les institutions judiciaires dans la cité de Metz*. La préface mise à la tête de cet ouvrage et dans laquelle il nous parle avec amour de ses notes et de ses travaux peut passer pour son testament scientifique. Ajoutons que Prost a joué un grand rôle à Metz comme conseiller municipal, et que sa déposition au procès Bazaine a fait sensation.

Notre confrère en mourant a légué à la Société des antiquaires de France une somme de 100.000 francs ; il a fondé à l'Académie des inscriptions un prix annuel de 1.200 francs à décerner au meilleur travail fait par un Français sur l'Histoire de Metz. Sa dernière pensée a été ainsi pour sa ville natale qu'il a tant aimée.

C. P.

M. LOUIS JOUVE.

Le 18 juillet est décédé, à l'âge de 82 ans, mais en pleine puissance de travail, M. Louis Jouve, bibliothécaire à l'Arsenal. Bien qu'il fût notre confrère depuis 1864, c'est, croyons-nous, seulement dans ses dernières années que notre *Journal* d'archéologie eut une part de ses travaux ;

mais cette part, jalons d'un important travail sur les artistes de Damblain, a été fort appréciée.

Vosgien de naissance et d'âme (il naquit à Epinal le 11 mai 1814), L. Jouve a voulu se consacrer tout entier à son cher département : il devint professeur d'histoire et de littérature ; mêlé aux luttes de 1848, il semble avoir conservé jusqu'aux derniers moments, ses convictions de cette époque ; mais elles n'ont pas eu, que nous sachions, d'influence sur ses œuvres scientifiques, qui dénotent le calme d'esprit et la hauteur de vue du savant. Il ne tarda pas, du reste, à abandonner les querelles décevantes de la politique pour s'appliquer à l'étude de l'histoire et des vieilles traditions : il publia des descriptions et des récits de voyages, des chroniques, des chansons en patois, des noëls dans le même langage populaire et une *Bibliographie du patois lorrain* (1866). C'est lui qui a fait connaître, d'une manière étendue et fort intéressante, le département des Vosges (moins Plombières), dans la *Lorraine illustrée*, publiée par la maison Berger-Levrault en 1886.

Quelques années auparavant, M. Jouve avait concourru pour la position de Conservateur du Musée départemental, à Epinal. N'ayant pas été nommé, il se fixa dans ses fonctions à la bibliothèque de l'Arsenal et s'occupa surtout de recherches sur les anciens artistes de Bassigny vosgien, notamment les Briot, Pierre Woeiriot et sa famille (1). Il a publié dans notre *Journal :*

Note sur les Briot, année 1891, pp. 7-9.

(1) Citons ces trois brochures (in-12, à Paris, chez l'auteur), imprimés, croyons-nous, la première à ses frais (le titre se rapporte à un ouvrage de M. F. Bouvier), les deux autres dans un journal de Neufchateau :

Biographie générale des Vosges. Woeiriot. Les Briot. Fratrel. 1890, 80 p.

Les Wiriot et les Briot, artistes lorrains du XVIe *et du* XVIIe *siècle. Nouvelles esquisses*, 1891, 136 p.

Pierre Woeiriot et sa famille. Critique de la brochure... intitulée Les Wiriot-Woeiriot, 1892, 56 p.

Quelques remarques sur les Briot, pp. 90-93.

Note sur la mort du graveur Nicolas Briot, pp. 264-266.

Nicolas Briot, médailleur et mécanicien, 1580-1646, année 1893, pp. 28-36.

Portraits de J. Roussat, par P. Woeiriot et N. Briot, pp. 284-289.

Jean Viriot, d'Epinal, professeur à Milan, année 1894, pp. 55-68, 75-81.

Portrait de Nicolas Clément, auteurs des « Rois et ducs d'Austrasie », poème latin illustré par Pierre Woeiriot, son ami, année 1895, pp. 193-206.

Les circonstances nous avaient personnellement associé d'une manière particulière aux recherches des dernières années de l'auteur et nous ont mis à même d'apprécier ses rares qualités de bienveillance, d'obligeance et de franche cordialité; il possédait, à un point très élevé, le sentiment de la probité scientifique et de la dignité de l'historien. Cependant, avec l'autorité que lui donnait son âge, son expérience et son savoir, il ne s'est pas retenu de se montrer, à l'occasion, fort sévère et mordant contre ceux à qui il reprochait de manquer aux devoirs de l'érudit ou de l'écrivain.

Fondés à croire que la collaboration de M. Jouve nous continuerait longtemps, sa perte nous est très sensible. Espérons, du moins, que l'œuvre considérable dont il s'occupait depuis plusieurs années, et qui devait être fort avancée, sera retrouvée en état d'être facilement complétée et publiée.

LÉON GERMAIN.

M. CLAUDE BONNABELLE.

Presque subitement vient de disparaître un de nos confrères qui, par une vie toute de labeur et de dévouement aux œuvres locales, s'était attaché, à un point remarquable, l'estime de ses concitoyens : au commencement de septembre encore, nous recevions de M. Bonnabelle un important envoi de



ses publications, destiné en partie à la bibliothèque de notre Société ; un peu auparavant, nous avions été heureux de le voir à Nancy, à notre Musée, plein d'entrain et de disposition au travail ; quelques jours après, nous étions consternés d'apprendre sa mort.

Claude Bonnabelle, décédé le 15 septembre, naquit à Nancy en 1824 ; toutefois, depuis plus de quarante ans, il s'était fixé à Bar-le-Duc, qu'il n'a jamais quitté. Enfant du peuple, il fit des études incomplètes mais solides, qui lui permirent de choisir la profession de typographe et d'y parvenir assez rapidement à une position supérieure. Profondément attaché à son pays, à la cause de l'enseignement et aux études historiques, Il fut longtemps gérant et rédacteur du *Bulletin de l'instruction publique*, prit part à la fondation de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, qui l'an dernier l'avait élu son président, devint membre et collaborateur de notre Société d'archéologie lorraine, et enfin fonda, malgré beaucoup d'obstacles, la Section meusienne de la Société de géographie de l'Est, ainsi que le Musée géographique et ethnographique, établi au chef-lieu du département. En même temps, Bonnabelle faisait paraître l'*Almanach de Bar-le-Duc*, devenu ensuite l'*Annuaire de la Meuse*, qu'on peut citer comme un modèle du genre et dans lequel il consacrait d'habitude une place à la chronique départementale et à l'archéologie.

L'un de ses projets était la confection d'un grand travail historique et géographique, *Le département de la Meuse,* composé de notices plus ou moins étendues sur chacune des communes ; il a publié une soixantaine de ces notices, dont quelques-unes atteignent l'épaisseur d'une forte brochure ; celles de Dun, d'Etain et de Montiers-sur-Saulx sont imprimées dans nos *Mémoires* de 1874, 1878 et 1880.

Les obsèques de M. Bonnabelle ont été une véritable manifestation de sympathie et de reconnaissance. M. Demoget, parlant au nom de la Société des Lettres, Sciences et

Arts, a retracé en termes éloquents la vie si utilement active du défunt ; le président de la Section meusienne de la Société de géographie, M. Merceron, a rendu hommage au créateur de ce groupe et de son Musée ; enfin, notre confrère M. Pfister, président de la Société de géographie de l'Est, a rappelé les nombreux services et travaux scientifiques de ce pacifique champion, qu'il sera difficile de remplacer.

Léon GERMAIN

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Par M. Gouvy, maître de forges, à Dieulouard : Collection remarquable d'objets pour la plupart en très bel état de conservation, savoir : amphore ; grand vase à col avec deux anses ; cruches (4 pièces) ; écuelles de différentes formes (8 pièces) et divers fragments de poteries, avec des clous en fer, le tout provenant d'un cimetière gallo-romain situé entre le canal et le chemin de fer. — M. Bertrand, instituteur à Dieulouard, a fait hommage du plan dressé par lui de la partie du territoire de la commune où se trouvent les sépultures qui ont été découvertes.

— M. Jules Thirion, instituteur à Coyviller, par l'intermédiaire de M. Beaupré : Hache en pierre polie, trouvée au lieudit : aux Epinettes.

ENVOI DE L'ÉTAT.

Portrait de Madame de Graffigny, copie par Granès.

Portrait de Clodion, copie d'un dessin au crayon, dont l'original se trouve au Musée lorrain.

Pour la commission de rédaction, le Président: Ch. GUYOT.

NANCY. — IMPRIMERIE CRÉPIN-LEBLOND, 21, RUE SAINT-DIZIER.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

45e ANNÉE. — 11e NUMÉRO. — NOVEMBRE 1896.

Procès-verbal de la séance du 7 Août 1896.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

M. le Président donne connaissance d'une lettre du Ministre des Beaux-Arts annonçant une allocation de 2.500 fr. pour achever de payer les dépenses d'aménagement du Musée lorrain.

Le programme du congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à Paris, le 20 avril 1897, est déposé sur le bureau de la Société, ainsi que le programme du concours de l'Académie de Metz pour 1896-97.

Présentations.

M. le comte de la Tour-en-Voivre, 30, place de la Madeleine à Paris, par MM. le marquis de Nettancourt-Vaubécourt, L. Germain et Ch. Guyot.

M. Paul Bœswilwald, inspecteur général des monuments historiques, 5, boulevard Saint-Michel, Paris, par MM. Ch. Guyot, Cournault et L. Wiéner.

Suivant l'usage et en raison des vacances, ces deux candidats sont déclarés immédiatement membres de la Société.

Remerciements.

MM. de Maillier, Baudon, comte Laurens de Rouvroy, membres nouvellement admis, ont envoyé des lettres de remerciement.

Nécrologie.

On annonce la mort de notre confrère, M. Louis Jouve, bibliothécaire à l'Arsenal.

Distinctions obtenues par les membres de la Société.

Notre confrère, M. Louis Heitz, percepteur à Vézelise, a été nommé officier d'Académie.

Ouvrages offerts à la Société.

Le P. de la Croix : *Mémoire au Comité des travaux historiques* (*fouilles d'Yzeures, Indre-et-Loire*) ; in-4°, 11 p.

Misset : *Un contre-sens, ou la croix de Lorraine dans la basilique de Domremy ;* Paris 1896, in-8°, 7 p.

A. Baudon : *La cloche de l'église de Doux* (*Ardennes*) ; Reims, 1896, in-8°, 8 p.,.

F. Houzelle : *Un cimetière franc-mérovingien à Aubermont* ; Bar-le-Duc, 1896, in-8°, 24 p., 4 pl.

Abbé Chatton : Photographies de Fléville, Port-sur-Seille, Amance, etc.

Recouvreur : Un ensemble de reproductions d'anciennes gravures sur l'abbaye de Rangéval, etc.

Enfin les publications des Sociétés avec lesquelles on fait échange.

Lectures.

M. Lefebvre donne lecture de son travail intitulé : *Une branche bâtarde des Beauvau. Les Blanchart*, travail destiné au *Journal.*

M. Ch. Guyot donne lecture du travail de M. Parisel, intitulé : *Les familles Levain d'Hacourt et Maillefert*, travail destiné au *Journal.*

Enfin, M. Ch. Guyot commence la lecture du travail de M. L. Germain, intitulé : *Les pierres tombales de l'église de Port-sur-Seille.*

MÉMOIRES

NOUVELLES DÉCOUVERTES A LA MOTHE

La Mothe nous réserve encore bien des surprises : on se rappelle la découverte si intéressante du bastion Saint-Nicolas, sur lequel la Société d'archéologie lorraine a fait placer une inscription, l'année dernière. Mais voici une exhumation plus récente et plus intéressante encore.

Le bastion Saint-Georges occupait le milieu de la ligne des remparts qui protégeaient la ville du côté du Mouzon ; il était destiné à commander la *Porte de France* (1). Or, entre ce bastion et l'emplacement du château situé vis-à-vis, à dix mètres environ du monument commémoratif que l'on érige en ce moment, sur le chemin qui descend vers Soulaucourt, se trouvait une grosse dalle à moitié recouverte de terre : elle fermait, croyait-on, l'orifice d'un puits.

Dans les premiers jours du mois de septembre de cette année, M. Peltier, carrier à Soulaucourt et chercheur infatigable, eut l'idée de lever cette pierre et de descendre dans

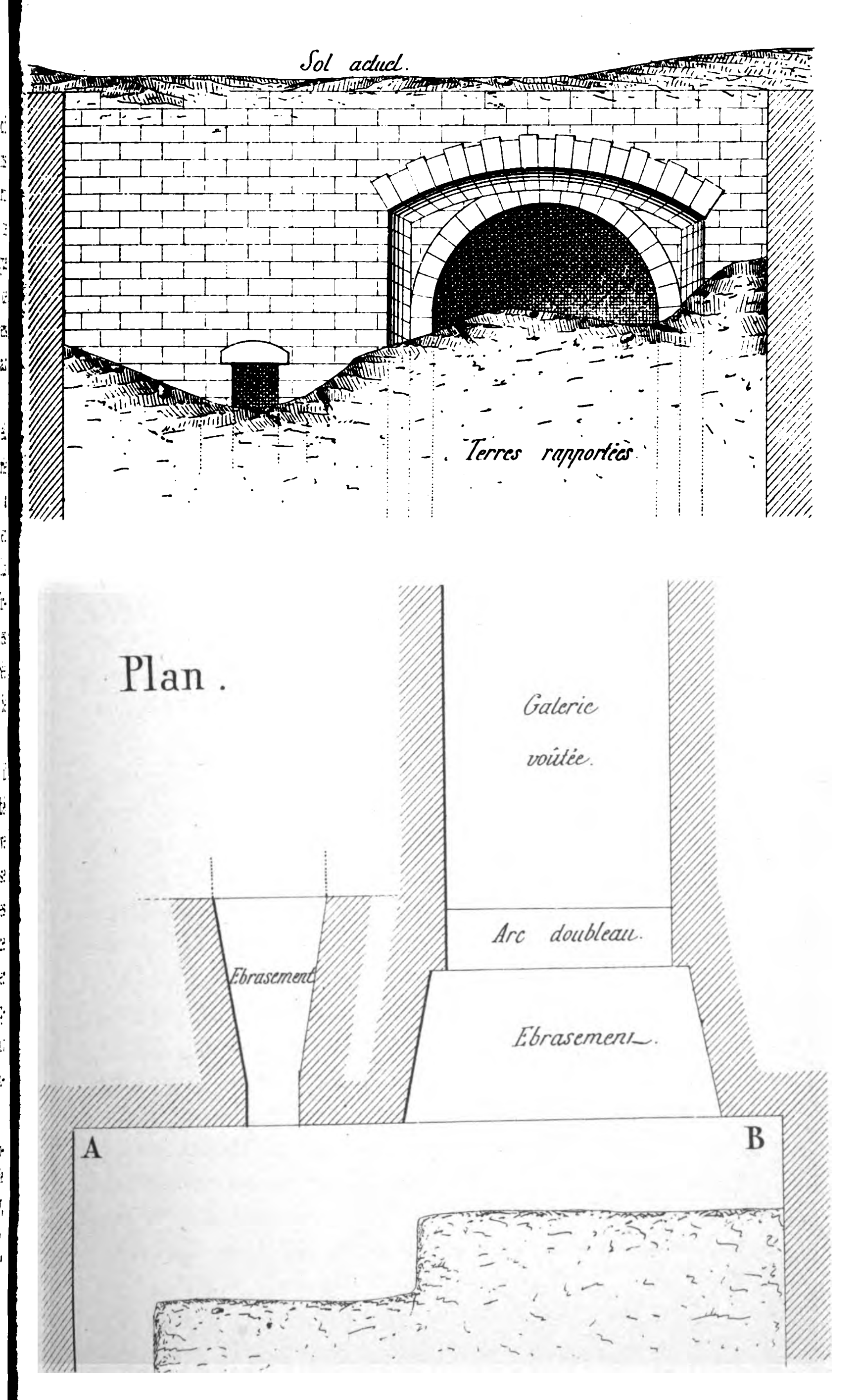
(1) Voir les plans de La Mothe, en particulier celui que M. l'abbé Liébaut a inséré dans son ouvrage sur *Outremécourt ou l'héritage de La Mothe*, Langres, Firmin-Dangien, 1883, in-8°, 67 pages.

l'excavation. Il se trouva dans un étroit soupirail, profond de deux mètres : trois des côtés étaient formés de moellons posés sans mortier les uns sur les autres, mais la paroi élevée du côté de Soulaucourt était construite en pierres de taille, d'un appareil magnifique, semblable à celui que nous admirons au bastion Saint-Nicolas. Il l'avait en face de lui quand, du bastion Saint-Georges, il se tournait vers Soulaucourt : il conclut fort justement que cette paroi était le revêtement intérieur de l'un des murs d'enceinte.

En se baissant, il découvrit, à un mètre dix du sol actuel, une portion d'arc soubaissé qui donnait dans une galerie horizontale, profonde, obscure et encombrée. Il crut à l'existence d'une cave ou d'un souterrain et s'introduisit en rampant dans cette excavation : quelques coups de pioche lui permirent de reconnaître, deux mètres plus loin, un arc circulaire, de trois mètres environ de diamètre, avec des gonds très forts à sa naissance. Cet arc donnait entrée dans un caveau voûté, rempli de pierres, de terre et de débris de toute nature.

Sans soupçonner encore l'importance de sa découverte, il descendit vers Outremécourt pour en faire part à M. l'abbé Liébaut, le zélé promoteur de ce mouvement de tardive réparation envers notre vaillante cité lorraine. M. le curé se hâta de monter avec lui et, avec sa connaissance parfaite des lieux, il fut aussitôt persuadé qu'il se trouvait en face d'une première porte intérieure, sous laquelle devait passer le chemin qui montait de Soulaucourt et du pont Cinq-Parts (1) avant de gagner la Porte de France dont on voyait encore les pierres, il y a vingt ans, et dont on connaît parfai-

(1) Sur ce pont et sur toutes les péripéties du siège, l'archéologue et le Lorrain liront avec intérêt et profit, le dernier livre de M. l'abbé Liébaut : *La Mothe, ses sièges, sa destruction*, Nancy, 1896, in-8°, 130 pages. On le trouve chez les libraires de Nancy, au Musée lorrain et chez l'auteur, à Outremécourt, par Bourmont, Haute-Marne. Il se vend pour les travaux de La Mothe.



FOUILLES A LA MOTHE : 1896

Lith. H. Christophe. Nancy.

tement l'emplacement, à l'est du château. Il résolut de commencer des fouilles, de mettre le mur à découvert et de déblayer la galerie.

Le travail, pour être achevé, demande du temps et exige des sommes plus considérables que celles dont peut disposer M. l'abbé Liébaut ; mais les résultats obtenus jusqu'à ce jour peuvent déjà récompenser sa généreuse initiative, stimuler l'ardeur de M. Peltier, son collaborateur, et intéresser les touristes et les archéologues.

Le mur, d'une longueur de 9 m. 50 (les mesures sont approximatives), d'une épaisseur d'un mètre, monte jusqu'au niveau du sol actuel de La Mothe, est perpendiculaire au chemin qui descend vers Soulaucourt et se trouve presque sur la ligne droite que l'on tracerait du monument commémoratif à la pointe du bastion Saint-Georges. Il donne sur une impasse fermée à droite et à gauche par de beaux murs perpendiculaires destinés à soutenir les terres (1).

A un mètre dix du sol actuel, se trouve le sommet de l'arc surbaissé, formant la baie extérieure de la porte. Cet arc repose sur deux pieds-droits et la longueur de sa corde est de 4 m. 20. Le tout est solide, bien construit, mais sans aucun ornement. L'ébrasement, profond de deux mètres, va se rétrécissant et se termine par un mur percé d'un arc circulaire, de trois mètres de diamètre : c'est l'arc doubleau contre lequel s'appuyaient les deux battants de la porte ; les gonds solides fixés dans la muraille sont là pour en témoigner. Il est épais de 0 m. 90 et donne accès à un passage voûté, plus élevé, mais d'une largeur égale. Sauf quelques éboulis partiels, cette voûte, d'un bel appareil, est en bon état de conservation. Quelle en est la largeur? les résultats des fouilles ne permettent pas de le soupçonner : on n'a encore pu pénétrer qu'à cinq mètres de l'arc doubleau.

La porte n'occupe pas le milieu du mur et de la rue : elle

(1) Voir la planche ci-jointe.

est à 0 m. 80 du mur qui soutenait le terre-plein du bastion Saint-Georges. Dans l'intervalle de 4 m. 50 qui sépare la porte de l'autre mur, M. le curé d'Outremécourt soupçonna l'existence d'une baie plus petite destinée aux piétons. Il fit creuser dans cet angle et, à 3 m. 50 du sol actuel, à 1 m. 50 à gauche de la grande porte, on découvrit l'entablement d'une ouverture carrée de 0 m. 60 environ de côté donnant jour à une sorte de galerie. La voûte de cette galerie est en parfait état, va s'ébrasant sur une longueur de trois mètres, atteint un diamètre de 1 m. 50 et finit à arêtes vives sur une chambre ou un passage plus large dont on n'a pu jusqu'ici chercher la nature et les dimensions. Etait-ce un corps de garde, un passage? La porte elle-même que l'on a découverte est-elle bien une des portes de l'enceinte? Les fouilles poussées plus loin nous le diront sans doute.

En attendant, nous offrons à M. le curé d'Outremécourt et à M. Peltier nos félicitations et nos remerciements; nous espérons que de généreux concours leur permettront de compléter leur œuvre; nous formons le vœu que le Gouvernement, persuadé par ces découvertes, confie les ruines de La Mothe à la Commission des monuments historiques : ne serait-ce pas le seul moyen de les sauver de la destruction et de l'oubli? Aussi bien l'histoire, l'archéologie et l'architecture militaire sont-elles intéressées à leur conservation et à leur complète exhumation.

Eug. MARTIN

SUR L'ORIGINE DES ARMOIRIES DE RAMBERVILLERS

Le 30 août dernier, en suite d'une communication imprimée le 23, le *Journal de Rambervillers* publiait, sur l'origine des armoiries de cette ville, un article de M. le D[r] A. Fournier, dont je crus devoir parler dans le journal l'*Espérance* (13 septembre), en demandant à l'auteur de développer, avec preuves, les faits qu'il s'était borné à indiquer simplement. Quelque temps après, M. Fournier eut

l'amabilité de m'adresser sur ce sujet une longue et intéressante lettre. Bien qu'il n'en demandât point l'impression, j'ai cru qu'il serait bon de reproduire ici cette lettre, puisque rien n'avait été écrit jusqu'alors sur l'origine et l'interprétation de ces armoiries, auxquelles l'étoile de la Légion d'honneur a été récemment ajoutée. Ce n'est pas que, relativement à l'explication de la lettre I, je puisse adopter les opinions émises : il me paraîtrait tout à fait insolite que cette lettre signifiât *Imperium ;* les villes, les familles ou les personnes qui voulaient se recommander du Saint-Empire-Romain en plaçaient d'habitude l'aigle dans leurs armoiries. Cependant, les idées de notre distingué confrère, si particulièrement versé dans l'histoire de Rambervillers, méritent d'être connues.

Mais, pour bien comprendre la réponse de M. Fournier, il paraît nécessaire de connaître mon article qui l'a provoquée. Je le reproduis donc ici :

Les armoiries de Rambervillers.

A propos des fêtes patriotiques qui viennent d'avoir lieu à Rambervillers et de la permission qu'a obtenue cette ville d'ajouter l'insigne de la Légion d'honneur à ses armoiries, une feuille locale, le *Journal de Rambervillers*, a, dans son numéro du 23 août, publié sur cet écusson un article qui renfermait évidemment quelques erreurs. Les détails positifs qu'on y trouvait, sans que la preuve en fût fournie, formaient un contraste frappant avec le peu de chose que dit C. Lapaix dans son *Armorial des villes de Lorraine* (2e édit., p. 203) ; il se borne, en effet, à décrire l'écu et à ajouter : « Ces armoiries sont des armes *parlantes* », expression impropre et que l'auteur n'explique pas. On doit inférer, d'un tel laconisme, que l'auteur a trouvé ces armoiries, pour la première fois, dans les registres de Hérauderie du règne de Léopold.

Mais, transcrivons cette description :

« *D'argent à la croix de Lorraine de gueules ; aux deux*

lettres capitales I. R. d'or, brochant sur le tout et cotoyées de deux croissants montants de gueules. »

S'il n'y avait dans ces armoiries que la seconde des deux lettres, on la considérerait naturellement comme l'initiale de *Rambervillers ;* mais il y a aussi un I; que peut-il signifier ?

Une personne instruite, qui s'intéresse à la ville dont il s'agit, m'avait demandé mon opinion sur l'origine et la signification de ce blason ; des documents probants me paraissaient difficiles à découvrir, puisqu'ils n'ont pas été connus de C. Lapaix, ni de H. Lepage, qui a pris une grande part à la composition de l'*Armorial.*

Or, le *Journal de Rambervillers* du 30 août nous apporte sur le même sujet un nouvel article, rédigé par M. le docteur A. Fournier, si versé dans l'histoire vosgienne et qui a écrit plusieurs bons ouvrages sur cette ville.

« Ce sont au premier chef, dit-il, des *armes parlantes*... Ces armes datent de 1718, époque où notre ville fut annexée à la Lorraine ; elles étaient surtout une flatterie à l'adresse du nouveau souverain, le duc Léopold : les croissants rappelaient les victoires de Charles V sur les Turcs et aussi la belle conduite de son fils Léopold dans ces guerres. Ces victoires avaient été gagnées par les troupes des souverains autrichiens, commandées par le duc Charles V, beau-frère de l'Empereur.

« Léopold se trouvait être petit-fils et neveu de ces empereurs et rois autrichiens ; il portait le titre d'*Altesse Royale;* de là ces initiales *I. R. : Imperator, Rex.* »

Je prends la liberté de prier instamment M. le Dr Fournier de faire connaître la source ou les sources de ces curieux renseignements ; si les archives municipales possèdent des documents relatifs aux armoiries, ne pourrait-il les publier ou en citer les passages principaux ?

La date indiquée est fort plausible, et la présence de la croix de Lorraine paraît ainsi naturelle. Seulement j'ai peine,

je l'avoue, à penser que les grandes lettres *I R* signifieraient des titres qui ne s'appliqueraient pas à Léopold ou à ses ancêtres; à la vérité, ce duc reprit la qualification de Roi de Jérusalem ; mais le mot *Imperator*, malgré la parenté indiquée, me semble difficile à accepter.

Ne devrait-on pas rechercher les spécimens d'armoiries de Rambervillers antérieurs à 1718? Dans la suite de l'article, M. Fournier dit que, sous la suzeraineté des évêques de Metz, les armes de la ville « se composaient d'un écusson surmonté d'une crosse épiscopale, avec la lettre *R* au centre dudit écusson ».

Nous avons donc déjà là la lettre *R,* et elle signifie, à n'en pas douter, *Rambervillers.*

A ceux qui ont étudié le blason et qui savent combien les figures formées par des dégénérescences sont nombreuses et pafois bizarres (telles les fameuses armoiries des Comminges, qui offraient primitivement une *croix pattée* et finirent par représenter *quatre otelles* ou amandes), il ne paraîtra sans doute pas extraordinaire que j'ai eu l'idée d'un dédoublement de la hampe de l'*R,* la lettre étant mal dessinée, figurée trop large, les deux bords auront paru être séparés ; on aura cru voir un I et un R, puis on se sera évertué à les expliquer. — Je donne cette idée, sans y attacher grande importance,pour exciter à recueillir et à classer chronologiquement les types antérieurs à 1718.

M. le Dr Fournier, mon estimé confrère en plusieurs Sociétés savantes, ne m'en voudra pas, je pense, de lui présenter ces observations et d'ajouter que l'expression d' « armes *parlantes* », qu'il répète après C. Lapaix, est inexacte ; beaucoup de personnes l'emploient de même dans le sens de *symbolique*; mais il y a là une erreur : on appelle armes parlantes celles qui constituent un jeu de mots, une sorte de rébus du nom de famille et parfois même du nom de baptême. Par exemple, Jacques Cœur avait mis dans ses armoiries des coquilles de S. *Jacques* et des *cœurs;* la maison de Chabot

porte trois *chabots* (poissons) ; les Raguet de Brancion ont une tour sur laquelle un *rat* fait le *guet ;* la famille Rouvrois, en Lorraine, avait sur son écu, un *rouvre* (chêne) et une *oie ;* le le poète Racine, un *rat* et un *cygne* (on prononçait *cine*) ; une famille Simon, un lion qui *scie* un *mont*, etc. — Citons encore : le *dauphin* du Dauphiné ; le *porcelet* (petit porc) des Porcelets de Maillane ; les dés de jeux de *hasard* pris par l'évêque de Toul Hugues des Hazards ; puis, parmi les localités, les *bars* (barbeaux) de Bar-le-Duc ; les saumons (en allemand *Salm*) de Salm en Vosges ; les croissants de la *lune* à Lunéville ; les *orles* d'Orléans, les *rinc*eaux de Reims et le *lion* de la ville de Lyon, dont l'étymologie *Lugdunum* n'a aucun rapport avec *leo.*

Pour en revenir aux armoiries de Rambervillers, je dirai que leur étrangeté constitue un problème dont l'intérêt dépasse peut-être les limites locales et dont l'étude peut apporter quelque lumière nouvelle à la science du blason. On ne saurait donc trop souhaiter de voir M. le Dr Fournier traiter cette question, en lui donnant les développements qu'elle comporte.

Léon GERMAIN.

31 août 1896.

Voici maintenant la réponse de M. le Dr Fournier :

A M. Léon Germain,

Loin de vous en vouloir des observations que vous me faites dans le numéro du 14 septembre du journal l'*Espérance*, au sujet des lettres I. R. contenues dans les armes de Rambervillers, je vous en remercie au contraire, car elles m'ont éclairé, étant, je l'avoue, d'une incompétence absolue en matière de blason.

Nulle part, dans les archives de Rambervillers, je n'ai trouvé trace de l'origine des armes actuelles ; pas plus que celles qui les précédaient. Selon la tradition, ces armes auraient été composées par le duc Léopold lui-même, venu à Rambervillers quelques jours après la réunion de cette ville à ses États (février 1718).

Mais si l'on ne trouve rien dans les archives, on peut toutefois prouver que les armes actuelles ne sont pas antérieures à 1718, c'est-à-dire à la réunion de Rambervillers à la Lorraine :

Rambervillers dépendait du temporel de l'évêché de Metz et jamais, avant 1718, n'avait été lorrain. Il a pu, en suite des fréquentes guerres entre les évêques de Metz et les ducs lorrains, être occupé, donné en gage, mais toujours il est revenu au temporel de l'évêché de Metz.

Dès lors, on ne comprend pas la présence de la croix de Lorraine dans le blason d'une cité absolument indépendante de la souveraineté lorraine. Cela est hors de doute. De plus, la présence des deux croissants ne peut qu'être une flatterie à l'adresse de Léopold, de son père Charles V, vainqueur des Turcs, et de la belle conduite du premier, dès l'âge de seize ans, dans ces guerres.

On peut donc affirmer, sans aucune crainte de se tromper, que ces armes ne sont pas antérieures à 1718, qu'elles ne pouvaient exister à une époque où Rambervillers n'était pas lorrain.

Ces armes n'ont pu être établies que sous le règne de Léopold ; elles n'auraient eu aucune raison d'être sous le roi Stanislas et encore moins après l'annexion de la Lorraine à la France ; elles doivent dater de 1718, du moment de la réunion de Rambervillers à la Lorraine ; enfin, l'absence de toutes pièces à ce sujet dans les archives pourrait faire croire à la vérité de la légende, c'est-à-dire que ce blason aurait été composé par le duc Léopold. Pourtant une objection pourrait être faite : l'absence de remerciements au souverain d'avoir bien voulu composer des armes à la ville ; à la vérité, le duc étant à Rambervillers, on a pu le remercier verbalement et de cette façon s'expliquerait le silence des archives.

Je crois d'autant plus que les choses ont dû se passer ainsi, que si ce blason eût été composé par les habitants, il y aurait eu délibération soit pour en discuter la forme, ou

plutôt pour s'adresser à quelqu'un de compétent en telle matière et voter un crédit nécessaire.

Quant aux armes d'avant 1718, même silence dans les archives de Rambervillers : il existe sur la porte du vieil Hôtel de Ville (1587) un vieux heurtoir, chef-d'œuvre de serrurerie du xvie siècle, en haut duquel se voit *un écusson surmonté d'une crosse épiscopale et au centre la lettre R.* Ce sont là les armes de Rambervillers d'avant 1718, elles correspondent bien à la situation politique de la ville : la crosse rappelant la suzeraineté des évêques de Metz.

L'*R* est bien net, pas de confusion possible ; on ne peut y découvrir un I, ainsi que vous pourrez le constater vous même dans l'image très exacte de ce heurtoir que je vous adresse (1).

C'est par ce heurtoir que j'ai pu découvrir les armes de Rambervillers d'avant 1718 ; c'est le seul spécimen que nous ayons du blason de cette époque — à ma connaissance du moins.

Ici j'arrive au point douteux du blason actuel de Rambervillers : les deux lettres *I* et *R*.

La version que j'en avais donnée était celle de la tradition; l'*R* rappelant le titre d'*Altesse royale* conféré au duc Léopold, l'I son alliance, sa proche parenté avec les empereurs autrichiens.

Dans le seul spécimen que je connaisse du blason d'avant 1718, l'R se détache si nettement de l'écusson du heurtoir qu'il n'était pas de confusion possible : *C'est un R seul.*

Mais ceux qui composèrent le blason eurent évidemment d'autres pièces et peut-être, comme vous le dites, l'R prêtait-il à une confusion.

Mais dans ces pièces, — si elles ont existées, — l'I et l'R n'étaient-ils pas voulus ?

(1) *L'hôtel de ville de Rambervillers* (extr. du *Bull. de la Soc. philomatique vosgienne*, années 1891-1892).

Il ne faut pas oublier que le *Temporel de l'évêché de Metz était terre d'Empire;* qu'au xviie siècle on payait encore à Rambervillers un impôt sous le nom « d'*Ayde impérialle* » ; que jusqu'en 1622, les évêques de Metz, suzerains de Rambervillers, demandaient, lors de leur installation au trône épiscopal, l'investiture des empereurs allemands.

Pourquoi, au moyen âge, à une époque où l'action de la France était nulle dans notre région, Rambervillers n'aurait-il pas rappelé par un I cette suzeraineté impériale dans son blason ?

S'il en était ainsi l'*I aurait disparu au* xvie *siècle, puisque nous ne le retrouvons plus dans le blason surmontant le heurtoir de la porte de l'Hôtel de Ville ;* mais les pièces dont on a pu se servir étaient antérieures à cette époque et, dans ce cas, ne provenaient pas de Rambervillers même, puisque, en 1557, les archives furent détruites, en même temps que la ville, par les Allemands du baron de Bollviller, ce qui expliquerait le silence de ces mêmes archives à cet égard.

Rambervillers n'était pas lorrain ; toujours il fut en guerre avec les lieux voisins de cette nationalité ; il a même soulevé par son humeur belliqueuse des haines qui plus tard — alors que l'apaisement se fit, que l'on avait plus rien à craindre de lui — se transformèrent en quolibets, en plaisanteries bien connues. Pourquoi n'aurait-il pas affirmé son indépendance vis-à-vis de la Lorraine en montrant, par son blason, que lui aussi appartenait à une terre relevant directement de l'empire, comme la Lorraine ?

D'un autre côté, le duc Léopold, ou ceux qui composèrent le blason de 1718 — et qui tenaient à être agréables au souverain — ne devaient pas manquer de conserver cet I rappelant que la ville nouvellement annexée avait dépendu de l'empire qui avaient toutes les sympathies — politiques et de famille — du prince lorrain.

De tout ce qui précède :

Il résulte que si l'I et l'R ont figuré dans l'antique blason

de Rambervillers, *c'est avant la fin du* XVI[e] *siècle* (1581) ; *puisqu'à cette époque nous trouvons sur ce blason l'R seul et bien net.*

Si le blason de 1718 a été composé sur des pièces antérieures que l'auteur avait sous les yeux, il y a deux alternatives :

1° Ou l'I et l'R étaient nets et distincts, alors ces pièces sont antérieures à 1581 date du heurtoir et par conséquent ne se trouvaient pas aux archives de Rambervillers, détruites totalement en 1557.

2° Ou, il y a eu confusion, la branche verticale de l'R ayant été prise pour un I, dans ce cas, quelle que soit la date de la pièce, elle n'existe pas aux archives de Rambervillers. J'ajoute que, si cette confusion a existé, cette pièce devait être fort ancienne.

Il résulte de ces deux alternatives que ces recherches devraient être faites ailleurs qu'aux archives de Rambervillers.

Il est donc difficile de bien préciser l'origine de l'I, les preuves faisant absolument défaut et jusqu'à nouvel ordre, on ne peut s'en tenir qu'à des conjectures, toujours contestables (1).

A. FOURNIER

(1) Si l'I rappelant l'Empire a réellement existé dans les armes de Rambervillers, le moment de sa disparition concorderait on ne peut mieux avec l'époque où fut fait le heurtoir : en 1557, la ville de Rambervillers fut détruite où à peu près par les troupes allemandes de Bollviller (1557), les archives incendiées. Or, le cardinal de Lorraine, frère du grand Guise (le glorieux défenseur de Metz) exécré des Allemands, seigneur du temporel de l'évêché de Metz, fut le véritable restaurateur de la ville ; il n'y aurait rien d'exagéré à admettre que les habitants de Rambervillers aient supprimé à ce moment l'I de leur blason, pour ne conserver que l'R que nous voyons sur le heurtoir. Il faut bien reconnaître qu'à ce moment, ils devaient être portés à supprimer cet I impérial, image d'un pouvoir, d'un souverain, au nom duquel on venait de détruire leur ville.

CORRESPONDANCE : LE SCEAU DU CURÉ DE LIFFOL ; LE VITRAIL DE TROYES

Deux des articles que j'ai publiés dans l'avant-dernier numéro de notre *Journal* (août, p. 180 et 187) m'ont valu une intéressante correspondance, relative au vitrail de Troyes, qui offre l'écu de Lorraine, et au sceau du curé de Liffol-le-Petit. Il importe, je crois, de reproduire ici ce qui complète utilement mes deux articles.

C'est d'abord le savant conservateur du Musée archéologique de Troyes, M. Louis Leclert, qui a eu l'obligeance de m'écrire ce qui suit :

« Je viens de lire dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine* (août 1896), votre intéressant article sur le sceau de Dreux, curé de Liffol-le-Petit, article dans lequel vous mentionnez les armoiries figurées sur la clé de voûte n° 299 du Musée de Troyes. Après mûre réflexion, j'ai la conviction que ces armes appartiennent à Regnault de Marescot (mort en 1499), provincial des Cordeliers qui, en 1481, fit achever la chapelle du couvent des Cordeliers de Troyes, commencée en 1476, par Nicolas Guiotelli. — L'écusson en question porterait alors des armes parlantes (cas qui n'est pas rare dès cette époque), qu'il faudrait traduire ainsi, en faisant allusion à la triste position du coq : *Marri est ce coq* (prononcez cô) = *Maresco.* Peut-être notre Dreux, curé de Liffol, appartient-il à la famille de Marescot.

« D'après le registre des comptes de la fabrique de la cathédrale de Troyes, — année 1501-1502, — Le vitrail de cette cathédrale aux armes de Lorraine, dont vous parlez dans la même Revue, a été mis en place en 1501-1502. — On lit, en effet, dans le registre qu'en cette année il a été payé à Paillot, marchand de fer à Troyes, pour le *remplaige* (tympan) *de la verrière de mons de Metz* III^xx XVIII *livres de fer....... et pour Ve XIII livres de fer pour le carré de la verrière de Mons de Metz ....* ». — En marge : « *Mon-*

sieur de Metz l'a payé ». — Ce passage nous donne entièrement raison ».

D'autre part, M. Arbeltier de la Boullaye, qui avait bien voulu me fournir les principaux éléments de l'article dont il s'agit, me dit : « Les attributs épiscopaux qui devaient accompagner le blason ont probablement disparu lors de la réparation de la verrière, réparation qui paraît avoir eu une certaine importance. La présence de cette verrière s'explique facilement en raison des innombrables points de contacts de la Maison de Lorraine avec Troyes... »

Enfin, au sujet du sceau, M. Robinet de Cléry a eu l'amabilité de m'écrire :

« Mes recherches, vous le savez, se concentrent autour de Dun ; et, à ce titre votre article sur le sceau trouvé par M. l'abbé Granjean m'a beaucoup frappé. Je n'ai pu savoir les circonstances de sa trouvaille..... Voici quelle est ma supposition :

« En 1363, le duc Robert de Bar défit à Saint-Blin, tout près de Liffol, les bandes de pillards qui infestaient le pays. En 1377, le même duc s'empara de Dun dans des circonstances que je n'ai pas pu jusqu'ici élucider, les derniers descendants des D'Apremont ignorent eux-mêmes les incidents militaires qui ont accompagné leur dépossession de cette châtellenie.

« Il est vraisemblable que le duc de Bar avait encore à son service en 1377 quelques-uns des hommes d'armes qui avaient combattu avec lui à Saint-Blin. L'un d'eux a pu recueillir sur les pillards le cachet du curé de Liffol et être, à son tour, tué près de Dun. Sinon, comment expliquer le migration de cet objet, à une époque où les voyages étaient si difficiles et si dangereux ? »

Touchant ce sceau, M. Robinet de Cléry me signale un autre exemple de même sujet symbolique ; mais il s'agit ici du coq gaulois et du renard allemand. Il l'a cité dans une

brochure intitulée *Les contingents suisses sous Henri II. Bernhart Stehelin* (Nancy, Berger-Levrault, 1894, 81, in-8° de 12 p.) C'est un passage des *Mémoires de M. Gaspard de Saulx, Mareschal de Tauanes* (p. 173) qui se rapporte à la campagne de 1554. Le 13 août de cette année, Henri II se trouvait, dit M. Robinet de Cléry, entre Saint-Pol et Arras, sous les murs de la forteresse impériale de Renty, qu'il canonnait avec quatre couleuvrines ; il vit survenir Charles-Quint à la tête d'une nombreuse armée composée d'Espagnols et d'Italiens, et renforcée par 2.000 reîtres allemands dont l'Empereur attendait merveille. Le chef de ces reîtres, « le « comte Wolfgang, estimant ses pistoliers des diables « noircis, disent les Mémoires de Tavanes, se vantait de « passer sur le ventre de toute la Gendarmerie Françaíse, « présomptueusement portait en sa cornette un renard man- « geant un coq. »...

La bataille eut lieu, et l'on sait qu'elle fut à l'avantage de Henri II. Vainqueur, « le sieur de Tauannes, ajoutent les « mêmes Mémoires, envoye au Roy la Cornette du Renard « qui mangeoit le Coq, qui dénotoit les François, du mot « *gallus*, devoir estre mangez par les Renards Allemands. »

Quoique bien en dehors de notre sujet, ce rapprochement m'a paru, comme à M. Robinet de Cléry, curieux à faire.

L. G.

CHRONIQUE.

—

TERRIER DES SEIGNEURIES DE MONCEL ET DE LA MABILIÈRE.

Les *Archives du bibliophile* (1) mentionnent l'ouvrage

(1) *Archives du bibliophile* ; Claudin, 16, rue Dauphine, Paris, n° 330, sept.-oct. 1896 : cote 62.953.

suivant, que M. le comte de Marsy a l'obligeance de nous signaler :

« *Droits féodaux*. Terrier des Seigneuries de Moncel et de la Mabilière ou pratique des Terriers féodaux. S. d. (vers 1790), in-fol. en feuilles. 15 fr.

« Cet ouvrage n'a pas de titre et ne paraît pas avoir été terminé. C'est un ample traité pratique sur la confection et la tenue des terriers seigneuriaux. Il est divisé en 10 parties dont voici l'énumération : 1re Inventaire perpétuel des titres ; — IIe Atlas radical ; — IIIe (Manque) : — IVe Terrier radical ; — Ve Cueilloir perpétuel, contenant la tenue de la Mabilière en la censive de ce nom et la tenue du Chene-Bouchet en censive de la seigneurie de la Mabilière ; — VIe Atlas perpétuel ; — VIIe Du livre des Saisines ; VIIIe Indication perpétuelle ; — IXe Terrier perpétuel ; — Xe Livre de recette, au texte imprimé sont jointes des formules gravées ainsi que quelques petits plans coloriés pour servir de démonstration. — Cet ouvrage très complet sur la matière paraît être l'œuvre d'un feudiste, peut-être de Lemoyne, auteur d'un traité de diplomatique qui s'occupait de travaux de ce genre. Les exemples sont tirés du terrier de la Seigneurie de Moncel en Lorraine, dont une partie des titres sont énumérés. — Cet ouvrage que nous n'avons jamais rencontré et qui ne figure pas dans le Manuel de Librairie de Brunet, nous paraît être un de ces ouvrages qui ont été arrêtés par les événements de la Révolution, qui n'ont pas paru et ont été ensuite détruits. L'exemplaire que nous avons n'est même pas complet et présente quelques lacunes. Nous croyons que c'est un ramassis des bonnes feuilles tirées qui ont été conservées soit par l'auteur, soit par l'imprimeur. »

Je n'ai pas trouvé dans nos *Dictionnaires topographiques* les noms de la Mabilière et du Chêne-Bouchet ; celui de Moncel est assez répandu dans les quatre départements ; on peut citer notamment : Moncel-lès-Lunéville ; Moncel-sur-

Seille (ancien canton de Château-Salins) ; Moncel-en-Jarnisy (arrondissemet de Briey) ; enfin , Moncel-et-Happoncourt (Vosges).

L. G.

DE LA QUALIFICATION « EN SAVOIE » ATTRIBUÉE A SALM, PRÈS DE SENONES.

Godefroy de Heinsberg, comte de Chiny, mort vers 1355, laissa veuve sa femme Philippine de Fauquemont, dont le douaire avait été établi sur l'ensemble du comté de Chiny (1). Elle ne tarda pas à se remarier à Jean III, comte de Salm, près de Senones, autrement dit Salm en Lorraine, pour éviter la confusion avec Salm en Ardenne. A cause des droits de jouissance de sa femme, Jean de Salm se qualifia comte de Chiny. Vers 1365, tous deux se désistèrent de leurs droits sur ce comté au profit du neveu de Philippine, Arnulphe de Rummen (2).

La famille de Heinsberg n'était pas demeurée sans faire opposition au titre pris par Jean de Salm ; aussi, dit le R. P. Hipp. Goffinet, « dès qu'il se trouvait en rapport avec les héritiers naturels du premier mari de sa femme, force lui était de se contenter du titre de comte de Salm-en-Savoie ou en-Lorraine (3). »

L'auteur n'a pas expliqué dette dénomination : Salm *en Savoie ;* elle existe en effet dans trois actes, datés de trois jours consécutifs, au mois de février de l'année 1365 ; le P. Goffinet les reproduit d'après Wolters (*Codex diplomaticus lossensis*) :

1. **1365** (n. st.), 22 mars. — Nous Johans, conte de Salmes en Savoye... (H. Goffinet, p. 544 ; Wolters, p. 336.)

2. 23 mars. — Nous Jehans, conte de Salmes en Savoy... (Goff. 545 ; Wolt. p. 363).

(1) Hipp. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, 1880, p. 524.

(2) *Idem*, p. 326.

(3) *Idem*, p. 527.

3. 24 mars. — ... haultes personnes, poissans (1) et noble messire Jehans, conte de Salmes en Savois... (Goff., 546; Wolt., 368; Pierret, t. I. p. 370).

Cette dernière leçon *Savois* me paraît la moins dénaturée, mais non pas encore admissible, et la Savoie n'a rien à faire avec notre comté lorrain de Salm. Dès l'apparition de l'ouvrage du R. P. Goffinet, j'étais persuadé qu'on avait lu *Sauois* au lieu de *Sanois,* et que ce nom devait se retrouver avec l'*a* transformé en *au* ou *aul*, par rapprochement avec notre contrée de la Seille dite aussi *Saulnois* ou *Saunois.*

En effet, les *Communes luxembourgeoises* (1er fasc. du t. VI, daté de 1893; p. 421) reproduisent (2) l'analyse d'une charte, du 11 juin 1359, par laquelle Wenceslas, duc de Brabant et de Luxembourg, fait relief de la terre de Mirwart... à Englebert de la Marck, duc-évêque de Liège... »

Or, le nom du premier des témoins est ainsi écrit : « Jean comte de Salm *en Saulmois* ». Il est permis de croire que le mot *Saulmois* a été légèrement altéré, et qu'il faut lire *Saulnois.* La présence du comte de Salm-en-Lorraine paraît bien naturelle, puisqu'à cette époque il possédait, du chef de sa femme, le comté de Chiny (3).

Mais, comment expliquer cette qualification *en Sanois* ou *en Saulnois*, qui semble indiquer un pays salin? Je me bornerai à énoncer une hypothèse, simplement dans le but d'attirer l'attention sur la question. D'une part, notre *pagus salinensis* ou pays SAULNOIS est devenu le pays de la SEILLE; il a donné ce nom à la rivière qui le traverse (4); d'autre

(1) *Puissants.*

(2) Daprès « Compte rendu. Comm. royale d'hist. de Belg. — *Ozeray*, t. I, p. 338. » L'ouvrage d'Ozeray est l'Histoire de Bouillon.

(3) L'auteur de la Table onomastique des *Communes luxembourgeoises* a cité à tort la p. 421, t. VI, à l'article « *Salm ou Salm-Ardenne.* »

(4) *Salia*, ve siècle; *Sallia fluvius*, 1049, etc., voir *Dict. topogr. Meurthe.*

part, nous avons, dans une contrée différente, l'abbaye de Haute-Seille, dont le nom provient, non plus de *salinensis*, mais de Silva (1). Je pense donc qu'une confusion s'est produite, surtout à distance des lieux : le mot *Seille* désignant à la fois une contrée saline et une contrée forestière, la même double signification a pu s'attacher au mot *Saulnois*, et le Salm lorrain, situé en pays de forêt, aura été appelé Salm *en Saulnois*. Il convient peut-être d'ajouter que les comtes de Salm avaient beaucoup de terres dans le pays salin, où ils fondèrent l'abbaye de Salival (*Ecclesia Saline vallis*, 1177 : *Dict. topogr. Meurthe*) ; en outre, ils furent, sinon les fondateurs, du moins de grands bienfaiteurs de l'abbaye de Haute-Seille, jusqu'au jour où la branche de Blâmont leur succéda dans la région et y continua leur œuvre. Ces rapports ont pu contribuer à la confusion dont j'émets l'idée.

Je ne sache pas que l'on ait retrouvé en Lorraine le nom de *Salm en Saulnois ;* nous n'avons qu'un *Salm*, et ce nom lui suffisait. Mais, dans le comté de Chiny, il y avait à éviter une confusion avec Salm en Ardenne ; c'est pour cela, sans doute, qu'on aura imaginé un surnom et dit: Salm *en Saulnois*, *en Sanois* ou *en Sanoy*, l'*y* procédant souvent de *is*, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer (2) ; et cela devait signifier « Salm en forêt. »

Telle est l'explication que je propose et soumets à nos confrères. Léon GERMAIN

Appendice. — Les circonstances m'invitent à parler d'une autre hypothèse qui pourrait être proposée. Ce serait de conserver la leçon *Savois* ou *Savoy* et d'y voir une variante de *Sauvois*, *Sauvoy*, auquel s'attacherait la même signification de *forêt*. C'est ce que permettraient de faire les anciennes formes latines du nom de Sauvoy, au canton de Void, qu'a

(1) *Bainville-surMadon*, 1890, p. 14, note 7.

(2) *Abbatia Alte Silve*, 1147 ; *Monasterium de Alta Silva*, 1282 ; en allemand, *Hochforst* (haute forêt). *Dict. topogr. Meurthe*.

recueillies F. Liénard dans le *Dictionnaire topographique de la Meuse* : « *Salviaco*, *Silvagio*, ép. mérov. (tiers de sou d'or). — *Actum Sylvario* ou *Sylviaco palatio regio*, 846 (dipl. de Charles le Chauve). — ... *Silviacus*, 1707 (P. Benoît, Hist. de Toul); 1711 (pouillé, D. Calmet, *not.*) — *Silvacus*, *Silvagium*, 1707 (P. Benoît, Hist. de Toul). — *Silvianus*, *Sevodium*, 1756 (D. Calmet, *not.*). »

Il me semble que ces formes rappellent plutôt l'idée de *Silva* et d'ailleurs, Sauvoy est située dans une région boisée.

Mais l'étymologie n'est pas la même pour le Sauvoy près de Nancy. Dans son article sur cette propriété (*Journal de la Soc. arch. Lorr.*, 1879, p. 177), H. Lepage n'a pas recherché positivement l'étymologie de ce mot, auquel il semble donner la signification de *vivier*; dans le *Dictionnaire topographique de la Meurthe*, il est plus explicite : Le Sauvoy, y dit-il, est au XVIe siècle appelé « *Maison du Réservoir*, parce que les ducs de Lorraine y avaient un vivier (dans l'ancien langage, *sauveux*, *sauvoir* ou *sauvoi*) ».

Effectivement, Ducange donne : « *Sauvoir*. Réservoir pour le poisson », d'après *Salvarium*; Lacurne de Sainte-Palaye mentionne *Saulvieux* avec la signification de *vivier* ; F. Godefroy reproduit ce mot et y ajoute *Sauvoir*, dans un sens identique.

Ainsi, d'après les formes anciennes du nom de Sauvoy, dans la Meuse, la leçon *en Savois* ou *en Savoy* serait admissible et signifierait également *en forêt*. Mais la forme *Saunois* me paraît plus probable.

LA SÉANCE D'INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY

Le 19 novembre 1896, devant un nombreux public réuni dans la salle Poirel, les professeurs des Facultés de Lettres, des Sciences, de Droit, de Médecine, et ceux de l'Ecole de Pharmacie, ont célébré dans une séance solennelle la résurrection de l'Université de Nancy, qui, grâce à une loi libérale,

peut enfin réprendre son nom d'autrefois. Est-ce seulement un changement de nom, et ne résultera-t-il rien de plus pour notre province de cette mesure décentralisatrice? M. le recteur Gasquet, dans une éloquente allocution, a montré que l'avenir de l'Université lorraine dépendait uniquement du zèle et de la générosité des Lorrains. Resserrée comme territoire entre la frontière fermée et les départements qui subissent l'attraction de Paris, elle ne peut lutter que par l'excellence de son enseignement et un outillage scientifique sans cesse perfectionné. L'initiative des villes et des particuliers, que l'on voit se produire si magnifiquement, en Angleterre et en Amérique, par exemple, est ici nécessaire, et nous comptons bien qu'elle ne fera pas défaut à cette œuvre éminemment patriotique, pour laquelle nos devanciers ont si vaillamment combattu. La mémoire de Guerrier de Dumast et son exemple nous sont un sûr garant de l'avenir.

Ch. G.

MUSÉE LORRAIN

RÉOUVERTURE DE LA GALERIE DU REZ-DE-CHAUSSÉE (OBJETS ANTIQUES)

L'an dernier, le Comité du Musée avait décidé le remplacement des vitrines provisoires qui contenaient les objets de la galerie du rez-de-chaussée. Les meubles nouveaux, construits sur le type de celui qui, dans la salle de Nancy, est destiné à la trouvaille du Vieil-Aître, ont été installés à la place des anciens. Notre conservateur, M. L. Wiéner, a profité de cette occasion pour remanier entièrement, dans un ordre bien plus satisfaisant, le classement de cette partie si intéressante de nos collections.

Désormais, pour le visiteur qui arrive du vestibule, tout l'ensemble se présente en une série rigoureusement chronologique ; on commence par la pré-histoire : âges de la pierre

éclatée, de la pierre polie ; puis viennent les âges du bronze, du fer, la période gallo-romaine et enfin la période mérovingienne. Cette opération délicate, s'appliquant à un si grand nombre d'objets pour la plupart fragiles et de petite taille, a été menée rapidement par M. L. Wiéner, qui n'a épargné ni son temps ni sa peine. Ses confrères et le public nombreux qui s'intéresse à cette partie de notre histoire lui en seront reconnaissants.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Par M. Edmond Lévylier, à Paris : Le buste en pierre du duc Henri II, qui se trouvait au-dessus de la porte cochère de la maison nº 9, rue Mably (Hôtel du Grand-Doyen de la Primatiale).

— M. A. Luxer, conseiller à la Cour, Nancy : Pierre armoriée provenant du couvent des Dominicaines, à Charmes-sur-Moselle. (Cette pierre est signalée par M. Renauld, dans sa notice sur Charmes).

— M. le comte de Landrian, Nancy : Fragment de brique vernissée provenant des fouilles de la Mothe.

ERRATA

Page 194, l. 25. *Au lieu de* Gondrecourt, *lire* Gomécourt, et ajouter : « Nous n'avons pu découvrir où se trouvaient les seigneuries de Gomécourt et de Nonancourt, que nous avions tout d'abord cru des lieux-dits du territoire de Delouze, canton de Gondrecourt (Meuse). »

Page 195, l. 20. *Au lieu de* VI, *lire* V.
— 196, l. 6. *Ajouter :* qui viendra après son frère.
— l. 13. *Au lieu de* VII, *lire* VI.
— l. 30. *Au lieu de* VIII, *lire* VI.

Page 200, note 2. *Au lieu de* Viguier, *lire* Vignier.
— 216, l. 16. *Au lieu de* réunies, *lire* réunis.
— 219, l. 4. *Au lieu de* MDCCV, *lire* MDCCCV.
— note 1. Lire : *Biographie luxembourgeoise.*

Page 220, lignes 14 et 15. Placer les guillemets au commencement de chaque ligne.

Pour la commission de rédaction, le Président: Ch. GUYOT

NANCY. — IMPRIMERIE CRÉPIN-LEBLOND, 21, RUE SAINT-DIZIER.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

45e ANNÉE. — 12e NUMÉRO. — DÉCEMBRE 1896.

Procès-verbal de la séance du 13 Novembre 1896.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le Président a reçu avis du maintien au budget départemental de 1897 du crédit de 500 francs voté antérieurement en faveur de la Société.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres accuse réception des exemplaires des *Mémoires* et du *Journal* de la Société qui lui ont été adressés sur sa demande.

M. S. Thomas demande à la Société de faire l'acquisition de l'ouvrage de M. l'abbé Olivier, intitulé : *Châtel-sur-Moselle pendant la Révolution.* La Société décide qu'il sera fait un compte rendu de cet ouvrage, si l'auteur veut bien l'offrir à sa bibliothèque.

Le Comité de l'œuvre des monuments des maréchaux de France Bassompierre et Beauvau adresse à la Société une

demande de souscription. La Société charge sa Commission des finances de fixer le chiffre de cette souscription.

La Société s'est fait représenter par les membres de son Bureau au service funèbre anniversaire, célébré le 12 novembre, en l'église des Cordeliers, pour les princes et princesses de la maison de Lorraine.

Le Président rend compte de la visite que M. Yermolof, Ministre de l'Agriculture en Russie, a faite, le 20 octobre, au Musée lorrain, sous la conduite de M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle, du Président de la Société et du Conservateur du Musée.

Le Président rend compte de l'état des travaux du monument de la Mothe et des circonstances qui ont retardé son inauguration.

Présentations.

Sont présentés comme membres titulaires : M. le général de Monard, commandant la 11e division d'infanterie, à Nancy, par MM. de Souhesmes, Quintard et Guyot ; M. Gentil, colonel en retraite, 3, rue du Grand-Paradis, à Avignon, par MM. Quintard, Guyot et de Souhesmes ; M. P. Fournier, professeur de droit à l'Université de Grenoble, 25, rue Lesdiguières, par MM. Pfister, Duvernoy et Guyot ; M. Mélin, avocat, 28, rue St-Nicolas, à Nancy, par MM. L. Wiéner, Duvernoy et Germain ; M. Gauthier, de la maison Majorelle, à Nancy, par MM. Barthélemy, Majorelle et Guyot ; M. l'abbé Briot, curé-doyen de la basilique de St-Evre, à Nancy, par MM. Germain, Fliche et l'abbé Martin ; M. l'abbé Colin, curé de Virecourt, par Bayon, par MM. Heitz, Germain et Guyot ; M. Henry Hacquard, commis à la Bibliothèque publique de Nancy, par MM. Favier, L. Wiéner et L. Germain.

Remerciements.

MM. Georges Goury et le comte de la Tour-en-Voivre adressent leurs remerciements à l'occasion de leur admission en qualité de membres titulaires.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de M. Bonnabelle, membre titulaire.

Ouvrages offerts à la Société.

Généalogie de la maison de Lambertie, par M. l'abbé A. Leclerc; Limoges, Ducourtieux, 1895, in-4° de 178-CCCXXII p., pl. (Don du marquis de Lambertye).

Guide pour les recherches archéologiques dans l'Est de la France, par MM. Bleicher et J. Beaupré; Nancy, Crépin-Leblond, 1896, in-16° de VIII-115 p., pl.

Les Gloires militaires de Haroué (1er et 2e tirages), par M. E. Badel; Nancy, Crépin-Leblond, 1896, in-16 de 46 p.

Troyon, histoire et statistique, par M. H. Labourasse; Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1896, in-8° de 132 p.

Note sur D. Benoît Didelot, bénédictin, par M. A. Benoît (Extrait du *Journal* de la Société), in-8° de 7 p.

La Souche et l'Orange, emblèmes du roi René, par M. L. Germain ; Caen, Delesques, 1896, in-8° de 26 p., pl.

Haussonville, compte rendu critique, par M. L. Germain ; Nancy, Sidot, 1896, in-8° de 27 p.

La Cloche de l'église de Doux, par M. Albert Baudon ; Reims, Matot-Braine, s. d., in-8° de 8 p.

Les Plaques de foyer, par M. le comte de Marsy ; Caen, Delesques, 1896, in-8° de 23 p., pl.

Un Sculpteur italien à Bar-le-Duc, en 1463, par M. Maxe-Werly (Extrait des comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1896) ; in-8° de 11 p.

Œuvres du Verdunois de la Pointe, par F. Loppinet ; Verdun, Laurent 1896, in-8° de 5-5 p., pl.

Notre-Dame de Recouvrance à Marthemont, par M. l'abbé Eug. Martin ; Tours, Cattier, s. d., in-16 de 16. p.

La Révolution communale à Toul, par M. l'abbé Eug. Martin ; Nancy, Berger-Levrault, 1896, in-8° de 89 p., pl.

Le Chapitre de Toul aux XIVe et XVe siècles, par M. l'abbé Eug. Martin; Nancy, Vagner, 1896, in-8° de 58 p.

Essai de cartographie de la Lorraine, par M. L. Wiéner ; Nancy, Wiéner, 1896, in-8° de 56 p.

Le Buste d'Auguste Mathieu, par M. Fliche ; Nancy, Berger-Levrault, 1896, in-8° de 68 p.

Emmanuel Briard, botaniste, par M. Fliche ; Nancy, Berger-Levrault, 1896, in-8° de 15 p.

Almanach d'Alsace et de Lorraine, 1897 (contenant un article de M. Robinet de Cléry, sur Dun-le-Chastel).

Les périodiques des Sociétés avec lesquelles nous sommes en échange.

Renouvellement du Bureau

L'ordre du jour appelle l'élection des membres du Bureau pour l'année 1896-1897. Le Président déclare le scrutin ouvert et invite les membres présents à y prendre part. Il est ensuite procédé au dépouillement du scrutin qui donne les résultats suivants :

Votants : 28 ; majorité absolue : 15.

Ont obtenu : 1° pour les fonctions de Président : M. Charles Guyot, 26 voix ; bulletins blancs, 2.

2° Pour les fonctions de Vice-Président : M. L. Quintard, 26 voix ; M. Duvernoy, 1 ; bulletin blanc, 1.

3° Pour les fonctions de Secrétaire : M. de Souhesmes, 25 voix ; M. Riston, 1 ; bulletins blancs, 2.

4° Pour les fonctions de Secrétaire adjoint : M. de Mont, 24 voix ; M. Duvernoy, 24 ; M. l'abbé Martin, 1 ; M. Riston, 1 ; M. de Souhesmes, 1 ; bulletins blancs, 5.

En conséquence, le Bureau est composé, pour l'année 1896-1897, comme l'année précédente.

Lectures.

M. l'abbé E. Martin donne lecture de son travail intitulé : *Fouilles à La Mothe, déblaiement de la Porte de France*, destiné au *Journal*.

M. l'abbé Chatton commence la lecture de son : *Histoire de l'abbaye de Saint-Sauveur et de Domèvre.*

MÉMOIRES

NOTE SUR LES PEINTURES DE L'ÉGLISE DE MALZÉVILLE

La commune de Malzéville, située à 2 kilomètres de Nancy, sur la rive droite de la Meurthe, possède une église dont les constructions, élevées à différentes époques, méritent de fixer l'attention des archéologues. Son clocher, formé d'une tour carrée dont chaque face mesure 6 mètres, remonte à une époque très ancienne. Les murs ont, à la base, 1 m 18 c. d'épaisseur. Ils semblent avoir été destinés à résister à une attaque sérieuse, comme il arrivait lorsque les habitants, menacés d'être envahis par des bandes armées, se réfugiaient, avec leurs bestiaux et leurs chariots, dans l'enceinte du cimetière et, en dernier lieu, dans la tour de l'église. J'ai remarqué les traces de cet usage dans plusieurs villages de la Lorraine, entre autres à Lemoncourt, canton de Delme, où le mur du cimetière, muni d'un fossé, existe encore.

L'église de Malzéville a dû subir diverses transformations. On ne sait rien de celles qui ont précédé le commencement du xve siècle, époque où l'on construisit la nef qui existe aujourd'hui et qui, seule, doit nous occuper.

Aux frais de qui l'église de Malzéville a-t-elle été construite ? Les archives conservées à Nancy n'en disent rien. Je suis disposé à penser que les ducs de Lorraine contribuèrent, tout au moins, à sa construction.

En effet, René II avait acquis d'Antoine Warin, seigneur de Clémery, moitié de la seigneurie de Malzéville. Ce prince a-t-il habité le village où il venait d'acquérir des droits seigneuriaux ? Je n'ai pu en avoir la preuve. Toutefois une tradition populaire désigne la maison habitée aujourd'hui par M. Mougenot, rue de l'Eglise, comme étant l'ancien château ou le vendangeoir des ducs de Lorraine. Cette dernière appellation n'est point incompatible avec celle

d'un petit château, ou propriété rurale, dans un pays dont les ducs appréciaient le *petit vin.*

L'église de Malzéville était presque en face de ce château et il semble qu'elle fut désignée comme étant la chapelle castrale de René II par cette mention tirée des Archives de Nancy par Lepage (1) : A maistre Berthelemy painctre huict florins d'or pour ung tableau où est paint St Grégoire qu'il a fait pour la chappelle du Roy, Appert par mandement donné à Condey le xxvije jour de Janvier mil. V. et cinq..., pour ce xvj fr.

Or un tableau représentant saint Grégoire se trouve peint sur le mur de la nef de droite, en entrant dans l'église de Malzéville. On y voit un personnage âgé assis sur un trône. Il est couvert d'un riche manteau rouge et coiffé d'une tiare à deux couronnes, comme les papes en portaient au XIVe siècle. Des personnages en prière occupent le bas de la composition. Les nombreuses traces de badigeon laissées malheureusement par les ouvriers ne permettent pas de distinguer nettement la composition de cette peinture qui a 1 m 20 de largeur et de hauteur.

Vraisemblablement cette peinture est celle qui est mentionnée dans les Archives comme étant celle de Berthelemy.

Dans la même nef, entre les piliers deux et trois, on remarque un St-Jean-Baptiste dont les attributs ordinaires, les vêtements grossiers, le drapeau, l'agneau, etc., le font facilement reconnaître. Cette peinture n'est pas entièrement conservée. Le saint n'est vu que jusqu'aux genoux. Haut. 1m35, larg. 1 m.

Si on pénètre dans l'église par la nef de gauche, on rencontre, à partir de la seconde travée, quatorze stations de la Passion du Christ qui composent ce que l'on appelle un chemin de croix. Ces quatorze stations sont les suivantes :

1° Jésus au Jardin des Oliviers.

(1) Trésor. gén., de 1505 à 1506.

2° Le baiser de Judas.

3° Jésus conduit, garrotté, au Prétoire.

4° Jésus devant Caïphe.

5° La flagellation.

6° Jésus couronné d'épines.

7° *Ecce homo.*

8° Jésus chargé de sa croix.

9° Le crucifiement. Trois croix.

10° Une lacune. Une réparation au mur a, sans doute, causé la destruction de ce tableau qui devait représenter la descente de croix.

11° La mise au tombeau.

12° La Résurrection.

13° La visite des saintes femmes au tombeau.

14° Ce dernier tableau reste à dégager du badigeon.

Le style de ces peintures est celui des écoles suisse et allemande du commencement du XVIe siècle. Les recherches de Lepage sur les peintres lorrains des XVe, XVIe et XVIIe siècles nous ont fait connaître que René II fit venir, à sa cour, plusieurs peintres allemands et les attacha à son service. Le premier en date est Hannus Serobank qui, dès 1497, fut inscrit sur la liste des pensionnaires du duc. Le texte du traité qui fut passé avec lui a été publié. Est-ce Serobank qui fut employé à Malzéville ? Un monogramme ou une inscription peinte sur les vêtements des personnages pourra, peut-être, nous l'apprendre plus tard. En 1506, Hans Vachelin, de Strasbourg, Jacques Moult, en 1509, paraissent avoir exécuté des travaux pour le duc.

En 1550, un autre peintre allemand du nom de Bartholomeus Veste, fut employé aux Cordeliers de Nancy.

Les peintures du Chemin de la Croix de l'église de Malzéville couvrent un espace de 10 m 90 de longueur sur 3 m 45 de hauteur. La première travée, séparée de la seconde, a 5 m 60 de longueur. La seconde a 5 m 80. La hauteur moyenne des personnages est de 0m60. Un soubassement de 0m25 court

tout au long des peintures. Ces stations forment une suite non interrompue de tableaux séparés seulement par d'élégantes colonnettes peintes en ocre jaune, se reliant entre elles par une guirlande de fruits et de feuillages. Les colonnettes ont pour chapiteau une tête de chérubin ailée. Au-dessous de chaque sujet on lit, sur une tablette peinte en noir, une légende composée de deux lignes écrites en caractères romains. Voici celles des stations six et sept :

Jésus souffrit patiemment, la couronne d'épines le tourmente. — Jesus par Pilate fut mōtré au .....disant voice l'hōme.

Les costumes des personnages sont ceux que les peintres allemands du commencement du XVIe siècle donnaient à leurs figures religieuses. Les soldats sont vêtus et armés comme au temps d'Albert Durer et de Cranack. On ne remarque pas les cassures des étoffes si fréquentes dans les tableaux de l'école de Nuremberg, ce qui porte à croire que les artistes employés par le duc René venaient plutôt des bords du Rhin ou de la Suisse que de l'Allemagne proprement dite. L'exécution de ces peintures n'est pas inférieure à celle des bons artistes de cette époque.

Au-dessus des stations dix et onze on remarque une grande peinture que son élévation ne m'a pas permis de mesurer. Elle représente, de grandeur naturelle, la Vierge tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux. Un riche baldaquin la couronne. Nous sommes ici en présence d'une peinture lorraine influencée par les principes des écoles d'Italie. Elle doit être de Claudin Crock et Medard Chuppin, peintres lorrains que le duc François envoya en Italie de 1545 à 1550 et qu'il employa constamment à leur retour.

A la suite des stations, le mur est couvert d'une grande peinture dont les badigeonneurs n'ont découvert qu'une partie. Dans l'espace de 1^{m}40 de peinture apparente, on remarque une femme tenant un enfant nimbé. La date de 1563 inscrite sur une tablette est précieuse à conserver.

Les peintures de l'église de Malzéville acquièrent d'autant plus d'importance qu'elles sont depuis la quasi destruction de celles de St-Evre des documents uniques, à Nancy, de l'état des arts en Lorraine au XVIe siècle. Leur fragilité réclame impérieusement leur conservation et nous espérons que le patriotisme lorrain nous soutiendra dans l'accomplissement de ce devoir.

CH. COURNAULT.

JETON INÉDIT, GRAVÉ PAR F. DE SAINT-URBAIN

Lorsqu'en 1890 nous avons publié notre ouvrage sur les Jetons de l'Hôtel de Ville de Nancy, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, nous avons reproduit à la page 24 le passage suivant du manuscrit de Mory d'Elvange conservé actuellement à la Bibliothèque publique de Nancy : « Le 10e (jeton) très rare « se voit chez M. Duprey de Geneste, porte au droit même « type que le précédent, au revers les armes de Labbé « accolées à celles des d'Olivier qui sont d'argent à « l'olivier (1) au naturel, au chef d'azur chargé d'un léopard « passant d'argent... (2) »

Le savant numismatiste avait eu, lui, sous les yeux ce jeton qui, jusqu'à ce jour, avait échappé à toutes nos recherches, et dont je dois la connaissance à l'aimable communication de MM. Rollin et Feuardent de Paris.

En voici la description :

Profil de la Ville de Nancy à son aspect oriental, flanqué de quatre bastions — JETTON. DE. LA. CHAMBRE. DE. VILLE. DE. NANCY. — Alérion en exergue.

(1) Dans notre travail sur les Jetons, une faute d'impression dit *Alérion* au lieu de *Olivier*.

(2) C'est une erreur ; le léopard passant est *d'or* et non *d'argent*.

On a utilisé, pour ce côté, le coin du jeton aux armes de la Ville daté de 1723.

Rev. — Ecus accolés de Labbé et d'Olivier, surmontés d'une couronne de comte. A dextre : de gueule à deux bourdons de pèlerin d'argent, parti de gueule à la croix ancrée d'argent, écartelé d'azur à la bande d'or chargée d'une rose de gueule et côtoyée de deux autres roses d'argent. (Labbé.)

A senestre : d'argent à un olivier au naturel, au chef d'azur chargé d'un léopard passant d'or (d'Olivier).

Diam. : 28 millimètres.

Cuivre rouge. — Collection Rollin et Feuardent.

Ce jeton a été frappé pour Jean-Charles Labbé de Rouvroy, comte de Coussey, secrétaire d'Etat de Stanislas, Premier Président de la Cour Souveraine de Lorraine et de Bar ; il avait épousé en premières noces Marthe d'Olivier, fille de Charles-Joseph d'Olivier de Hadonviller, baron de Méligny, et était frère de Claude-François Labbé, marié à Marie-Anne de Boursier, en l'honneur desquels l'Hôtel de Ville de Nancy avait déjà fait frapper un jeton à leurs armes (1).

Le jeton aux armes de Labbé et d'Olivier dut être gravé dès la première année du règne de Stanislas, c'est-à-dire vers 1737, et comme F. de Saint-Urbain mourut le 10 janvier 1738, il y a tout lieu de supposer que l'exécution de ce coin fut l'une de ses dernières productions.

Les cartouches entourant les écus accolés au revers des jetons frappés en l'honneur de Claude-François et de Jean-Charles Labbé étant du même style, quoique différents, nous sommes naturellement conduits à cette conclusion, qu'ils sont l'œuvre du même artiste.

L. QUINTARD.

(1) Jetons de l'Hôtel de Ville de Nancy et... p. 23, nº 5.

LA FAMILLE LE VAIN D'HACOURT.

La famille Le Vain d'Hâcourt est originaire du Bassigny-Lorrain et paraît sortir de Brainville, car on trouve en cette paroisse, dès 1496, Nicolas et Jehan Le Vain, les plus anciens membres que l'on connaisse de cette famille, quoique l'on ne sache rien sur eux sinon qu'ils étaient, avec Guillaume de L'Isle, seigneurs du lieu à cette époque.

Le premier sur lequel on possède des données certaines est Estienne Le Vain, né à Brainville, amodiateur de la seigneurie d'Huilliécourt, appartenant alors à Gratien de Crépy (1). Il épousa, à une date que l'on ne connaît pas, Marguerite Simony, issue d'une famille noble de Langres, et demeuraient ensemble à Brainville où elle mourut le *pénultième* jour du mois de mai 1562, ainsi qu'on le voit, sur sa tombe, à l'église de ce lieu. Elle y fonda, par son testament, « un « obit d'une messe à dire, par chacun an, au jour de son « décès pour laquelle elle donnait, au curé, la somme de « neuf gros (2), pourquoi elle avait affecté la fauchée de pré « derrière Chenaux ». Son mari était mort à La Mothe où il fut inhumé.

Ces époux avaient eu entre autres enfants nés à Brainville:

1° Margueritte Le Vain qui épousa, en premières noces, Dominique de Bar, écuyer, Senéchal de La Mothe et Bourmont de 1554 à 1567, duquel elle eut deux enfants, et, en deuxièmes noces, Anthoine Bouvot, écuyer, seigneur de Montrecourt, président en l'élection de Langres. Il possédait des fiefs et des terres aux lieux de Sauville, Hâcourt et autres de la Sénéchaussée de La Mothe et Bourmont, à cause de Mar-

(1) *Souvenirs du Bassigny*, par M. Jules Marchal, page 12.

(2) Le *gros*, monnaie lorraine, était une pièce de 2 sous ou 24 deniers pesant 1 gramme 610 et valant 27 centimes de notre monnaie actuelle. (*Les monnaies lorraines*, par M. le comte de Riocour, page 95.)

gueritte Le Vain, son épouse, ayant la charge et l'administration des enfants de Dominique de Bar, son premier mari, décédé (1). Anthoine Bouvot mourut après 1604.

2° Martin Le Vain, anobli, le 23 février 1580, par lettres du duc de Lorraine, Charles III, « en raison de ses services « au duc et à ses prédécesseurs par le père, l'aïeul, le « bisaïeul et par lui-même en tout endroit où il a voulu « l'employer, et aussi à la fervente prière et requête de « M. le duc de Mayne, cousin du duc de Lorraine (2). » Ces lettres de noblesse, entérinées le 13 juin de la même année, avaient coûté à Martin Le Vain 718 livres 1 gros, somme versée au receveur général de Son Altesse, suivant la taxe des présidents et gens du conseil pour les finances de sa noblesse.

Il lui fut accordé, par les mêmes lettres, pour blason : « D'azur à la fasce vivrée ou chevronnée de trois pièces « d'or, environnées de trois roses de même, deux en clef et « une en pointe, l'écu bordé, dentelé d'argent ; et pour « cimier, une rose d'or accompagnée d'un panache d'azur « et d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux et cou- « leur de l'écu. »

Plus tard, en 1599, Martin Le Vain quitta son nom patronymique pour prendre celui d'Hàcourt en vertu d'une autorisation du 22 mars de cette même année (3) ; il devint alors la tige des seigneurs de ce nom et fut à l'avenir désigné sous le titre de *sieur d'Hâcourt*, en partie.

Martin d'Hâcourt avait épousé, en premières noces, Françoise Perrin, fille de Jean Perrin de Langres ; elle habitait, avec son mari, la maison-forte de Brainville où elle décéda, le 10 février 1570, et fut inhumée en l'église de ce lieu ; on y

(1) *Coutumes générales du Bassigny*, édition Mammès Collin (1607).

(2) Archives de la Sénéchaussée de La Mothe et Bourmont.

(3) Papiers particuliers de la famille de L'Isle et Dom Pelletier.

voit encore sa tombe sur laquelle sont gravées ses armoiries portant *trois arbalètes 2 et 1*.

Martin d'Hâcourt épousa, en deuxièmes noces, Claire Monginot, également de Langres, de laquelle il eut :

1° Ferry, auteur de la branche des d'Hâcourt de Saint-Mihiel ;

2° Claude, premier du nom, et qui va suivre.

Ces époux achetèrent, pendant leur mariage, diverses propriétés dans les environs, entre autres, le 1er août 1584, moyennant 2260 francs barrois, payés comptant, dix fauchées de prés, situés sur le finage de Brainville, partageables par moitié avec les héritiers de feu Claude Daudenet, d'Huilliécourt, et la moitié du moulin de Quinquengrogne (1), avec ses aisances et appartenances, le tout partable, par moitié, avec les vénérables prévôt et chanoines du chapitre de l'église collégiale Notre-Dame de La Mothe. Ces propriétés appartenaient aux époux Christophe d'Orgain, écuyer, gentilhomme des gardes du corps du roi très chrétien, et Amprosne Héraudel, son épouse, demeurant ensemble à St-Thiébaut ; elles leur étaient échues par suite d'un partage fait, le pénultième d'août 1583, par noble homme Nicolas Héraudel, père d'Amprosne. Il les avait lui même *acquestées* le 29e août 1580, de Madame de Lignéville, née Sandrecourt.

Les acquéreurs furent autorisés à en faire les reprises en vertu d'une décision du duc de Lorraine, Charles III, donnée à Pont-à-Mousson le 3e novembre 1584 (2).

Martin d'Hâcourt décéda, à Brainville, le vendredi 24 janvier 1603 et fut inhumé en l'église de ce lieu, où on lit encore sur sa tombe l'inscription suivante : « Sous ce tombeau « reposent noble homme Martin d'Hâcourt, seigneur dudit

(1) Ce moulin, construit vers le commencement du XVIe siècle, sur la Meuse, au-dessous de Bourmont, a été détruit il y a seulement quelques années.

(2) Renseignements puisés aux anciennes archives de la mairie de Bourmont.

« lieu, en partie, qui décéda le 24 janvier 1603, et damoi-
« selle Françoise Perrin, femme en premières noces dudit
« sieur d'Hâcourt, laquelle décéda le 10 février 1570. »

Par son testament olographe, il fonda un obit « d'une « messe par chacun an, au jour de son décès si faire se peut, « sinon le lendemain, en cas que le jour de férie ne le per- « mette le jour même, à l'autel de Notre-Dame, lequel obit « sera distribué comme celui de feu ma mère qui sera dit « par chacun an ; et pour les dits deux obits la somme de « cinq francs barrois (1) pour lesquels j'oblige et affecte mes « deux fauchées de pré que j'ai derrière Chenaux joindant « les chenevières tant d'ancien que d'acquest à charge de « récompenser ma femme autre part pour la moitié d'une « fauchée d'acquest. »

Claude d'Hâcourt, fils de Martin d'Hâcourt et de Claire Monginot, premier du nom, fut procureur général de Lorraine au bailliage de Bassigny, de 1617 à 1634. Il épousa Jacquette Bourlier, de Bourg Ste-Marie, de laquelle il eut :

1° Claude-Marie-Magdeleine d'Hâcourt qui épousa, en premières noces, le 27 novembre 1641, Claude de Maillefert, décédé, en 1651, capitaine au service du duc de Lorraine, Charles IV, et en deuxièmes noces, vers 1658, Charles-Emmanuel de L'Isle (2) ;

2° Anne d'Hâcourt qui épousa, en 1633, Nicolas Du Bois Riocour, IIe du nom ; elle mourut avant ou en 1636 ;

3° Bonne d'Hâcourt ; elle épousa Claude Plumerel, procureur général, en Lorraine, au bailliage du Bassigny, de 1634 à 1664. Il mourut vers 1666, il était probablement le frère de

(1) Le *franc-barrois* valait, à l'époque où le testament fut fait, 1 fr. 82 cent. de notre monnaie (*Les monnaies lorraines*, ouvrage cité, p. 104).

(2) *Généalogie manuscrite de la Maison de l'Isle* et *Les Seigneurs de Brainville*, étude également manuscrite.

Jean Plumerel, chapelain des chapelles St-Florentin et St-Nicolas de Bourmont ;

4° Claude d'Hâcourt, IIe du nom ; il fut conseiller au siège présidial de Chaumont-en-Bassigny, en 1647, et épousa Magdeleine Paillot ; leur postérité est inconnue.

Cependant, M. Henri de L'Isle (1) pense qu'on peut rattacher ce d'Hâcourt, non cité par Dom Pelletier (2), ni par M. Dumont (3), à

1° Jean-Baptiste d'Hâcourt, IIe du nom, seigneur de ce lieu et de Graffigny, qui épousa Marguerite-Françoise de Serocourt (1681) ;

2° Marie-Thérèze d'Hâcourt, de laquelle on ne sait rien ;

3° Christine-Françoise d'Hâcourt, petite-fille de Claude d'Hâcourt, 1er du nom, épouse de Jean-François Morizot, chevalier, seigneur des Brosses et d'Illoud, demeurant au château de ce lieu (4).

Ces trois personnes assistèrent, en qualité de cousin et cousines, au mariage de Jeanne de l'Isle avec Antoine de La Caussade de Saint-Amand, célébré à Brainville, le 7 décembre 1695 (5).

On trouve encore, se rapportant aux Le Vain ou Martin d'Hâcourt, Nicol Le Vain, cité au dénombrement du fief de Brainville, donné en 1574, par Balthazard de Suzémont ; il était chanoine de la collégiale de La Mothe, curé de Goncourt et doyen rural de la chrétienté de Bourmont.

La famille des d'Hâcourt est éteinte depuis longtemps.

V. PARISEL.

(1) Notes manuscrites sur le mémoire ayant pour titre *Malaincourt et ses seigneurs* et sur la *Généalogie de la Maison de Serocourt* tirée des *Tablettes historiques, généalogiques, chronologiques* par Chazot de Nantigny (1757).

(2) Nobiliaire de la Lorraine.

(3) Nobiliaire de St-Mihiel.

(4) Anciennes archives de la ville de Bourmont. Sénéchaussée de La Mothe et Bourmont.

(5) Archives municipales de la commune de Brainville.

CHRONIQUE.

—

OBSERVATION SUR LES VITRAUX DE BLÉNOD-LÈS-TOUL

On se rappelle le travail publié par M. l'abbé Mod. Demange sur les vitraux de Blénod-lès-Toul (1). Dans un compte rendu qu'en a publié la *Correspondance historique et archéologique* (1895, p. 237-238), Mgr X. Barbier de Montault a présenté des observations (2) qu'il nous paraît intéressant de reproduire ici. Il en est que nous aurions sans doute faites à l'auteur, lors de l'impression de son article, si les dessins ne nous avaient été communiqués trop tardivement. — L. G.

Voici ce que dit Mgr Barbier de Montault :

M. Demange vient de publier à Nancy une brochure, avec planches, sur *Les vitraux de l'église de Blénod-lès-Toul*, dont il est curé.

On y apprend que le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts lui a alloué, pour leur restauration, « une subvention de 7,500 francs » et que « la présente étude a eu pour but principal d'aider l'artiste » qui « rendra à toutes ces verrières leur aspect primitif ». Comme l'auteur a eu la gracieuseté de me citer plusieurs fois, je crois répondre à ses intentions en lui signalant quelques inexactitudes qui pourraient induire en erreur le peintre-verrier.

On lit, page 18 : « Le personnage nimbé représenté ici est S. Sébastien. Il n'est vêtu que d'un manteau rouge, qui ne

(1) *Mém.*, 1893. — Au tirage à part, l'auteur a fait ajouter une planche en couleur, représentant le vitrail de la Messe de saint Grégoire ; mais cette planche, trop hâtivement chromolithographiée, est peu réussie ; voir *Revue de l'Art chrétien*, 1894, page 440.

(2) Elles ont été reproduites dans l'*Enlumineur*, sous le titre : *Restauration d'un vitrail du XVI*e *siècle.*

cache ni ses pieds ni ses bras. Le saint devait être lié à l'arbre qui se voit derrière lui. Il n'est plus possible de le constater à cause des rajustements faits à cet endroit. Un lion peint en jaune est à ses pieds. »

Aidé du dessin, dont je n'ai pas à contester l'exactitude, je reconnais sans peine, à cette place, non pas S. Sébastien, car il n'y a là aucune de ses caractéristiques, mais S. Jérôme, dont l'identification est certaine, grâce à des attributs multiples qui, réunis, ne conviennent qu'à lui. L'illustre prêtre et docteur est dans un désert, suffisamment caractérisé par des rochers et un grand arbre feuillu. Il est agenouillé, car il prie : de la main droite il se frappe la poitrine avec un caillou et de la gauche tient la hampe d'une croix dont la partie supérieure a disparu ; à côté je crois voir un livre fermé. Son lion est à ses pieds. J'ai assez longuement disserté de toute cette iconographie dans la *Revue de l'Art chrétien*, à propos du *Culte des Docteurs de l'Église à Rome*, ainsi que dans le tome IX de mes *Œuvres complètes*, à l'occasion d'une peinture murale à Tulle, pour n'avoir pas besoin de revenir ici sur ce sujet.

Je renverrai également au tome VI pour la *Messe de S. Grégoire*, où je tiens à relever quelques particularités.

Pages 22-25. « S. Grégoire célèbre la messe... Il porte la tonsure monacale. » Pourquoi pas tout simplement *cléricale ?* — « Sa chasuble... est ornée de deux bandes de drap d'or assez étroites, qui se coupent sur les épaules et forment la croix ». Ces bandes sont des *orfrois* de passementerie. — « Un coussin rouge est appuyé contre le retable. » C'est un corporalier rectangulaire, muni de houppes vertes aux quatre coins. — « Une sorte de niche en orfèvrerie richement travaillée clôt le fond du tableau ; on y aperçoit à gauche un petit personnage en pied, qui doit être la Sainte Vierge... On ne peut plus voir le saint Jean de l'autre côté. » Cette prétendue « niche » est un retable, dont la partie supérieure est

trilobée. Comme d'habitude, il représente la crucifixion, avec la Vierge à droite (la droite du Christ) et saint Jean à gauche : de l'évangéliste, il reste encore la tête; et le crucifix est masqué par l'apparition. — « Un cardinal, vêtu du manteau rouge », c'est-à-dire de la *cappa*, dont le chaperon coiffe sa tête, sous le chapeau rouge. — « Une lampe ou couronne descend de la voûte » : ni l'un ni l'autre, mais un pavillon d'étoffe verte, par respect pour l'autel où se fait la fonction (1).

NOTE SUR DES ARMOIRIES FAUSSEMENT ATTRIBUÉES A LA FAMILLE DE JEANNE D'ARC (Vente de la Bibliothèque de M. Léopold Double, Paris, 1863 (2).

En parcourant le catalogue de cette splendide petite collection de livres (375 nos) dont la vente eut lieu à Paris au mois de mars 1863 par le libraire Techener, j'ai été assez surpris de lire ce qui suit :

« *Famille de Jeanne d'Arc.*

« **353. Macrobii**..... in Somnium Scipionis lib. II et Satur-
« naliorum lib. VII, Lvg-duni apud hœredes Seb. Gryphii,
« 1560, in-16, réglé, veau f. à riches compartiments en or et
« en mosaïque, tr. dor. gauf.

« Belle reliure originale. On lit dans l'écusson d'un des
« plats : *Lvdovici à Liliis* et dans celui de l'autre on trouve

(1) Ailleurs, on trouve « lobes ogivales » (p. 18), quoique lobe soit du masculin ; p. 27 : « Sainte Catherine enfonce une épée dans une tête de païen », ce païen est son persécuteur Maxence ; p. 25 : « une pèlerine d'hermine de petit gris », bien que l'hermine et le petit gris soient deux fourrures absolument distinctes, exemple dans les chapitres des basiliques de Rome.

(2) Paul Lacroix (le bibliophile Jacob) félicite, dans la préface du catalogue, l'heureux possesseur de cette collection de livres, d'y avoir pour la former dépensé annuellement, pendant quatre ans, cinquante mille francs. Il y avait des ouvrages de Gringoire, du Boulay, de Lepois, des livres aux armes de Charles de Lorraine, du duc de Choiseul-Stainville, de la Dubarry, etc.

« les armes du possesseur : *fleurs de lis d'argent*. Sur le « feuillet de garde se trouve l'inscription suivante : *Sum* « *Ludovici à Liliis emptvs..... Lvtetiœ Parisiorum*, anno « 1565. On sait que ces armoiries appartenaient au seizième « siècle aux descendants de la famille de Jeanne d'Arc. « Celui-ci se nommait *Louis des Lys*. »

Et le volume fut adjugé comme ayant appartenu à une personne de la famille de Jeanne d'Arc et portant ses armes. Nous ne savons à quel prix, mais il a dû être élevé, la vente faisant époque. Nous nous contentons de faire observer que les « fleurs de lis d'argent » ne sont pas les armoiries attribuées à la Pucelle d'Orléans et, en outre, en 1565 aucun de ses parents ne s'appelait Louis du Lys.

Le volume mis en vente avait appartenu à un membre d'une autre famille du Lys, famille qui habitait Paris et dont était Charles du Lys, avocat du Roi, auquel furent dédiées les *Tablettes de la Vie ou de la Mort*, par Pierre Mathieu, Paris, 1629, in-64, oblong, maroquin rouge (*ancienne reliure*) (n° 144, *Catalogue de la bibliothèque d'Arthur Dinaux*, Paris, 1864, *Bachelin-Deflorenne, libraire*). Ce volume portait sur chaque plat quatre *fleurs de lis d'or*, armoiries parlantes des du Lys, et elles furent reproduites par Joannis Guigard comme étant celles de Charles du Lys (*Armorial du bibliophile, première édition, II, 82*).

En résumé, le volume de la vente L. Double n'appartenait pas à un membre de la famille de la Pucelle ; si nous connaissons quelques *ex-libris* aux armes de Jeanne d'Arc, nous n'avons jamais rencontré des fers de reliure avec son blason, et, s'il en existe, nous serions bien reconnaissant si on voulait bien nous les signaler.

A. B.

PONTIFICAL D'UN ÉVÊQUE DE METZ, DU XIV[e] SIÈCLE

Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* (ann. 1896, p. 271), au compte rendu de la séance du 10 mars

1696, cite les ouvrages les plus intéressants parmi ceux qui ont été envoyés par les Sociétés correspondantes. La Société des Antiquaires de Londres a adressé, entre autres, « le 54e volume de sa belle publication l'*Archæologia.* — Il serait trop long, dit M. Poujol de Fréchencourt..., d'analyser ce magnifique ouvrage. Je me permets cependant de signaler l'étude du révérend E. S. Dewick, sur un pontifical d'un évêque de Metz du XIVe siècle, étude accompagnée de neuf planches fort belles et très curieuses. Du reste, l'auteur constate que les enluminures de ce manuscrit sont d'une grande beauté et dans un splendide état de conservation. »

L. G.

PROJET DE CANAL DE LA SAONE A LA MEUSE, 1720

Le dernier catalogue de la librairie H. Champion, à Paris, renferme le numéro suivant (cote 8248, sans indic. de prix) :

« MÉMOIRE des écluses, bassins, bouts de canaux, chaussées et généralement tous les ouvrages à faire pour joindre la navigation de la Saône à celle de la Meuze, en se servant de la rivière du Ver (1), et du ruisseau de Vivier le Gras (2). *Lunéville*, 1720, in-fol. rel. v., carte.

« Manuscrit de 150 ff. env., aux armes des ducs de Lorraine. »

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Par M. le comte de Landrian, à Nancy. — Boucle en bronze du XVIe siècle, formant l'extrémité d'une ceinture de femme. Débris de verre et de poteries. Le tout provenant des fouilles de La Mothe.

(1) Le Vair.
(2) Viviers-le-Gras (Vosges).

Pour la commission de rédaction, le Président: CH. GUYOT

TABLE DES MATIÈRES

Séances.

Mémoires.

Chronique.

Nécrologie.

Bibliographie.

Musée lorrain.

Planches et figures.

ERRATA

Pages 255, ligne 32, *au lieu de* IIIxx, *lire* : IIIIxx.

— 257, ligne 2, *au lieu de* 81, in-8°, *lire* : gr. in-8°.

— 261, transposer les deux notes.

Voir autres errata p. 264.



NANCY. — IMPRIMERIE CRÉPIN-LEBLOND, 21, RUE SAINT-DIZIER.

R.





